

<p style="text-align: center;"><b>Directeur de Publication</b>  <b>Pr. Abdoulaye Ag Rhaly, Professeur émérite en médecine interne, Université de Bamako, Mali</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Comité de Rédaction</b>  <b>M. Yacouba Traoré, nutritionniste FAO , Bamako ;</b>  <b>Dr. Olivier Douville, Psychanalyste, psychologue clinicien, anthropologue, maître de conférences hors cadre université de Paris 7, rédacteur en chef de la revue Psychologie clinique et corédacteur en chef de la RASP ;M. Ousmane N'Faly Sissoko, juriste/journaliste , Bamako ; Pr. Soumaya Naamane Guessous, sociologue, université, Casablanca ; M. Ibrahima Labass Keita, journaliste ; Dr. Adégné Niangaly, médecin spécialiste de santé communautaire, maître de recherche ; Dr. Nianguiry Kanté, socio-anthropologue, fondateur et corédacteur en chef de la RASP, université de Ségou ; M. Housséini Boubacar Maïga, assistant médical, Secrétaire de rédaction de la RASP, INRSP, Bamako et M. Silamakan Kanté, auditeur interne diplômé de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes de Paris.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Comité de Lecture</b>  <b>Pr. Drissa Diallo, université de Bamako, Mali ;</b>  <b>M. Pierre Philippe Rey, Professeur émérite université de Paris 8; Pr. Abdoulaye Niang, université Gaston Berger de Saint Louis du Sénégal ; Pr. Amadou Touré, université de Bamako ; Pr. Marie-Claude, Foument, directrice de publication des Cahiers de l'Infantile, université de Paris 13 ; Dr. Kojo Opoku Aidoo, université du Ghana, Legon ; Dr. Jaak Le Roy, Institut Healthn et, TPO, Louvain ; Pierre P. Mounkoro, MD Psychiatre, chercheur, Centre Régional de Médecine Traditionnelle (CRMT) de Bandiagara, Pr. Hamidou Magassa, SERNES, Bamako ; M. Assah N'Detibaye, maître assistant, université de N'Djamena ; Pr. Roch Yao Gnabéli, université de Cocody, Abidjan ; Mlle. Virginie Dégorge, Université de Paris 7 ; Dr. Modibo Diarra, INRSP, Bamako ; Pr. Atime Agnou, université de Bamako, Mali ; M. Kafing Diarra, INRSP, Bamako ; Pr. Moustapha Tamba, université Cheikh Anta Diop, Dakar ;M. Amadou Traoré, doctorant, ISFRA à Bamako et Assistant à l'Université de Ségou, Dr. Sékou Diarra, CAD, Mali, Bamako ; Dr. N'Dongo M'Baye Sociologue et Journaliste, Paris , France ;Dr. Emile Moselly Batamack, Président de l'Université Populaire Meroe Africa, Paris ; Dr. Meriem Bouzid, maître de recherche, CNRPAH, Alger; Dr. Faouzia Belhacheim, université de Paris 8 ; M. Nangouro Sanogo, INRSP, Bamako ; Pr. Gertrude N'Deko Longonda, université Marien N'Gouabi, Brazzaville ; Pr. Moussa Sacko, INRSP, Bamako ; Pr. Samba Diop, université de Bamako, Mali ; Pr. Fatou Sarr, I.F.A.N, université Cheikh Anta Diop, Daka ;M. Soumaila Oulalé, Université de Ségou.</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Sommaire</b></p> <p><b>- Présentation.....P 2</b></p> <p><b>- Penser une actualité clinique de Fanon ? P 3</b></p> <p><b>-L'avènement du coton au Sud du Tchad : l'introduction de facteurs et d'agents de changement.....P 17</b></p> <p><b>- Pour ou contre la rétroactivité de la loi au Togo ? .....P23</b></p> <p><b>-Les Exclues de la société :les filles mères au Tchad.....P 34</b></p> <p><b>-Analyse sociologique des rapports entre aide-familiale et leurs employeuses dans le district de Bamako au Mali : cas de la Commune VI.....P 44</b></p> <p><b>-La Primogéniture comme mode de gestion socioéconomique en milieu bambara : cas de Bélé Dougou au Mali .....P 54</b></p> <p><b>-L'Afrique et la Pauvreté .....P 63</b></p> <p><b>-Les déchets plastiques : « un casse-tête » pour la population de Bamako au Mali.....P 72</b></p> <p><b>-Analyse sociologique des connaissances, attitudes et des comportements des femmes atteints par le cancer du col de l'utérus dans le service de gynécologie du CHU de l'Hôpital Gabriel Touré de Bamako au Mali.....P 79</b></p> <p><b>-Evaluation initiale de la qualité des services et des soins du système du district de Bla et Barouéli (région de Ségou) et Yorosso (région de Sikasso) au Mali suite et fin.....P 88</b></p> <p><b>-Utilisation des images pour le suivi des étages floristiques dans le terroir de Kadial de la région de Mopti, au Mali.....P 96</b></p> <p><b>-Hommage au professeur Youssouf Tata Cissé : « Père » de la Charte de Kurkan Fugu de 1236.....P 104</b></p> <p><b>Recommandations aux auteurs.....P 108</b></p>
--	--

**Présentation**

**Comme par le passé, la RASP, notre revue, est respectueuse de ses exigences internationales. Elle comporte cette fois aussi des publications fort diverses, tant par les pays d'origine des auteurs que par la richesse des thèmes abordés : douze articles allant du questionnement sur l'actualité des thèses psychiatriques et anthropologiques de Fanon dans la pratique clinique d'aujourd'hui à l'utilisation des images Landsat pour suivre l'évolution des étages floristiques dans un terroir malien, et à un hommage mérité rendu au Professeur Youssef Tata Cissé, le père de la Charte de Kurkan Fuga de 1236, et en passant par la stigmatisation des filles mères par d'autres membres de la société. Dans tout ceci, l'objet d'étude est à bien y penser, la société. Avec ses violences toujours d'actualité ; ses résistances au changement, ses hésitations quand la prise de décision n'est point fondée sur une légitimité populaire, sa fragilité quand les textes ne sont pas appliqués pour plus d'équité entre femmes de conditions différentes, ces exploitées de même sexe ! Sa puissance à remettre sur les nécessaires rails pour que statut et rôle soient pour le meilleur des mondes possibles ; ses voies et tâtonnements pour sortir de la pauvreté ; son impasse face aux effets pervers de la civilisation du plastic ; ses justes attentes quant aux soins, eu égard aux possibilités de l'époque ; enfin ses habiletés personnelles quant à la bonne gestion de ses propres pathologies, en bonne intelligence avec le praticien.**

**La parution N°8 de la RASP est tout cela à la fois.**

**Bonne lecture et bonne et heureuse année 2014 !**

**Le Comité de rédaction.**

**LES OPINIONS ÉMISES DANS CETTE REVUE N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS.**

**Penser une actualité clinique de Fanon ?**

**Olivier Douville, psychanalyste, anthropologue, Université Paris 7-Denis Diderot, Laboratoire CRPMS UP7 EAD N°3522**

**Résumé : l'auteur explore le parcours de F. Fanon, et les liens qu'il fait entre engagements thérapeutiques, invention de dispositifs institutionnels pensés et éprouvés à partir de la psychothérapie institutionnelle et engagement militant. La question que pose cet article est celle d'une actualité de la pensée de Fanon pour la clinique d'Aujourd'hui qui tente de répondre aux désarrois et à la violence parfois autodestructrice des générations marquées par l'oppression culturelle.**

**« C'est un paraclet. Il y a des vies qui constituent des appels à vivre ».**

**Aimé Césaire à propos de F. FANON.**

**La question que ce chapitre se propose d'illustrer, à propos des résonances actuelles que prennent l'œuvre et le parcours de Frantz Fanon, périodiquement « redécouverts » est la suivante : « comment la pratique clinique peut-elle recevoir un éclairage de patients dont l'histoire, la leur ou celle de leurs ascendants, est marquée par des violences massives de mise à la casse de leur humanité brisant les fils des générations qui la constituent ? »**

**Je n'aborderai pas cette question en tant que spécialiste de l'histoire personnelle de Fanon. D'autres que moi sont bien davantage légitimes biographes et historiens, au premier rang desquels, principalement, Alice Cherki<sup>1</sup> ou encore David Macey<sup>2</sup>. Je tenterai, plus précisément, de cerner l'actualité qu'ont les thèses psychiatriques et anthropologiques de Fanon dans la pratique clinique d'aujourd'hui lorsque cette pratique s'adresse aux descendants des contemporains des violences liées au colonialisme, et dont bien des ascendants ont été des acteurs des luttes d'indépendance qui en résultèrent. Je transposerai, au plan de la clinique, l'intuition que manifesta Dacy Elo qui, en 1986, rassembla sous le titre « Actualité de F. Fanon » les actes d'un colloque tenu à Brazzaville<sup>3</sup>. Il n'appartient pas au clinicien pris dans les contextes des héritages des traumas historiques passés de produire un savoir académique venant interpréter et réduire les autres savoirs que construisent les autres sciences humaines, mais, de sa place, et à partir de son acte clinique, d'entendre la nécessité culturelle et subjective d'authentifier qu'il s'est bien produit du fait des situations esclavagistes et coloniales la perte réelle d'un patrimoine humain et symbolique. Autant dire que nous n'évitons pas de remettre sur le métier de nos conceptualisations la notion d'identité aux prises avec l'histoire. Frantz Fanon fut, sur ces points un pionnier dont l'œuvre portait essentiellement sur les incidences psychiques de l'aliénation coloniale. Dans la mesure où Fanon œuvrait pour sortir le sujet de cette aliénation, son œuvre reste à interroger et à explorer, au-delà de toute sympathie ou antipathie militante.**

**1 Présentation**

**Frantz Fanon (Fort-de-France, 1925 – Washington, 1961), psychiatre antillais, mort algérien et inhumé selon ses vœux en terre algérienne, fut responsable de l'hôpital psychiatrique de Blida Joinville, en Algérie. Il fut aussi, c'est plus connu, un militant politique de la lutte contre la colonisation en Algérie d'abord, puis également pour l'Afrique sub-sahélienne, avec notamment l'actuel président algérien Bouteflika avec qui il a travaillé pour la révolution algérienne au Mali, en lien avec Mobido Keita. Fanon fut un homme tant engagé que nous pouvons ne voir que cet aspect-là de sa personne et de son parcours. Et oublier qu'il fut aussi un clinicien d'exception, un pionnier qui a tenté de théoriser ce avec quoi, en tant que psychiatre, il travaillait : les incidences subjectives des situations coloniales tant sur les colonisés que sur les colonisateurs.**

**En 1953, en Algérie, il rencontre les antagonismes entre minorité, et, surtout, le racisme ordinaire des Européens, il prend alors la mesure des conséquences subjectives causées par l'écrasement politique et culturel des Algériens colonisés [1], [6] 1. Il rejoignit le FLN au printemps 1957, après avoir dénoncé et théorisé la violence physique et culturelle perpétrée par le colonialisme. Il assumera auprès du Gouvernement provisoire de la République algérienne des fonctions très importantes d'information et de représentation -il sera ambassadeur du G.P.R.A. à**

<sup>1</sup> Cherki A. Frantz Fanon – Portrait. Paris : Seuil ; 2000

<sup>2</sup> Macey D. Frantz Fanon, a life. Londres: Granta Books ; 2001.

<sup>3</sup> Dacy E. L'actualité de Frantz Fanon, Actes du Colloque de Brazzaville, décembre 1984. Paris : Karthala ; 1986

**Accra, au Ghana et caressait l'espoir d'unifier une forme de résistance africaine à la colonisation.**

**De son vivant, deux textes *Peau noire masques blancs*<sup>4</sup> et *Les damnés de la terre*<sup>5</sup> s'imposent comme les deux jalons majeurs d'une pensée qui prend en compte la dimension actuelle, politique et stratégique du dit " Tiers-monde " Fanon a connu le racisme, l'espoir fraternel, la trahison, la tension historique, la révolution. Sa pensée en mouvement ne pouvait jamais se reconnaître dans la description d'un monde clos au sein duquel chacune des oppositions, celle du blanc et du noir, puis du colonisateur et du colonisé devait être tenue pour essentielle voire éternelle. Son sens du tragique ne l'a jamais conduit à des sentiments de fatalisme ni à des nostalgies crépusculaires. La notion de dédoublement, pièce centrale de l'architecture de *Peau noire, masques blancs*, souligne l'aspect non dialectique de la situation coloniale dont la cartographie est constituée de deux zones clivées par un renforcement des frontières disjoignant le monde du colon de celui de l' »indigène ». Cette notion de dédoublement aide à penser les effets sur les subjectivités des politiques manichéennes où les stéréotypes de race et d'ethnie surdéterminent la superstructure économique. Elle ne cautionne aucune répartition essentielle des identités raciales et présente une puissance de refus des manichéismes coloniaux. La répression contre la lutte d'indépendance se renforce. Expulsé d'Algérie, Fanon quitte Alger pour la France et Clermont de l'Oise. La fédération du FLN en France avec le concours actif de Francis Jeanson organise son départ vers Tunis. C'est ensuite pour l'Afrique qu'il part comme ambassadeur itinérant de l'Algérie en guerre. Fin décembre 1960, Fanon est malade : une leucémie myéloïde, maladie au pronostic fatal à l'époque. Les Algériens l'envoient se soigner à Moscou. L'activité de Fanon est encore tout à fait intense. Il continue ses activités politiques, se rapproche de l'armée des frontières, donne des cours aux officiers de l'A.L.N., et écrit son dernier livre, *Les damnés de la terre*. Il accepte de partir aux États-Unis pour subir de nouveaux soins. Mort à Washington, il est inhumé en terre algérienne au terme d'une cérémonie sobre, recueillie et digne.**

**2 Fanon psychiatre, la rencontre avec Saint Alban.**

**Bien antérieurement, en France, à Saint Alban et avec Tosquelles, Fanon avait été un des acteurs de la mise en place d'une politique institutionnelle du traitement de la folie qui suppose que l'institution prenne soin des modes de vie et du temps partagés entre soignants et soignés et qu'elle puisse favoriser la mise en place de dispositifs, des scènes, afin que se rejoue, se représente ce qui a été mal joué ou même n'a pu être joué. La folie était alors entendue dans ses liens avec l'aliénation sociale, Fanon la situera de plus dans ses liens avec le culturel. Mais il ne fera pas de ce dernier un horizon immuable et atemporel produisant des identités closes, bien davantage le situera-t-il dans la forme historique concrète et conflictuelle que les références à l'identité prennent aux moments des grandes violences politiques qui tiennent pour rien ou si peu l'identité de l'autre.**

**Il est important de tenter un repérage historique des postulats fondamentaux sur lesquels reposent les expériences se réclamant de la Psychothérapie institutionnelle. Il s'éclaire alors que le rapport de Fanon psychiatre en exercice à la psychiatrie fait de lui un héritier et un inventeur dans le champ de la psychothérapie institutionnelle, mais non un adepte de l'antipsychiatrie. Le contexte d'émergence du mouvement de psychothérapie institutionnelle est celui de la prise de conscience fortes de ce que les constructions subjectives sont liées aux événements de l'histoire. S'impose aussi la figure et le parcours de François Tosquelles, un psychiatre et psychanalyste d'origine catalane. En 1927, il commence ses études de médecine. L'Espagne est alors une royauté et, depuis 1921, sous la dictature de Primo de Rivera. Les Catalans sont souvent rebelles et leur vie politique est animée par la lutte contre la dictature. Une alliance composite et friable rassemble les anarchistes de la CNT et de la FAI, le Front communiste catalano-baléare et son émanation clandestine, le BOC, Bloc ouvrier et paysan, auquel Tosquelles appartient et qui développe déjà un communisme étranger à la ligne officielle du PCE. Tosquelles témoignera bien plus tard, en 1991, de ses années espagnoles, qui furent celles d'une pratique psychiatrique durant la guerre civile espagnole, :**

**« La loi du déroulement surréaliste de la guerre, c'est qu'il y a toujours de l'imprévu de l'inattendu ; c'est-à-dire quelque chose qui, précisément, n'est pas susceptible être mis en science. La science est un trouble du comportement de certains types qui en font une obsession; ils veulent tout contrôler par la science. La guerre est incontrôlable. Mais comme**

<sup>4</sup> Fanon F. *Peau noire, masques blancs*. Paris : Seuil ; 1952.

<sup>5</sup> Fanon F. *Les damnés de la Terre*, Paris, Maspero, 1961, (préface de J.P. Sartre), rééd. La Découverte 1962 avec une postface d'A. Cherkî

*diraient les surréalistes, il y apparaît des cadavres exquis, c'est-à-dire de l'imprévu, des associations libres, qui ne sont pas purement fantaisistes, elles sont plus réelles que le réel. Mors, parlons de la guerre. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agissait pas de n'importe quelle guerre, mais d'une guerre civile. La guerre civile, à la différence de la guerre d'une nation contre une autre nation, est en rapport avec la non-homogénéité du moi. Chacun de nous est fait de morceaux contre-posés, avec des unions paradoxales et des désunions. La personnalité n'est pas faite d'un bloc. Ça deviendrait une statue, dans ce cas. Qu'est-ce que j'ai fait en Aragon ? Je n'avais pas quantité de malades ; j'évitais qu'ils soient envoyés à deux cents kilomètres de la ligne de front; je les soignais là où les choses s'étaient déclenchées, à moins de quinze kilomètres, selon un principe qui pourrait ressembler à celui de la politique de secteur. Si tu envoies un névrosé de guerre à cent cinquante kilomètres de la ligne de front, tu en fais un chronique. Tu ne peux le soigner que près de la famille où il y a eu des emmerdements » [8].*

*Réfugié en France à la fin de la guerre d'Espagne, il travailla dès 1940 à l'hôpital de Saint-Alban, en Lozère. Dès 1940, Saint-Alban devint le point de référence du mouvement de transformation des asiles, puis le lieu d'élaboration théorique et pratique de la Psychothérapie institutionnelle. Celle-ci se propose de traiter la psychose en s'inspirant de la pensée freudienne de l'aliénation individuelle et de l'analyse marxiste du champ social. Tosquelles s'engagea très jeune dans la lutte anti-fasciste, avant et pendant la guerre d'Espagne, puis dans la Résistance française.*

*Le destin de la psychiatrie en temps de guerre croisera celui de Tosquelles. L'hôpital de Saint-Alban, confronté aux restrictions qui causèrent plusieurs dizaines de milliers de morts dans les asiles français, décida, sous la responsabilité du D. Balvet, son médecin directeur de disséminer les patients dans les familles paysannes du voisinage. De plus, cet hôpital a protégé et hébergé des personnalités en exil et des résistants, parmi lesquels Paul Eluard qui parlera à Tosquelles de la thèse de Lacan et le décidera à la publier. De nombreux psychiatres français ont été pris par un sentiment d'horreur face à l'insupportable que représentaient les patients morts de faim dans les asiles psychiatriques durant la seconde guerre mondiale. C'est aussi que, durant la seconde guerre mondiale, la famine a emporté vers la mort presque la moitié de la population des hôpitaux psychiatriques français dans lesquels les restrictions alimentaires ne purent être contournées. Certains établissements furent la cible de bombardements intenses, ce qui causa l'évacuation de nombreux malades. Une espérance aussi venait à se faire jour et insistait, celle d'une désaliénation. En effet, la libération des peuples au lendemain de la seconde guerre semblait pouvoir s'accompagner d'un mouvement similaire dans le secteur psychiatrique.*

*La paix revenue, des médecins, dont L. le Guillant, firent des recherches pour retrouver les patients oubliés et dispersés ; ce psychiatre fit le constat que près du tiers de ces patients évacués avait été recueilli et avait pu se réadapter à certaines activités rurales sans poser de lourds problèmes de comportement. Certains patients, il est vrai, avaient trouvé dans la catastrophe et le vécu de fin du monde qu'entraîne la guerre une ambiance conforme au plus intense noyau de néantisation qui gîte au sein de leur délire, ce qui a pu les stabiliser. La catastrophe suscite parfois l'éclosion de conduites très adaptées à l'urgence chez les sujets en psychose. Ce constat portant sur un relatif bien-être chez des patients sortis brutalement du cadre asilaire interrogea rudement les psychiatres sur le bien fondé du maintien de certains malades à l'hôpital.*

*Au lendemain de la seconde guerre, il était devenu clair que l'asile, dans sa conception ancienne, devenait un lieu mettant en impasse la vie psychique et la vie sociale des patients. L'on vit se fondre dès le départ de ce mouvement critique de la psychiatrie asilaire, un mélange d'utopies et de reconductions des utopies humanistes et anti-aliénistes du XIX<sup>e</sup> siècle (on se souvient des positions anti-asilaires d'un politique tel Léon Gambetta). L'idée de secteur n'est pas venue comme une inspiration céleste. Elle mettait et met toujours au défi de penser et de théoriser la fonction instituant des institutions soignantes. Les bases théoriques et militantes à l'origine de cette politique correspondaient à une double exigence: accorder l'espace du soin à celui de la cité, et plier, en ce qui concerne l'exercice de l'accueil et du soin, la dimension politique à la dimension clinique.*

### **3 La psychothérapie institutionnelle**

*En France, antérieurement aux lois de sectorisation, mais préfigurant un mouvement qui les a vu naître, les mouvements de psychothérapies institutionnelles théorisaient les pratiques et les expériences ce qui ne fut pas sans effet sur le rapport des psychanalystes à leurs théories et à leurs dispositifs. Le lien entre l'essor d'une pensée psychanalytique du groupe et de l'institution et les pratiques innovantes en institution de soin n'a pas à être démontré. On se souviendra de Bonnetier, et d'autres expériences (La Borde). On évoquera encore ces patchworks référentiels ou le kleinisme d'un E. Jacques se combinait avec la notion de transitionnalité, reprise de Winnicott mais invoquée dans un affadissement progressif de sa complexité. S'y rajoutait encore*

**et de temps à autre des emprunts aux idées lacaniennes de « sujet de l'inconscient » et de discours. L'institution est, à partir de ces inventions de dispositifs de soins et de parole, théorisée et mise en pratique en tant qu'elle est un système qui, au-delà de la finalité manifeste de stabiliser ou même de guérir, a pour fonction sociale de permettre l'échange par la mise en place de médiations.**

**La folie pouvait à nouveau faire scène et se trouver ses points d'adresse. La parole de la folie a pu trouver ses lieux et ses temps, sans être mortifiée par une assignation à un savoir établi qui fixerait ce que le sujet exprime par ses symptômes ou ses agirs. Le patient, loin de se réduire au modèle atemporel d'un tableau clinique, était aussi un être porteur d'une histoire singulière et collective. Et si le projet est alors bien de doubler le soin immédiat par une reconstruction possible des subjectivités sociales, on se rend donc bien compte que les cultures phénoménologiques et psychanalytiques trouvaient droit de cité dans cette politique et cette stratégie de soin.**

**La doctrine nouvelle de la psychothérapie institutionnelle avait comme effet premier une remise en cause des modes ordinaires de prise en charge en établissement psychiatrique qui furent alors comparés aux types de rapports et relations propres à l'univers concentrationnaire.**

**Un autre facteur de désenclavement de la vie asilaire résida dans le développement des regroupements communautaires (Auberge de jeunesse, scoutisme, CEMEA...) d'avant-guerre qui présentait déjà la base d'une possible nouvelle organisation sociale du milieu hospitalier.**

**Bien entendu, il y eut avant ce mouvement des soucis humanistes en psychiatrie. En 1838, Esquirol, développe le premier modèle d'une institution thérapeutique dans la Maison royale de Charenton. Bouchet, en 1848, énumère les principes d'occupation des malades, il cite dans un mémoire "l'individualité sociale doit disparaître et se fondre dans la vie en commun qui constitue la base actuelle du traitement des aliénés... ". Ou, encore, au début du siècle, Hermann Simon, psychiatre allemand qui insiste sur l'importance d'associer les malades de l'Asile de Guttersloch à l'amélioration de leur cadre de vie. Il rejette la doctrine de l'irresponsabilité du malade mental et postule que, du moment où l'homme est considéré comme responsable de ses activités, il peut les partager avec d'autres, et avec d'autres partager le poids de ses actes.**

**Enfin, il faut souligner que la psychothérapie institutionnelle (dont les pionniers sont Sivadon, Daumézou, Bonnafé, Chaisneau, Oury...) prend appui sur la psychanalyse freudienne et sur le Marxisme, dans cette deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le freudo-marxisme de cette époque n'était en rien une forme hybride en laquelle cinquante pour cent de freudisme se combinait avec cinquante pour cent de marxisme, mais un engagement idéologique et pratique de praticiens qui disposaient de deux corps de doctrine hétérogènes. À côté des références clairement freudiennes, ou marxistes, certains pionniers, notamment autour de Oury et Guattari repensent l'institution avec les concepts formalisés par Deleuze de « tendance » et par le Lacan de la matrice anthropologique Réel, Symbolique, Imaginaire et de la théorie du collectif qui n'est selon lui rien d'autre que le sujet de l'individuel<sup>6</sup>. Et cela se fait aussi dans un moment où les expressions plastiques de l'art (dont ce qui reste de surréalisme orienté dans ses options politiques par ses débats avec Trotski et les divers mouvements centrés autour de l'art -brut) apportent un nouvel éclairage sur la face d'ombre du lien social. Ils mettent en lumière la dignité de la folie, de son discours et de ses créations. Autrement dit la psychothérapie institutionnelle, dont Fanon sera un acteur et un continuateur majeur, et qui trouve dans les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active<sup>7</sup>) l'occasion d'affirmer sa politique, repose sur**

---

<sup>7</sup> La création des C.E.M.E.A. remonte en 1936 et au Front Populaire, époque pleine de promesses, de projets audacieux, de bouillonnement d'idées neuves et de réformes sociales.

« Si, en 1936, les vacances des adultes sont une préoccupation nationale entièrement nouvelle avec l'avènement des congés payés et de la semaine de 40 heures, par contre le souci de développer les départs en vacances des enfants est ancien. En 1900, on comptait environ 14 000 enfants en colonies de vacances pour atteindre 420 000 en 1936 et la pression était forte pour une amplification de ces séjours. Les colonies dépendaient alors du Ministère de la Santé et les préoccupations pédagogiques y restaient le plus souvent absentes. Plusieurs personnalités prennent alors conscience de la nécessité d'une formation des cadres, en particulier André Lefèvre, alors commissaire national des Éclaireurs de France et Gisèle de Failly, militante de l'Éducation nouvelle, agissant au sein de *L'Hygiène par l'exemple*. Celle-ci est persuadée que la réussite d'un séjour de colonie de vacances dépend avant tout de la compétence de son personnel. Elle lance l'idée d'entreprendre la formation de l'encadrement. À la simple surveillance, elle considère qu'il fallait substituer l'action d'éducateurs préparés à leur tâche et soutenus dans leur travail par une conception pédagogique, celle de l'Éducation nouvelle, une pédagogie qui crée des situations où chacun, enfant, adolescent, adulte, en prenant conscience de son milieu de vie, peut se l'approprier, le faire évoluer, le modifier, dans une perspective de progrès individuel et social.

**un triptyque qui combine l'engagement politique, l'engagement clinique et l'ouverture à la culture et à la littérature. F. Fanon incarne ces trois modes d'engagement combinés et il les défend et les illustre au plus vif de sa subjectivité et de son existence concrète.**

#### **4 Les trois postures**

**S'il nous faut donc insister sur le fait que Fanon tente de lier ensemble trois postures, le militant, le clinicien, l'écrivain, c'est aussi que la langue et l'écriture qu'invente Fanon nous tirent dehors dans une extraterritorialité doctrinale.**

**C'est sans doute parce que Fanon est un des auteurs les moins « psychologiques » qui soient, ce qui est tout à son honneur. Une dimension insiste : celle du sujet réduit au silence ou à la dignité possible de la folie lorsqu'il est en prise avec un réel oppressif qui le dénie. Fanon mise sur le renouvellement, voire sur la naissance, d'expressions stylistiques et culturelles nouvelles, soucieuses moins de respecter la bonne forme que d'accoucher de nouvelles formes. Il reste encore, si vous m'en permettez l'expression, un « pousse-au-style », dans la mesure où il était solidaire de la façon dont des exigences « militantes » de style pouvaient initier de nouveaux modes d'expression écrite ou orale. Le projet politique du style est ici de faire consister un mode de réponse à la destructivité et à la déliaison qui frappe continuellement le rapport au corps et au langage, dans une situation d'imposition coloniale. Et par là même le projet littéraire révèle sa force de subversion et de dissémination. Il n'appartient plus au dominant de parler en Maître la langue française à qui du neuf peut subvenir par un autre bord : celui de la parole et de l'écrit du colonisé qui s'objectivant comme auteur, se subjective dans un rapport à une altérité à venir, non encore enclose dans les régimes de la partition des tâches, des rôles et des stéréotypes coloniaux. Que le colonisé fasse effraction dans la langue française, lui qui fut si peu invité dans les maisons des colons, et il s'invente une demeure à sa mesure. Il faudrait savoir si, actuellement, des écrivains algériens ou antillais font une place à ce que disait et pensait Fanon, s'ils se reconnaissent une dette envers lui. Alors, une dernière remarque : cet anachronisme entre le gentilhomme des Lumières et l'enfant du siècle est complètement actuel, complètement conséquent avec l'époque, et sans doute avec la nôtre. Oui, c'était bien le propre du contexte intellectuel contemporain de ces échanges Manonni/Fanon, d'osciller entre des idéaux, des rationalités, des versions de l'histoire « classiques » et « post-modernes »<sup>8</sup>.**

**Fanon est un écrivain passeur qui développe sans relâche des conversations, des inventions d'écart et de fidélité avec les traditions et les mouvements de la négritude et du Pan-Africanisme, avec ce qui peut faire matrice pour la diaspora africaine, mais aussi avec les théories économiques de Marx, philosophiques de Sartre, historiques et phénoménologiques de Jaspers, psychanalytiques de Freud et de Lacan. Aussi l'écrivain héberge-t-il, dans les plis et dans le rythme de son écriture, rien moins que monographique, la parole en souffrance des langues oubliées, des langues bâillonnées et recluses sous le poids de l'indignité, de la honte. De ces langues que le colonisateur accable par l'assignation risquée aux périples de contrebande, ou, meurtrière, à l'oubli. Non que le style de Fanon se folklorise, se créolise ou qu'il se garnisse de préciosités orientalistes. Il ne s'agit pas d'exposer le latent sous la vanité du pittoresque, ce qui reviendrait à faire l'impasse sur l'analyse des procès historiques de création de ce latent. L'urgence et l'exigence sont de refuser les modes d'objectivation et de réduction de soi et de l'autre, et de faire passer dans la langue la violence d'une insoumission stylistique apte à résister à l'oppression culturelle. Loin de toute tentation du pittoresque, l'écriture de Fanon soutient l'épreuve de la langue dans la multiplicité de ses sites et de ses mémoires. Bien au-delà de toute afféterie littéraire qui, en temps d'apaisement, peut avoir son charme, il est question pour Fanon de faire sourdre dans son écriture une virulence, une violence constructive, qui donne hospitalité aux cris de celles et ceux qui se retrouvent doublement exclus : les fous colonisés. C'est aussi, par extension, à un travail de réintroduction de la vie psychique du colonisé que Fanon s'attelle avec une détermination et, sur le terrain, un sens du travail collectif peu commun. C'est ainsi : son travail d'écriture ne peut se séparer de sa lutte constante contre l'aliénation sociale et coloniale du sujet dit « fou ».**

---

La recherche d'une méthode de formation s'est faite en coopération avec le milieu du scoutisme laïque, aboutissant à l'idée de stage pour désigner une période de formation collective.

Ce projet va être facilité par la création en juin 1936 d'un sous-secrétariat d'État aux Loisirs, rattaché au Ministère de la Santé et confié à Léo Lagrange. Celui-ci apportera un soutien actif à cette initiative.» (site officiel des CEMEA <http://www.cemea.asso.fr/questce.html>)

<sup>8</sup> Fanon F. Peau noire, masques blancs. Paris : Seuil ; 1952.

***N'oublions pas, qu'à l'inverse, le colonisateur aime bien le pittoresque que montre, presque sur commande, le colonisé réduit à sa servitude. Cet exotisme le collectionne, au besoin et l'expose, si c'est à la mode. La stéréotypie culturelle l'enchanté et parfois l'excite. Le colonial la consomme jusqu'à l'indigestion ; La culture vivante, celle sur quoi on prend appui mais qu'un esprit libre tente de dépasser et de modifier, ne peut apparaître, en revanche, que un problème et un projet qui déconcerte le pouvoir colonial et lui fait peur.***

***5 Le travail avec la folie, premières étapes***

***Se pencher sur la folie, en accueillir la plainte et le cri de vérité, pousse à écrire. Inventer un site pour la parole du fou incite à une responsabilité des strates de témoignages dont l'écriture se fait la confidente et l'écho. La parole trouve l'évidence des mondes clôturés, l'écriture renoue les fils et témoigne de ce qui fait événement dans la parole. Et tout accueil de la parole suppose une institution. Si certains esprits trop pressés, où naïfs ont pris argument de la psychothérapie institutionnelle pour rabattre la compréhension de la folie à une sociogenèse, ils ont pris alors risque de confondre la suppression de l'asile et la suppression de la folie, ce qui est un pur sophisme. Fanon, lui, bien davantage averti et subtil, se penche sur la capacité de la folie à témoigner du contexte « humanicide » global dans lequel elle inscrit sa particularité, son histoire, son accent. Il redouble, de fait, les lignes de construction sociogénétiques de la psychothérapie institutionnelle car il œuvre dans un monde qui n'est pas encore libéré, à l'inverse du monde « libre » après la seconde guerre mondiale, et qui est le monde colonial. Indexer la Folie à une sociogenèse, sans pour autant la réduire à elle, emporte comme effet quasi immédiat de déplacer les champs d'intervention clinique et l'organisation de l'institution. Que se passe-t-il quand la dialectique nécessaire entre l'institutionnel et le subjectif se donne comme projet dans un pays colonisé ? Ici ou là, toute psychothérapie institutionnelle se bat sur trois lignes de front qui sont tout autant son pré carré que sa raison éthique: la non-ségrégation, la lutte contre l'aliénation, la visée anti-concentrationnaire. En quoi ces trois axes permettent-ils pour Fanon, dans le contexte de sa pratique en un pays colonisé, d'accentuer la portée de son dialogue avec la psychanalyse et l'anthropologie ?***

***En effet, si la définition de l'institution repose cette fois-ci sur une théorie de la culture, alors elle suppose que, comme toute organisation anthropologique de base, l'institution soit régulée par l'échange dont elle est à la fois la scène et la garante. Autrement dit, le soin psychique institutionnel ne saurait se borner à mettre des limites et des distances réputées bonnes (ou les meilleurs possibles) mais il passe par le repérage et par le respect de la fonction du champ qui structure l'existence humaine : l'échange donc. Or la situation coloniale est une situation où est bafoué ce qui est au fondement des échanges interhumains : la possibilité de la réciprocité, c'est-à-dire de la traduction réciproque de la langue de l'autre, traduction permettant de vivre les écarts, et sauvegardant les énonciations et les garants généalogiques (Fanon) ce que l'institution médiatisera, à l'Hôpital de Blida-Joinville, ce seront des espaces corporels vécus mais aussi déqualifiés. De plus, le rapport entre l'institution et la demande sociale ou politique globale se fera de façon déviée tant que ne sera pas reconnue la place du conflit comme cruciale dans la construction de la personne et de son identité. Bref, le colonisé apparaît comme un sujet privé de sa langue, de sa généalogie, et, pour le dire de façon peut-être extrême, de son « mourir ». La folie rappelle souvent la nécessité absolue d'un lieu où puisse se lire le rapport entre les vivants et les morts. Il me semble important de souligner la difficulté et l'audace propres au projet de Fanon en insistant sur ce qui rend impossible l'édification ou le respect d'un tel lieu, qui souvent survit dans la clandestinité.***

***De plus, et afin de souligner le paradoxe qu'il y a à implanter la psychothérapie institutionnelle dans un pays au plus vif de l'imposition du rapport social colonial comme l'était l'Algérie à l'époque, il est important d'insister sur la dimension conflictuelle de l'échange sis au principe même de cette stratégie de soin chaque fois qu'elle a vu le jour. L'échange suppose un engagement dans la parole et dans la dialectique de la reconnaissance afin d'exister absolument pour l'autre, ce qui signale un écart avec la psychanalyse qui suppose toujours un reste aux opérations de parole. Il est vrai que la dimension de la reconnaissance sur laquelle Fanon porte l'accent est celle sur quoi, en France, ont insisté tant l'existentialisme athée que l'existentialisme chrétien. L'échange ne se réduit pas à du troc, mais suppose une scène où des sujets différents sont porteurs, de désirs, de demandes et d'historicité dissemblables.***

***Fort de cette culture philosophique et institutionnelle, Fanon a pu s'opposer avec fermeté à tout le courant de la psychiatrie coloniale qui était centré sur la notion raciste de « primitivisme de l'indigène musulman » (Porot, puis en dépit de ses idées moins réactionnaires, Sutter). Il faut bien comprendre que c'est à partir de son invention de la sociothérapie que Fanon a pu développer ses lignes principales de pensées sur les effets subjectifs des violences coloniales, rompant avec toute lecture objectivant cette violence en l'enfermant dans les recoins d'un cortex amoindri.***



**Le problème de l'implantation de la psychiatrie aux Colonies avait été posé dans son ensemble par le Rapport de Reboul et Régis au 22<sup>e</sup> Congrès des Aliénistes et Neurologues, de 1912, à Tunis. Consacré à l'assistance aux aliénés des colonies, ce congrès peut être considéré comme fondateur d'une psychiatrie coloniale; il recommande d'abord la formation de psychiatres coloniaux civils et militaires, ainsi que l'arrêt du transfert des aliénés des pays colonisés dans les asiles français (comme c'était le cas jusqu'alors).**

**En Algérie, il faut attendre 1932, pour que, sous l'impulsion du médecin général Lasnet et de Porot, on s'occupe activement de la réalisation de l'assistance psychiatrique. Un arrêté du 14 mars 1933 règle le recrutement des médecins des services de psychiatrie en Algérie en faisant appel aux médecins du cadre métropolitain. Deux instructions datées du 10 août 1934 règlent le fonctionnement des services psychiatriques de l'Algérie. Un service de première ligne sera installé à Alger, Oran et Constantine et un hôpital psychiatrique sera ouvert à Blida. Les services de première ligne étaient définis par la formule du service ouvert et d'observation, tandis que l'Hôpital psychiatrique de Blida devait fonctionner selon les termes de la loi du 30 juin 1838<sup>9</sup> mais si l'on tient compte de ce que l'Hôpital de Blida-Joinville est prévu pour 1200 malades, mais que l'encombrement progressif des services lui retire son efficacité, car on arrive à peine à un lit pour 7000 habitants, on peut mesurer les difficultés qui attendaient Fanon qui, installé dans les fonctions de médecin-chef à l'hôpital de Blida-Joinville le 23 novembre 1953, dirige alors la cinquième division comptant 165 patients européens et près de 200 musulmans. Il arrivera à imposer de nouvelles pratiques psychiatriques et fera, graduellement, d'un lieu de relégation une institution soignante. On le voit mettre en avant la nécessité des psychothérapies et des ergothérapies., ce qui supposera par la suite un ensemble de réalisations tels le café maure ou la salle de spectacle dont la construction sera achevée après son départ. Fanon sera objet d'un ostracisme rude de la part des universitaires en place qu'un racisme diffus aggrave encore.**

**Plus important, c'est aussi de l'intérieur même de son projet d'application d'une psychothérapie aux patients algériens qu'il rencontrera une contradiction, majeure. La psychothérapie institutionnelle s'oppose au traitement mécanique et ségrégatif de la psychiatrie coloniale. Elle concerne donc essentiellement une utopie féconde qui est celle d'une réinsertion du sujet dans la contrainte à l'échange social et aux pratiques sociales de productions de biens et de liens. Cette visée se situe dans le champ d'un social qui suppose l'échange et la pacification des places des uns et des autres. Cela ne peut être le cas des sociétés colonisées qui supposent un tout autre cadre, celui de confiscation, ou même de la destruction des référentialités symboliques. De ce fait, la psychothérapie ne peut s'abstraire, en tant que politique de soin, d'une analyse politique d'ensemble des rapports historiques et sociaux existant dans le pays, qui va, elle, porter, sur les altérations massives des structures de réciprocités et des modes de légitimation des personnes dans le cadre colonial. Que les patients ne se reconnaissent pas tant bien que ça dans le bien qui leur était voulu par les premières tentatives fanoniennes de psychothérapie est tout simplement le signe que l'application des idées justes et l'invocation de perspectives humanistes, ô combien louables, tombent complètement à plat dès que le cadre de la société colonisée n'est pas pensé plus avant par les responsables du soin institutionnel. Ce dont Fanon avec promptitude et lucidité a pris la mesure en allant à la rencontre de la culture tue et bafouée, en réévaluant la place que prend le religieux comme dispositif interprétatif de la folie et du malheur, mais sans, nous l'avons vu, vouloir amarrer le patient à un cadre culturaliste préconçu. Et ce sera en un second temps que les activités psychothérapeutiques stéréotypées seront délaissées au profit de la création d'espaces davantage contenant et sensés pour les patients, tel le café maure.**

#### **6 Perplexités et ouvertures**

**Fanon c'est à plusieurs reprises demandé si l'application mécanique de la psychothérapie institutionnelle ne pouvait amener autant de problèmes qu'elle semblait en résoudre. N'était-ce pas favoriser une forme d'assimilation ? N'était-ce pas intensifier l'illusion d'une utopie égalitaire dans un monde qui, égalitaire, ne l'était guère et ne manifestait aucune volonté dominante de le devenir ? Dans l'optique coloniale, qui, surtout en Algérie, nie que l'indigène ait besoin d'être situé et compris dans sa densité et son originalité de langue de croyance et de civilisation. Et plaide pour le remplacement au plus vite de la culture trouvée sur place par celle d'importation, c'est à l'indigène de faire l'effort de ressembler au modèle que le colonisateur lui propose, de se l'assimiler de mimétique façon. L'assimilation, en l'espèce, n'est en rien traduction d'une réalité liée, ou promesse d'un devenir commun inédit. Elle congédie le**

<sup>9</sup> . Les malades mentaux ont fait l'objet d'une loi de protection: la loi du 30 juin 1838. Le but du législateur était de protéger la société des "agissements des aliénés", d'éviter des séquestrations arbitraires, et, en même temps, de pourvoir au traitement et aux soins des aliénés.

**défi des rencontres et répudie toute occasion d'échange, privilégiant le tragique de l'intolérance au comique du malentendu.**

**Fanon insistera tout au long de son œuvre sur l'instrumentalisation du langage par les modalités de discours colonial pour exercer la puissance. Plus, il se produit une prescription d'identité pelliculaire et assignée se déclenche, corrélativement une totale destitution des sites de l'altérité et de l'étranger interne, ce qui ruine le rapport au langage, dans sa faconde, sa surprise, sa métaphoricité. Il est nécessaire alors, proposera Fanon, que ceux qui soignent aient, eux aussi, ressenti le poids de cette violence coloniale et qu'ils refusent cette assignation à résidence dans ce lieu où l'autre des produits, les définit, les cadre. La psychothérapie institutionnelle ne pouvait être menée que par des « passeurs », des hommes et des femmes qui avaient opéré un travail de subjectivation de la désobjectivation qu'implique la soumission à la maîtrise coloniale. Cliniques et politiques ne pouvaient en ces conditions que trouver à se féconder, à se stimuler. Il ne pouvait être question de les lier au nom d'une éthique insipide et de surface. Si soigner est prendre soin des figures d'altérité, alors soigner est s'insurger contre ce qui porte atteinte aux altérités dans un espace social et politique donné. Concernant la problématique de la reconnaissance, Fanon dénoncera donc comme pathogène l'instrumentalisation et la confiscation du langage par les modalités du discours colonial. Son hypothèse concernant la « personnalité colonisée » ne prendra pas appui sur une quelconque psychologie ethnique, laquelle ne pourra pas s'y loger. Bien au contraire, répudiant toute explication de cette « personnalité » par la catégorie équivoque du primitif ou de l'infantile, la thèse de Fanon, développée par exemple dans cet ajout de psychopathologie à ce livre essentiellement politique qui est *Les Damnés de la terre*, promeut une conception de la personnalité qui fait de celle-ci un ensemble de relations sociales, une façon de collectif au singulier. Mais aussi un mode de construction du soi où se répercutent, jusqu'à l'anomie, les déqualifications de l'altérité. Les théories de l'identification et de la personnalisation où son devoir de clinicien l'engage ne dissimulent rien de ce mixte d'emprunts à la phénoménologie sartrienne et à certains aspects des thèses sur le stade du miroir chez Lacan. Fanon rend compte d'un affect généré par la situation coloniale et qui est la peur fréquente chez ses patients d'être déterminés par le regard et l'imaginaire raciste de l'Autre. À une théorie structurale de l'autre, Fanon privilégie l'exploration des variations sociales, culturelles et politiques de cet Autre. La personnalité colonisée n'est alors pas réductible à une personnalité dominée ou exploitée, elle devient le creuset d'une dramatique déqualification de la personne, dans sa subjectivité et dans son historicité. Ce qui met en péril le rapport de chacun au corps et au langage.**

**En ce sens l'expérience unique tentée par Fanon a pour effet de donner consistance à des figures d'altérité vouées à prendre la parole. La pertinence de la parole du sujet, en décalage et en folie, ne pouvait être saisie qu'à condition de redéfinir les bases institutionnelles de la psychiatrie. Comment un tel projet, dans l'Algérie coloniale et massivement raciste de l'époque aurait-il pu voir le jour, sans constituer, en ses effets, un véritable acte d'insurrection contre les ségrégations sociales, ethniques et culturelles majoritaires, alors en Algérie ? Pour Fanon, rien de ce qu'il entreprend n'est séparable de sa passion pour la psyché et pour la folie, une telle passion exalte le courage humaniste qu'il met à rénover l'institution psychiatrique. En cela, la lutte politique qu'il mène ne céda jamais aux sirènes de l'identitarisme ou du retour à l'origine. C'est bien à partir de cette convergence entre luttes politiques, intérêt pour les subjectivités et réalisme dans la pensée de l'institution de soin que se dessinent au plus net le lieu et l'enjeu de l'écriture de Fanon. Elle entreprend souvent une créolisation de ces influences, avec des allers et des retours, des hommages et des dettes reconnues puis parfois désavouées en particulier pour la psychanalyse. Il est difficile d'oublier cette phrase dans *Peau noire, masques blancs* à propos de son analyse des rêves d'africains. « ... les découvertes de Freud ne nous sont d'aucune utilité... »<sup>10</sup> que l'on peut tenir pour une robuste dénégation ou encore ce passage sur Lacan (qui, d'ailleurs, apparaît dans de trois occurrences dans *Peau noire, masques blancs*) où Fanon écrit : « Nous portions une critique violente de la notion de constitution. Apparemment<sup>11</sup> nous nous écartons de ses conclusions (celles de Lacan), mais l'on comprendra notre dissidence quand on se rappellera qu'à la notion de constitution au sens où l'entendait l'école française, nous substituons celle de structure »<sup>12</sup>, » . Ce qui est certainement assez mal lire Lacan, mais fort bien exposer la dialectique sartrienne de la reconnaissance et de la structure du dialogue moi-autrui.**

<sup>10</sup> Op.cit ; p. 65

<sup>11</sup> Souligné par nous

<sup>12</sup> id. p. 65

## **7 Fanon et la guerre.**

**Il fut suffisamment insisté sur le rapport ambivalent de Fanon à la psychanalyse pour qu'il soit loisible de souligner à quel point les écrits sur la clinique des traumatisés de guerre amènent des pièces supplémentaires aux débats qui, une fois encore, désenclavent Fanon de cette posture de résistant à la psychanalyse à laquelle il est si aisé de le réduire. La colonisation souligne Fanon, dans *Les Damnés de la terre* se présentait comme une grande pourvoyeuse de troubles mentaux. Difficulté, à guérir un colonisé, c'est-à-dire à le rendre homogène de part en part à un milieu social du type colonial, c'est-à-dire à un milieu où règne une négation forcenée de l'autre. Dès lors la question de l'identité est un point névralgique exacerbé dans un monde de rapport de forces qui exclut la dialectique de la reconnaissance.**

**Et note Fanon, la colonisation calme, non contestée par la lutte armée, remplit efficacement les asiles, les positions défensives des colonisés se fragilisant, voire s'érodant. Mais ces effets pathogènes intéressent peu les cliniciens.**

**Fanon soutient que la guerre de libération parce qu'elle est totale est, en raison de son caractère de totalité, un terrain favorable à l'éclosion des troubles mentaux. Dans l'introduction, à l'époque non publiée, des deux premières éditions de l'An V de la révolution algérienne, Fanon signalait, à plus d'une fois, que toute une génération d'Algériens baignés dans l'homicide gratuit et collectif avec les conséquences psychoaffectives que cela entraîne serait l'héritage humain de la France en Algérie <sup>13</sup>.**

**C'est au moment où, dans *Les Damnés de la terre*, Fanon aborde la question douloureuse des répercussions psychologiques et psychopathologiques de la torture et des terreurs qu'occasionnent les répressions meurtrières, qu'il opérera un autre rapport au corpus freudien. Ayant projet de parler de la torture et de la répercussion des meurtres et d'éviter toute discussion séméiologique, nosologique ou thérapeutique, il dresse un tableau effectivement composite qui fait se rassembler des cas dont les suivants <sup>14</sup> : Impuissance chez un Algérien consécutive au viol de sa femme ; pulsions homicides indifférenciées chez un rescapé d'une liquidation collective ; psychose anxieuse avec thématique de persécution nocturne ; Dépression liée à la rencontre de sa victime ; L'événement déclenchant de psychoses puerpérales étant l'atmosphère de guerre totale qui règne en Algérie. Enfin, lors de l'exposé d'un cas de « psychose anxieuse grave à type de dépersonnalisation après le meurtre forcé d'une femme », Fanon cite longuement les thèses de Freud exposées dans *Deuil et Mélancolie* « Ayant appris auparavant que sa mère est morte, qu'il l'aimait beaucoup, que rien ne saurait le consoler de cette perte, la voix s'est considérablement assourdie à ce moment et quelques larmes sont apparues, je dirige l'investigation sur l'image maternelle. La persécutrice obsédante est alors décrite comme quelqu'un que ce patient connaît très bien puisque c'est lui qui l'a tuée. La question se pose alors de savoir si nous sommes en présence d'un complexe de culpabilité inconscient après la mort de la mère comme Freud en a décrit dans *Deuil et Mélancolie*. Le malade nous parle de son sang qui se vide, qui se répand, de son cœur qui a des ratés. Deux tentatives de suicide depuis son arrivée. » <sup>15</sup>**

**Il s'agit bien d'une mélancolie d'allure délirante sans doute liée à une absence de « sépulturisation » du corps maternel ce qui fait du sujet l'objet d'un reproche incessant du disparu, qui survit dans les hantises hallucinatoires sous forme de cadavre abîmé et éternisé. L'effroi est bel et bien présent dans la clinique du trauma de guerre que rencontre Fanon, clinique qui, aujourd'hui encore, nous apparaît avec la force d'une vraie actualité. Nous qui recevons, soit dans nos centres de soins, soit dans le relatif secret des cabinets privés, des hommes et des femmes en prise avec les blessures et les violences de l'histoire et du politique, nous sommes les contemporains de Fanon. Il nous introduit à une clinique du Réel. Il ouvre à la compréhension de ce passage entre le moment où un individu exposé a « tiré le rideau » et le moment où il est pris par l'effroi. Dans un premier temps, celui de l'action spécifique face au danger, le sujet n'hésite pas, il n'a pas froid aux yeux. De sorte que le trauma qui survient en un temps second peut venir saisir celui qui s'est comporté de façon ad hoc et qui a ainsi réussi à survivre à la destruction ambiante. En situation de danger extrême, devenu tel un pion hyperadapté aux orientations du Réel, le sujet est alors tombé droit au-dehors de la fenêtre du fantasme. Dans un monde où l'ordonnance logique est tout à fait déconnectée des densités imaginaires (nombreux sont les témoignages de soldats qui racontent le fait qu'ils doivent leur**

<sup>13</sup> Fanon F. *Sociologie d'une révolution*. Paris : François Maspéro ; 1966.

<sup>14</sup> Fanon F. *Les Damnés de la terre*, 1961, p. 240-297

<sup>15</sup> id. p. 251

*survie à l'abolition de la sensibilité, voire de la conscience d'être mortels), l'individu fait ce qu'il faut pour se défendre, voire pour attaquer. Ce sera bien après, soumis au truchement d'une nécessité d'intégrer ces états inouïs du rapport au corps et au langage, que le patient se décompose, il se réveille enfin. Par ce réveil, il imagine alors ce qu'est la pulsion de mort. C'est bien cela le discord qui fait trauma : c'est toute la douleur à faire retour aux mondes des évidences naturelles qui éclate et noue le sujet aux tripes. Le corps n'aspire alors plus à une entière et pleine conscience du moment, détachée de toute densité imaginaire. Plus exactement, il est trop tard. L'ancien exposé à la mort ne peut guère davantage camper sur ce registre de mise à plat de l'imaginaire qui fut autrefois nécessaire à la survie. Le corps, rendu au travail de sa mémoire, tient à nouveau à rentrer dans le monde de la parole humaine. Ce temps du retour fait que ce corps subjectif de l'être parlant peut redevenir marqué par son endormissement et sa recomposition signifiante dans les lignes du rêve et les lois de la parole. Et ce n'est pas évident. D'être sur le « coup » devenu un corps, le sujet souffre de rencontrer la nécessité anthropologique et morale d'avoir, à nouveau, un corps.*

*Fanon se porte au plus près du sujet, se laissant questionner par lui, non au moment vif du surgissement de la violence, mais au moment clef de la subjectivation de cette violence, cette réversion inévitable. De même est inévitable la recreation d'une densité corporelle du signifiant. Mais quelle douleur insensée, quel scandale aussi ! Aujourd'hui, le clinicien fait erreur en perdant de vue le fait que le trauma est une élaboration. Les traumatisés de guerre, tels qu'ils furent observés et soignés par Fanon ont perdu l'usage des traces mnésiques qui permettent de faire de la perte autre chose qu'un gouffre hémorragique. La mélancolie dans le trauma est, sans nul doute, le signe de ce moment où devient inopérant, immobile et inapprochable ce renfort qu'apportent les traces mnésiques. Ces sujets se déterminent alors à partir d'un lieu vide, mutique, qu'aucune parole ne saurait animer ou border. C'est bien cette mélancolisaiton de traumas qui fait que le sujet désespère de rencontrer à nouveau un autre en qui faire confiance, un autre qui puisse le rassurer sur la valeur de pacte et de bonne foi qu'emportent en elles et avec elles des paroles pleines. En d'autres termes, c'est la fonction de médiation du langage qui est touchée, le réel, distordu aux limites de l'humain, insistant dans l'effroi.*

#### **8 Actualités.**

*Pour les cliniciens, psychologues, psychiatres, qui se sont orientés dans la pratique psychanalytique, lire Fanon apporte encore quelque chose d'essentiel. Pendant longtemps le silence s'est fait –et il assourdit– sur les violences de l'histoire coloniale et sur les conséquences psychiques, reconduites de génération en génération, des traumatismes et des mises à la casse des références et des généalogies, exercés et subis pendant les pages les plus sombres de cette histoire coloniale –en particulier, la guerre d'Algérie.*

*Nous, cliniciens, entendons et rencontrons, dans nos cabinets, et plus encore dans notre travail dans les institutions des secteurs dits de banlieue les incidences subjectives de ces violences coloniales sur les descendants, héritiers sans héritage et qui ne trouvent pas, en raison de la mise en silence qui s'opère dans le social, de points d'appui pour se déplacer, se traduire et se transmettre autrement.*

*Si la notion d'une dette d'exister est essentielle pour saisir ce qui permet la prise de l'histoire sur le sujet promis au devenir, il est des circonstances historiques et politiques et où la dette d'exister devient insolvable. Je mentionne là ces circonstances pour lesquelles la vie ne se tient plus guère que dans un défi sacrificiel exténuant. Alors, ce qui fait pacte entre les vivants et les morts ne tient plus, et s'érode tout autant ce qui relie la singularité, la particularité du sujet à se saisir dans une identité ouverte, en soi et comme hors de soi, comme promis à l'imprévu, à la rencontre. Dès que sont bafoués les référents langagiers et généalogiques, les ancêtres redoublent de férocité, et les contemporains font peur. Je touche là aux conséquences psychiques et sociales qui sont induites du moment où on voit se séparer le droit de la Loi, dans une perversion du droit. Cette perversion a pu être liée à la particularité du mouvement colonisateur lorsque ce dernier qui consiste à créer un État loin de chez soi procède nécessairement par disqualification de ce qui aurait pu exister comme pensée et comme exercice politique déjà présent et actif au sein des populations conquises.*

*Aux Autochtones, devenus des « indigènes », sont refusés le statut et la condition de membres de la cité. Il est supposé impossible qu'ils aient le privilège d'être parmi ceux qui participent du jeu politique, au nombre de ceux qui délibèrent, car, ainsi, ils pourraient même défendre leurs propres intérêts au moment de la prise de décision. Ce procédé est une clôture stratégique qui va se légitimer par le « scientisme » comme nous le verrons avec l'École de psychiatrie d'Alger. Posons juste que l'analogie entre l'indigène et l'enfant (ou le primitif) ne peut pas davantage faire de lui un sujet du politique qu'il n'en fait un sujet du droit. Il est un objet qui*

***sera traité et déterminé dans son statut par le politique et le droit, mais guère plus. L'idéologie raciale qui fait de l'algérien <sup>16</sup> du tirailleur sénégalais ou du guerrier rebelle kenyan Mau-Mau <sup>17</sup> un sujet psychologiquement et cérébralement sous-développé, verrouille ici la catégorie de sous-citoyen qu'on lui concède, à coups de triques, le plus souvent, avant de l'enfermer dans un villageoisisme forcé (défendu un temps par Mannoni, constamment par Carothers). Aux colonisés les assignations résidentielles closes, des réserves protégées, ou des ghettos, voire des camps, aux colonisateurs des appropriations hégémoniques et expansionnistes de l'histoire. Le colonisateur n'est pas seulement un possesseur d'espace et de territoires annexés, il est aussi le maître du temps historique. On comprend, dès lors, dans le champ des sciences humaines actuelles, quels enjeux épistémiques recouvrent et masquent (à dire vrai, assez mal) des idéologies coloniales. La psychiatrie coloniale continue à avoir la géographie des peuples et des mentalités en passion, et l'histoire en horreur. L'intense projection qui fait attribuer aux indigènes deux tendances dominantes du rapport du colonisateur au colonisé : la violence et le bluff. Il n'empêche, cette thèse de l'impulsivité criminelle du nord-algérien est bel et bien au diapason des thèses anthropologiques ou médicales qui définissent le colonisé en termes uniquement archétypaux de l'ordre de l'ethnie ou de la race. La peur et pas davantage la violence du colonisé ne peuvent ici s'expliquer par la violence de la colonisation. De même, au Kenya, selon Carothers, les Kikuyus sont des sujets violents, méfiants, peu sûrs d'eux-mêmes, mais ils ne sont jamais situés comme des sujets en prise avec l'actuel et l'histoire politique, leur situation récente de paysans dépossédés et réduits à une prolétarianisation forcée et accélérée, n'ayant guère été prise en compte par l'ethnologue. On attribue à la nosologie ce qui s'explique par la misère. Seule une frustration névrotique rend compte pour Carothers de la révolte qui ne saurait relever dès lors d'aucune analyse politique.***

***Porot et Sutter vont plus loin, leur diagnostic concernant l'impulsivité et l'immaturité figée du nord-africain est rude et il le rend inapte à « profiter » des supposés bienfaits qu'apporte la « civilisation » ; le verni humaniste de la colonisation craque de toute part ; ainsi « ces primitifs ne peuvent ni ne doivent bénéficier des progrès de la civilisation européenne ». Ils sont, disent les deux compères, dans l'incapacité de les apprécier et toute tentative de leur leur accorder ne peut que les perturber gravement. Cette thèse persévéra insidieusement, puisqu'elle est reprise dans l'édition de 1975 de ce manuel rédigé par les membres de « l'école d'Alger », Manuel qui fut jusqu'à la parution du traité d'Henri Ey en 1959-1960, le seul ouvrage de langue française accessible aux étudiants et apprécié par eux***

***Posons-nous maintenant la question de l'apport des textes de Fanon et de son engagement à la notion de droit dans un monde colonial ? Ce qui importe à Fanon est de contextualiser l'humanisme de son temps. Ce n'est pas une essence de l'homme qui importe d'abord à Fanon, mais une situation. Une situation précise, mise en place par l'histoire et codifiée par le droit. Or dans un monde colonial à qui, donc s'adresse le droit ? Dans quelle situation le droit se trouve-t-il ? Le droit, et surtout le droit de l'Homme, est censé s'adresser à un au-delà de nous-mêmes, à une essence qui est celle de l'être pour la liberté et qui par-là même, se saisissant de cette essence, s'affranchit de ses strictes désignations et définitions. Le droit suppose un universel du droit s'adressant au propre du sujet du droit, lequel n'est plus défini par sa particularité, mais par son universalité. La perversion du droit en un système colonial provient de ce que personne, comme sujet, n'est soumis à une loi commune qui le dépasse. Si nombre de conquêtes ont été faites au nom d'un plaidoyer universaliste : (au fond c'était plus, au début de la colonisation, la gauche que la droite qui se souciait d'aller porter ailleurs les biens et les vertus de l'Occident) la logique de ségrégation coloniale est vite devenue de ce que le regard colonial loin de vouloir***

<sup>16</sup> [Porot A, Arrii C. L'impulsivité criminelle chez l'indigène algérien ; ses facteurs. Annales médico-psychologiques 1932 ;90 : 588-611. ; Porot A, Sutter J. Le primitivisme des indigènes nord-africains ; ses incidences en pathologie mentale. Sud médical et chirurgical 1939 ; 15 avril. 129-135 ; Porot A, editor. Manuel alphabétique de psychiatrie. Paris : PUF ; 1952.

<sup>17</sup> [14] Carothers JC. The African Mind in Health and Disease. A Study in Ethnopsychiatry. Geneva, WHO Monograph series, 17, 1953. . CarothersJC. The Psychology of Mau Mau. Nairobi : Government Printer ; 1954.

***l'universel ne pouvait devenir qu'un regard discriminant, et même policier, visant à stigmatiser puis gommer l'opacité de l'autre. De sorte que le sujet de l'universel devenait une alliance entre le colonisateur et le colonisé réduit à une assimilation mimétique au colonisateur lorsque ce dernier l'y jugeait apte.***

***Pourquoi, encore, aux Antilles, au Maghreb ou en Afrique, lorsqu'un orateur, au risque de froisser des sensibilités, se mêle de parler de colonisation, nous sentons-nous tant concernés ? C'est sans doute qu'au-delà des nécessaires réappropriations de la raison et de l'héritage historique ce thème coalise des passions parce que la violence coloniale suppose une mainmise sur la dimension du semblable. Et c'est très douloureux en ce que cela empêche pour chacun, le dialogue avec soi-même et avec ses altérités.***

***Permettez-moi ici une incidente. Je reçois, dans mon cabinet de psychanalyse parfois dans un Centre de Consultation pour adolescents relié à l'Hôpital psychiatrique où je travaille, des jeunes d'origine africaine ou antillaise. Ces jeunes sont les acteurs d'une nouvelle diaspora. À l'inverse de leurs parents, ils ne misent plus sur le retour au pays, tellement lors de ces retours ils se sentent peu intégrés et peu intégrables aux îles de la Caraïbe ou à l'Afrique. Or, pour autant, ils sont loin de se sentir Français à part entière, même si, pour certains, ils en ont la nationalité, ce qui est de justice élémentaire. La conscience de faire partie d'une diaspora mal établie comme telle n'ouvre pour ces jeunes à aucune identité géographiquement établie et ressentie comme légitime. La géographie ne donnant pas assise, argument et abri au narcissisme, le sentiment du lieu s'érodant et se repliant sur un ressenti d'exclusion, c'est au temps et à l'histoire qu'il est confié la charge de signifier l'identité, la filiation, les « racines ». Autrement dit, les adolescents africains, et surtout antillais, interrogent, plus que jamais, les effets de la violence dans la fondation des lignées, des filiations et des généalogies. D'où leur intérêt à exhumer, puis à, en faire un mythe actuel, les réalités de la traite atlantique, les histoires de « marrons »<sup>18</sup>. Ouvrir sans complaisance le « dossier » des abolitions de l'esclavage, voilà bien ce qui serait un acte qui ne peut qu'avoir des incidences fortes et structurantes sur le psychisme de ces jeunes à la dérive, mais porteurs de vraies questions. Sans tout réduire aux évocations commémoratives. Celles-ci sont nécessaires, mais restent insuffisantes à faire vivre le passé, c'est-à-dire à bouger et à inquiéter notre rapport au passé. Généralisons en pensant aux descendants des guerres d'indépendance: les enfants d'aujourd'hui héritent de ces violences et de ces cachotteries qui en redoublent le poids. À l'adolescence, ils tentent de se situer face et avec ces pères brisés, humiliés, parfois traîtres trop stigmatisés, parfois héros trop discrets. Dans l'actuel de la cité, ils tentent de nouer ces fragments d'histoires, ces objets de mémoire, ces hontes mal et trop vites bues, ces colères rentrées ou ces apathies anonymes, à des faisceaux de représentations qui diraient enfin comment l'alter est à son tour affecté par le passé et par les traces de ce passé.***

***Il reste bien sûr à préciser encore, comment s'articulent psychisme et histoire, autrement que guidé par le couple notionnel mémoire et oubli. L'oubli n'est pas l'antithèse de la mémoire, il en est parfois une condition majeure. Ce, qui est oublié, refoulé, peut venir faire retour, précisément. Le contraire de la mémoire, c'est la destruction de la trace de mémoire, sa néantisation. Et c'est bien contre cette perversion destructrice que résistent aussi certaines formes de délire. À la condition toutefois que l'on puisse accueillir et entendre ces délires.***

***En ce sens ce que Fanon a apporté, là où il a occupé pleinement des responsabilités institutionnelles en tant que médecin psychiatre participe des heures les plus heureuses et les plus toniques de l'histoire de l'institution psychiatrique, et reste profondément lié à la façon dont une société accepte de frayer avec l'énigme de la folie. Et de frayer peut-être plus encore***

---

<sup>18</sup> On nomme ainsi les esclaves qui ont fui les plantations pour vivre plus ou moins clandestinement et plus ou moins protégés par la population, aux Antilles, à la Réunion ou à Haïti. Contrairement à nombre de légendes héroïques de nombreux esclaves marrons ont été donnés ou trahis. Pour autant, quelques grands chefs marrons ont pu fédérer des groupes et devenir des figures importantes des révoltes, c'est le cas en Haïti de Jean-François, Biassou ou Jeannot. Cf. Douville, O, Présentation du discours de Chaumette prononcé le Décadi 30 pluviôse, l'an II de la République, au nom de la Commune de Paris, à la fête célébrée à Paris, en réjouissance de l'abolition de l'esclavage » *Cahiers des Anneaux de la Mémoire* (Anneaux de la Mémoire de Nantes et UNESCO) 2001, n° 3, "La traite et l'esclavage dans le Monde Lusophone. La Révolution française et l'esclavage » : 329-362

*avec le lien profond que la folie entretient avec la mémoire de cette histoire commune et singulière qui n'entre pas dans ce que peuvent en restituer les refoulements, les censures et les consensus propres au discours dominant, qui étaient en l'occurrence celui de la violence coloniale. Dénier la dignité de la folie et dénier le travail de mémoire dans le collectif, au fond, c'est la même chose. Bref, ce n'est pas parce que la mémoire ne se prescrit pas qu'il convient de se montrer désinvolte devant les tentatives de destruction de ce qui la rend plausible, plurielle et vivante. Et il est encore une fois importante de rappeler que ce ne fut jamais par les artifices de la prescription d'une identité culturelle que Fanon accueillait ce sujet aux prises avec l'actuel de l'histoire .*

**9 Conclusion...**

*L'œuvre de Fanon permet de reconsidérer les tentatives de dialogue entre anthropologie et psychanalyse. Il est aisé de jeter un regard d'ethnologue sur des sujets pris dans ces violences économiques et psychiques que génèrent toutes les situations de colonialisme et de post-colonialisme. Il est alors possible de « psychologiser » abusivement et de réifier des situations humaines concrètes en termes de personnalité de base ou de personnalité culturelle. C'est là que le déni du politique ne peut que déboucher sur des idéologies culturalistes, lesquelles ont la géographie en passion et l'histoire en horreur. Elles édictent que les segments de personnalité sont entièrement régis par des structures culturelles sises en dehors du temps, de l'échange ou de la lutte. Le psychologisme et la psychiatrie coloniaux vont le plus souvent cheminer de concert. À peu près au même moment où Georges Balandier décidait d'examiner les faits ethnographiques non plus en tant qu'expression d'un fonds mythique et symbolique existant depuis toujours, mais en tant qu'immédiats dans les contextes historiques et politiques actuels, Fanon décide d'utiliser la psychanalyse afin de mieux situer les incidences subjectives qu'ont de tels contextes sur les patients qu'il reçoit.*

*« Dans le monde où je m'achemine, je me crée interminablement », « Mais je n'ai pas le droit d'être ancré, je n'ai pas le droit d'admettre la moindre parcelle dans mon existence »<sup>19</sup>. Nous voyons, à travers ces phrases extrêmes et extrêmement fortes, à quel point la notion d'identité chez Fanon s'oppose à tout affadissement identitaire. La construction fanonienne du psychisme du colonisé a souvent été interprétée dans le sens d'une modélisation culturaliste. Certes, bien des passages de *Peau noire, masques blancs* peuvent être lus de façon trop hâtives tant ils contiennent les incertitudes et les simplifications propres à tout travail qui se précipite sous la forme du manifeste. Ils se prêtent aisément à la critique ou à la lecture réductrice dès que l'on admet que la théorie du psychisme du colonisé exalte une articulation du culturel et du psychique qui réduisent la lutte du colonisé à une reconfiguration du plus violent de la culture tenue pour traditionnelle. Un social pathogène et une culture ontologisée comme fonds, voilà bien des points de repère que Fanon se donne et qui pourraient faire qu'un lecteur pressé ne voit plus en lui qu'un culturaliste de plus, un ethnopsychiatre de plus. Ainsi, le concept de personnalité coloniale proposé dans les *Damnés de la Terre* semble à plus d'un moment de ce livre unifier et uniformiser un ensemble de sujets sans plus de références à leur réalité sociale ou culturelle. Il n'y a pas à taire ici les perplexités que nous pouvons rencontrer. Les mentionner participe aussi de l'hommage. Je pense que, souvent, le Fanon militant se doit de produire des notions qui servent à des causes et à des causes de libération. Toutefois le clinicien d'envergure qu'était Fanon est plus subtil, plus nuancé. Et il note bien, dès les années 60 donc, tout comme un Balandier l'établit pour Brazzaville, que le recours à des pratiques occultes, à des forces supposées traditionnellement magiques, au détriment de la subjectivation des agirs est aussi une forme de régression. Bref, dès que Fanon revient à sa pratique d'écoute et de soin, il assigne le moins possible le sujet souffrant à un « pattern » traditionnel, en dépit de l'estime ou de la fascination qu'il éprouve devant les artifices archaïques et les supposées violences ancestrales.*

*Si donc l'on cessait, ne serait-ce que fugacement, de considérer comme naturelle et normale l'imposition d'un monolinguisme de l'autre, alors s'éclaireraient certaines revendications de retour aux sources. Elles ne visent pas à idéaliser un passé souverain, une façon d'origine à réincarner dans son être et dans sa souveraineté, mais elles tiennent à conserver une force, une virulence et une autorité à des langues et à des mémoires vivant en contrebande, se tenant à la fois proches et contre les modes d'imposition de désobjectivation caractéristiques des discours impérialistes et colonialistes. Il ne s'agit pas pour Fanon d'exalter un passé avec lequel la réconciliation totale vaudrait pour une libération totale, mais de refuser la mise sous honte et silence, des usages et des mots, et surtout, des points d'adresse, qui permettent à un savoir du corps meurtri de se figurer. L'appel à une désaliénation ne se replie*

<sup>19</sup> Fanon F. *Peau noire, masques blancs*. Paris : Seuil ; 1952., p. 186

***pas sur des nostalgies. Il est tissé d'une confiance dans un savoir du corps. Quel corps ? Non le corps culturalisé, tissé et soutenu par les techniques et les usages du corps caractéristiques des procédés ancestraux. L'anthropologie culturelle n'est pas le partenaire politique et épistémique recherché. Fanon sera alors souvent poussé à examiner comment le racisme touche dans son corps même l'homme noir, le réduisant à un corps et l'invalidant de la capacité d'entendre les plural inscrite du côté du culturalisme –ce qui a pu être montré par d'autres auteurs, dont A.Cherki<sup>20</sup> et G.Suréna<sup>21</sup>***

***Aujourd'hui, relire Fanon, en repensant et en associant à certaines prises en charge de patients broyés par les violences et les meurtres de l'histoire, permet de situer comme déterminante cette dimension de l'énonciation qui doit tenir le coup, résister. Cette bonne foi doit être éprouvée et reconnue au prix d'un engagement dans le transfert où le clinicien n'a pas à faire tout le temps le mort, n'a pas à taire au patient la responsabilité de son assentiment à l'universel crédit pour la parole humaine lors même que la désespérance se traduit par des attaques (formes d'attente) envers l'évènement que créent la musique, les scansions et le pouvoir d'évocation de cette parole.***

---

<sup>20</sup> op. cit.

<sup>21</sup> Suréna G. « Frantz Fanon ». in Mijolla A. de, editor. *Dictionnaire , international de la psychanalyse.*

Paris : Calmann-Lévy ; 2002. p.574-.5.



**L'AVENEMENT DU COTON AU SUD DU TCHAD : L'INTRODUCTION DE FACTEURS ET D'AGENTS DE CHANGEMENT, N'Detibaye Assah, Sociologue, Département de Sociologie, Université de N'Djaména, Tchad**

**THE ADVENT OF COTTON IN THE SOUTHERN PART OF CHAD: THE INTRODUCTION OF FACTORS AND AGENTS OF CHANGE**

**RÉSUMÉ.**

*L'avènement de la culture de rente, en l'occurrence le coton, dans le Sud du Tchad a bouleversé l'organisation sociale traditionnelle. Facteur de changement lui-même, le coton en a introduit d'autres dont les buts respectifs étaient de réorganiser les populations en fonction de sa propre infrastructure. Simultanément, apparaissaient des catégories d'agents chargés de veiller au succès de la production cotonnière et de tout ce qui était lié, y compris et principalement l'ancrage du nouveau système dans la société. Les effets conjugués de différents facteurs et l'action des agents avaient, par conséquent, amené les populations méridionales à une nouvelle forme d'organisation jusque-là inconnue d'elles. Mais, si cette évolution socio-économique a provoqué le déclin des auxiliaires au profit d'agents formés et donc plus qualifiés, les facteurs de changement et la nouvelle organisation sociale, quant à eux, demeurent désormais pérennes. Notons enfin que l'analyse de cette problématique a été motivée par un désir de contribution à l'éclairage de bon nombre de personnes quant à la compréhension de la situation actuelle des paysans du Sud du Tchad.*

**MOTS CLES :** Tchad, agent, agriculture, avènement, auxiliaires, changement, coton, facteurs, sociétés.

**ABSTRACT**

*The advent of the income cultivation, as it is the cotton, in the south of Chad has upset the traditional social organization. Factor of change itself, the cotton has introduced lots of others whose respective aims were to reorganize the populations according to its proper infrastructure. Simultaneously, appeared some categories of agents charged to watch over the success of the cotton production and whatever was linked to it, including and principally the inking of the new system in the society. The conjugated effects of different factors and the agents action had, therefore, brought the southern populations to a new form of organization up to their unknown to them. But, if this socio-economical evolution has caused the decline of auxiliaries for the benefit of trained agents and therefore more qualified, the factors of change and the new social organization as for them, remain henceforth perennial.*

**KEY WORDS**

**Agents, agriculture, advent, auxiliaires, change, cotton, factors, sociétés.**

**INTRODUCTION.**

*Beaucoup de facteurs et d'acteurs sociaux en présence peuvent constituer des éléments explicatifs d'un changement social, surtout dans les pays les moins avancés, de surcroît les anciennes colonies. La colonisation avec toutes ses conséquences (écoles, administration etc.), les religions étrangères, sont tout autant de facteurs explicatifs de la situation actuelle des populations tchadiennes dans leur globalité de façon contradictoire. Mais, en ce qui concerne particulièrement les zones rurales du Sud, d'aucuns pensent que l'introduction de l'économie marchande a joué un rôle déterminant dans le processus de changement, en ce sens qu'elle a contribué à la création et à la mise en place de structures nouvelles jusque là inconnues des populations locales. L'avènement de la culture de rente, en l'occurrence celui du coton dans le Sud du Tchad a certes été un des facteurs indéniables du changement intervenu dans cette partie du pays, mais il serait plus édifiant de relever que les transformations de tous ordres inhérentes à*

*la cotonculture ont été rendues possibles parce qu'il y avait des prédispositions à l'imposition d'une telle activité.*

*La fragilité, voire la vulnérabilité caractéristique de l'ordre social précolonial suivi de la recomposition des entités sociologiques en groupements administratifs, sont, entre autres exemples, des éléments de confirmation. Guy Rocher ne l'atteste-t-il pas en soulignant que « les conditions de changement sont des éléments de la situation qui favorisent ou défavorisent, activent ou ralentissent, encouragent ou retardent l'influence d'un facteur ou de plusieurs*

**facteurs de changement »<sup>22</sup> ? Fort de cette pensée, l'on peut dire que, dans une large mesure, l'organisation sociale antérieure a été un déterminant indiscutable de la situation qui a favorisé, activé, encouragé l'influence du facteur coton, quand bien même quelques tentatives de résistance ont été constatées dès les premières années de l'introduction de cette plante. C'est du fait de ce mode d'organisation, déjà ébranlé par les conquêtes coloniales, que le facteur coton a alors pu exercer son influence et amorcer un processus de changement social dans la région. En faisant allusion à cette amorce de changement constaté dès la colonisation, Chancele disait que : « la colonisation fit parfois de la chirurgie sociale. »<sup>23</sup>. Cette chirurgie sociale a été consécutive à l'intervention de facteurs et d'acteurs sociaux de changement. Il conviendra de noter que la culture du coton a produit de multiples effets sur les populations rurales si bien que la compréhension de la situation actuelle passe par une analyse desdits effets. Le désir de mettre en exergue les manifestations des changements consécutifs à l'avènement du coton a ainsi présidé au choix de la présente étude.**

**Ce choix a également été motivé par le fait que, d'une part, on ne peut pas envisager de mener des études sur tel ou tel aspect de la problématique du développement économique du Tchad, surtout, sans faire d'abord référence aux transformations de la paysannerie sous l'effet de l'agriculture commerciale. Une étude étant rarement exhaustive, encore moins quand elle est menée sous forme d'un article, il s'agira pour nous ici d'aborder très succinctement la manifestation de quelques changements observés. Ceux-ci se rapportent, entre autres :**

- À la hiérarchie sociale ;
- A l'ordre social ;
- Au mariage ;
- A la structure sociale.

**D'aucuns perçoivent les transformations intervenues comme inéluctables, puisque devant découler de l'organisation coloniale, sans chercher à appréhender le contexte de leur apparition. Ainsi, nous avons cru bon, à travers cette analyse, contribuer à la compréhension du processus spécifique d'ébranlement des structures sociales anciennes du Tchad méridional, processus mis en place à dessein.**

**La méthode utilisée pour recueillir nos informations est du type combinatoire alliant la recherche documentaire, l'observation et les entretiens informels. Pour avoir vécu quelques années avant et après l'indépendance du Tchad dans la zone d'investigation, nous avons d'abord eu à recourir à nos propres expériences. Ce temps de séjour nous a permis d'observer les attitudes et habitudes comportementales des différents acteurs sociaux impliqués dans la production cotonnière. Il s'agit d'une immersion de fait ou d'une immersion involontaire ou encore inconsciente. Outre ces méthodes, les entretiens informels avec les « aînés » ont servi de technique complémentaire de collecte d'informations. Ce faisant, notre analyse repose sur un plan intégrant deux points fondamentaux dont le premier, relatif aux facteurs de transformations des structures traditionnelles sous l'impact du coton, aborde les déterminants forts intervenus dans le processus. Il y sera également fait l'esquisse de ce qui a changé. Le deuxième point se veut être une analyse des rôles, après identification des acteurs sociaux en présence.**

## **I. FACTEURS DE CHANGEMENT.**

**Si le coton constituait déjà en lui-même un facteur de transformation sociale, il n'en était pas moins vecteur d'autres. Il était, selon Guy Rocher, « un déterminant fort du changement »<sup>24</sup>. La christianisation de la région, l'enseignement, etc.. étaient autant de déterminants du changement, mais l'effet de leurs impacts respectifs sur les populations rurales était de moindre acuité. Le coton étant une culture extravertie, son introduction au Sud du Tchad avait suscité de sérieuses modifications dans le milieu paysan traditionnel. Les techniques nouvelles de production dont il a été à l'origine de l'introduction avaient entraîné des modifications dans les méthodes de travail, dans l'organisation sociale de la communauté rurale. Passer de la houe à la**

<sup>22</sup> Rocher G, 1976, Introduction à la Sociologie générale : le changement social, Points, Tome III, Paris, p. 25.

<sup>23</sup> Chancele, 1949, La question coloniale, Critique, n° 35, in Balandier G, 1970, Sociologie actuelle de l'Afrique Noire, Paris, PUF, p. 5.

<sup>24</sup> Rocher G, Op. cit., p. 25.

***charrue, l'apparition du salariat agricole par exemple, constituait des éléments importants de l'innovation opérée par la culture de rente en question.***

***Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on sait que l'agriculture pratiquée par les Tchadiens du Sud était une agriculture vivrière. Elle constituait la principale activité et était, de facto, orientée vers la subsistance. En conséquence, l'objectif à atteindre était la production nécessaire à la survie du groupe sans surplus inducteur possible d'un développement économique. Il ne pouvait en être autrement, car les outils de production utilisés (houes) étaient rudimentaires et la main-d'œuvre familiale. Toutes les opérations, de la production à la consommation, s'effectuaient sous le contrôle de « l'aîné ».***

***À l'inverse, l'agriculture de rente était une activité structurée autour de principes différents, introduisant de moyens de production plus élaborés (charrues et engrais chimiques) et tournés vers le rendement, cela implique donc des contraintes perçues comme altérantes. Sous ces différents aspects évoqués, l'on serait enclin d'affirmer que l'introduction de la culture attelée constituait une innovation de taille susceptible de modifier les relations. Un autre facteur de changement non moins important, lié à la production cotonnière, a été le nouveau régime foncier, contraignant et incompatible avec celui que la paysannerie tchadienne a jusque-là connu. Le respect absolu du calendrier cotonnier (respect de la date des semis, respect des différentes périodes de sarclage..... qu'exige le nouveau système, oblige les paysans à rompre avec leurs habitudes culturelles.***

***La monnaie a été un des éléments fondamentaux de transformation introduits par le coton. Cette culture, dont l'intérêt avait été mal perçu au départ, parce que, comme le relevait Jean Cabot, « habitués à une agriculture de subsistance, beaucoup de paysans ne virent pas l'intérêt d'un surcroît de travail destiné à leur procurer les signes monétaires dont ils ignoraient l'usage jusqu'alors »<sup>25</sup>, était devenue indispensable pour plusieurs raisons. Elle était pratiquement la seule source de revenus pour, d'une part, s'acquitter de ses obligations civiques (paiement de l'impôt de capitation et des taxes diverses) envers l'administration, et, d'autre part, se procurer les articles d'importation nécessaires à la vie de tous les jours. Quand on sait que les colonies devaient subvenir, par leurs propres moyens, à leurs dépenses et à celles qui sont faites par la métropole sur leur territoire, il leur était plus que capital de multiplier les sources de revenus. C'était dans ces conditions que l'impôt de capitation fut institué. D'abord perçu de façon uniforme sur tous les adultes hommes, l'impôt de capitation a ensuite touché tout le monde, hommes ou femmes et adolescents. Cet impôt pouvait être saisi comme un signe de soumission, puisqu'il rappelait le souvenir de la capitation prélevée en Gaule sur les Provinciaux par les Romains victorieux. Quoi qu'il en soit, l'impôt a joué un rôle économique important : il a servi de stimulant pour le développement de la culture du coton dont la production fournissait la somme nécessaire au paysan pour s'acquitter de ses devoirs civiques et s'équiper matériellement. Il a, par ailleurs, provoqué la négligence des cultures vivrières car la population était plus préoccupée par la recherche de la somme nécessaire exigée d'une part, et par le gain d'argent d'autre part.***

***La modification dans le droit foncier, l'introduction de nouvelles techniques de travail, la modification dans l'organisation sociale de la communauté rurale, l'introduction de la monnaie en vue, surtout, du paiement de l'impôt de capitation, ont été, parmi tant d'autres facteurs, des éléments de transformation introduits par le facteur déterminant : le coton. On ne peut qu'affirmer que : les facteurs externes ont, ici, joué un rôle dominant ayant entraîné l'accélération de l'altération de toute l'organisation sociale. En effet, dans ce processus d'altération généralisée de l'organisation sociopolitique et économique de la paysannerie du Tchad méridional, les populations ont assisté, impuissantes, à l'ébranlement de la hiérarchie familiale. La possibilité de pouvoir disposer de revenus personnels par la production du coton a poussé de plus en plus de jeunes adultes, traditionnellement dépendants des « aînés », à s'affranchir et à s'autonomiser, s'éloignant ainsi, de manière irréversible, de la tutelle de ces derniers. L'ordre social ne pouvait qu'en être affecté, ce qui prouve que l'évolution économique ébranle l'autorité traditionnelle.***

***La mise à l'écart des chefs de terre, véritables autorités religieuses et morales quant à la gestion foncière au profit des « boys cotons » (agents d'organisation et de supervision du processus de production du coton), vient renforcer cette assertion. Dans ces dysfonctionnements de tous ordres, le mariage qui, naguère, était indiscutablement un facteur d'échange social s'inscrivant dans une mise en scène impliquant les belles familles et les amis de même classe d'âges a définitivement perdu de sa considération ancestrale et de sa valeur profonde pour laisser libre cour à des comportements déviants des jeunes, les revenus provenant de la vente du coton étant la seule variable déterminante de l'autonomisation.***

<sup>25</sup> Cabot J, 1973, Le Tchad, PUF, Que sais-je, Paris,

***Mais toute hiérarchie sociale ne s'explique-t-elle pas par une série de contradictions et de tensions qui aboutissent nécessairement à l'éclatement de cette hiérarchie pour en susciter une autre ? De ce qui précède, nous pouvons dire qu'il ne pouvait en être autrement pour le Sud du Tchad, surtout quand on sait que, dans de telles conditions, le critère principal de la stratification est d'ordre économique.***

***Mais, si la paysannerie tchadienne a subi les effets pervers de la culture du coton, c'est en partie, grâce à la convergence des actions de multiple acteurs dont l'action sociale, comme le dit Guy Rocher, « prend, à certains égards, le caractère d'une action historique. Ces acteurs sont donc des individus ou des groupes dont l'action est animée par des buts, des intérêts, des valeurs, des idéologies qui ont un impact sur le devenir d'une société »<sup>26</sup>.***

***D'autre part, la conscience collective a toujours perçu l'évolution de la société traditionnelle tchadienne, particulièrement celle du Sud comme relevant d'un contexte global sans accorder la prépondérance à l'influence du coton.***

## **II. ACTEURS SOCIAUX DU CHANGEMENT.**

***Nous sommes d'avis avec Émile Durkheim lorsqu'il révèle que : « quand l'organisation nouvelle commence à apparaître, elle essaye d'utiliser celle qui existe et de se l'assimiler ».<sup>27</sup> C'est ainsi que les groupements résidentiels semi- autonomes du Sud tchadien, groupements constitués de membres d'un même lignage dominés par les « aîné » étaient devenus des organes administratifs en se voyant transformés en véritables villages, re-composés en fonction de l'infrastructure cotonnière.***

***Les agents issus de cette nouvelle organisation provenaient donc du mélange de celle-ci avec l'organisation familiale préexistante. La composition des agents provenant de l'imbrication des deux types d'organisations allait du gouverneur de colonie aux auxiliaires africains.***

***Au niveau supérieur, les administrateurs, véritables représentants de l'État, jouaient un rôle éminent dans leur circonscription. Placés sous la haute autorité de l'État, ils étaient chargés de la direction politique et de la surveillance de tous les services civils et financiers. En matière de campagnes cotonnières, les préfets devaient préparer et réaliser des plans d'action efficaces qui permettent d'engager les campagnes dans les meilleures conditions. Ils devaient procéder, dans leur circonscription, à la préparation psychologique de la campagne en démultipliant leur action par une participation active des sous- préfets, des cadres locaux et des animateurs. À ce propos, Jean Suret Canale disait : « les pouvoirs de commandement ont pour but d'assurer l'ordre, c'est-à-dire la possibilité pour les métropoles et pour les colons d'exploiter paisiblement et dans les meilleures conditions les populations du pays, d'extorquer l'impôt, la marchandise humaine pour le travail forcé et la conscription, les livraisons imposées de produits »<sup>28</sup>. Par le fait d'être les représentants de l'État, mais aussi à cause de l'isolement et de la lenteur des communications, certains administrateurs se référaient de moins en moins à la Capitale et tranchaient d'eux-mêmes dans des domaines auxquels ils n'étaient pas préparés. Maintes décisions relevaient de la fantaisie, de l'arbitraire, voire de la cruauté. Les décisions d'infliger des flagellations à celui qui ne respectait pas le calendrier cotonnier ou qui avait le malheur d'être absent de sa plantation lors de visites effectuées inopinément par les gardes ou encore d'opérer des prélèvements sur les produits vivriers, voire la saisie d'animaux et de volailles le corroborent. Sur tout cela vint se greffer l'obligation de consacrer quelques jours de travail dans les champs du chef. Contre ces exactions, les paysans, désorganisés, n'avaient aucune défense, tant la complicité et la corruption tendaient à gagner du terrain. Mais à l'époque coloniale, les administrateurs européens ne jouaient-ils pas déjà le rôle d'agents d'exploitation et d'oppression ? C'est à croire donc que la fonction d'administrateur ne pouvait être définie autrement que par l'arbitraire et la répression.***

***Sous l'autorité des administrateurs, d'autres agents, non moins zélés, exerçaient leur pouvoir. Il s'agissait de ceux que l'on appelait communément les auxiliaires africains. Scindés en deux catégories (auxiliaires indirects et auxiliaires directs), ils avaient un rôle non moins répressif que celui des administrateurs, toute proportion gardée.***

<sup>26</sup> Rocher G, Op. cit., p. 26.

<sup>27</sup> Durkheim E, 1967, La Division du travail social, 8<sup>ème</sup> Edition, PUF, Paris, pp 149-176.

<sup>28</sup> Suret Canale J, 1964, Afrique Noire : L'Ere coloniale (1900-1945), Sociales, Paris, p. 398.

**Les auxiliaires indirects étaient essentiellement des chefs indigènes (chefs de canton, chefs de village), issus pour la plupart, de la colonisation. Chargés du recouvrement des impôts, ils étaient, par conséquent, tenus d'assurer le succès du régime administratif, mais surtout celui de la culture du coton. Leur traitement était fonction du volume de la production cotonnière, grand était leur intérêt d'assurer au maximum ce succès dans leur secteur.**

**La flagellation infligée aux "mauvais" producteurs suivie de la destruction de leurs champs vivriers expliquait, en partie, la volonté des auxiliaires indirects de faire produire plus, seule condition pour eux de voir leur traitement augmenté temporairement**

**Le fait que certains chefs traditionnels soient devenus des chefs administratifs dans la nouvelle situation pouvait être interprété comme une perte de leur autonomie, l'autonomie ou la semi-autonomie de leur groupement étant anéantie par l'administration. Importants qu'ils étaient auparavant, ils n'étaient plus, de facto, que des agents d'exécution. La chefferie ne constituait plus qu'un rouage de l'administration. Une mutation s'était donc opérée dans le rôle et le caractère même de la chefferie.**

**Ainsi, de la chefferie traditionnelle, on était passé à la chefferie administrative. Comme le rapportait Maret, inspecteur des colonies, « le chef n'est pas le continuateur de l'ancien roitelet indigène, même lorsqu'il y a l'identité de personne, il n'y a plus rien de commun entre l'état de choses ancien et le nouveau. Nommé par nous, après un choix en principe discrétionnaire, il est, et il est seulement notre auxiliaire »<sup>29</sup>.**

**À leur échelle, d'après Jean Suret Canale, « les chefs sont les représentants du despotisme colonial, hommes à tout faire de l'administration (policiers, juges, recenseurs, collecteurs d'impôts, agents de culture, agents de travaux publics etc.).<sup>30</sup> Le chef, qu'il fut à la tête du canton ou du village, avait tout perdu. Hier, maître de son groupement, il était devenu, avec la nouvelle situation, serviteur.**

**Il faut noter que les avantages dont bénéficiaient les chefs étaient maigres en comparaison de leurs responsabilités et charges qu'ils devaient assurer (collecte d'impôts, réquisition de la main d'œuvre pour l'exécution des corvées de tous ordres, logement et nourriture à fournir gratuitement aux gardes et/ou autres émissaires de l'administration en tournée). Pour être à la hauteur de leur tâche, les chefs étaient donc contraints de se livrer à des excès dont l'administration feignait d'ignorer l'existence, et qui, à l'occasion, se retournaient contre eux seuls. Avec les auxiliaires directs (gardes, commis, interprètes, boys-cotons), apparaissait une nouvelle couche des « inconnus de la société traditionnelle du Sud du Tchad. Désignés comme auxiliaires directs de l'administration, ils étaient installés en maîtres dans les villages. Ceci paraissait tout à fait normal dans la mesure où la chefferie traditionnelle était devenue quasi-inexistante, et où la chefferie administrative avait du mal à s'implanter. Ces auxiliaires étaient obligatoirement nourris et hébergés par les habitants. Si tous abusaient de leur pouvoir, c'étaient surtout les gardes et les boys coton qui excellaient dans les exactions. Les gardes n'hésitaient pas à passer outre à leur rôle qui était celui de veiller à ce que les contraintes du calendrier cotonnier soient respectées. En mission, ils avaient pleinement conscience d'être indispensables. Aussi, se substituaient-ils parfois aux chefs pour arranger les affaires et rendre la justice suivant leurs propres lumières et leurs intérêts, ce qui leur rapportait beaucoup de cadeaux et de considération liée à la crainte que l'on avait d'eux.**

**Les commis et les interprètes, scolarisés, étaient des intermédiaires obligés entre l'administrateur qui ne parlait pas les langues locales, et les villageois qui ne comprenaient pas la langue du colon. Attentionnés, discrets et dévoués, ils étaient plus intelligents dans leur pratique de la tyrannie.**

**Quant aux boys-cotons, très souvent ignorant les qualités de la terre, mais parce que parlant quelques mots français, ils étaient les successeurs attitrés des chefs de terre qui, eux, avaient par héritage beaucoup de connaissances dans ce domaine. Au lieu donc des chefs de terre, c'étaient les boys-cotons qui procédaient au choix et à la distribution des terres, ainsi que des grains nécessaires aux semis. Leur réputation auprès des habitants était aussi mauvaise que celle des gardes et autres agents. Chantages et intimidations étaient souvent exercés à l'endroit des planteurs, avant de les inscrire sur la future liste des bénéficiaires de primes d'ensemencement destinées à encourager les planteurs qui respectaient le calendrier cotonnier.**

<sup>29</sup> Maret, in Comevin R, 1961 : L'évolution des chefferies dans l'Afrique Noire d'expression française, Recueil Penant, n° 687, p 380.

<sup>30</sup> Suret Canale J, Op. cit., p 107.

***Avec le temps et l'évolution économique qui ont ébranlé l'ordre traditionnel dans le contexte colonial, toutes ces catégories d'agents ont connu un déclin irréversible. La modernisation de plus en plus poussée de la culture du coton passait par un encadrement technique des paysans. Les encadreurs de circonstance n'avaient plus leur place dans le contexte de modernisation, d'où leur déclin au profit d'agents plus compétents, formés pour les besoins de la cause, dans des instituts, centres et collèges agricoles. Au-delà de la disparition des petits métiers d'encadrement, c'est toute l'organisation sociale qui a été désarticulée. C'est donc le lieu d'aborder quelques changements provoqués par la production du coton.***

#### **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.**

- Badra Moutassem-Moutassem, 2002, Naissances et abandons en Algérie, Karthala.
- Beau S. et Weber F., (2003), Guide de l'enquête de terrain, Paris, La Découverte, 358p.
- Blanchet A., Gheglione R., Massonat J., Trognon J., (2000), Les techniques en sciences sociales, Paris, Dunod, 200p.
- Briche M., (2007), Introduction à la sociologie. Des pères fondateurs aux sociologies contemporaines, Paris, Ellipses, Editions Marqueting, 174p.
- J.-C., (2007), La méthode en sociologie, Paris, La Découverte, 128p.
- Dictionnaire Petit Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1988, 1719p.
- Ferréol G., (2002), Dictionnaire de Sociologie, Paris, Armand Colin, 242p.
- Ferréol G., (2002), La méthode en sociologie, Paris, Armand Colin, 242p.
- Lévi-Strauss C., (1967), Les structures élémentaires de la parenté, Paris, Mouton.
- Paugam S., (2007), La pratique de la Sociologie, Paris, P.U.F. 199p.
- Robert, (1999), Dictionnaire de Sociologie, Paris, Seuil.
- Rocher G., (1968), L'Action sociale, Paris, Editions Points, Tome I, 320p.
- Rocher G., (1968), Le Changement social, Paris, Editions Points, Tome III, 322p.
- Sainta N'Dem Ngoidi, Natéguingar F.-J., Nalda Katir et Adoum Daliem, (Avril 1997), Erude sur la perception de la société tchadienne à l'égard des filles-mères.
- Site : <http://cenamax.wordpress.com/2010/03/24/filles-mères-en-difficultes-victimes-innocentes-de-l'injustice-sociale/>
- Site : <http://www.camer.be/>
- Site : [www.lefaso.net](http://www.lefaso.net)  
L'Observateur, N°480 du 08 Octobre 2008.  
Info-Tchad. A.T.P. N°5220 du 14 Juillet 2003.  
Tchad et Culture N°142-Septembre 1995.

**Pour ou contre la rétroactivité de la loi au Togo ? : ALEZA Soho, assistant, Université de Lomé, Togo.**

**Résumé**

**Les Togolais se divisent au sujet de la rétroactivité de la loi en prévision de l'effet des règles à attendre des réformes institutionnelles et constitutionnelles promises au peuple depuis plusieurs années. L'approche de l'investissement institutionnel, dont s'est préoccupée la présente étude, s'est fixée comme objectif d'abord d'établir l'analyse de la théorie de la rétroactivité de la loi. Ensuite dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle sur le point précis de limitation de mandats présidentiels à deux, quelle est l'opinion des Togolais au sujet de la rétroactivité ou pas de la nouvelle norme attendue. Vu du Code civil, la loi est non rétroactive pour la protection des acquis et des intérêts privés. Mais la règle comporte une exception tenue par le pouvoir législatif qui peut décider de la rétroactivité d'une norme adoptée dans l'intérêt général justifié. En droit pénal de fond et en procédure pénale, les lois sévères sont soumises au principe de non-rétroactivité tandis que les normes plus douces restent quant à elles rétroactives. Le droit public réfute autant la rétroactivité, qu'il l'admet. L'activité administrative et gouvernementale se protège de la rétroactivité des normes édictées. Cependant, les décisions du juge administratif sur l'activité administrative demeurent rétroactives. Le Conseil constitutionnel n'a jamais censuré les lois fiscales rétroactives dès lors que l'intérêt général existe comme fondement. L'analyse de la rétroactivité produit un résultat contradictoire pour une raison toute simple : la rétroactivité de la loi n'est pas un principe constitutionnel. Dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle en vue de la limitation de mandats présidentiels à deux, la majorité écrasante des enquêtés était pour la rétroactivité de la nouvelle norme attendue.**

**Mots clés : droit, rétroactivité, non-rétroactivité, loi, code, intérêt général, Togo .**

**Abstract**

**The Togolese are divided about the retroactivity of the law in anticipation of the effect of the rules to wait for institutional and constitutional reforms promised to the people for several years. The approach of institutional investment is concerned this study's goal is to first establish the analysis of the theory of retroactivity. Then in the event of a constitutional amendment on the precise point of limitation of presidential terms to two, what is the opinion of Togolese about retroactivity or not, given by the new standard expected. According to the civil code, the law is not retroactive to the protection of private interests. But the rule has an exception required by the Parliament, which can decide the retroactivity of a standard adopted where justified in the public interest. In substantive criminal law and criminal procedure, severe laws are subject to the principle of non-retroactivity while softer standards remain for their retroactive. Public law denies retroactivity as it recognized. The administrative and governmental activity protects against retroactive standards set. However, decisions of the administrative judge of the administrative activity remain retroactive. The constitutional Council has never censored retroactive tax legislation when the public interest is as founded. The analysis of retroactivity produced contradictory results for a very simple reason: the retroactivity of the law is not a constitutional principle. In the event of the constitutional amendment to limit presidential terms to two, the overwhelming majority of respondents were for the retroactivity of the new expected norm.**

**Keywords: Law, retroactivity, non retroactivity, Low, code, public interest, Togo.**

**Introduction.**

**Dans un état de droit, la loi, règle générale, connaît toujours un long processus pour voir le jour. Elle passe souvent par une phase de demande politique, escortée d'une prise de conscience par le gouvernement ou par le Parlement lui-même. L'écriture de la loi est faite par le gouvernement ou par une commission parlementaire, suivie de la phase d'études, d'amendements, d'adoption du projet de loi ou de proposition de loi et enfin le vote par le Parlement, avant la promulgation de la loi par le président de la République et sa publication au journal officiel. S'il s'avère constant que la loi ne prend effet qu'à compter de sa publication au journal officiel, généralement dans les vingt-quatre heures, il se pose souvent le problème de son application dans le temps. Une loi nouvelle peut être contraire ou antagonique à la loi ancienne. Laquelle de ces deux lois, ancienne ou nouvelle doit-on appliquer à la situation en cause? Dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle au Togo et dans l'hypothèse où le parlement du pays revenait principalement sur la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux, cette limitation**

***serait-elle rétro activable ou pas ? C'est l'épineux problème soulevé par le conflit des lois dans le temps qui conduit à l'étude du présent sujet, c'est-à-dire « le pour ou le contre de la rétroactivité de la loi au Togo ». En effet, le thème de la rétroactivité de la loi est discuté partiellement et partiellement depuis quelque temps au Togo par les acteurs politiques en considération de leurs intérêts.***

***Il convient d'apporter une réponse à la question de « science des conflits de lois »<sup>31</sup> afin d'éclairer le citoyen modeste à la recherche d'éducation nouvelle et d'informations éclairantes sur le sujet. Car la sociologie de l'éducation s'étend aujourd'hui à l'étude de l'investissement institutionnel pour la prévention des conflits sociopolitiques.***

***Le fait pour la loi de régir des situations présentes, passées et futures, engage la doctrine de la rétroactivité. Il s'agit là du problème entier de conflits de normes dans le temps. La solution paraît venir exclusivement du Code civil pour résoudre les conflits de loi dans le temps, c'est-à-dire le principe de la non-rétroactivité de la loi. En effet, au titre préliminaire du Code civil intitulé « De la publication, des effets et de l'application des lois en général », il est libellé comme suit : « la loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'est point rétroactive »<sup>32</sup>. Il apparaît là d'une consécration formelle et sans équivoque de l'interdiction ou de la prohibition de la rétroactivité de la loi. Cette norme semble avoir une portée générale quoique étant prévue pour le droit civil. S'applique-t-elle à toutes les lois quelle en soit la nature et le domaine concerné ? L'interdiction de la rétroactivité de la loi couvre-t-elle tous les domaines de droit, à savoir constitutionnel, administratif, pénal, fiscal? Etc.***

***Si le Code civil interdit la rétroactivité des lois, le but recherché est d'éviter certaines situations lassantes et désastreuses qui conduiraient certaines personnes à perdre des droits acquis sous l'emprise de l'ancienne loi. La loi reste aussi faite dans l'intérêt de la société et peut conduire souvent à donner à la loi nouvelle la possibilité de rétroagir imposant ainsi des limites au principe posé par l'article 2 du Code civil. C'est ici qu'il paraît impérieux de démontrer une double position scientifique de la théorie de la rétroactivité en apportant des preuves que dans bien des cas, la loi peut rétroagir et la rétroaction peut être l'œuvre du législateur lui-même qui, dans les dispositions transitoires de la loi, prévient que celle-ci peut régir des situations nées avant, pendant et après son entrée en vigueur. Un ratissage large sera fait par analyse de la matière juridique où la rétroactivité de la loi demeure non seulement un sujet de droit, mais un facteur d'intérêt humain et social, voire politique. Il résultera dans la présente contribution de l'article qui impose un cadre théorique précis, que la rétroactivité de la loi est aussi bien réfutée qu'admise dans les règles de droit.***

***1 – Le cadre conceptuel de l'étude.***

***Compte tenu de la particularité du sujet abordé, il s'avérait nécessaire de définir le périmètre de la présente recherche pour mieux approfondir la question dans la mesure où le risque d'élargir le thème était grand.***

### ***1.1- Le problème.***

***Depuis quelque temps au Togo, le débat fait rage au sujet de la rétroactivité de la loi en prévision de l'effet des règles à attendre des réformes institutionnelles et constitutionnelles promises<sup>33</sup> au peuple togolais depuis plusieurs années<sup>34</sup>. La demande politique de revenir sur la règle de la limitation du nombre de mandats présidentiels constitue une norme et une mesure de***

<sup>31</sup> C'est-à-dire, la théorie de la rétroactivité. L'expression vient de François Viangalli en 2004 in *La théorie des conflits de lois et le droit communautaire*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, Marseille, P. 265.

<sup>32</sup> Article 2 du Code civil.

<sup>33</sup> Une promesse comporte la chose exacte promise et le délai d'exécution de la promesse. Si tel n'est pas le cas, il se trouve que les parties en présence demeurent dans la rhétorique.

<sup>34</sup> L'objectif ici n'est pas de faire un diagnostic de la profonde crise togolaise (ses origines, ses manifestations et ses conséquences surtout sur la jeunesse, espoir de toute nation), mais d'interpeller et d'avertir toute conscience que le paroxysme de la présente crise s'approche et se joue déjà si l'on considère comment le parti au pouvoir et l'opposition se regardent en chien de faïence. En effet, la nébuleuse rétroactivité trouble les esprits au Togo. Comment se représente la catégorie de rétroactivité de la loi qui reste actuellement le mot à la fois le plus dangereux et le plus populaire jamais employé autant dans le vocabulaire des Togolais. Apparemment, son interprétation juste sauvera le pays ou à l'inverse le perdra.



**référence du fonctionnement d'un État démocratique. Le pays a raté<sup>35</sup> tant d'occasions politiques pour se mettre sur les rails d'un État constitutionnel et de droit. Comment ne pas s'intéresser au climat critique qui commence à s'installer dans le pays en faisant une analyse d'un concept clé dont l'interprétation parfois erronée des acteurs politiques amplifie les facteurs de division des Togolais comme naguère les Sénégalais<sup>36</sup> au sujet de la question de savoir si la loi est rétroactive ou par en l'occurrence la loi constitutionnelle de limitation du nombre de mandats présidentiels.**

**Pour le moment, il n'y a pas de fait de limitation du nombre de mandats présidentiels au Togo, mais les citoyens se divisent déjà sur la question de savoir, au cas où la règle de limitation de deux mandats présidentiels était réintroduite dans la Constitution sera-t-elle rétroactive ou pas ? Dans la perspective de contribuer à assainir le débat pour apporter une modeste pierre dans la prévention des conflits au Togo, il est important d'apporter le témoignage de la sociologie de l'investissement institutionnel en répondant à l'énigme juridique qui divise les Togolais aujourd'hui partout dans l'espace public, à la radio, à la télévision, dans la presse, au marché, sur le campus, dans la rue, sur l'Internet et à travers les autres nouvelles technologies d'information et de communication, à savoir la loi est-elle rétroactive ou pas ?**

**La science s'occupe exclusivement des faits loin des suppositions. A ce jour, personne ne sait que deviendra encore la Constitution togolaise, ni qui sera autorisé à se porter candidat ou pas aux élections présidentielles togolaises de 2015. La rhétorique politique n'aura pas sa place ici, ni l'imagination encore moins la spéculation. Le présent article voudrait apporter une contribution simple, celle de l'approche sereine de la question de la rétroactivité de la loi dans un Etat de droit en s'immisçant dans le débat public togolais pour mesurer les tendances du pour ou du contre de la rétroactivité de la loi de limitation à deux du nombre de mandats présidentiels.**

### **1.2- La méthode de travail**

**Fondée sur la tenue d'un journal chronologique d'événements majeurs depuis l'année 2000 ensuite sur une revue documentaire approfondie sous forme d'études de milliers de pages de documents juridiques au Togo et en France, et la consultation de plusieurs personnes ressources, en particulier des juristes, la méthode s'est achevée par un sondage à travers les rues de Lomé sur un échantillon de 500 personnes âgées de 18 ans et plus représentant la diversité socioprofessionnelle de la population togolaise de la capitale. La question principale du sondage était celle-ci : dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle limitant le nombre de mandats présidentiels à deux, êtes-vous pour ou contre la rétroactivité de cette norme ?**

### **1.3 - La notion de la rétroactivité de la loi**

**La rétroactivité de la loi est une expression juridique difficile à définir ; elle reste en conflit permanent avec la non-rétroactivité de la loi. Paul Roubier, qui conserve la perfection de l'approche du conflit des lois dans le temps, trouve même que « la définition de la rétroactivité**

<sup>35</sup> Le professeur Magloire Kuakivi de l'Université de Lomé a fait l'inventaire complet en juillet 2012 des accords politiques entre le parti au pouvoir et l'opposition, accords sans suite ou sans effets juridiques, dans une lettre ouverte de juillet 2013 à la chancelière allemande, aux présidents français et américain, intitulée « *Qu'est-ce qui fait la baraka du Togo ?* ».

<sup>36</sup> Aux élections présidentielles sénégalaises de février 2012, la troisième candidature d'Abdoulaye Wade a failli entraîner le Sénégal dans le chaos après sa validation par le Conseil constitutionnel sénégalais en janvier 2012. En effet, la nouvelle candidature du président Wade avait été jugée anticonstitutionnelle par le Mouvement M23, c'est-à-dire du 23 juin 2011 regroupant une coalition de partis politiques d'opposition et d'organisations de la société civile. Elu en 2000 pour sept ans, réélu en 2007 pour cinq ans après une révision constitutionnelle en 2001 instituant un quinquennat renouvelable une fois, Abdoulaye Wade s'est représenté encore en 2012 pour sept ans après le rétablissement du septennat en 2008, à la suite d'une nouvelle révision constitutionnelle. Ses opposants tiraient l'inconstitutionnalité de sa candidature, semble-t-il, par le moyen de la rétroactivité de la loi nouvelle qui limitait le nombre de mandats présidentiel à deux. Le raisonnement juridique était simple : la Constitution sénégalaise révisée a limité le nombre de mandats présidentiels à deux ; or Abdoulaye Wade a accompli deux mandats présidentiels (peu importe leur durée respectivement différente) ; donc sa troisième candidature est anticonstitutionnelle. L'étrange avis du Conseil constitutionnel sénégalais avait déclenché dans le temps une violente émeute meurtrière à Dakar et dans les grandes villes du Sénégal.

**est fort aisée »<sup>37</sup>. Régulièrement, la théorie de la rétroactivité de la loi est définie par son contraire pour le sens commun qui considère que la loi n'a de conséquences que sur les faits manifestés après son entrée en vigueur. Or le dictionnaire des termes juridiques précise qu'« une loi nouvelle est rétroactive lorsqu'elle régit la validité et les effets passés des situations juridiques nées avant la promulgation »<sup>38</sup>. Cette définition corrige déjà ainsi l'erreur selon laquelle la loi n'est point rétroactive comme si la rétroactivité n'existait pas dans un dispositif juridique quelconque. Dans son œuvre d'envergure, Paul Roubier admet l'existence de la rétroactivité de la loi et livre sa définition de celle-ci comme « le report de l'application de la loi à une date antérieure à sa promulgation, ou, comme on l'a dit, une fiction de préexistence<sup>39</sup> de la loi »<sup>40</sup>. L'auteur s'inscrit apparemment dans la lignée de ceux qui pensent que la suprématie du parlement dans le quadrillage de la condition rationnelle de l'Etat de droit conduit à comprendre que la non-rétroactivité ou la rétroactivité ne lie pas le législateur qui a le dernier choix en esprit bien sûr avec la volonté populaire. Le débat sur la rétroactivité de la loi intéresse forcément, non seulement le sort des faits avant la promulgation de la loi, mais aussi le sort des faits après la promulgation de la loi. Il s'apparente à un discours sur le conflit de lois dans le temps qui « naît, non pas de la coexistence des lois, mais de leur succession ; c'est en d'autres termes le conflit des lois anciennes et nouvelles »<sup>41</sup>. Dans sa théorie générale du droit transitoire, Nicolas Baraït pense que l'analyse de la rétroactivité de la loi s'est menée jusqu'alors à l'aide de trois méthodes suivantes. « la méthode subjective s'est préoccupée des situations passées, avant que la méthode objective ne déplace le centre de gravité de l'analyse vers les situations en cours pour aboutir, avec la méthode normative à une prise en considération de l'ensemble des situations passées, en cours et futures »<sup>42</sup>. Il est déloyal que certains intellectuels parcourent les médias du pays pour faire la propagande d'une seule branche de pensée en affirmant dogmatiquement que la loi n'est point rétroactive. Laquelle ? La loi civile ? La loi pénale ? La loi administrative ? La loi fiscale ? La loi constitutionnelle ? etc. De tout ce qui précède il se dégage, que « la rétroactivité est une technique souple qui doit être appréciée avant tout sous le sceau de l'utilité »<sup>43</sup>. La rétroactivité de la loi est beaucoup plus une question juridique qu'une réponse soudaine de juriste encore moins d'un juge. Car, pendant les interviews, tous demeuraient prudents en face de la question posée : la loi est-elle rétroactive ou pas ?**

## **II – La réfutation de la rétroactivité de la loi**

**Suivant le Code civil<sup>44</sup>, la loi doit être non rétroactive. L'application de ce principe a des conséquences ne favorisant pas nécessairement l'évolution du droit.**

### **2.1 – Le principe de la non-rétroactivité de la loi.**

**Le père<sup>45</sup> du Code civil français écrivait dans ses discours ici et là que « l'office de la loi est de régler l'avenir ; le passé n'est plus en son pouvoir » avant de se poser la question de savoir ce « que deviendrait donc la liberté civile si le citoyen pouvait craindre qu'après coup, il serait exposé au danger d'être recherché dans ses actions ou troublé dans ses droits acquis par une loi postérieure ». Une telle réflexion livre sans réserve toute l'intelligence et les impératifs de**

<sup>37</sup> Roubier P. (2008) : *Le droit transitoire – Conflit de lois dans le temps*, Dalloz, Paris, P. 4.

<sup>38</sup> Lexique des termes juridiques, 2010, Dalloz.

<sup>39</sup> Dans la théorie de l'origine des droits de l'homme et des libertés fondamentales enseignée par le professeur Sophie Jousseume-Jossaud de l'Université de Paris 8 – France, l'Homme reste titulaire de droits à la fois antérieurs et supérieurs à toute règle juridique, même si les positivistes pensent que le seul corpus de règles qui puisse mériter l'appellation de droit est le droit positif, c'est-à-dire le droit édicté par les autorités compétentes investies absolument de conscience collective. Pour le cas concret du Togo, sans s'interroger sur la « jusnaturalité » ou la « positivité » des droits, ce qu'on l'on sait est le suivant : la règle de limitation du nombre de mandats présidentiels existait déjà et était limitée fermement à deux dans la Constitution du 14 octobre 1992 en son article 59 avant d'être modifiée pour devenir illimitée par la loi n°2002-029 de la révision constitutionnelle de la nuit du 31 décembre 2002.

<sup>40</sup> Roubier P. (2008) : *Le droit transitoire – Conflit de lois dans le temps*, Dalloz, Paris, P. 4.

<sup>41</sup> Ibidem.

<sup>42</sup> Baraït N. (2010) : *Le droit transitoire de la famille*, Tome 45, Lextenso éditions, Paris, P. 23-24.

<sup>43</sup> Debat O. (2006) : *La rétroactivité et le droit fiscal*, Edition Defrénois, Paris, P. 30.

<sup>44</sup> Le Code civil est le corpus de règles régissant les rapports entre particuliers, et c'est le juge judiciaire qui en est l'arbitre dans les tribunaux civils.

<sup>45</sup> De Jean-Etienne Portalis (1746-1807).

***l'article 2 du Code civil ordonnant que « la loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'est point rétroactive ».***

***Le droit ne se lie pas facilement les mains devant la rétroactivité, car elle semble souvent contraire à la sécurité juridique. Il s'agit là, tout en tâchant de résoudre le problème du conflit des lois dans le temps, de protéger sagement les droits acquis par toute personne avant la nouvelle loi. On entend par droit acquis, le droit entré dans le patrimoine d'une personne en application de la loi ancienne sans remise en cause par l'application de la loi nouvelle. Ainsi, en matière de contrat, il est parfait par l'accord de volonté des parties, et la loi en vigueur à la date de l'accord de volonté doit s'appliquer. À titre d'exemple : le droit d'hérédité est acquis au décès du cujus ; le droit du légataire n'est acquis qu'au décès du testateur et l'usucapion n'a de droit qu'avec la prescription achevée, etc. La notion du droit acquis n'est pas à confondre avec celle d'application immédiate de la loi selon laquelle la nouvelle loi régit toutes les situations juridiques constituées après sa publication, mais aussi les effets futurs des situations en cours de cette publication. Toutes les deux notions concourent à la résolution des conflits de loi dans le temps. Leur application soulève souvent des difficultés pratiques en raison du fait que la nouvelle loi aura vocation à s'appliquer à des actes se prolongeant dans le temps. Dans ce cas, il va falloir faire la part entre ce qui sera régi par la loi nouvelle et ce qui demeure régi par la loi ancienne. Toutefois la jurisprudence a trouvé une solution à cette difficulté.***

***En effet, elle soutient que, d'une part, la loi nouvelle s'applique immédiatement aux situations juridiques en cours de constitution et d'autre part que la loi nouvelle s'applique aux effets futurs d'une situation juridique née antérieurement à son entrée en vigueur. Ainsi, les chambres réunies de la Cour de cassation posaient le principe selon lequel :***

***« si toute loi nouvelle régit, en principe, des situations établies et les rapports juridiques formés dès avant sa promulgation, il est fait échec à ce principe par la règle de la non-rétroactivité des lois formulées par l'article 2 du Code civil, lorsque l'application d'une loi nouvelle porterait atteinte à des droits acquis sous l'emprise de la législation ancienne »<sup>46</sup>.***

***Le principe n'a de limite qu'en matière contractuelle où « les effets des contrats sont régis en principe par la loi en vigueur à l'époque où il a été passé » selon la chambre commerciale<sup>47</sup>, à l'exception des cas où le législateur veut soumettre les contrats en cours à la loi qu'il adopte. Par constance, l'ensemble de la matière civile s'administre selon le principe de la non-rétroactivité de la loi. Tel est le cas en matière commerciale, sociale, fiscale, voire administrative.***

***En droit administratif, rares sont des règles rétroactives et « le juge administratif se montre encore hostile à la rétroactivité. Dès 1948, par l'arrêt Société du journal L'Aurore, il a posé le principe général du droit selon lequel les actes administratifs unilatéraux, qu'ils soient réglementaires ou individuels, ne disposent que pour l'avenir »<sup>48</sup>. Toutefois, il est à nuancer que le législateur détient le pouvoir d'adopter des dispositions administratives et fiscales rétroactives. Mais « il ne peut le faire qu'en considération d'un motif d'intérêt général suffisant et sous réserve de ne pas priver de garanties légales des exigences constitutionnelles »<sup>49</sup>.***

***Le code pénal rejette en partie la théorie de la rétroactivité des lois nouvelles plus sévères ; qu'elles soient de fond ou de forme.***

***Concernant le domaine du droit international, la rétroactivité semble être réfutée en considération de ce que professe Paul Tavernier : l'application dans le temps des actes et des règles de cet espace juridique « obéit également au principe de la non-rétroactivité et au principe de l'effet immédiat »<sup>50</sup>.***

***En droit privé et en droit public, voire au-delà, l'interdiction de principe de la rétroactivité de la loi est essentielle pour la sécurité juridique. Toutefois, l'intérêt général peut commander le législateur à diluer la théorie de la non-rétroactivité de la loi conformément à la position du juge du Conseil constitutionnel ayant « logiquement dénié une valeur constitutionnelle au principe de non-rétroactivité des lois »<sup>51</sup> dans le but de contenir ses effets.***

<sup>46</sup> Arrêt rendu le 13 janvier 1932.

<sup>47</sup> Dans son arrêt rendu le 15 juin 1962.

<sup>48</sup> Arrighi de Casanova J. et cie (2007) : *La rétroactivité des décisions du juge administratif*, Edition Economica, Paris, P. 15.

<sup>49</sup> Ibidem

<sup>50</sup> Tavernier P. (1969) : *Recherches sur l'application dans le temps des actes et des règles en droit international public*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, P. 309.

<sup>51</sup> Arrighi de Casanova J. et cie (2007) : *La rétroactivité des décisions du juge administratif*, Edition Economica, Paris, P. 15.

## **2.2 – Les conséquences de la non-rétroactivité de la loi.**

**La non-rétroactivité de la loi emporte des conséquences avantageuses comme inconvenantes. Dans un premier temps, elle interdit de donner à une loi nouvelle une possibilité de régir les situations déjà acquises. L'intelligence de la non-rétroactivité de la loi réside dans la défense de la sécurité juridique pour tous, lorsqu'il s'agit de protéger les intérêts particuliers des citoyens. Sinon les propriétés privées et d'autres droits et libertés dépendraient du bon vouloir du législateur et de l'exécutif qui, dans leur domaine de compétence respectif, prendraient des mesures en leur donnant la possibilité de régir des situations existant à la date commanditée. Exemple de simulation d'insécurité juridique que pourrait introduire la rétroactivité de la loi: au nom de la liberté d'expression, un journaliste peut écrire un article apportant des preuves de la mauvaise gestion des biens et deniers publics du pays ; et quoi que cela ne soit pas interdit, le gouvernement pourrait prendre l'initiative d'un projet de loi rapide qu'adopterait le parlement pour réprimer les auteurs de tels travaux journalistiques en fixant la date d'entrée en vigueur de cette loi au passé des faits des journalistes pour ainsi les incriminer. La simulation a permis ainsi de relever tous les bienfaits que résulte le principe de la non-rétroactivité de la loi. Cependant la rétroactivité de la loi pourra être envisageable dans certains cas. Le droit demeure au service du faible et du vulnérable. Tout ce que prévoit le droit doit tenir compte de l'intérêt ultime de la société. Et si la rétroactivité de la loi constitue un avantage certain pour la société, alors on ne saurait l'écarter. C'est pourquoi des exceptions ont été apportées au principe de la non-rétroactivité dans presque tous les domaines juridiques. Exceptionnellement le législateur peut adopter des lois rétroactives (lois interprétatives et lois de validation). Les lois interprétatives sont celles qui sont expliquant a posteriori les dispositions d'une loi déjà existantes qui se trouvent être obscure et équivoque. La société n'a pas besoin des lois obscures et équivoques qui laisseraient au juge la latitude de l'interpréter de façon délibérée et parfois au mépris de l'intérêt des plus vulnérables. Ainsi, les lois interprétatives venant faire la lumière sur une situation préexistante se doit dans l'intérêt social d'être appliquées immédiatement pour mieux protéger des situations déjà acquises. En ce qui concerne des lois de validation, elles sont aussi rétroactives en ce sens qu'elles viennent mettre en marche une disposition préexistante. En face de ces hypothèses, le Conseil constitutionnel, tout comme la Convention européenne des droits de l'homme dans le souci de protéger la société, opère un contrôle strict sur les lois, à savoir, qu'elles soient justifiées suffisamment par un intérêt général et que les normes ne profanent pas la séparation des pouvoirs<sup>52</sup> ou d'autres principes à valeur constitutionnelle. En définitive, les lois dépendant des œuvres humaines, « un équilibre devra être trouvé entre stabilité et le mouvement »<sup>53</sup> dans l'application des normes dans le temps, position plaidant ainsi à admettre la rétroactivité d'autres lois.**

### **III – L'admission de la rétroactivité de la loi**

**La rétroactivité si elle est admise en droit, peut-être considérée comme une exception dans certains domaines juridiques. Cependant, il est de coutume qu'en droit pénal de fond et en droit pénal procédural, certaines lois soient rétroactives. En ultime recours, la non-rétroactivité de la loi et son contraire n'ont pas de fondement constitutionnel.**

### **3.1 – La rétroactivité de la loi pénale.**

**S'il est constant que les lois pénales plus sévères ne s'appliquent pas aux situations antérieures<sup>54</sup>, tel n'est pas le cas des lois pénales plus douces. Les lois pénales plus douces sont en effet rétroactives. Il s'agit d'un principe posé par le Code pénal<sup>55</sup> : Ainsi la loi nouvelle plus douce profiter aux auteurs d'infractions antérieures non encore jugées. Les normes pénales moins rigoureuses rétroagissent, car plus favorables à la personne poursuivie. La société estime dans ce cas qu'une répression plus sévère d'un délinquant est inutile. Dans ces conditions, il faut appliquer la norme pénale plus douce même au délinquant ayant commis un forfait sous**

<sup>52</sup> A la suite de Locke, Montesquieu a développé la théorie du non-cumul des trois pouvoirs étatiques centraux (le législatif, l'exécutif et le judiciaire) entre les mains d'une seule personne dans une République. Il consacra le principe de séparation des pouvoirs dans *L'esprit de lois*, principe ayant consolidé les démocraties modernes en Occident.

<sup>53</sup> Tavernier P. (1969) : *Recherches sur l'application dans le temps des actes et des règles en droit international public*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, P. 309.

<sup>54</sup> Le principe de non rétroactivité des lois répressives rigoureuses est reconnu par l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, par la Convention européenne des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques signé à New York en 1966.

<sup>55</sup> Article 112-1 et suivants du Code pénal.

***l'emprise de la loi ancienne plus sévère. La rétroactivité de la loi pénale nouvelle plus douce se manifeste à trois niveaux : l'incrimination, la qualification et la répression.***

***Au niveau de l'incrimination, la loi pénale plus douce met fin à une incrimination préexistante en supprimant une circonstance aggravante ou admettant un fait justificatif nouveau.***

***Au niveau de la qualification, quand la loi pénale de fond change en diminuant la qualification de l'infraction par exemple lorsqu'un crime est requalifié un délit.***

***Au niveau de la répression, la loi pénale plus douce réduit le quantum de la peine. Il apparaît tout de même que dans certaines circonstances, il y a lieu d'hésiter. On peut se demander, par exemple, si une peine légère d'emprisonnement est plus douce qu'une amende très élevée. Les tribunaux considèrent toujours qu'une amende reste toujours plus douce qu'une peine de prison et cela quelque soit le taux de l'amende.***

***Généralement, il faut se référer aux textes prévoyant la gravité des peines dans l'échelle des peines pour se rendre à l'évidence des lois plus douces que les autres au regard de la répression. Les peines criminelles ne demeurent toujours sévères que les peines correctionnelles qui, à leur tour, sont plus sévères que les contraventions.***

***Entre deux peines de même nature, la loi pénale la plus grave est celle qui occupe le degré le plus élevé dans l'échelle des peines. Donc en matière criminelle, la réclusion entre 5 et 20 ans demeure plus douce que la perpétuelle.***

***Une autre difficulté peut apparaître lorsque la loi nouvelle se rend complexe en ce sens qu'elle contient des dispositions plus sévères et des dispositions plus douces. La jurisprudence considère que les dispositions sont divisibles de sorte que celles plus sévères ne rétroagissent pas alors que les plus douces le font. Il ressort de tout ce qui précède que la mise en œuvre de la rétroactivité de la loi en matière pénale n'est pas chose aisée. Il a fallu des interventions minutieuses du juge et de la doctrine pour y parvenir et affecter le domaine de la rétroactivité procédurale.***

### ***3.2 - La rétroactivité des lois procédurales.***

***On entend par loi procédurale, celle qui règle la question des compétences, des normes régissant l'organisation et le déroulement des procès. La matière procédurale constitue un des domaines limitant le principe de la non-rétroactivité de la loi. Il est de principe reconnu qu'il ne peut avoir de droit acquis en matière de procédure ; les lois procédurales s'appliquent aux procès déjà engagés. Ces lois peuvent porter sur la prescription, sur la procédure ou encore sur l'organisation judiciaire et la compétence.***

***Ainsi si le délai de prescription s'est écoulé au moment où la loi nouvelle entre en vigueur, la situation se déclare acquise et elle ne saurait être modifiée par la loi nouvelle. Donc la loi aura à s'appliquer immédiatement. La même théorie se répète en matière des lois relatives au déroulement du procès ou à l'organisation judiciaire ou encore à l'attribution de compétence.***

***En définitive, un arrêt<sup>56</sup> de la Cour de cassation a estimé que si le législateur peut adopter en matière civile, des dispositions rétroactives, le principe de prééminence du droit acquis et le fondement du procès équitable<sup>57</sup> s'opposent, sauf pour l'impérieux motif d'intérêt général, à l'ingérence du pouvoir législatif dans l'administration de la justice afin d'influer sur le dénouement judiciaire des litiges. Cette légalité s'applique quelle que soit la qualification formelle donnée à la loi même lorsque l'État n'est pas partie prenante au procès. En filigrane de tout ce qui précède, il s'impose par déduction que la non-rétroactivité n'est pas un dogme en droit.***

### ***3.3 - La rétroactivité des décisions du juge administratif.***

***L'administration s'accommode en général au principe civiliste de la non-rétroactivité pour protéger les actes administratifs réglementaires et individuels, en ne revenant pas en arrière sur des situations achevées ou acquises, toutefois son juge prend des décisions rétroactives.***

***Il faut rappeler que l'autre versant du droit public provient du juge administratif. S'il arrête une règle jurisprudentielle nouvelle, elle devient rétroactive. Le professeur Michel Juhan présente la jurisprudence administrative comme s'appliquant « à des faits commis alors que l'auteur ne pouvait connaître la règle et s'y conformer puisqu'elle n'existait pas »<sup>58</sup>. Les décisions du juge administratif n'admettent pas de « poser des normes pour permettre à chacun de régler sa conduite. Qu'il s'agisse de la simple annulation d'un acte administratif ou de la formulation d'une***

<sup>56</sup> Rendu le 23 janvier 2004 par l'assemblée plénière.

<sup>57</sup> Consacré par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.

<sup>58</sup> De l'Université de Paris 8 - France dans son cours de « Droit administratif : les principes et le juge, 2009 ».

*nouvelle règle prétorienne, ses effets rétroactifs obligent »<sup>59</sup>. Le droit administratif demeure relativement rétroactif, c'est-à-dire qu'il s'applique aux faits qui lui sont antérieurs.*

*L'exception au principe de non-rétroactivité se multiplie et se diversifie davantage que finalement la pratique juridique n'a plus rien d'exceptionnel. Même si c'est sous certaines conditions que le Conseil constitutionnel accorde au législateur la possibilité de voter des dispositions rétroactives.*

**3.4 – Le silence de la loi fondamentale au sujet de la rétroactivité**

*Dans la hiérarchie des normes, la Constitution reste classée au sommet de l'ensemble des autres normes. Elle se considère en quelque sorte comme la mère de tous les droits véhiculés par les autres normes telles les traités internationaux, les lois, les ordonnances, les règlements et les principes généraux du droit. Aucune Loi fondamentale démocratique connue ne se prononce sur le bien-fondé de la rétroactivité ou de la non-rétroactivité de la loi. Toutes demeurent silencieuses sur la question. Ni la Constitution française, ni celle Togolaise n'ordonnent dans l'une de leurs colonnes d'articles que la loi soit rétroactive ou ne le soit pas. La rétroactivité et son contraire n'ont pas d'assise ou de fondement constitutionnel. L'impossibilité de les présenter comme dérivant de la loi fondamentale mettrait fin à la polémique juridique de tous. La rétroactivité et la non-rétroactivité n'étant pas inscrite dans aucune constitution démocratique apparaissent comme des principes relatifs. Pour qu'un principe s'impose à tous de manière absolue, ce principe doit être solidement amarré à la constitution. « La rétroactivité est en définitive la traduction dans le domaine juridique de la relativité du temps. Elle est alors un acte de pure volonté humaine »<sup>60</sup>. L'argument d'Olivier Debat transparait même dans l'opinion publique de la population consultée.*

**3.5 – La perception de la rétroactivité dans la cité.**

*Il était convenable que la présente analyse s'achève par une consultation relative à la question de la rétroactivité. Dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle pour introduire la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux, quel est l'état d'esprit de la population au sujet de l'effet immédiat ou pas de la nouvelle norme estimée. Le tableau suivant récapitule les opinions d'un demi-millier de personnes indifféremment sondées à travers les quartiers de Lomé.*

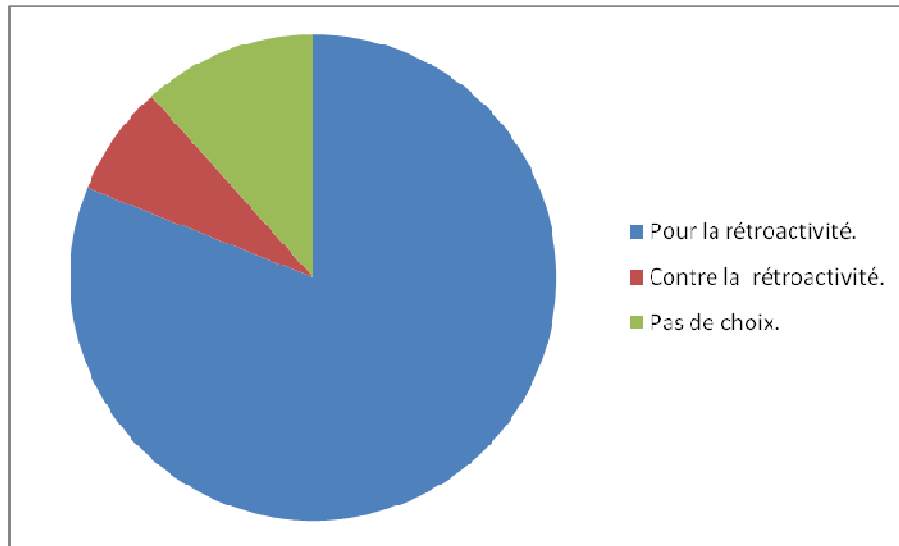
**Tableau : le pour ou le contre de la rétroactivité de la limitation du nombre de mandats Présidentiels à deux dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle au Togo**

<b>Réponse</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Pour la rétroactivité.</b>	<b>405</b>	<b>81%</b>
<b>Contre la rétroactivité.</b>	<b>37</b>	<b>7,4%</b>
<b>Pas de choix.</b>	<b>58</b>	<b>11,6%</b>
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100</b>

<sup>59</sup> Arrighi de Casanova J. et cie (2007) : *La rétroactivité des décisions du juge administratif*, Edition Economica, Paris, P. 27.

<sup>60</sup> Debat O. (2006) : *La rétroactivité et le droit fiscal*, Edition Defrénois, Paris, P. 30.

***Représentation graphique du tableau ci-dessus***



***Sources : travaux de terrain, 2013.***

***L'enquête a couvert un échantillon de 500 personnes âgées de 18 ans et plus à Lomé dans la période du 7 au 26 octobre 2013 sur la base de la méthode probabiliste. Les grands quartiers de la ville ont été sillonnés dans le but d'administrer le questionnaire de la recherche dont la principale question était celle-ci : dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle au Togo, êtes-vous pour ou contre la rétroactivité de la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux ?***

***La réponse à cette question a retenu l'observation suivante. Quand on était en présence d'un (e) enquêté(e) qui ne comprenait pas l'enjeu de la question posée, on lui expliquait objectivement la théorie de la rétroactivité de la loi. La présentation reprenait les grandes lignes du présent article. Ce fut parfois des échanges fructueux avec des enquêtés qui ont une haute représentation de l'avenir de leur pays. La majorité écrasante aspire au changement par l'alternance du personnel politique. En effet, le tableau de consultation fait ressortir des résultats soutenant par un pourcentage de plus de 80% le pour de la rétroactivité de la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle.***

***Conclusion***

***Lorsqu'une décision majeure, relative à la vie commune, est à prendre, il y a lieu de faire une étude complète et contradictoire du problème par la consultation des personnes-ressources et des citoyens ou d'un échantillon représentatif de ceux-ci. La recherche précède ainsi la décision. L'Occident après avoir erré s'est inventé toutes les sciences et techniques pour la connaissance d'abord avant l'action. Vouloir passer d'un problème réel qu'il soit politique ou social ou encore personnel, directement à une solution subjective revient plus chère dans un présent immédiat ou à court, moyen ou long terme pour l'individu ou le groupe d'individus opérant par moyen funeste. L'autre tactique consiste à ignorer le problème et se préparer sournoisement en vue de passer en force à la surprise générale. Le niveau d'urbanité local et global des populations avec l'appui des nouvelles techniques d'information et de communication ne permet plus à la ruse ou à la force de prospérer. Jacques Attali remarquait qu'« aujourd'hui, avec les médias nouveaux, un dictateur ne pourrait durablement dissimuler à son peuple ses turpitudes »<sup>61</sup> quand l'ancien président français Jacques Chirac, dans son testament politique, formulait le conseil précieux suivant aux Hommes libres: « ne laissez pas ceux d'hier vous dicter votre loi »<sup>62</sup>. L'indignation gagne partout les populations au sujet de leur avenir et on dirait que tous les peuples du monde sont prêts aujourd'hui pour la confrontation au service de la vérité, qu'elle soit politique, économique, sociale ou autre. Résolument, la démocratie est***

<sup>61</sup> Attali J. (2012) : *Les géants du XXe siècle – Gândhi ou l'éveil des humiliés – Biographie*, Librairie Arthème Fayard/Le Nouvel Observateur, Paris, P.391.

<sup>62</sup> Chirac J. (2011) : *Le temps présidentiel – Mémoires*, Nil Edition, Paris, P. 608.

**investie « de la mission sacrée de lutter contre la tyrannie »<sup>63</sup>. Dans la perspective d'une aventure quelconque, il est vain de contourner la démocratie et ses moyens innombrables : le peuple, la raison, les sciences, etc.**

**L'approche de l'investissement institutionnel dont s'est préoccupée la présente étude souligne que la rétroactivité devient un principe à géométrie variable selon l'intérêt subjectif ou objectif ou encore normatif d'une cause. La rétroactivité est un réel juridique en devenir entre les mains du législateur ou du constituant. Tony Blair reconnaît aujourd'hui qu'« être humain, c'est être fragile »<sup>64</sup> ; donc la fragilité frappe forcément les décisions humaines. La position civiliste et publiciste du droit de la rétroactivité n'a jamais l'allure d'une doctrine dogmatique. Parce que le principe de la rétroactivité ou son inverse n'est jamais une dépendance ou encore un subordonné constitutionnel. Son régime varie d'une branche de droit à une autre et dans le temps.**

**Le Code civil reste opposé à la rétroactivité de la loi pour la protection des acquis et des intérêts privés. « Normal », répond un jurisconsulte dans la mesure où les rédacteurs du Code civil défendaient la sécurité et la stabilité juridiques qui veillent sur les rapports entre particuliers. Mais la règle comporte une exception tenue par le pouvoir législatif qui peut décider de la rétroactivité d'une norme adoptée dans l'intérêt général justifié.**

**En droit pénal de fond et en procédure pénale, les lois sévères sont soumises au principe de non-rétroactivité tandis que les normes plus douces restent quant à elles rétroactives.**

**Le droit public réfute autant la rétroactivité comme l'admet. L'activité administrative et gouvernementale se protège de la rétroactivité des normes édictées. Cependant, les décisions du juge administratif sur l'activité administrative demeurent rétroactives. Le Conseil constitutionnel n'a jamais censuré les lois fiscales rétroactives dès lors que l'intérêt général existe comme fondement.**

**L'analyse de la rétroactivité produit un résultat contradictoire pour une raison toute simple : la rétroactivité ou pas de la loi n'est pas un principe constitutionnel. Le pour ou le contre de la rétroactivité se définit sur le socle de la règle de l'ordre public relatif à l'intérêt général. Dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle en vue de la limitation de mandats présidentiels à deux, le législateur reste souverain pour rendre la disposition rétroactive ou pas, mais a l'obligation de justifier l'intérêt général de l'option juridique. Sinon le Conseil constitutionnel pourra le censurer ou encore la volonté populaire. Dans l'hypothèse d'une révision constitutionnelle sur le point précis de limitation de mandats présidentiels à deux, lorsqu'il a été consulté un échantillon d'un demi-millier d'hommes et de femmes à ce sujet, la majorité écrasante des enquêtés étaient pour la rétroactivité de la nouvelle norme attendue.**

**Enfin, la croissance socio-économique d'un pays se repose plus aujourd'hui sur sa capacité de développement politico institutionnel réel et mesurable<sup>65</sup>. Le diagnostic de la crise africaine du président américain Barak Obama pointe du doigt la faiblesse structurelle des États africains dont les peuples doivent s'indigner en vue de parvenir à une solution durable. Pour le président Obama, « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, elle a besoin d'institutions fortes »<sup>66</sup>. Le grand défi de la région reste la construction d'un Etat de droit propice à l'épanouissement de la dignité humaine pour tous dont dépendent la paix, le développement économique, social et écologique.**

<sup>63</sup> Bédarida F. (2012) : *Les géants du XXe siècle – Churchill – Biographie*, Librairie Arthème Fayard/Le Nouvel Observateur, Paris, P. 271.

<sup>64</sup> Blair T. (2010) : *Mémoires*, Editions Albin Michel (pour la traduction française), Paris, P. 714.

<sup>65</sup> Machiavel donnait des leçons de force et de ruse au prince pour garder à tout prix le pouvoir, non pas que le prince et son conseiller soient mauvais ou méchants; c'est que le sujet reste extrêmement dur. A défaut de l'usage du droit qui est pénible, l'usage de la dictature semble être aisé pour le prince et son conseiller en attendant l'éveil brusque du peuple souverain, avide de liberté et de droits.

<sup>66</sup> Discours du président Barack Obama devant le Parlement ghanéen à Accra le 11 juillet 2009.



**Bibliographie sélective**

**1 - Ouvrages**

**Arrighi de Casanova J. et cie (2007) : La rétroactivité des décisions du juge administratif, Edition Economica, Paris.**

**Attali J. (2012) : Les géants du XXe siècle – Gândhi ou l'éveil des humiliés – Biographie, Librairie Arthème Fayard/Le Nouvel Observateur.**

**Barait N. (2010) : Le droit transitoire de la famille, Tome 45, Lextenso éditions, Paris.**

**Bédarida F. (2012) : Les géants du XXe siècle – Churchill – Biographie, Librairie Arthème Fayard/Le Nouvel Observateur, Paris.**

**Blair T. (2010) : Mémoires, Editions Albin Michel (pour la traduction française), Paris.**

**Chirac J. (2011) : Le temps présidentiel – Mémoires, Nil Edition, Paris.**

**Dalloz (2010) : Lexique des termes juridiques, 2010, Dalloz.**

**Debat O. (2006) : La rétroactivité et le droit fiscal, Edition Defrénois, Paris.**

**Roubier P. (2008) : Le droit transitoire – Conflit de lois dans le temps, Dalloz, Paris.**

**Tavernier P. (1969) : Recherches sur l'application dans le temps des actes et des règles en droit international public, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris.**

**Viangalli F. (2004) : La théorie des conflits de lois et le droit communautaire, Presses universitaires D'Aix – Marseille, Marseille.**

**2 - Textes officiels**

**Constitution de la République française du 4 octobre 1958.**

**Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992.**

**Code civil français.**

**Code pénal français.**

**Code de procédure pénale français.**

**3 - Discours et lettre**

**Obama B. (2009) : « Discours d'Accra », Accra.**

**Kuakivi M. (2013) : « Qu'est-ce qui fait la baraka du Togo ? », Lomé.**

**LES EXCLUES DE LA SOCIÉTÉ : LES FILLES MÈRES au Tchad.  
HASSANE TOLMBAYE.**

*Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie assistant- Enseignant-chercheur, Département de sociologie, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Université de N'Djamena, Tchad*

**RÉSUMÉ.**

*Toutes les sociétés opèrent des changements en leur sein. Des facteurs internes et externes se conjuguent pour leurs transformations. C'est ainsi que l'on observe dans la société tchadienne des phénomènes sociaux qui se produisent sous l'effet de l'industrialisation, de l'urbanisation, de la monétarisation, etc., la désorganisant dans son essence même. C'est pourquoi on est en train d'assister à la nucléarisation de la famille étendue, au relâchement de la tradition qui constituait, autrefois, le socle de la société.*

*Dans les centres urbains tels que Abéché, N'Djamena, etc., des phénomènes sociaux nouveaux apparaissent et se cristallisent. La précarisation des familles nombreuses due au chômage a pour conséquence la délinquance, l'alcoolisme, la dépravation, etc. C'est dans cet environnement social hostile que se prolifèrent des filles-mères. Dans la plupart des cas, celles-ci sont exclues de leurs familles pour la simple et unique raison qu'elles ont donné naissance aux enfants naturelles en dérogeant ainsi aux règles matrimoniales traditionnelles, dont le strict respect contribue au maintien de la cohésion sociale.*

*Mots clés : Tchad, exclusion, filles mères, famille, tradition.*

**SAMMURY**

*All societies operate changes within them. Internal and external factors are combined to make their transformations. That is why in Chadian societies, we notice that social phenomena are produced under the effect of industrialization, urbanization, etc., even a disorganization in its origin. That is why we are taking part to a large number of the family to a looseness of the tradition that constituted at that time the basis of the society.*

*In urban centers such as Abéché, N'Djamena, etc., new phenomena are appeared and crystallized. Due to unemployment, family's precarization has as consequences the depravity, alcoholism, delinquency, etc. It is in the social hostile environment that unmarried mothers are grown up. Most of cases are those who are excluded from their families because they gave birth to the children "naturally" by breaking traditional rules that severe respect contributes to the maintenance of the social cohesion.*

*KEY WORDS: Chad, exclusion, unmarried mothers, family, tradition.*

**INTRODUCTION.**

*La société tchadienne, à l'instar d'autres sociétés africaines, est en pleine mutation. Les valeurs traditionnelles sont en perte de vitesse au profit de celles de l'Occident. L'industrialisation, l'urbanisation, la monétarisation, etc. se conjuguent pour déstructurer la famille étendue au profit de la famille nucléaire, imposant ainsi un mode de vie qui n'est pas sans tendre vers le relâchement des mœurs locales. C'est ainsi que l'on observe amèrement une prolifération des filles-mères, que l'on pourrait aussi appeler mères célibataires, en milieu urbain. Dans la plupart des cas, celles-ci sont marginalisées, voire frappées d'ostracisme par leurs parents. « Elles sont au ban de la société parce qu'elles ont osé goûter aux fruits défendus et « attraper » une grossesse alors qu'elles étaient encore sous le toit paternel. »<sup>67</sup>. C'est dans cette optique que l'on parle de l'exclusion sociale qui se définit comme étant « une rupture du lien social. Les exclus sont des individus atomisés isolés qui n'appartiennent plus à un groupe de base de la*

<sup>67</sup> [www.cenamax.wordpress.com/2010/03/24/filles-mères-en-difficulté-victimes-innocentes-de-l'injustice-sociale/](http://www.cenamax.wordpress.com/2010/03/24/filles-mères-en-difficulté-victimes-innocentes-de-l'injustice-sociale/).

*société comme la famille, le groupe de voisinage, etc. »<sup>68</sup>. Ce phénomène prend de l'ampleur inquiétante au Cameroun, comme le souligne cet article : « Si enfanter pendant l'adolescence constituait un sacrilège dans les sociétés traditionnelles, le fait va grandissant aujourd'hui, ceci au grand dam des familles... »<sup>69</sup> De même au Burkina Faso, il est dit qu'elles sont nombreuses les filles qui ont connu une ou plusieurs maternités. Elles deviennent mères d'un enfant au minimum avant le mariage.<sup>70</sup> D'ores et déjà, une question s'impose : quelles sont les causes principales de cette exclusion ?*

*Le présent article expose quelques résultats d'une étude qualitative menée en avril 2011 à Abéché et en 2012 à N'Djamena. Sont présentés, interprétés et analysés ici quelques témoignages recueillis auprès des parents, des autorités administratives, religieuses et traditionnelles, et des filles-mères. L'échantillon se présente comme suit :*

*Abéché : au total 200 enquêtés : 60 pères, 60 mères, 60 filles-mères, 03 autorités administratives, 04 autorités religieuses et 05 autres traditionnels (chefs de « races », chefs de quartiers, chefs de carrés).*

*N'Djamena : au total 200 enquêtés : 60 pères, 60 mères, 60 filles mères, 03 autorités administratives, 04 autorités religieuses et 05 autres traditionnelles (chefs de « races », chefs de quartiers, chefs de carrés).*

### **I-PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES.**

*Le mariage est perçu traditionnellement comme une institution sociale. Celle-ci est tellement importante qu'une fille, qui conçoit avant le mariage, est très mal perçue. Autrement dit, être fille-mère avant le mariage est perçu comme un scandale, qui suscite évidemment, chez certains parents, des réactions acerbes (colère, indignation, malédiction, renvoi du domicile parental, etc.) À ce propos, il convient de laisser la parole à nos interlocuteurs.*

#### **1-1-Les points de vue des parents (pères et mères)**

*Unaniment, les parents s'accordent à trouver anormal qu'une fille ait un enfant avant le mariage parce que c'est contraire aux bonnes mœurs et l'éthique sociale. Dans une étude menée par quatre (04) chercheurs tchadiens, portant sur la perception de la société tchadienne, il est écrit ceci : « La société tchadienne conçoit très mal qu'une fille fasse un enfant avant le mariage. En effet, la tradition tchadienne exige qu'une fille ayant atteint l'âge de mariage doive observer les étapes qui vont de la demande de main préalablement approuvée par les parents au versement de la dot et à la célébration du mariage coutumier. »<sup>71</sup> Ils affirment également que c'est une honte, une insulte, une humiliation, un déshonneur pour la famille. De même, H. Berteau et N. Zognali nous rapportent ceci en milieu arabo berbère musulmans : « La perte de la virginité et la grossesse hors mariage sont les deux scandales absolus, les plus insupportables car ils générèrent déshonneur et honte... Quand la honte entre dans un foyer, toutes les personnes qui y vivent en sont entachées du nourrisson de l'aïeul. L'honneur est un organisateur de la société arabo Berbère musulmane et de nombreuses sociétés méditerranéennes. »<sup>72</sup> Selon nos interlocuteurs, cette situation crée des conflits entre parents et filles. Les propos de ce père de 50 ans corroborés, par d'autres, expriment bien cette réaction négative :*

*« Une fille ayant atteint l'âge de puberté devrait être mariée légitimement par les parents à celui qu'ils ont choisi selon nos arrière-grands-parents. Mais c'est le contraire que l'on constate de nos jours. Maintenant, surtout en ville, encore petites, nos filles ne respectent ni les mœurs, ni les règles de la religion ; c'est ce qui crée des problèmes entre nos filles et nous, et leurs enfants sans père constituent encore des bouches supplémentaires à nourrir. »*

*Une mère de même âge renchérit :*

*« Puisqu'elles trouvent notre tradition vieillotte, dépassée, nos filles n'attendent pas qu'on les marie comme nous les mères l'étions autrefois. Elles vont avec n'importe qui et finit par attraper*

<sup>68</sup> Capul j-y et Garnier O., 1993, Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Paris, Edition Hatier, p.188.

<sup>69</sup> WWW.be/

<sup>70</sup> [www.lefaso.net](http://www.lefaso.net) du 01 /08/2012.

<sup>71</sup> Santa N'Dem N., Nateguingar F.-J., Nalga K. et Adoum DALIAM, Avril 1997, Etude sur la perception de la société tchadienne à l'égard des filles-mères, p.53.

<sup>72</sup> H. Berteau et N. Zognali, cités par Badra Moutassem-Mimouni dans « Naissances et abandons en Algérie », p.26

**la grossesse et mettre des enfants au monde sans père, alors qu'elles sont encore petites. C'est choquant ! »**

**De ces deux témoignages, il ressort que le fait d'avoir un enfant hors mariage pour une fille est considéré comme un acte qui remet ipso facto en cause les normes matrimoniales garantissant la stabilité de la famille et, chemin faisant, celle de la communauté tout entière. « L'enfant illégitime souligne Badra Moutassem-Mimouni, menace la Ayala dans sa pérennité, dans sa cohésion et peut être à la base de sa dislocation : répudiation de la mère, réclusion des autres filles, exil des fils parfois, assassinat de la fille et de son partenaire (crime d'honneur)... »<sup>73</sup> Dès lors, il se crée des conflits de générations entre parents conservateurs, gardiens de la tradition ancestrale, et les enfants ouverts au nouveau monde, à une nouvelle appréhension existentielle (nouvelles manières de vivre, de se comporter, etc. au nom d'un nouvel idéal auquel ils aspirent). Cette situation conflictuelle où les intérêts des uns (parents) et ceux des autres (filles) paraissent divergents fait montre d'une certaine élasticité des mœurs et est sous-tendue par ce que l'on pourrait appeler une émancipation à laquelle aspirent indubitablement les filles. Le comportement, conscient ou inconscient, de ces dernières perçues par les parents comme scandaleux traduit, qu'on le veuille ou non, une certaine volonté de changement social qui, selon Rocher G., « consiste en des transformations observables et vérifiables sur de plus courtes périodes de temps... Elles affectent d'une manière qui ne soit pas qu'éphémère ou provisoire la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée, et modifie le cours de son histoire. »<sup>74</sup> Aussi, ses parents considèrent-ils les enfants « illégitimes » comme une charge tellement lourde pour eux qu'ils ne peuvent accepter de s'y soumettre. Ici, les parents laissent entrevoir en filigrane la précarité socioéconomique, au travers la cherté de la vie, voire le chômage dans lequel ils sont englués, et qui ne leur permettent pas d'accepter volontiers une charge supplémentaire.**

**Or, en milieu rural, dans certains villages (particulièrement au sud du Tchad), l'adoption des enfants « illégitimes » est encore tolérée, comme le confirme ce Citadin : « Au village, les parents maternels des filles-mères acceptent encore aujourd'hui de prendre en charge ces enfants-là. Et là-bas, la vie ne coûte pas très chère comme ici, en ville ». Il est question ici de certains villages qui sont encore restés quelque peu traditionnels où les enfants nés « hors normes » sont récupérés par les oncles maternels. Ils sont appelés, par exemple, « mad nane » en Sara (l'une des langues nationales du pays), qui signifie « enfants donnés aux oncles maternels ». Il convient de préciser que nous sommes ici dans un régime patrilinéaire et virilocal, qui ne reconnaît pas les enfants « illégitimes ». Par conséquent, ceux-ci reviennent de droit aux oncles maternels. Cette pratique permet de combler le vide social de la victime. Rejetée par le paternel, cette dernière est récupérée aussitôt par le maternel. Ce qui lui éviterait tout traumatisme psychosocial. Par cet acte de générosité, de solidarité, l'enfant est sécurisé socialement, moralement et matériellement considéré au même titre que les enfants de l'oncle maternel. Ainsi, il requiert une identité, une personnalité sociale longtemps déniées, dès lors qu'il est désormais reconnu membre à part entière d'une famille étendue ; il occupe, cette fois-ci, une place dans un système de parenté matrilinéaire.**

**Par ailleurs, les parents estiment qu'une fille-mère constitue une insulte, une humiliation, un déshonneur pour la famille étendue.**

**« Avoir une fille qui a un enfant avant le mariage est une honte pour la famille. »**

**« Ce n'est pas bien qu'une fille ait un enfant dont on ne connaît pas le père. C'est une dévergondée ! Elle humilie ses parents qui ont honte d'elle. »**

**« Dans notre société, il n'est pas facile pour une fille qui a un enfant d'avoir un mari, parce que c'est déshonorant. Elle perd de sa valeur. Celui dont l'épouse est raillée par la communauté. »**

**Un père âgé d'une quarantaine d'années, victime de cette situation, témoigne avec rage :**

**« Lorsque j'ai appris que ma fille est en grossesse dont sa mère et moi, nous ignorons l'auteur, j'étais furieux et lui ai souhaité la mort. Cette fille a sali toute la famille. C'est une honte qui ne peut s'effacer et je ne lui pardonnerai jamais. »**

**Au regard de ces propos parmi tant d'autres, il serait permis d'affirmer que dans ces localités urbaines, la situation sociale d'une fille-mère n'est guère aisée. Elle est considérée comme une pestiférée sociale n'apportant à la famille étendue qu'humiliation, infamie. Les rapports sociaux qui la liaient avec ses parents se détériorent. Ce qui va valoir de facto son rejet du microcosme parental. De surcroît, il est rarissime qu'elle puisse trouver un époux dès lors que son statut de**

<sup>73</sup> Badra Moutassem-Mimouni, Naissances et abandons en Algérie. Questions d'enfance. Karthala, p. 23

<sup>74</sup> Guy R., 1976, Introduction à la Sociologie générale : le changement social, Points, Tome III, pp. 17-30.

*fille-mère lui fait perdre sa valeur de jeune fille, ne disposant plus de qualités requises pour prétendre au mariage. Ce cas social est également observé au Burkina Faso : « Les filles-mères sont victimes d'une stigmatisation et connaissent des difficultés d'insertion sociale. En effet, les filles-mères au Burkina sont très mal vues et les familles préfèrent parfois laisser leur fille à la rue plutôt que de subir la honte d'avoir une fille-mère dans la famille. La jeune fille souffre alors d'un rejet à la fois familial et social et se retrouve seule et sans ressources avec son bébé. »<sup>75</sup>*

*En revanche, d'autres parents plaignent pour ces filles-mères en invoquant ces raisons suivantes : désaccord des parents, spéculations matérielle et financière, pauvreté, etc. De prime abord laissons leur la parole :*

*« Je dirai que certains parents ne sont pas sérieux ; ils reçoivent des demandes de main, des présents, mais refusent de donner leurs filles en mariage en prétextant que ces prétendants sont pauvres, alors qu'eux-mêmes, ils sont pauvres. »*

*Une mère, secrétaire administrative d'une quarantaine d'années, renchérit :*

*« De nos jours où tout demande de l'argent, les mariages coûtent très chers et les parents, puisqu'ils sont pauvres, exagèrent en fixant la dot à un taux très élevé. Ce qui n'est pas à la portée de beaucoup de jeunes hommes financièrement démunis aspirant au mariage. »*

*Une autre mère de 39 ans, ménagère, emboîte le pas :*

*« Certains parents, si quelqu'un veut épouser leurs filles, posent trop de conditions surtout matérielles et financières aux soupirants. Ne pouvant pas remplir ces conditions, ces derniers se retirent. C'est ainsi que l'on a abandonné la fille de mon voisin et de bien d'autres. Ne pouvant pas se marier, ces filles errent partout et ne cessent de contracter des grossesses. »*

*Une autre, enseignante, incrimine les parents eux-mêmes :*

*« Moi, je pense que c'est nous les parents mêmes qui sommes responsables de la situation de nos filles parce que nous sommes trop gourmands et nous ne les prenons pas correctement en charge en matière d'éducation. Nous privilégions d'abord nos intérêts et choisissons-nous pour nos filles les époux en fonction de leur situation matérielle et financière. C'est ça qui fait que nos filles vagabondent sexuellement et finissent par attraper des grossesses en désordre. »*

*Deux autres s'en prennent également aux parents :*

*« Quant à moi, j'accuserai les parents des filles. Si un homme vient demander la main de leur fille en mariage, ils imposent une dot trop élevée qui dépasse la capacité du demandeur. C'est là aussi le problème ! Mais, il faut reconnaître que ces gens vivent pauvrement. »*

*« Je dirai que certains parents sont la cause principale des grossesses non désirées de leurs filles. Ils posent beaucoup de conditions telles que l'origine ethnique, la fonction, le revenu mensuel, etc. du candidat. Bref, ils veulent savoir si celui-ci est riche ou pauvre. »*

*Un cinquantenaire, jardinier, intransigeant :*

*« Je ne donnerai jamais ma fille, dit-il, à un pauvre qui ne sera pas capable de payer la totalité de la dot en une fois et de faire souffrir ma fille plus tard. »*

*Ces quelques discours, parmi bien tant d'autres, montrent effectivement que ce sont les parents, ou du moins leurs attitudes, qui constituent la cause principale de la situation socialement inconfortable dans laquelle se trouvent les filles, et ils sont responsables de beaucoup de difficultés qu'éprouvent les filles-mères à s'intégrer dans la société. En effet, dans une société en pleine évolution où l'argent est fétichisé, où les parents sont financièrement démunis, où la vie coûte on ne peut plus cher, il n'est pas étonnant que ces derniers soient cupides et spéculateurs dans le sens de leurs intérêts lorsqu'il s'agit de marier leurs filles. « On ne donne pas, sa fille à n'importe qui ! » concluent-ils. Ici, la richesse constitue implicitement ou explicitement pour eux le principal critère de choix du futur conjoint. La compensation matrimoniale qu'est la dot est ainsi surfacturée<sup>76</sup>. Or la plupart des prétendants sont matériellement et financièrement pauvres et ne peuvent répondre de manière satisfaisante aux exigences de ses parents.*

*Il convient de rappeler que, de manière générale, en Afrique, nous sommes encore dans ce que Durkheim E. appelle une société à « solidarité mécanique » caractérisée par une « conscience collective contraignante »<sup>77</sup> et très nombreuse. Ainsi, dans cette communauté la famille étendue transcende l'individu, et le contrat matrimonial lie plus deux groupes de parenté, c'est-à-dire les*

<sup>75</sup> [www.lefaso.net](http://www.lefaso.net) du 09/11/2009

<sup>76</sup> La dot est, de nos jours, constituée en argent (plus de 1 million de francs C.F.A.) et en nature (bœufs, moutons, chèvres, parures, parfums, étoffes, produits de beauté, riz, condiments, boissons diverses, etc.). Alors qu'autrefois, elle est constituée, outre la monnaie traditionnelle (pièce de métal), des animaux domestiques, des produits artisanaux et alimentaires, et des prestations de service.

<sup>77</sup> Durkheim E., 1967, De la division du travail social, Paris, PUF, 8<sup>ème</sup> Edition, pp 149-176.

*deux lignages paternel et maternel de la jeune fille et ceux du jeune garçon. Ce qui voudrait dire que le mariage n'est pas une affaire individuelle, mais collective. Autrement dit, l'élément central est moins l'individu que le groupe familial. Dans son ouvrage intitulé « Les structures élémentaires de la parenté », Lévi-Strauss C. met en exergue l'aspect collectif et universel du mariage : « Le mariage n'est pas, n'est jamais et ne peut pas être une affaire privée »<sup>78</sup>. Dans ce contexte, les filles sont condamnées à attendre que leurs conjoints soient désignés par les familles étendues. Elles sont ainsi contraintes de se soumettre à l'ordre social établi, qui exige que l'accord à la demande en mariage ne soit pas uniquement une décision d'elles-mêmes, mais du groupe familial tout entier. C'est donc dans cet esprit que les parents sont intransigeants quant au choix du futur époux pour leur fille. Et la dot représente, certes, cette compensation de la force de travail considérée comme étant perdue qu'incarne la jeune fille pour sa famille étendue, mais également sa fonction de reproductrice pour ses beaux-parents. De ce fait, son départ occasionne une perte considérable pour son groupe familial au profit de celui de son époux. C'est à ce titre que le jeune homme doit compenser en argent et en nature. On est dans une société caractérisée par un système d'échanges où les filles vont d'un coté, et les biens matrimoniaux de l'autre.*

*Ce radicalisme parental entraîne, somme toute, les filles au désespoir et à quelques aventures libidinales débouchant sur des grossesses non désirées, dès lors que la plupart d'entre elles ignorent les méthodes contraceptives modernes. À ce titre, force est de souligner que les parents en sont en partie responsables. Mais le fait d'avoir des naissances « illégitimes » met ces filles en porte en faux avec les normes matrimoniales. Dans le journal Info Tchad. A.T.P., il a été noté ceci : « Dans de nombreux pays du continent et particulièrement ceux du centre et de l'Ouest, espace géographique dans lequel s'étend le Tchad, le phénomène des filles-mères prend des proportions qui mettent à mal les valeurs traditionnelles. Il a le fâcheux mérite de briser des familles et de désigner à la vindicte publique tant de « braves » filles sur lesquelles les parents ont investi fortune et espoir que d'autres moins nantis dont le rejeton « honni » n'est que le fruit de quelque tentation, de fausses promesses et d'une brutale attirance par les espèces sonnantes et trébuchantes. Dans tous les cas, les parents paraissent humiliés et fâchés. Ils ne s'en cachent pas d'autant que la tradition est partout très nombreuse et « exige » qu'une fille ayant reçu une bonne éducation des parents responsables doit être mariée avant de faire un enfant. Une règle ancestrale que le temps, les multiples douloureux événements vécus ici et là semblent totalement ou partiellement effacée.»<sup>79</sup> Ce comportement négatif des filles-mères, porteuses d'infamie, ne peut pas ne pas être socialement sanctionné en les excluant de la famille. Autrement dit, elles sont soumises à un contrôle social comparable à l'épée de Damoclès qui planerait sur leur tête. Ce contrôle social est un mécanisme permettant de réguler les comportements des membres de la société en conformité avec les normes et valeurs sociales, dans le dessein de maintenir la cohésion sociale. C'est ainsi que Beitone A., Dollo C... expliquent ce qu'ils entendent par contrôle social : « Dans son sens le plus large, il (le contrôle social) correspond donc à un processus de régulation des activités sociales en référence avec des valeurs dans le but de vérifier que les actions déviantes ne viennent pas désorganiser l'ordre social. »<sup>80</sup> . « L'adhésion aux valeurs communes est la condition de la participation à la collectivité. »<sup>81</sup>*

*Cette rupture du lien social confère aux filles-mères une image de dévaloriser, de dévergondée et risque de les entraîner à la débauche. Elles font l'objet d'ostracisme social parce qu'elles viennent de poser un acte répréhensible, faisant appel à des sanctions, comme le fait observer Durkheim E. : « Les sanctions s'appliquent sitôt que les pratiques sociales ne sont plus en adéquation avec les normes et les valeurs en vigueur. »<sup>82</sup> Rejetées par les parents et les prétendants potentiels, ces filles-mères ne disposent pas de ressources pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs rejetons. Elles sont contraintes de s'adonner aux petits commerces et/ou à la prostitution. Ce qui n'est pas sans les exposer aux maladies sexuellement transmissibles, notamment au VIH/SIDA. Nous exposons, ci-dessous, quelques témoignages en guise d'illustration.*

*« Je suis à la charge de ma tante, mais pendant les vacances, je fais un peu de commerces, tels que la vente des patates, des arachides, et l'argent me permet d'acheter le savon, les habits ou quelques fois les médicaments de ma fille. »*

<sup>78</sup> Lévi-Strauss C., 1967, Les structures élémentaires de la parenté, Paris, Armand Colin, p.

<sup>79</sup> Info-Tchad. A.T.P. N° 5220 du 15/07/2003

<sup>80</sup> Beitone A., Dollo C., Gervasonie J., 2002, Sciences sociales, Paris, Edition Dalloz, p.376.

<sup>81</sup> Guy R., op. cit. , p.87.

<sup>82</sup> Beitone A., Dollo C., Gervasonie J., op. cit., p 377.

**« Pour subvenir à nos besoins, je fais des gâteaux que je vends ; grâce à l'argent de la vente de ces gâteaux, mon fils et moi, nous payons ce dont nous avons besoin, et de temps en temps des copains interviennent aussi. Ce n'est pas facile comme vie ! »**

**« Pour répondre aux besoins de mon petit, je me débrouille en faisant de petits commerces et les quelques hommes, qui me fréquentent, me donnent un peu d'argent. »**

**« Moi, je prépare le "Bil Bil"<sup>83</sup> et des beignets que je vends pour pouvoir élever mon enfant. »**

**La vie ne semble pas gaie pour ces filles-mères. Elles sont obligées de recourir à ce que l'on pourrait appeler des stratégies de survie, telles que les petites activités génératrices de revenus ou s'adonner à la débauche. Elles sont ainsi engluées dans une impasse et leur insertion sociale s'avère difficile.**

#### **1-2-Les points de vue des autorités traditionnelles, religieuses et administratives.**

**Les témoignages de ces autorités viennent corroborer ceux des parents. Ils ont mis en exergue le coût élevé de la dot, la transgression des normes traditionnelles et religieuses, qui sont, selon eux, les causes fondamentales du nombre croissant des filles-mères.**

**Un père, âgé de 43 ans, déclare :**

**« Il est vrai que de filles transgressent les normes sociales selon lesquelles, une fille bien éduquée doit être mariée avant d'avoir un enfant. Mais de nos jours les filles ne respectent plus ces règles. La seule chose qui reste est de leur donner des conseils. »**

**Un autre lui emboîte le pas en disant :**

**« Nos traditions sont de nos jours plus ou moins rejetées par les jeunes. Ils considèrent que notre temps est différent de leur temps où tout est permis. Si on ne leur conseille pas, ils deviendront autre chose : les filles, des prostituées, et les garçons, des bandits. »**

**Une autorité administrative conciliante tempore :**

**« Concernant le mariage, je dirai qu'il faut réduire le montant de la dot et aussi permettre à la fille de choisir quelqu'un qu'elle aime. Il ne sert à rien de renvoyer sa fille qui a un enfant hors mariage. C'est une manière d'aggraver la situation. Qui d'autre s'occupera de cette fille ? La seule solution, c'est de la garder et lui donner des conseils pour que cela ne se reproduise pas. »**

**Cette idée a été confirmée par un chef de quartier âgé de 67 ans :**

**« La hausse de la dot cause énormément de problèmes aux jeunes garçons qui veulent se marier parce qu'ils n'ont pas assez d'argent. Pour moi, la hausse de la dot est l'une des causes de l'existence de beaucoup de filles-mères en ville. »**

**Un père, Imam d'une mosquée :**

**« La religion interdit tout rapport sexuel avant le mariage. Tout Musulman comme toute musulmane qui arrive à transgresser les normes est réprimandé. C'est aussi un péché. Donc, il est demandé à tous les fidèles de respecter les règles religieuses. »**

**Un autre imam de préciser :**

**« Le Conseil Supérieur pour les Affaires Islamiques a fixé le montant de la dot à 100.000 FCFA pour une jeune fille et 50.000 FCFA pour une femme ayant un enfant ou une veuve. Mais les gens font autre chose ; ils fixent un montant très élevé ; c'est pourquoi il est difficile pour les jeunes de se marier. »**

**« La dot est, dit un 3<sup>e</sup>, très élevé maintenant ; les hommes n'ont pas assez d'argent pour y faire face. »**

**La plupart des autorités interrogées affirment qu'une fille bien éduquée ne doit pas transgresser les règles sociales en ayant des relations sexuelles ou un enfant avant le mariage. Mais ces autorités reconnaissent que le montant de la dot très élevé constitue un obstacle pour les jeunes qui aspirent au mariage, dès lors qu'ils sont financièrement démunis. Deux de nos interlocuteurs valorisent cette institution sociale considérée comme un rite de passage menant à un nouveau statut qui est celui d'épouse et de mère :**

**« Le mariage est un principe que l'on doit respecter. C'est par le mariage que l'on considère une personne. Un adage en arabe tchadien dit : un célibataire ne peut pas organiser chez lui des funérailles. »**

**« Selon la religion, une fille doit observer les principes religieux jusqu'au mariage, car c'est par le mariage que la fille devient épouse et mère. »**

<sup>83</sup> Le "bil-bil" est une boisson fermentée, alcoolisée préparée à base de céréale appelée mil qui est la nourriture de base pour les Tchadiens, lorsqu'elle est cuisinée sous forme de boule, de pâte consommée avec de la sauce. Son équivalent se trouve au Burkina Faso, sous le nom de "dolo".

**Ces autorités font remarquer que les normes coutumières et religieuses sont effectivement en déliquescence. Les jeunes, en l'occurrence les filles, ont tendance à les boudier parce que ces règles sont plus ou moins déconnectées des réalités existantes. Le mariage s'est alors désacralisé. L'idée traditionnelle et religieuse selon laquelle la destinée de toute fille n'est autre qu'être mariée et mère de famille n'a presque plus de poids. Emportées par le vent de l'évolution, les filles ont ce sentiment de liberté, d'émancipation. Évidemment, ce n'est pas du goût des parents et des autorités qui n'apprécient guère ce comportement délétère. Ces derniers voient leurs pouvoirs s'amenuiser et la société basculer progressivement dans la perversion.**

**D'autres expliquent ce phénomène social par l'absence d'éducation appropriée, comme le souligne ce religieux d'une soixantaine d'années :**

**« Les filles qui arrivent à se trouver dans cette situation ont un problème d'éducation. Une fille bien éduquée doit nécessairement se marier. Je prie ALLAH pour que mes filles ne soient pas ainsi. »**

**Ce père, inquiet pour l'avenir de ses filles, estime que les filles-mères ont manqué d'éducation au sein de leurs familles. Si elles étaient bien éduquées, elles ne se seraient pas comportées au point d'avoir des enfants hors mariage. En effet, dans la société traditionnelle, l'éducation joue un rôle déterminant dans la vie de la fille. L'objectif est d'inculquer à celle-ci, dès son très bas âge, les valeurs fondamentales de la communauté à savoir l'honneur, le respect de la tradition et des aînés, de tous ceux qui détiennent l'autorité tant au niveau familial qu'à celui de la société tout entière. Du fait du mépris du célibat, cette éducation doit préparer la jeune fille au mariage, au rôle de mère de famille et mère nourricière. Les femmes sont tenues de pratiquer cette éducation. Or, en croire notre interlocuteur, de nos jours, certains parents ont failli à leur devoir qui est celui de bien éduquer leurs enfants, en particulier leurs filles. C'est pourquoi il y a de plus en plus des filles-mères. Ici également, l'irresponsabilité des parents est mise en évidence.**

### **1-3-Les points de vue des filles-mères.**

**sont les filles qui déclarent n'avoir pas de prétendant pour le mariage. Certaines d'entre elles éprouvent le désir de se marier, mais à cause de leur enfant, les hommes émettent des réserves. Elles sont aussi traitées le plus souvent de filles mal éduquées, de prostituées. D'autres, dégouttées des hommes, renoncent au mariage de peur d'être trompées à nouveau et de retomber, par voie de conséquence, dans une situation instable ou encore d'être séparées de leurs enfants dans le cas où ces derniers ne seraient pas admis par les futurs époux.**

**En voici quelques déclarations :**

**Fille mère, élève âgée de 17 ans :**

**« Je n'ai pas de prétendants pour le mariage ; je ne sais pas s'ils sont passés directement à mon insu pour voir mon père. D'ailleurs, je n'ai pas envie de me marier, car les hommes sont de moins en moins sérieux, et de plus en plus orgueilleux. »**

**Une autre fille-mère âgée de 17 ans dit également :**

**« Je n'ai pas de prétendants pour le mariage, je n'ai que des copains qui ne me parlent pas du mariage. »**

**Une autre de 16 ans :**

**« Oui, j'ai des prétendants, mais ils me parlent vaguement du mariage. Je souhaite en avoir un, mais aucun ne se détermine pour me parler sérieusement du mariage. Peut-être ils ont peur de l'enfant que je porte. »**

**Généralement, dans la société tchadienne, il est inconcevable pour un homme d'épouser une fille qui a un enfant. C'est ainsi qu'il est difficile pour les filles-mères d'avoir un époux pour la simple raison qu'elles ont des enfants considérés comme étant illégitimes et qu'elles sont prêtes à se livrer, même mariées, aux hommes. « Épouser une fille-mère, c'est épouser une infidèle ! » voilà des propos que leur tiennent les hommes. Elles sont donc socialement stigmatisées. La plupart s'adonnent, pour garantir leur survie, à la prostitution, porte ouverte aux maladies sexuellement transmissibles (M.S.T.) et au Sida. Personne ne s'intéresse à elles, alors qu'il est des Organismes internationaux et gouvernementaux qui, dans leur programme de sensibilisation, priorisent la lutte contre le VIH/SIDA, à en croire l'un des journaux de la place :**

**« La lutte contre le VIH/SIDA est une priorité de plusieurs organisations internationales et du gouvernement tchadien. Mais tout se passe comme si les campagnes de sensibilisation ne concernent pas les filles-mères qui se livrent à la prostitution. À la recherche des moyens pour leur survie et celle de leur enfant, elles acceptent toute offre, même les rapports sexuels non**



*protégés, malgré la pandémie du SIDA. »<sup>84</sup> A ce propos, une jeune lycéenne, 17 ans, nous confie ceci : « Le fait que je ne bénéficie d'aucun soutien de mes parents m'amène naturellement à me prostituer pour pouvoir vivre avec mon enfant. Souvent, je fais sans préservatif sur ordre de mes clients qui me proposent une somme assez importante. Je suis consciente du danger que je cours, mais je n'ai pas le choix. J'ai des amies qui vivent en ce moment avec. »*

*Et pourtant, une cellule chargée de s'occuper des problèmes concernant les filles-mères, a été créée au sein du Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille depuis 2003. Elle n'a assisté ces filles-mères qu'en 2003 et en 2004 en les formant techniquement dans la fabrication du savon et en couture. Depuis lors, cette cellule demeure comme une coquille vide et aucune action n'a été entreprise. Du côté des organisations internationales, le phénomène des filles-mères ne les préoccupe guère dans la mesure où elles sont restées muettes à toutes correspondances de demande de financement des activités des filles-mères. C'est dire qu'il n'existe, jusqu'à nos jours, aucune structure d'accueil opérationnelle pour les filles-mères. « La lutte contre le VIH/SIDA et les maladies vénériennes sont au centre des préoccupations des institutions internationales. Pourtant, les plus exposées à ces maladies sont ces filles, souvent abandonnées par leurs familles et qui, pour leur survie, sont obligées de cette lancée dans la prostitution. Aussi longtemps que le gouvernement tchadien et les institutions internationales ignoreront les filles-mères, leur vie aussi bien que celle de leur progéniture seront en danger. »<sup>85</sup> Celles, qui arrivent à se marier, ont quotidiennement des problèmes avec l'entourage de leurs époux. L'intégration de leurs enfants dans les ménages monoparentaux n'est pas acceptée par certains des partenaires. Soit l'enfant est confié à l'une des familles de la mère ou du père de la fille, donc, privé d'affection maternelle ; soit il est admis à contre cœur dans le nouveau ménage de sa mère où il constitue une source de conflits entre les époux et /ou entre la bru et sa belle famille, et en devient la victime innocente.*

*Le témoignage de cette fille-mère de 15 ans est révélateur :*

*« Je veux bien me marier, car je suis encore très jeune, mais c'est le problème de mon enfant qui va se poser. Lorsque je ne serai pas aux côtés de mon fils, il va manquer d'affection maternelle, et rares sont les hommes qui acceptent de prendre une femme avec son enfant. C'est là le problème ! »*

*Parmi celles qui manifestent le désir de se marier, certaines d'entre elles poseront comme condition l'acceptation de leur enfant par le futur époux ; tandis que d'autres préfèrent confier celui-là à une parente.*

*Une de 17 ans :*

*« Si je trouve un homme qui veut m'épouser, je vais confier ma fille à une parente qui voudra bien me rendre ce service, mais que l'enfant vienne souvent me voir à la maison. »*

*Une autre de 16 ans déclare :*

*« J'accepterai de me marier à la condition que le futur époux accepte aussi mon fils chez nous ; si c'est le cas, je me marierai sans problème. »*

*Ces déclarations dénotent qu'avoir un mari n'est pas chose facile pour les filles-mères à cause de leurs enfants nés hors mariage ; mais elles en ont espoir. Ces derniers constituent pour elles un double blocage : à cause de leurs enfants, les mères ne peuvent s'intégrer dans la famille étendue d'une part, et fonder un ménage conjugal auquel elles aspirent d'autre part, comme se plaint l'une d'entre elles.*

*« Partout on est rejetée : la famille refuse de nous accepter ; les hommes non plus ne veulent pas de nous ; c'est dur ! »*

*Les filles-mères ne savent à quel saint se vouer. Aucune structure d'accueil n'est créée, comme il se doit, pour les prendre entièrement en charge, elles et leurs enfants. Elles semblent tellement indésirables qu'elles font l'objet de rejet collectif, dès lors qu'elles ne se sont pas conformées à ce que Durkheim E. appelle « la conscience collective »<sup>86</sup>, qui caractérise la société traditionnelle. Cette conscience collective est tellement coercitive que pour faire partie intégrante de la collectivité, l'individu ne peut pas ne pas se soumettre aux « manières collectives d'agir, de penser et de sentir »<sup>87</sup> spécifiques à l'environnement social. C'est ce qui explique le mépris qu'affiche l'entourage à l'égard de ces jeunes mères célibataires, supposées avoir foulé aux pieds la tradition au nom de leurs « intérêts égoïstes ». Or, pour les parents, se conformer à la tradition, c'est se soumettre au contrôle social et, chemin faisant, participer au maintien du bon fonctionnement de la collectivité. Malheureusement, force est de constater que*

<sup>84</sup> L'Observateur N°480 du 08 Octobre 2008, p. 6.

<sup>85</sup> L'Observateur, N°480 du 08 Octobre 2008 p.7

<sup>86</sup> Rocher G., L'Action sociale, Paris, Editions Points, 1968, p.

<sup>87</sup> Rocher G., Op. cite, p.

*de nos jours la société tchadienne, à l'instar d'autres sociétés, n'est pas imperméable au changement. Elle souffre, présentement, des dysfonctionnements découlant du fait que les aspirations de la jeunesse semblent en déphasage avec les attentes des adultes et anciens de la communauté. L'introduction des facteurs exogènes (urbanisation, industrialisation, monétarisation, instruction, technologies de communication et d'information, etc.), a contribué à favoriser l'indépendance et l'émancipation de la jeunesse au détriment des valeurs ancestrales. Ainsi, les parents et les personnes âgées n'ont plus d'autorité sur elle, comme l'a fait observer Rocher G. : « ...Il en résulte un déclin de l'autorité des parents, surtout du père, dont le rôle d'agent socialisateur est beaucoup diminué par rapport à ce qu'il était dans la société traditionnelle. Ce sont les personnes âgées qui subissent la perte de statut la plus marquée. Elles ne bénéficient plus du prestige et de l'autorité dont elles étaient ennoblies dans la société traditionnelle ; elles sont même identifiées à un passé plus ou moins déprécié et forcé à vivre dans un monde auquel elles ne peuvent plus s'adapter. Le conflit des générations (opposant trois générations) peut donc devenir aigu dans la famille et l'ensemble de la société. »<sup>88</sup>.*

*De même, la famille, qui était étendue dans la société traditionnelle, tend à se nucléariser au point d'instaurer l'individualisme, comme le souligne encore Rocher G. lorsqu'il met en exergue son éclatement en constituant un groupe familial on ne peut plus réduit sous l'effet de deux (02) facteurs exogènes : « Dans la société traditionnelle, dit-il, le type de famille dominant est généralement la famille étendue, composée de plusieurs familles nucléaires (par exemple, plusieurs frères mariés vivant avec leurs familles et leurs vieux parents). Le développement économique et l'urbanisation tendent à désorganiser ce type de famille (famille étendue), à la faire éclater, au profit de la famille nucléaire (le père, la mère et les enfants non mariés).... »<sup>89</sup>*

*Au terme de cet article, il convient de faire observer que les filles-mères, à Abéché et à N'Djamena, sont confrontées à d'énormes difficultés qui peuvent se résumer simplement par le manque notoire des moyens financiers leur permettant de vivre décemment. Leur statut social est discrédité par l'ensemble de la communauté : elles sont victimes de pratiques discriminatoires, stigmatisées, mises au ban de la société au point d'être considérées comme les damnées de la terre. Rejetées par la société, certaines se livrent à la prostitution et s'exposent ainsi à toutes sortes de violences (exploitation sexuelle, viols récurrents, racketts, séquestrations et rafles des policiers). La plupart d'entre elles ignorent des méthodes contraceptives. Elles sont exposées à des maladies vénériennes, telles qu'infections sexuellement transmissibles (I.S.T.). Parfois, elles subissent des problèmes psychologiques, tel que traumatismes psychiques, troubles comportementaux, et la narco dépendance, etc. Très souvent, il y en a qui, pendant la grossesse et méconnaissant le père, optent pour l'avortement dont les conséquences peuvent être fatales. C'est le cas de cette jeune fille mères (élève, 16 ans) qui nous livre ceci : « Quand j'étais en état grossesse, je n'avais aucun soutien et au fur et à mesure que la grossesse évoluait, c'était très difficile pour moi de supporter cette situation. J'ai tenté l'avortement qui n'a pas marché ; j'ai failli en mourir. » Mais en dépit de ces préjugés sociaux, elles ne se résignent pas et luttent individuellement en usant quelques canaux sociaux, en l'occurrence, les petits commerces. De ce qui précède, il importe de faire quelques suggestions :*

*Sensibiliser les parents en particulier, et les autorités administratives religieuses et traditionnelles et toute la communauté en général, sur l'importance et la nécessité de la réinsertion familiale et sociale des filles mères :*

*Vulgariser la convention relative à toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme ;*

*Faire des messages publicitaires à la radiodiffusion dans les principales langues locales sur les droits de la femme pour une sensibilisation de la communauté ;*

*Projeter des films et présenter des sketches pour une prise de conscience sur la situation des filles mères ;*

*Interdire des films pornographiques aux mineurs (garçons comme filles) ;*

*Encourager les filles-mères à s'organiser en association et en groupement pour la défense de leurs intérêts ;*

*Créer des structures d'accueil prenant en charge les filles mères et leurs enfants marginalisées, abandonnées et leur programmer des activités génératrices des revenus (couture, broderie, teinture, fabrication du savon local) ;*

*Assurer une formation en planification familiale et sur les moyens de contraception ;*

*Encourager la scolarisation des filles et intégrer l'éducation sexuelle dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux scolaires ;*

*Réduire le montant de la dot pour permettre aux jeunes garçons l'accessibilité au mariage.*

<sup>88</sup> Rocher G., Le Changement social, Paris, Editions, Points, 1968, p.201.

<sup>89</sup> Rocher G., Op. cite, pp.199-200.

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.**

- Badra Moutassem-Moutassem, 2002, Naissances et abandons en Algérie, Karthala.**
- Beau S. et Weber F., (2003), Guide de l'enquête de terrain, Paris, La Découverte, 358p.**
- Blanchet A., Gheglione R., Massonat J., Trognon J., (2000), Les techniques en sciences sociales, Paris, Dunod, 200p.**
- Brichet M., (2007), Introduction à la sociologie. Des pères fondateurs aux sociologies contemporaines, Paris, Ellipses, Editions Marqueting, 174p.**
- J.-C., (2007), La méthode en sociologie, Paris, La Découverte, 128p.**
- Dictionnaire Petit Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1988, 1719p.**
- Ferréol G., (2002), Dictionnaire de Sociologie, Paris, Armand Colin, 242p.**
- Ferréol G., (2002), La méthode en sociologie, Paris, Armand Colin, 242p.**
- Lévi-Strauss C., (1967), Les structures élémentaires de la parenté, Paris, Mouton.**
- Paugam S., (2007), La pratique de la Sociologie, Paris, P.U.F. 199p.**
- Robert, (1999), Dictionnaire de Sociologie, Paris, Seuil.**
- Rocher G., (1968), L'Action sociale, Paris, Editions Points, Tome I, 320p.**
- Rocher G., (1968), Le Changement social, Paris, Editions Points, Tome III, 322p.**
- Sainta N'Dem Ngoidi, Natéguingar F.-J., Nalda Katir et Adoum Daliam, ( Avril 1997), Erude sur la perception de la société tchadienne à l'égard des filles-mères.**
- Site : <http://cenamax.wordpress.com/2010/03/24/filles-mères-en-difficultés-victimes-innocentes-de-l'injustice-sociale/>**
- Site : <http://www.camer.be/>**
- Site : [www.lefaso.net](http://www.lefaso.net)**
- L'Observateur, N°480 du 08 Octobre 2008.**
- Info-Tchad. A.T.P. N°5220 du 14 Juillet 2003.**
- Tchad et Culture N°142-Septembre 1995.**

**Analyse sociologique des rapports entre aides -familiales et leurs employées dans le district de Bamako au Mali : Cas de la commune VI.**

**Youssouf BAGAYOKO Ly<sup>1</sup>: Sociologue, Amsatou DIALLO: Sociologue, <sup>1</sup> Seydou DIARRA: Sociologues, <sup>2</sup> Amidou TOGO: Sociologue <sup>3</sup> Youssouf DEMBELE: Sociologue**

**Résumé**

**Beaucoup de choses ont été dites sur les aides ménagères, sur les causes de leur migration, sur les rapports entre elles et leurs employeurs, sur les violences qui leur sont faites, etc. Certaines d'entre elles parlent avec pitié, d'autres avec condescendance ou même avec mépris. Mais tous ont besoin d'elles, car si nous allons travailler allègrement toute la journée en dehors de la famille, c'est dans notre esprit au retour, on sait trouver les repas prêts, la maison propre, les enfants bien entretenus, c'est parce qu'il y a quelqu'un qui s'occupe de cela. On en est tellement habitué, que l'on ne se demande plus qui c'est. Cette perle précieuse et indispensable chez nous c'est la bonne, la servante, l'aide ménagère, là « bougounerie » de service.**

**C'est pourquoi nous avons choisi d'en faire notre thème de recherche. Ainsi, nous sommes partis des hypothèses selon lesquelles :**

**-les rapports entre bonnes et employeurs sont tendus et difficiles bien qu'ils ne puissent pas se passer les uns des autres ;i) les rapports entre bonnes et patronnes sont déterminés par les humeurs des patronnes et la méconnaissance de droits et devoirs des uns et des autres ;ii) on peut améliorer ces rapports en appliquant correctement les textes en vigueur et en les vulgarisant largement.**

**À travers nos questions et nos entretiens, nous sommes parvenus aux résultats suivants :**

**Les rapports entre aides ménagères et employeurs sont des rapports beaucoup plus conflictuels qu'amicaux et familiaux et cordiaux. Les enquêtes nous ont prouvé que les causes se trouvent dans le non-paiement ou le paiement irrégulier des rémunérations, dans les modes de règlement des conflits, dans la méconnaissance des droits et des devoirs des uns et des autres.**

**Ainsi en ce qui concerne la rémunération, sur les 120 aides ménagères que nous avons enquêté, 7seulement sont à peu près correctement, c'est-à-dire 10 000FCFA et plus. Or le décret N °0197 PG/RM du 06 août 1985 fixe à 18995 FCFA le taux de rémunération le plus bas.**

**En outre 57 sur les 98 aides ménagères enquêtées qui ont répondu à la question se plaignent de leur rémunération, car elles la trouvent injuste.**

**Si l'on ajoute à cela que 30, soit 25% des aides ménagères sont payées irrégulièrement, alors, la preuve est faite que les rapports ne peuvent être cordiaux.**

**Au plan des travaux effectués, nos enquêtes nous ont montré que 61 des 120 servantes sont considérées comme des bonnes à tout faire par leurs patronnes, elles s'occupent de tous les travaux dans la maison, même laver les voitures des employeurs.**

**16 patronnes sur les 50 que nous avons interrogées, ne sont pas satisfaites de leurs bonnes, 18 sur les 38 qui ont répondu à nos questions entretiennent de mauvais rapports avec leurs bonnes, 19 d'entre elles jugent mauvaise la moralité de leurs bonnes, 8 les renvoient sans préavis, 5 ont recours à la justice en cas de conflits et 13 patronnes déduisent du salaire de la bonne la valeur du matériel détérioré.**

**Quant aux bonnes, 54 d'entre elles nous ont dit entretenir de mauvais rapports avec leurs employeurs. Sur le plan des droits et devoirs, l'enquête a démontré que 38 patronnes sur les 50 interrogés connaissent la réglementation en vigueur relative aux rapports entre elles-mêmes et les bonnes et 30 bonnes seulement sur les 120 connaissent l'existence de textes réglementaires à la matière. Mais des solutions existent pour régler ces problèmes en améliorant les rapports conflictuels entre les protagonistes. Ainsi, nos hypothèses se trouvent confirmées.**

**Pour mener à terme nos recherches, nous avons axé notre travail, autour des points suivants :**

**-Dans la première partie théorique, nous avons présenté la zone de l'étude qui est la Commune VI et exposé la méthodologie ;**

**-Dans la seconde partie qui est le cadre pratique, nous avons exposé les résultats de nos enquêtes obtenus sur le terrain à travers l'analyse et l'interprétation des résultats de notre questionnaire et de notre guide d'entretien, ainsi que la synthèse de ces analyses ;**

**-Nous avons terminé par des réflexions critiques et des suggestions.**

**Mots-clés : aide -ménageur, patronne, bonne, Bamako, Mali.**

### **Contexte et justification**

**Le Mali, l'Instar de beaucoup d'autres pays africains, est confronté à de multiples problèmes et difficultés socioéconomiques et culturelles.**

**Les mutations socioéconomiques et socioculturelles qui sont en train de s'opérer dans nos sociétés apportent avec elles plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Au contraire, dans certains cas, elles les compliquent même, ça certaines de nos valeurs socioculturelles, certaines de nos coutumes, de nos habitudes sont complètement en contradiction, en déphasage avec ces réalités importées. La rencontre entre ces cultures et nos propres coutumes transforme négativement les dernières et nous amène à perdre complètement notre identité. Ces mutations qui ont leurs racines dans l'histoire, dans l'économie, etc. menacent notre existence et notre consistance culturelle et contribuent à creuser et à élargir le fossé entre membres d'une même famille, gens d'un même village, voire population d'un même pays et créent les disparités sociales.**

**Ainsi, ces changements sociaux intervenus dans nos sociétés balaient nos valeurs traditionnelles multi séculairement établis comme l'entraide et la solidarité.**

**Le choix de notre thème qui s'intitule « analyse des rapports entre aides familiales et patronnes. Cas de la commune VI du district de Bamako » n'est pas fortuit. Le travail salarié des aides familiales devient si important dans la société malienne, surtout à Bamako et plus particulièrement dans la commune VIe souvent dudit District, qui abrite des « quartiers nantis ». Où le recours l'emploi d'aides ménagères est en train de devenir un phénomène social et en passe de devenir un élément de la culture bamakoise. C'est pourquoi semble t-il, l'État et les ONG spécialisées ont pris des dispositions pour réglementer la pratique afin de trouver des solutions aux problèmes qui résultent des rapports qui ne peuvent manquer de se détériorer à la longue, entre ces filles et femmes venues de leur lointaine contrée pour se mettre au service des femmes citadines en vue de les aider à trouver des solutions à leurs problèmes de ménage.**

**Durant la colonisation, il était courant de trouver chez des Blancs, des « boys », puis quand ces derniers sont rentrés à l'issue des indépendances, ces patrons ont été remplacés par les élites maliennes, des intellectuels qui ont vite fait d'adopter leur mode de vie. Ils ont continué à utiliser les boys, puis à embaucher des cuisinières, des servantes, d'abord par snobisme, ensuite par habitude, et enfin par nécessité. À Bamako aujourd'hui, qui peut se passer des services d'une bonne, d'une servante, d'une aide familiale, selon les différentes appellations ? Nous sommes tentés de répondre : personne ! D'où l'importance de ce thème et les raisons de son choix. Bien sûr, nous n'avons pas mené d'enquêtes approfondies dans ce sens.**

**Mais l'observation empirique et profane montre que dans nombre de quartiers de Bamako, on ne trouve personne à certaines heures de travail. Les familles sont carrément désertées par les chefs de famille, qui sont soit à leur lieu de travail s'ils sont fonctionnaires ou à la recherche de leur pitance quotidienne (cherté de la vie oblige !). constat est patent dans les familles où les deux époux sont fonctionnaires ou travailleurs du secteur privé. Ils sortent depuis sept heures du matin et ne rentrent que vers dix-sept heures, ou même souvent jusqu'à la nuit tombée ! Pendant ce temps, seule la présence des aides familiales dans leurs ménages les rassure.**

**Elles s'occupent du ménage (lavage, nettoyage et cuisine) gardent la maison et gardent et éduquent les enfants. Ce qui fait que certains maris refusent de s'acquitter de la rémunération de la bonne et s'en déchargent sur la patronne, prétextant que la bonne ne fait que le travail ménager, donc c'est à la ménagère d'assumer le salaire de l'aide ménagère.**

**La Commune VI du District de Bamako sise à l'entrée de la capitale. De par sa position géographique, elle est le premier point de chute de certaines de ces filles et femmes qui viennent des régions de Mopti, Ségou, Sikasso avant de trouver mieux en accueil et conditions de travail. En tant qu'habitants de cette Commune qui reçoit le gros lot des bonnes, nous ne pouvons ignorer un tel phénomène.**

### **Objectif général.**

**Cette étude visait à réaliser une étude sociologique et critique des rapports qui existent entre les aides familiales et leurs patronnes.**

#### **Objectifs spécifiques.**

**Nos objectifs spécifiques visaient à :**

- i) identifier les problèmes entre les aides familiales et les patronnes ;**
- ii) analyser la nature de ces problèmes en Commune VI du district de Bamako ;**
- iii) dégager des perspectives d'amélioration de ces rapports.**

### **Matériels et Méthodes.**

**Tout travail de recherche scientifique requiert une méthodologie adéquate, qui la détermine car elle est un ensemble de processus qui utilise des instruments nécessaires pour la mener à son terme.**

**C'est ainsi que pour élucider notre problématique, nous avons émis des hypothèses suivantes:  
Hypothèses.**

**les rapports entre aides familiales et patronnes sont des rapports difficiles et tendus, bien qu'ils ne peuvent pas se passer les uns des autres et qu'il n'existe que les uns par les autres ;  
les rapports entre aides familiales et patronnes sont déterminés par les humeurs et la méconnaissance des droits des uns et des devoirs des autres, malgré l'existence d'une législation à ce niveau ;  
pour améliorer ces rapports, il n'y a rien à inventer de nouveau, il suffit juste d'appliquer les textes en vigueur et les vulgariser, surtout auprès des aides familiales.  
Instruments de recherche.**

**Pour vérifier nos hypothèses sur le terrain, en vue de les confirmer ou de les infirmer, nous avons utilisé des instruments suivants :**

**Les questionnaires : Deux questionnaires ont été élaborés et nous les avons adressés respectivement aux aides familiales et aux patronnes ;**

**Le guide d'entretien : Un guide d'entretien a aussi été élaboré et nous l'avons adressé à quelques personnes ressources : responsables de certaines structures non gouvernementales s'occupant de défense des droits des femmes (APAF Muso Danbé), hôtes (logeurs, djiatigi) anciennes patronnes.**

#### **Choix et justification de l'échantillon**

**Notre population cible est la population de la Commune VI dont nous avons extrait un échantillon aléatoire de cent vingt personnes (120) reparti comme suit:**

**\*Cinquante patronnes ;**

**\*Cent vingt aides familiales ;**

**\*Vingt personnes-ressources (dont quinze hôtes et anciennes patronnes et cinq membres d'ONG s'occupant des aides familiales en commune VI).**

**Nos moyens ne nous permettaient pas de toucher tous les quartiers de la commune, ce qui nous a obligés à nous contenter de cinq quartiers (Magnabougou, Sogoniko, Sokorodji, Banankabougou et Niamakoro) que nous avons jugés typiques de la commune selon les critères : âge, situation géographique, taille de la population, etc.**

**Ainsi, nous avons choisi de circonscrire nos enquêtes aux quartiers de :**

**\*Magnabougou : 28 aides familiales 10 patronnes, et 8 personnes ressources ;**

**\*Sogoniko : 23 aides familiales 10 patronnes, et 3 personnes ressources ;**

**\*Sokorodji : 23 aides familiales, 10 patronnes et 3 personnes ressources ;**

**Banankabougou : 23 aides familiales, 10 patronnes, et 3 personnes ressources ;**

**\*Niamakoro : 23 aides familiales, 10 patronnes et 3 personnes ressources.**

**Les 5 membres d'ONG ont été choisis dans des structures implantées en Commune VI.**

#### **Résultats**

**Au Mali, on constate que les migrations féminines ont pris de l'ampleur avec les différentes périodes de sécheresse ; et les filles et les femmes ont donc été poussées à migrer par leurs maris et parents pour pouvoir aider à faire passer ces moments difficiles en travaillant afin d'envoyer l'argent récolté au village pour aider les parents qui y sont restés.**

**À l'origine, cette forme de migration se passait pendant une période de l'année seulement ère selon la nature la saison. Mais cette forme de migration a continué malgré l'amélioration des conditions climatiques. Alors les causes de la migration ont, changées-elles aussi.**

**Mais généralement, elles sont toutes sous tendues directement ou indirectement par des causes économiques (pauvreté, misère aggravées par des aléas climatiques et autres).**

**Il faut aussi ajouter que la décision de partir dans la grande ville peut être prise individuellement. Certaines demandent l'autorisation des parents (au chef de famille particulièrement) soit par respect, soit par habitude, soit à cause de la coutume. La grande ville étant truffée de pièges dangereux, il vaut mieux y aller avec la bénédiction des parents.**

**De nos enquêtes et entretiens il ressort que les causes de la migration des aides-familiales dans les grandes villes peuvent être classées dans les catégories suivantes :**

**Causes de la migration féminine.**

**Les migrations féminines n'ont pas les mêmes causes partout. Elles varient en fonction des pays, des zones et des saisons.**

**Une étude faite par une équipe de recherche de l'Institut des Sciences Humaines dirigée par Tieman DIARRA et Yaoga félix KONÉ en 1991 sur les migrations féminines au Mali (les migrations féminines au Mali, la main d'œuvre domestique) montre que la migration féminine selon les régions africaines a pour causes :**

**La recherche de l'emploi ;**

**La recherche du mari ;**

**La fuite d'un mariage malheureux parce que forcé ;**

**La recherche d'une plus grande liberté ;**

**La recherche d'un mieux-être économique ;**

**L'augmentation de la pauvreté ;**

**Les différents aléas climatiques.**

**Les causes économiques :**

**Elles résultent de la fragilité de l'économie dans la plupart des régions maliennes. Cette fragilité, cette incertitude de nos économies, est due aux aléas climatiques. Il suffit qu'il pleuve trop ou qu'il pleuve peu pour que le paysan se trouve désemparé, car il n'a pas d'autres solutions alternatives, car l'agriculture est sa seule activité nourricière. Donc, en cas de changement pluviométrique brusque, il se trouve perdu, sa récolte compromise et il est donc amené à envoyer sa progéniture à l'aventure. L'insuffisance alimentaire est le prétexte tout trouvé, pour envoyer les enfants à la migration. « Mon père m'a presque poussé à migrer puisque lui-même étant déjà vieux il ne pourra pas supporter les charges de la famille cette année m'a-t-il dit.**

**Quand ma mère s'est mise de la partie elle aussi, alors j'ai fait mes bagages le même jour » nous a dit M.T une de nos enquêtées.**

**La famine est la pire des choses au village, la hantise des villageois, à tel point que les événements se comptent souvent en année de famine ou de sécheresse : « kongo ba san...dj bas an » « l'année de la grande famine...de la grande sécheresse ».**

**Dans les campagnes si l'hivernage se passe bien, le reste de l'année le sera, s'il n'est pas bon, le reste de l'année ne le sera pas ;**

**Pendant l'hivernage ; les hommes travaillent au champ et les femmes s'occupent du ramassage des noix de karité ou de néré dont la transformation et la vente procurent un plus à la famille. C'est donc la période critique au village. « Notre mère est tombée malade, donc, elle ne pouvait pas s'adonner à cette activité, l'année était perdue, alors notre père nous a dit : « Vous n'avez plus rien à faire ici, il sera mieux que vous faites comme les autres je m'occuperai de notre mère », alors, nous avons compris que nous devons partir et nous sommes parties toutes les deux, ma sœur et moi » nous a expliqué K.D. une de nos enquêtées.**

**Une autre nous a dit avoir été poussée par sa mère à l'exode. « Vous voyez vous-même qu'il n'a pas plus rien depuis que "l'hivernage est entré" année s'annonce mauvaise, et surtout que les autres sont déjà parties, il n'y a plus rien à faire ici ». c'est pourquoi je suis venue ici à Bamako, pour pouvoir aider mes parents à s'en sortir». Ainsi donc ces causes économiques sont sous-tendues, voire les mêmes amplifiées par les causes conjoncturelles que sont les aléas climatiques contre lesquels les paysans n'ont aucune parade. La migration est donc aggravée par la famine, les calamités naturelles (telles que les invasions des criquets, sauterelles, la sécheresse, etc)**

**On voit donc là que vue sous cet angle la migration est obligatoire, car comment retenir quelqu'un à qui on n'a rien à offrir et surtout s'il peut vous venir en aide en s'en allant tenter sa chance ailleurs ? S'il peut être la condition de votre survie ou votre bouée de sauvetage ?**

**1 Analyse et interprétation des résultats**

**1.1 Analyse et interprétation des résultats du questionnaire**

**1.1.1 Les causes de détérioration des rapports entre aides familiales et patronnes.**

**Les rapports entre aides familiales et patronnes sont divers et variés. Ils diffèrent d'une patronne à l'autre, d'une commune à l'autre, et même d'un quartier à l'autre. Mais, nos enquêtes nous ont appris que la détermination de ces rapports concerne toujours le salaire, le temps de travail, l'hébergement, les horaires du travail, les rapports entre aides familiales et employeurs ou familles des patronnes etc. à des degrés divers. Ils sont plus ou moins importants selon les catégories de problèmes qui souvent se déterminent les uns les autres ou sont fonction les uns des autres.**

**Tableau 1: Répartition des aides ménagères selon la question.**  
**« Qu'est ce qu'une patronne pour vous ? »**

Types réponse	Simple employeur	Un exploitateur	Guide et conseiller	Quelqu'un qui vous socialise	Autres	NPR	Total
Nbre de réponse	59	17	20	7	5	12	120
%	49,16%	14,16%	16,66%	5,83%	4,16%	10%	100 %

**On voit donc que :**

**-Pour 59 sujets enquêtés, soit 49,16% de l'échantillon aides ménagères trouvent qu'une patronne est une simple employeuse ;**

**-Pour 20 sujets soit 16,60% déclarent que la patronne elle est une guide et une conseillère;**

**-Et pour 7 d'entre elles, soit 58,3%,pensent que la patronne est une personne qui socialise l'aide ménagère;**

**-Selon 17 des bonnes enquêtées, soit 14, 16% , la patronne est un sujet qui exploite la bonne.**

**Tableau2 : Répartition des aides familiales selon le type de travail effectué**

Type De travail	T.T.M	G. d'enft	l/vaisselle	E.Maison	C/lessive	Cuisine	Ptit com	Total
Effectif	61	11	8	12	13	6	9	120
%	50,83	9,17	6,67	10	10,84	5	7.50	100

**Légende :**

**T.T.M : Tous travaux ménagers.**

**G.d'Enf : garde d'enfant.**

**L/Vaisselle : Lavage et vaisselle.**

**E.Maison : entretien maison.**

**C/Lessive : cuisine et lessive.**

**Ptit Com : Petit commerce.**

**La lecture du tableau n02 montre que :**

**Près de 51% des enquêtées s'occupe de tous les travaux de la maison. Ce qui recouvre tout ce que la patronne et tous les habitants de la maison veulent leur faire faire.**

**22 d'entre elles seulement s'occupent d'un seul type de travail : 11 de la garde des enfants ; 7 de la cuisine seule, et 4 du petit commerce. Nous avons remarqué au cours des enquêtes qu'elles sont plusieurs domestiques à travailler dans le ménage. Les patrons emploient aussi un boy et une petite pour s'occuper des enfants. On voit donc là que les filles ont beaucoup de travail et en général elles n'étaient pas préparées à cela. Cette surcharge de travail les accable et les conduites à l'exécuter à mal ou à en oublier sciemment. Ce qui peut contribuer à fâcher la patronne, et amener des conflits.**

**Tableau n°3 : répartition des aides ménagères selon l'heure du début du travail**

Types réponses	De 4h à 5h	A partir de 6h	NSP	NPR	Total
Effectif	15	85	8	12	120
%	12, 5%	70, 86%	6, 66%	10%	100%



**À la lecture du tableau n03 montre que :**

**-15 filles se réveillent et commencent à travailler à partir de 4 heures ;**

**-85 sujets, la grande majorité, commencent à travailler à partir de 6 heures du matin.**

**-8 d'entre elles ne savent pas à quelle heure elles commencent à travailler.**

**En fait , beaucoup d'entre elles n'ont pas la notion d'heure, et elles l'estiment comme cela au pif.**

**Tableau n°4 : Répartition des aides ménagères selon l'heure de la fin de la journée du travail.**

<b>Fin journée travail</b>	<b>De 21 à 22 h</b>	<b>Au-delà de 22h</b>	<b>NSP</b>	<b>NPR</b>	<b>Total</b>
<b>Effectif</b>	<b>43</b>	<b>51</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>120</b>
<b>%</b>	<b>35,83%</b>	<b>42,5%</b>	<b>11,67%</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>

**A la lecture du tableau n04 , il ressort que :**

**i)43 filles, soit 36% des enquêtées terminent leur journée de travail, entre 21 heures et 22 heures ; ii) 51 filles soit 42% des enquêtées finissent de travailler au-delà de 22 heures ;iii)**

**14 d'entre elles nous ont affirmé ne pas savoir. « Nous n'avons pas la notion d'heures, mais généralement c'est après la fermeture de la télévision » (aux environs de 0heure). C'est dire donc que le temps de travail de ces filles ne répond à aucune norme, à aucune réglementation en vigueur. On peut parler d'exploitation de ces filles.**

**Selon 20 des patronnes enquêtées, soit 40% , la solution se trouve dans l'intervention de l'État, notamment au niveau de l'application correcte des textes ou de la sensibilisation des aides ménagères et des patronnes. Quelques 9 employeuses, soit 18%, affirment que la solution se trouve dans l'amélioration des textes déjà existant et seulement trois patronnes pensent que la formation des aides ménagères aboutira à l'amélioration de conditions de travail des bonnes.**

**Synthèse des données du questionnaire.**

**Pour des raisons différentes, les rapports entre patronnes et aides familiales ne sont pas toujours bons. L'analyse des données de l'enquête nous a montrés, que le mode de paiement des salaires, la régularité dans le paiement, les rapports entre aides familiales et autres membres de la famille, ainsi que le mode de recrutement , etc. sont les causes virtuelles de conflits entre deux entités qui se conditionnent mutuellement : sans aides familiales pas de patronne, et sans patronnes pas d'aides familiales.**

**Pour la plupart des aides familiales (près de la moitié) la patronne n'est qu'une simple employeuse, pas plus. Pour une minorité d'entre elles, la patronne est un exploiteur, qui reçoit plus qu'elle ne donne. Bien qu'elle soit minoritaire, cette perception négative n'en est pas moins cause de détérioration des rapports entre elles, une cause certaine de tension.**

**Quant aux rapports entretenus entre patronnes et aides ménagères, ils sont difficiles et tendus pour la plus part des bonnes. Une minorité (13% seulement) les juge familiaux.**

**Ceci confirme notre première hypothèse selon laquelle les rapports entre aides ménagères et patronnes sont difficiles et tendus malgré leur interdépendance.**

**Une majorité d'aides ménagères (47,50%) trouvent leur rémunération injuste. Elles trouvent la quantité de travail fournie disproportionnée par rapport à leur rémunération. Pour elles, l'effort n'est pas payé à sa juste valeur. Toujours par rapport à la rémunération, 7 seulement sur les 120 sont payées à 10 000 FCFA et plus. Toutes les autres sont payées au dessus de SMIG. Il est donc logique qu'elles trouvent leur rémunération insuffisante.**

**Une majorité de bonnes (68%) sont payées régulièrement ce qui plaide en faveur des patronnes, mais une majorité d'entre elles sont employées à tous les travaux ménagers ; ce sont vraiment des « bonnes à tout faire » pour ne pas dire plus ; c'est-à-dire des employées taillables et corvéables à merci.**

**Analyse et interprétation du guide d'entretien.**

**Analyse des contenus de quelques discours.**

**Sujet 1 : «Je m'appelle M.D j'ai 43 ans alignés. Je réside à Bamako depuis que j'ai quitté le village pour venir y travailler ; je suis moi-même ancienne bonne, je me suis mariée ici donc je suis établie ici, je suis devenue logeuse pour toutes celles qui viennent ici comme je l'ai fait jadis. En ce qui concerne le comportement des bonnes quez j'accueille, je peux dire qu'elles se comportent bien, car je leur donne de bons conseils. La plupart d'entre elles s'adaptent bien ; d'autres veulent faire comme les jeunes filles du village ni des filles de la ville : ce sont des chauves souris, ni oiseaux, ni chiens ;**

**Quant aux patronnes à qui je confie mes « filles » généralement elles ne les maltraitent pas pour le plaisir. Il est vrai que je ne les confie pas à n'importe quelle patronne, sauf quand je n'ai pas le choix. De mon point de vue les salaires sont à peu près corrects, car les patronnes payent en moyenne entre 5 000 et 75 000 FCFA par mois.(entre 7,57et 11,36 Euros par mois).**

**Quand il y a quand même des litiges, ils viennent généralement des patronnes, certaines sont mesquines, d'autres se laissent déterminer par leur humeur. Et les conséquences sont malheureuses : elles entraînent souvent le vagabondage, surtout sexuel ou le nomadisme des filles qui sont obligées d'aller de famille en famille. Les solutions, il y en a et elles concernent tous les acteurs:**

**-il faut que les autorités essaient de réglementer les rapports entre les patronnes et les bonnes. Cela, à travers plusieurs actions notamment, la sensibilisation, l'État et les ONG doivent entreprendre jusque dans les zones d'émigration, la diffusion des droits et devoirs des femmes en général, et des bonnes en particulier, en prenant soin de les traduire en langue du milieu. Il s'agira donc d'élargir le cadre de la sensibilisation, en utilisant les radios rurales et la TV, que l'on trouve actuellement dans les coins les plus reculés de la campagne. Cela peut contribuer à amener les populations à reconnaître et à respecter leurs Droits ;**

**-elles doivent faire preuve d'une plus grande volonté politique, en veillant à l'application adéquate de leurs droits et ne pas se limiter seulement à la sensibilisation. Elles doivent aussi le cas échéant prendre et appliquer les sanctions ;**

**-elles doivent créer des centres de formation et d'alphabétisation et amener les bonnes à les fréquenter par une politique conséquente d'information et de sensibilisation compte tenu du nombre élevé d'analphabètes dans cette couche sociale. Mettre sur pied, une autorité compétente chargée de la mise en œuvre et de suivi des dispositions, donnant effet à ces différents textes et conventions; augmenter l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail à un niveau permettant d'atteindre un développement physique et mental complet et enfin, en amont, il s'agit de créer et de soutenir des activités génératrices de revenus à partir de projets viables en adéquation avec leur milieu avec l'aide des partenaires au développement.**

**-les hôtes doivent s'ajouter aux ONG afin de jouer un rôle de soutien en les protégées par la dénonciation des violences et de violation des textes en vigueur auprès des autorités pour que les éventuels coupables ne puissent pas s'en tirer à bon compte, et que l'impunité ne soit pas de règle.**

**Synthèse de l'analyse des discours**

**L'analyse de ces quelques discours fait apparaître qu'il n'y a pas de conséquences heureuses et que les rapports sont généralement conflictuels. Mais généralement les intervenantes pensent qu'il n'y a pas de fatalité, qu'il existe bien des solutions. Pour la plupart des enquêtées, la solution du problème se trouve dans la sensibilisation et l'application correcte des textes. Cela confirme notre 3<sup>e</sup> hypothèse selon laquelle, l'application correcte des textes est la solution aux rapports conflictuels entre bonnes et patronnes. En général, elles pensent que l'État a la solution, car c'est lui qui a les moyens de les trouver et de les appliquer.**

**Le personnel des structures d'encadrement des bonnes qui connaît l'existence de textes adéquats fait généralement des propositions réalistes. Cela est logique, car ce sont des**

**personnes connaissant les problèmes des rapports entre bonnes et patronnes et qui travaillent à les régler.**

**Certaines d'entre elles ne peuvent s'adapter à aucun régime, alors elles vont être obligées d'aller de famille en famille et finissent mal en tombant dans le vice. Dans ce cas, elles sont obligées de retourner au village ou pire encore de devenir des professionnelles du sexe.**

**Pour moi les solutions à ces problèmes se trouvent entre les mains des autorités, qui peuvent essayer de limiter la migration vers les grandes villes, et la sensibilisation des patronnes, mais aussi des bonnes. Les autorités peuvent se faire aider dans leurs tâches par certaines ONG, comme il en existe déjà. À entendre cette ancienne patronne, ce sont les bonnes qui sont entièrement en cause et sont à la base de tout, ce sont elles les fauteurs de troubles. Les solutions sont entre les mains des autorités et des ONG. autre solution préconisée par elle se trouve dans la sensibilisation.**

**Sujet 6 : « Je m'appelle R.D. J'ai travaillé dans une structure qui s'occupe des problèmes des bonnes ; les bonnes que nous avons récupérées , étaient déjà en mauvaise posture : c'était des bonnes sans logeurs à Bamako ou des bonnes en état de grossesse ; on les récupérait, on les logeait, on les formait et on les plaçait. D'après leur dire c'étaient les patronnes qui étaient toujours fautives : elles les trouvaient mesquines, méchantes, sans cœur.**

**Mais pour ma part je pense que les torts ne sont pas d'un seul côté. C'est pour cela que les solutions ne peuvent être que globales : une sensibilisation des différentes parties impliquées : les autorités, les aides familiales, les populations. Mais cela ne peut se faire sans l'implication effective de l'État seul a ce moyen\*. En outre, des textes existent notamment le décret n°197/PG-RM du 6 août 1985 et à mon humble avis ils sont bons et réalistes ; ils ne défavorisent aucune des parties. Il suffit de les appliquer effectivement et correctement. Pour cela l'État doit s'y mettre, il dispose des moyens pour y arriver./**

#### **Discussions.**

**Les capitales des régions maliennes ont connu un essor prodigieux sur le plan des infrastructures socioéconomiques et culturelles. Aussi face à la profonde crise agricole et la péjoration climatique de l'époque coloniale à nos jours, le phénomène des migrations saisonnières des populations rurales vers les capitales s'est beaucoup développé. C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'« analyse sociologique des rapports entre patronnes et aides familiales de la commune I du district de Bamako » dans la présente étude.**

**Notons qu'à la suite de nombreux auteurs, T. DIARRA et F. Y. KONE ont identifié comme causes de migrations des aides familiales la rigueur climatique, la pauvreté croissante, la quête d'un équilibre matériel et financier, etc., certes, mais nous avons pour notre part trouvé des déterminants psychologiques, socioculturels et économiques comme des causes de mobilités spatiales des aides familiales vers l'agglomération bamakoise.**

**En effet, la migration des aides familiales dans le district de Bamako est de plus en plus perçue comme la solution aux problèmes matériels et financiers de celles-ci, certes, mais cet état de fait ne doit pas être perçu comme une panacée sans faire fi de la nature des relations qui caractérisent les activités domestiques des migrantes.**

**De ce fait, la réponse à la question sur la nature des rapports de travail entre patronnes et aides familiales doit se reposer sur des faits ou indicateurs suivants.**

**-54 sujets soit 45% des enquêtées, les rapports avec les patrons sont difficiles et tendus.**

**- 35sujets soit 29, 16% des enquêtées, ils sont cardiaux et familiaux.**

**-et 3 d'entre elles soit 2, 50%, les rapports avec les patrons sont mitigés.**

**-41 sujets enquêtés soit 34, 16% affirment leur rémunération juste par rapport à leurs efforts.**

**-47, 50% affirment le contraire.**

**80 aides familiales soit 66, 66%, c'est-à-dire la grande majorité d'entre elle ne sont pas au courant de l'existence d'une législation à ce niveau, elles ne connaissent donc pas leurs droits; 30 d'entre elles soit 25% sont informées de leur droit à travers la connaissance qu'elles ont de l'existence de cette législation.**

**Par ailleurs avant de procéder à l'analyse de ces indicateurs évoqués, il est utile d'élucider les conditions socioéconomiques et culturelles qui poussent les aides familiales à quitter les foyers de départ et les conditions de travail dans les foyers d'appel, le district de Bamako.**

**Les problèmes des aides familiales sont liés le plus souvent aux causes de la migration elle-même. Dès lors qu'elles quittent leurs villages pour aller chercher du travail et faire fortune, elles sont disposées à presque tout supporter, à se soumettre et dans l'esprit des citoyens qui**

**les emplois, elles sont prêtes à tout car « celui qui cherche à satisfaire ses besoins, ne se fâche pas et doit tout accepter » comme le dit l'adage de chez nous.**

**En outre l'éducation villageoise a fait d'elles des personnes soumises éduquées à supporter les caprices du mal du mari. En venant en ville, elles sont dociles, les Citadines s le savent, C'e qui fait que les rapports entre eux et ces aides familiales sont le plus souvent tendus, car ils s'attendent à trouver en elles des aides familiales, des « bonnes à tout faire » la moindre velléité de leur part constitue un scandale, « une révolte inadmissible », » car pour certaines d'entre elles n'ont même pas le droit de répondre, à plus forte raison répliquer en élevant un tant soit peu la voix. Mais l'aide apportée par ces bonnes est souvent indispensable inestimable. Sans elles certaines familles de fonctionnaires seraient « perdues », » car elles se vident les jours ouvrables, tout le monde va travailler, et le père, et la mère, et les enfants scolarisés. Seuls ceux qui ne vont pas à l'école restent à la maison et surveiller les enfants, la vie serait difficile pour ces ménages. Malgré tout cela, les rapports entre les aides familiales et les patrons ne sont pas toujours des meilleurs.**

**Pour revenir sur l'analyse de nos indicateurs, comme initialement annoncés, les informations ont été basées sur les faits suivants :**

**Sur un échantillon aléatoire de cent vingt (120) personnes, 54 sujets soit 45% des enquêtées, soutiennent que les rapports des patrons sont difficiles et tendus. Cependant 35 sujets soit 29, 16% interrogés disent que les rapports des patrons sont cordiaux et familiaux.**

**Et pour 3 d'entre elles soit 2,50% trouvent que leurs rapports demeurent mitigés, dans cette perspective elles affirment que ceux-ci que ceux-ci sont fonction des humeurs des patronnes. Dans ce dessein une de nos enquêtées MC s'est confiée à nous :**

**« Quelques fois la patronne me traite comme sa propre fille et comme un membre à part entière de la famille, mais d'autres fois, elle change carrément, comme si elle ne méconnaît pas du tout. Il lui arrive même de se confier à moi, et je deviens pratiquement sa confidente. C'est pourquoi, je me méfie d'elle à cause de ses sautes humeurs ».**

**-41 sujets enquêtés soit 34, 16% affirment leur rémunération juste par rapport à leurs efforts.**

**-47,50% affirment le contraire.**

**La majorité des sujets enquêtés n'est pas satisfaisante de la rémunération, mais continuent à travailler quand même. Alors, ces filles-là le feront de mauvais grés ou le feront mal ; ce qui est cause de nombreuses frictions donc de détérioration de rapports.**

**Une dernière conséquence du bas taux des salaires et la substantielle ne peut plus retrouver dans leur village d'origine, car pendant leur temps de chômage, elles sont obligées de vivre de leur maigre économie, donc elles les entraînent largement.**

**80 aides familiales soit 66, 66% c'est-à-dire la très grande majorité d'entre elles ne sont pas au courant de l'existence d'une législation à ce niveau, elles ne connaissent pas donc leurs droits.**

**-30 d'entre elles soit 25% sont informées de leur droit à travers la connaissance qu'elles ont de l'existence de cette législation. La méconnaissance de leur droit et devoir fait que les bonnes sont surexploitées. Voilà qui contribue à rendre les rapports difficiles et tendus, car en l'absence de toute réglementation (par méconnaissance) les rapports ne peuvent être justes ou observés à leur valeur d'où les conflits. En ce qui concerne les aides familiales elles-mêmes, peu d'entre elles sont instruites ; ce qui explique que la très grande majorité de ces bonnes ignore complètement l'existence de réglementation et à plus forte raison de droit. Ce qu'elles en savent, elles l'ont appris par la formation subie à l'Association pour la Promotion des Aides Familiales (APAF Muso Danbe).**

## **Conclusion**

**Au terme de ce modeste travail de recherche sur les rapports entre bonnes et leurs employeurs, nous pouvons dire que les premiers bénéficiaires c'est nous pour avoir étanché en grande partie notre soif de connaître, de comprendre. En effet, beaucoup de choses que nous ignorons ont été éclaircies pour notre propre investigation aussi bien au niveau de la migration mais aussi à celui de la rémunération, de règlement des litiges, du temps de travail, et des rapports entre les bonnes et les employeurs, des conséquences de ces mauvais rapports etc...**

**Nous avons compris que dans les conditions actuelles, l'aide ménagère est comme une esclave taillable et corvéable à merci dont nous usons et abusons à volonté. On profite de l'ignorance des textes et lois, on profite et sa situation d'étrangère dans la grande ville, on profite de son statut enfin. Il en est ainsi dans la Commune IVe, comme il en est dans toutes les villes du Mali. Les bonnes sont plus souvent gérées selon les humeurs de leur patronne, les proches, voire les connaissances de celle-ci. Les aides ménagères sont renvoyées pour un oui ou un non. Elles sont accusées de tous les maux. Une grande partie des maux qui les frappées sont relatifs au déficit d'information sur leurs droits.**

**En cette période de démocratie et de droit de la femme et de l'enfant, il n'est pas compréhensible, qu'il puisse encore exister une telle situation dans notre pays. Il est temps de faire quelque chose pour elles, pour que cela change, car elles participent aussi au développement du pays. Il serait utile de formaliser leur participation au développement du Mali. Il devient impérieux de bien comprendre leur situation pour pouvoir agir conséquemment. L'urgence de cette action salutaire pour tout le monde commande que toutes les parties intéressées se sentent concernées et s'engagent à la recherche de solutions réalistes, applicables et pérennes.**

**Références bibliographiques.**

**Ouvrages généraux :**

**Diarra.T et Koné .F, Les migrations féminines au Mali, la main-d'œuvre domestique, Bamako, janvier 1991, ISH, , 113p.**

**Maïga. K, Seck. S, Analyse du statut social et juridique des employés de maison dans le district de Bamako, Bamako, Mali-Enjeu, mars 1997.**

**Coulibaly F.K. et al, Impact Socio-économique des aides ménagères « bonnes » dans le district de Bamako, Bamako, 2002, 22p.**

**Mémoires :**

**CISSE. K.A. Contribution à l'étude des conditions de vie et de travail des aides ménagères en commune V, Mémoire de maîtrise FLASH, Section Sciences sociales 71p.**

**CISSE.A. et Mounkoro.H. Analyse sociologique de l'emploi des aides ménagères dans le district de Bamako : cas de l'ex base aérienne en commune III, Mémoire de maîtrise à la FLASH, Bamako, 2003, 42p.**

**Koné. Abbe Pierre, Exode des jeunes du "BwaTu" et pastoral des migrantes du diocèse de San, Mémoire de la fin d'Etude du grand Séminaire de Koumi, 1989, p.46.**

**SANGARE. Bakary, Approche anthropologique des migrantes féminines : cas de l'exode rural des jeunes gana, année scolaire 1996-1997, P.64.**

**Rapports et textes législatifs :**

**APAF Muso Danbe, rapport 2001 P14 rapport 2002P.16.**

**Le projet d'accompagnement et de soutien aux files migrantes dans le district de Bamako P.16.**

**-Ministère de l'emploi et de la Fonction Publique, recueil des textes législatifs et réglementaires, concernant le Code du travail, Bamako, octobre 2002, P.16.**

**-Journaux et Revues :**

**APAF Muso Danbe, revue semestrielle d'information et d'éducation N°1 d'octobre 2002, Bamako, P.11.**

**APAF Muso Danbe, revue semestrielle d'information et d'éducation N°3 de décembre 2002, P.11.**

## **La primogéniture comme mode de gestion socioéconomique en milieu bambara : cas de Bélédougou au Mali.**

**Amadou TRAORÉ, Doctorant en sociologie à l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) Bamako et assistant à l'Université de Ségou.**

### **Résumé.**

**Bélédougou est une aire culturelle dans laquelle les traits de la tradition sont encore observables. En effet dans cette société bambara, à l'instar d'autres groupes mandingues, c'est la primogéniture qui constituait la prémisse de la société. La problématique concerne le déroulement de ce phénomène en tant que système de gestion socioéconomique séculaire. Il s'est avéré que ce comportement s'est institutionnalisé et malgré ses contraintes, la population ne se sent pas contrariée. Jusqu'à un passé récent ce système était scrupuleusement respecté pour la gestion du social et de l'économique. Des moyens traditionnels de coercitions, les sociétés secrètes, constituaient la force de répression.**

**Mots clés : Le milieu bambara, la primogéniture, la gouvernance, la socialisation, le Bélédougou, Mali.**

### **Introduction.**

**La société des Bambaras de Bélédougou est très sensible à l'ordre de naissance. C'est une société gérontocratique et soigneusement hiérarchisée. Le titre de sagesse est lié à l'âge. Cette primogéniture se rencontre dans toutes les activités socioéconomiques. Pour comprendre le mécanisme l'accent sera mis sur le statut et le rôle. Selon Stœtzel, «*La place qu'un individu occupe détermine son statut et son rôle : son statut est l'ensemble des comportements à quoi il peut s'attendre légitimement de la part des autres ; son rôle est l'ensemble des comportements à quoi les autres s'attendent légitimement de sa part*»<sup>90</sup>. Il est à souligner que dans une société donnée l'étude du statut et du rôle est complexe, sachant qu'il faut associer au statut, non pas un seul rôle mais un faisceau de rôle correspondant aux attentes des différentes personnes qui occupent les rôles complémentaires.**

**Les Bambaras, dans le processus de développement social et économique misent sur l'organisation autour de la famille, du quartier (*kunda*) et du village. Ces entités correspondent à des étapes significatives dans la socialisation, en plus des sociétés secrètes.**

### **Contexte et justification.**

**Depuis un certain temps, les sociétés africaines sont en cours de transfert de la tradition vers la « modernité ». Ce changement est dû à plusieurs facteurs dont, entre autres, l'influence de la colonisation, des religions monothéistes, et la recherche de la propriété privée. Ce changement de mœurs serait ou plutôt est entachée de dégradation progressive une mœur. Il est ainsi important de rechercher les causes de ce changement et d'analyser les modes de gestions socioéconomiques en vigueur dans les sociétés d'antan. C'est dans cet ordre d'idées que nous avons choisi le Bélédougou, une aire culturelle peu explorée au cours de ces dernières années et qui incarne les traits de traditions ancestrales. Le choix de ce site fait également suite à des différentes investigations sur place que nous y avons menées dans le cadre l'exécution du projet : « HURAPRIM » (Ressources Humaines pour les Soins de Santé Primaires) sur la mortalité infanto-juvénile et maternelle et de la collecte des données de notre thèse de doctorat.**

### **Objectifs de recherches.**

#### **Objectif général.**

**Notre travail visait à identifier les mécanismes de la primogéniture en tant que mode de gestion socioéconomique au Bélédougou.**

#### **Objectifs spécifiques.**

- **Analyser les rôles et statuts des acteurs dans le processus du développement socioéconomique ;**
- **Décrire les moyens de coercition en vigueur dans cette société ;**
- **Évaluer l'efficacité de la primogéniture en tant que mode de gestion socioéconomique.**

---

<sup>90</sup> J. Stœtzel, Psychologie sociale (Flammarion, 1963), p. 178. , in J. Cazeneuve, dix grandes notions de la sociologie (édition du seuil, 1976),

### **Méthodologie.**

**Cette étude est une recherche qualitative. Elle a été réalisée à travers des entretiens auprès des notables et personnes-ressources dans la zone de Bélédougou. L'outil méthodologique a constitué un guide d'entretien et un Dictaphone pour la collecte des données. Aussi, l'observation participative nous a été capitale pour l'assimilation des réalités sur place.**

### **Présentation de la zone d'étude.**

**Le Bélédougou forme la partie la plus importante de la région nord du cercle de Kati. Il se situe entre le cours supérieur du Baoulé (affluent du Sénégal) à l'Ouest, le Sahel au nord et le Niger à l'Est. Il touche à l'Ouest au cercle de Kita, au nord au cercle de Nara, à l'Est au cercle de Banamba, au sud-est au cercle de Koulikoro<sup>91</sup>.**

### **I. L'ordre social.**

#### **1.1. Le ménage (*gwa*), la famille (*du*)**

**Le ménage est constitué d'un individu ou d'un groupe d'individus apparentés ou non vivant sous le même toit et reconnaissant l'autorité (ou non dans certains cas) d'une personne appelée chef de ménage<sup>92</sup>.**

**Chez les Bambaras la notion de ménage est plus proche au *gwa*. Le *gwa* représente toute la maisonnée partageant la même unité de production et de consommation. Dans chaque *gwa* existe un chef appelé le *gwatigui*. Ce statut s'hérite selon l'ordre de primogéniture patriarcal.**

**Parfois synonyme du *gwa*, le *du* ( famille) fait allusion à la concession. Une concession peut abriter plusieurs ménages *gwa* autonomes, ayant un géniteur commun. Malgré leur indépendance économique, ces *gwa* sont représentés par un seul chef de famille, l'ainé. La famille est aussi matérialisée par le vestibule (*boulon*) qui constitue la salle de réunion sous la présidence de l'ainé.**

**Parlant de la gestion socioéconomique, la famille (*du*) est une belle illustration. D'abord, au niveau des concessions, le vestibule constitue l'entrée piétonne. C'est une pièce rectangulaire comptant deux portes orientées dans une position nord-sud, représentant l'entrée et la sortie de la concession. A l'intérieure de la concession les chambres à coucher sont disposées dans un ordre hiérarchique décroissant, mettant par exemple, de l'Est à l'Ouest les chambres des épouses selon l'ordre de la durée du mariage.**

**À cause des averses les pièces faisant face à l'Est sont rares. La cuisine se dresse toujours au côté ouest dans les concessions, contrairement au grenier (*Jigignè*) qui se tient toujours à l'Est. Les hangars en chaume sont aussi fréquents et servent de salles de repos dans la journée et pendant la saison chaude. Il existe dans certaines concessions des enclos autour du hangar soutenant des aliments bétail. Les toilettes n'ont pas de position particulière, mais sont entourées par des murettes ne dépassant guère le nombril d'un homme de 1,80 mètre. Jadis, les latrines étaient séparées des salles de bains. À l'intérieur de ces dernières se plaçaient des jarres inamovibles à titre de l'unique récipient de bain pour toute la maisonnée, voire les étrangers de passage.**

#### **1.2. Le quartier (*kunda*)**

**Les villages bambara sont généralement répartis en *Kundas* qui représentent des groupes de familles issues de géniteurs communs ou proches. Font aussi partie du *Kunda* l'ensemble des allochtones et hommes de castes affiliés aux familles qui le composent. Il constitue l'instance inférieure par rapport au village dans la gestion des affaires. Son cadre matériel (l'emplacement des concessions) n'est pas souvent distinguable, car imbriqué pêle-mêle à travers le village. C'est l'esprit d'appartenance qui anime les membres et les motive par conséquent. Les aînés, selon l'ordre de noblesse et d'âge, représentent les chefs de fil.**

#### **1.3. Le village.**

**L'espace villageois est constitué d'un peuple et tout son entourage sur un territoire en dehors de toute urbanisation. Les villages bambaras ont une particularité significative. Essentiellement composées de familles étendues, matérialisées par les résidences, les concessions sont faites aux murs de pisé. Les pièces sont étayées à l'intérieur par des poutres en bois. L'intérieur des pièces (vestibules, chambres à coucher, etc.) est enduit avec des mélanges d'argiles, parfois de différentes couleurs. L'extérieur des concessions est périodiquement badigeonné avec du mélange à base d'extraits de termitière ou de boues issues des lits de marigot. Ce crépissage**

<sup>91</sup> Bakari Kamian : *des tranchées de Verdun à l'église Saint-bernard*. Edition Karthala 22-24, bd Arago 75013 Paris

<sup>92</sup> RGP 2009

**(saisonnier) permet de protéger les murs contre la dégradation des eaux pluviales. Ce qui donne aux villages une coloration monotone à l'image de la nature du sol et/ou du banco utilisé.**

**Dans le village tous les éléments sont disposés de manière significative. L'extension du village bambara, sauf par contrainte, se dirige généralement vers le côté ouest, les autres côtés destinant à autres domaines sociaux, notamment:**

- **Les autels :** ce sont les places réservées aux immolations et aux manifestations occultes dans le cadre des sociétés secrètes. Dans les villages bamaras, ils se dressent généralement à l'ouest. Communément nommé bois sacré de village, à Bélé Dougou ils se matérialisent par des touffes ou, avec la sécheresse, par de vieux troncs d'arbre, au côté occidental du village. On rencontre plusieurs types de bois sacré. Chaque société secrète possède son autel particulier. Tout compte fait, aucun autel ou bois sacré ne se dresse à l'extrémité orientale du village. Ici l'exception confirme la règle en ce sens que certains autels provisoires et inoffensifs tel que le *dankun* (carrefour) n'ont pas de place fixe. Ce sont des autels « », à l'image des armes blanches (légères). Ces touffes ou bois sacrés constituent des refuges pour les fétiches et des rites occultes. Toutefois faut-il noter que le mobil des sociétés secrètes n'est pas de faire du mal aux populations.

- **Le cimetière :**

Dans le Bélé Dougou traditionnel le cimetière se dresse généralement à l'ouest du village, parfois dans le bois sacré. Il existe dans beaucoup de villages une séparation de cimetière en fonction des clans. Dans ces villages les Autochtones, les hommes de caste, etc. ont leurs cimetières respectifs. Certaines tombes représentent des objets de culte, selon le statut du défunt. Ce sont les *fa sou/ ba sou* ou des *soukoro*. Il existe aussi des mausolées. Le respect de la primogéniture fait que dans certains cimetières des places sont réservées aux personnes âgées et aux enfants.

- **L'arbre à palabres :**

Localisé généralement à l'intérieur du village, sur des espaces publics, le *dubalé*, arbre grandiose et touffu, formant un dôme, avec sous son pied un grand hangar (*gua jan*) et des miradors, sert de lieu de rencontre et d'échange pour les villageois. Sous cet arbre s'animent les débats inter villageois. C'est la place de l'assemblée villageoise. Il prône le respect de la gérontocratie et l'honnêteté. Les animations et manifestations spectaculaires du village se tiennent aussi sur cette place. C'est un lieu sacré et soigneusement aménagé. L'accès aux miradors est réservé au genre masculin. Les femmes et filles n'ont pas accès au palabre, réputé viril. Elles ont néanmoins une place de spectatrice lors des animations publiques étant donné qu'elles sont synonymes de l'ambiance.

- **Les ruelles :**

Le village traditionnel au Bélé Dougou est formé de concessions séparées par des ruelles de passage serpentées entre les concessions. Elles ne sont pas réglementées et ne permettent pas, par endroits, le passage des charrettes ou d'autres engins. Dans les villages où existent les sociétés secrètes, les murettes de clôture sont assez hautes pour mettre les maisonnettes à l'abri des dangers lors des expositions secrètes. L'ordre social fait que dans les ruelles ou dans d'autres endroits quelconques un cadet de naissance doit toujours s'écarter à la croisée d'un aîné pour lui céder le passage ou la place. Il en est de même pour la salutation. Le cadet doit toujours saluer l'aîné en première position.

- **Les champs de proximité:**

Appelés *soforo*, ces champs, étroit par rapport aux champs lointains, se situent à moins de deux kilomètres du village. Ils appartiennent généralement aux premiers arrivants du village, c'est-à-dire les Autochtones. C'est des champs plus précieux prédisposés à recevoir les fumiers domestiques. Sur ces terrains se pratiquent souvent le maraîchage, l'embouche bovine, etc., pendant la saison sèche. Pendant l'hivernage se pratique sur ces champs, de la culture des variétés hâtives telles que le maïs, le petit mil, etc., pouvant couvrir la période de soudure, réputée la plus précaire des saisons en matière de nourriture. Ce sont des espaces précieux et jalousement protégés. Accessible facilement par les animaux domestiques, le labour de ces champs rend dans le cadre du social. En effet, c'est sur l'ordre des aînés, notamment le chef de village et selon des rites bien précis qu'entame



la culture de ces champs. Le message se passe par l'entremise d'un crieur public ou d'un tambourineur, généralement homme de caste. Avant cet ordre, personne n'ose entamer son *soforo* sous peine de le voir dévaster par les animaux domestiques, car, hors de la protection sociale, c'est-à-dire l'ordre des aînés. Une semaine après les semailles, ils ordonnent à chacun d'enchaîner ou de surveiller ses animaux dans un délai convenu afin de protéger les champs ainsi labourés. C'est par suite de ce ton que les amendes sont fixées à l'encontre des contrevenants.

De nos jours ces champs sont convoités pour les nouvelles constructions dans le cadre de l'extension des villages. Leur accès pour ce but, jadis conditionné au paiement de la rançon symbolique de cola à la chefferie, se bascule de plus en plus dans la commercialisation et la spéculation, notamment les domaines semi urbains et/ou désenclavés. Il existe à cet effet un conflit de compétence. Les nouvelles autorités s'impliquent et dévalorisent la compétence des structures traditionnelles. Ainsi s'ouvre t-il une nouvelle problématique.

- Les champs de brousse ou lointains :

Comme le nom indique, ce sont des champs distants par rapport aux concessions. C'est de ces champs que provient la majeure partie des récoltes. Essentiellement agriculteurs, pendant l'hivernage les Bambaras se trouvent dispersés dans ces champs. Certains se campent avec une partie ou l'ensemble de la famille dans ces champs pour la période hivernale. Certains de ces campements se transforment en hameaux et ou villages quand ces cultivateurs décident d'y rester définitivement. Sur ce plan, la classification des villages privilège les villages mères par rapport aux rameaux. Les différents rameaux de villages se classent selon l'ordre des dates de fondation.

À la différence des champs de proximité, patrimoniaux, ces champs sont beaucoup plus individuels. Leur accès est conditionné, pour tout autochtone, à la réservation à travers des marques sur les arbres. Pour les étrangers, c'est la chefferie traditionnelle qui assure la transaction, qui n'est autre que des gestes symboliques de respect et d'humilité.

## II. La gouvernance.

Relaté plus haut, le village est une agglomération rurale composée de familles. Chaque famille est dirigée par un chef de famille, un certain de nombre de familles forme un quartier qui est dirigé par un chef de quartier et l'ensemble des quartiers de la localité est dirigé par un chef de village. Il existe des administrations intermédiaires, dont le *Kunda* (quartier). Le type de gouvernance à Béléoudougou est relatif à la gérontocratie.

La chefferie, dans chaque village, est généralement assurée par les Autochtones fondateurs du village. D'une manière générale, les allogènes n'ayant pas accès à la chefferie. Les hommes de caste, composés de forgerons, captifs, etc., ont aussi leurs organisations respectives, parallèles à la première (la chefferie du village). Il en est de même pour les femmes.

Parmi les hommes de caste, les griots sont assez récents dans le Béléoudougou et se font rares, comparativement à d'autres aires culturelles. On rencontre dans des villages, le chef des forgerons, le chef des captifs, etc. Les forgerons sont les plus célèbres et les plus considérés en tant que *niamakala* (hommes de caste) dans la Béléoudougou. Ils sont très respectés et assurent l'organisation et la cohésion sociale. Ils sont endogames. Cette endogamie interdit le mariage, voire l'adultère entre ce groupe et les nobles bambaras. Il est aussi interdit, quoi qu'il advienne, qu'un différend se produise entre un forgeron et un Bambara. Dans le Béléoudougou, on affirme communément que « *le forgeron est le premier fils au monde* ». Avec le droit d'aînesse, cette mentalité attribuée aux forgerons un statut particulièrement sacré. En tant qu'organisateur, le rôle du forgeron est indéniable dans la gestion de la société traditionnelle bambara.

Ainsi esquissée, dans ces villages, la gouvernance se partage. Les différentes compétences se délèguent à qui de droit. À côté de la chefferie se trouve la gestion des différentes sociétés secrètes, la gestion des affaires étrangères, la gestion des *tons* (on verra plus tard le sens du ton), etc. La nomination des gouvernants s'effectue suivant des critères qui varient en fonction du domaine d'activité et du village. Les prérogatives se répartissent entre les entités suivantes :

### 2.1. La chefferie de village.

Chez les Bambaras du Béléoudougou, comme dans d'autres groupes ethniques mandings, la désignation du chef de village est soumise à plusieurs critères. L'un des critères qui fait le plus de polémique est, sans doute, la paternité. En effet, le chef de village doit être un *yèrèwolo* (pur-

sang). Autrement dit, même s'il est enfant naturel son père, doit être un membre du lignage dont l'appartenance est en question. Ce qui importe est que le géniteur ne soit pas d'une autre lignée différente de celle de la chefferie. Être un enfant naturel est souvent très atroce chez les Bambaras, car ce statut réduit l'individu au néant en lui privant de tous ses droits de succession et de prestige.

Un autre critère consiste pour un individu, d'être le plus âgé de la génération généalogique la plus antérieure en vie (à la fois pères et/ou grand frère de tout le village). Dans ce cas le chef peut ne pas être l'ainé de tous les prétendants. Certains membres de la lignée inférieure (fils et petits-fils, etc.) peuvent lui dépasser en âges. C'est le *fabolo*. Il est l'ainé du *fabolo* (filiation patriarcale antérieure) : de *fa* père et de *bolo* ligner qui signifie ligner de pères. Dans ce cas le chef est respecté parce que même si certains membres du village lui dépassent en âge, il est néanmoins le père et/ou le grand-père, en fonction son rang généalogique.

Avec la complexité de la structure sociale, certains villages se sont basculé dans une autre forme qui consiste à introniser le plus âgé de tous les échelons confondus des générations. Dans ce cas le chef est simplement le plus âgé des Autochtones du village. C'est le *korobolo* (de koro âgé et bolo échelon).

Une fois tous ces critères ou toutes conditions accomplis, la société reconnaît et accepte la légitimité du chef. Il devient ainsi le représentant de tout le village. Ses ordres se respectent. Il devient le premier responsable du village, de tous ses habitants et est dépositaire des traditions. Certaines qualités telles que la loyauté, l'honnêteté et l'équité lui sont recommandées.

Le chef de village est toujours assisté et conseillé par des notables du village. Ces conseillers sont les représentants de différents *kunda* (quartiers). Ils défendent les intérêts de leurs quartiers respectifs. Loin d'être chefs de village, ces derniers jouissent d'une notoriété importante dans le village grâce à leur position sociale. Contrairement aux conseillers communaux, ils participent activement à la gestion du village.

En cas de décès du chef de village, il n'y a pas vacance de pouvoir. L'intérim est socialement assuré à l'avance par l'ainé de la seconde génération inférieure à celle du défunt, parallèlement aux *fabolo* ou au *korobolo*. C'est le *modendougoutigi*. Ce dernier, quoiqu'il soit jeune, jouit de tous les honneurs de chef de village jusqu'à l'intronisation du nouveau chef.

Il existe aussi l'ordre des dames qui est présidé par les vieilles dames par ordre d'âge de mariage.

## 2.2. La chefferie de famille.

Dans la société, chaque individu constitue l'image d'une famille donnée. La famille étant la cellule de toute société, elle est au centre de la gestion des politiques communautaires. Chaque famille est présidée par un chef qui doit veiller à son bon fonctionnement. Le chef de famille est le plus âgé des frères. Contrairement à la chefferie du village cet enjeu n'est pas important et ses critères ne sont pas si complexes. L'enfant naturel se voit toujours exclu. Il peut tout de même devenir chef de famille, mais il doit toujours se réserver devant les situations de noblesse ou de litige au risque d'être publiquement dénoncé. Dans le temps normal la situation d'un enfant naturel reste un tabou, donc anonyme. Selon l'opinion locale vernaculaire l'enfant naturel se développe aux dépens d'enfants légitimes et qu'il faut l'écarter. Cette mentalité fait que certains l'infligeaient des mauvais sorts pour lui chasser de la famille, lui rendre frivole, voire lui tuer.

Toujours est-il que c'est la primogéniture et le système patriarcal qui prévalent. Ainsi, même si l'ainé de la famille est un enfant, il est privilégié par rapport aux femmes. Ces dernières, comme signalées, n'ont pas accès au palabre masculin.

Le chef de famille est le premier responsable de la famille. La limite de ses compétences implique l'échelon supérieur qu'est le chef de *kunda*, ou le (*fourouboulon* s'agissant du mariage) puis le chef de village.

Son pouvoir s'étend sur les fils, filles, et épouses et tous sujets de la famille. Généralement on rencontre des familles étendues avec des liens souvent complexes. La maisonnée doit respect et considération pour le chef de famille. Ce respect doit être réciproque. De nos jours les familles sont d'autant plus définissables selon des critères sociaux qu'économiques dans la mesure où la séparation des biens et la recherche de la propriété privée se développent inexorablement pendant que les relations sociales continuent. La chefferie de la famille n'est pas une fonction spécialisée comme celles des sociétés secrètes. Tout le monde peut être respectivement chef de sa famille à son tour, que ce soit un Bambara, un forgeron, etc. Le rôle de chef de famille s'apparente à celui du chef d'entreprise dans la mesure où la famille constitue à la fois l'unité de production et de reproduction. Le chef de famille assure la police du *jigigné* (grenier familial). Toute la maisonnée s'atèle sous son ordre et agit en son image. C'est de la

convergence autour du *gwa* (foyer). Le *gwa* dénote la cohésion, l'unité autour de la production et de la consommation. Ce sont des unités, jadis, relativement autarciques.

Les droits des maisonnées s'acquièrent à tour de rôle. Ainsi l'ordre des mariages se fait à tour de rôle, parallèlement aux sexes. Autrement dit c'est l'ainé de la famille qui doit se marier en première position, suivi par le frère et/ou cousin qui lui suit en âge. Il en est de même pour les filles. Ainsi n'était-il pas possible à cette époque d'accorder la main d'une cadette à un prétendant avant son aînée.

W.C nous dira que « *nous, nos sœurs ont subi ce préjudice qui leur a mis en retard pour le mariage parce qu'elles avaient une aînée infirme qui s'est mariée tardivement* ». Sauf exception, le célibat n'était pas fréquent dans cette société, mais c'est le respect des facettes de la primogéniture qui mettait des mariages en retard.

### 2.3. Les responsables des sociétés secrètes

Les réalités de ce monde ne sont jamais ni entièrement bonnes ni entièrement mauvaises, il faut savoir faire la part des choses et se garder de tout jugement préconçu, disait Amadou Hampâté Ba<sup>93</sup>. La société secrète (*nianfinko*) est, dans une société, l'ensemble des pratiques traditionnelles et/ou sacré, privé à tous les profanes, faisant des adeptes (les initiés) les dépositaires des valeurs. C'est un tout composé d'éléments pleins de significations et de fonctions. Dans les villages, il existe des patrimoines culturels matériels et immatériels publics ou privés. La gestion de chacun de ces patrimoines occultes ou publics incombe aux dépositaires. A chaque étape de socialisation correspond une société secrète et chacune suivant un ordre de primogéniture. Dans le Bélé Dougou, on peut citer entre autres, comme société secrètes, le *Ntomo*, le *Komo*, le *Do*, etc. pour les hommes ; le *Diango*, le *Niakouni*, le *Marba-yassa*, etc. pour les femmes.

Parallèlement à la chefferie villageoise la chefferie de ces patrimoines est soumise à l'ordre de la primogéniture. Les responsables, en collaboration avec le conseil du village (l'aînesse) assure la police du déroulement des activités.

### III. La filiation

Les Bambaras de Bélé Dougou misent beaucoup sur la filiation. Même si la libéralisation des mœurs contribue à atténuer certaines rigueurs traditionnelles, l'enfant naturel continue à avoir une place stigmatisée à travers certaines circonstances telles que la chefferie que nous venons d'ébaucher.

Il existe chez les Bambaras deux types d'enfant naturel, c'est-à-dire, un enfant issu d'un géniteur de même famille que le groupe marital. Les Bambaras nomment cet enfant *yèrèwolokè manan* (noble dévoué). Ce statut est accordé à tout enfant naturel ayant été délivré par le géniteur, à travers des rites et offrandes. Le second type d'enfant naturel est le plus néfaste. Il s'agit de tout enfant issu de géniteur méconnu ou issu d'une famille différente du groupe marital de la femme. Toutefois faut-il ajouter en NB qu'il était très rares, pour les filles, de faire des enfants avant le mariage parce que, de façon exhaustive les filles étaient fiancées à bas âge et se forçaient à conserver leur ? Ces fiançailles hâtives permettent la fille de rester à côté de ses parents avant l'âge du mariage. Le fiancé est, durant cette période, autorisé à lui rendre visite et à entretenir des relations sexuelles avec elle. Ce qui profite à certains courtisans du groupe uxoral ou d'ailleurs.

Ainsi est-il que l'ordre de la filiation s'appuie sur un système de comportements dont la nomenclature. C'est une société où le respect de la filiation et la primogéniture sont développés à telle enseigne que prononcer le prénom d'un supérieur généalogique constitue plus ou moins une désobéissance. Ainsi correspondent les noms suivants :

---

<sup>93</sup> P161

Filiation	Titre	Non de politesse
Père	Père	Ba, Baba, Bafing, Badian
Grand frère du père	Père	Bakoroba
Petit frère du père	Père (Mina kè)	Mina <sup>94</sup> , Ba ntjini, Bafing, etc.
Sœurs du père	Tante (tènin mouso)	Tènè
Mère	Mère	Ma, Ba suivi du prénom, etc.
Grande sœur de la mère	Mère	Bakoro
Frères de la mère	Oncle maternel ( <i>binkè</i> <sup>95</sup> )	binkè
Petite sœur de la mère	<i>Manan</i>	Manan
Homonyme du père	Il peut être n'importe qui	N'fa togoma
Homonyme de la mère	Il peut être n'importe qui	M'ba togoma
Grand frère & sœur	Frères/ sœurs	Prénom, Nkoro suivi du prénom

Source : enquête sur le terrain, 2013

Ces noms de politesses servent à reconforter les supérieurs hiérarchiques. Aucun enfant, même étranger à la famille n'ose apostropher un supérieur sous son nom propre, sans ajouter ces formes de politesse sous peine de sanction. C'est le lieu aussi de rappeler que tous les pères et toutes les mères sont égaux devant les enfants. L'œuvre de Issa Baba TRAORE qui traite Koumi Diossè du père de tous les enfants constitue une parfaite illustration pour ce passage<sup>96</sup>.

L'ordre de la primogéniture dans le Bélédougou attribue aussi des noms aux nouveau-nés selon leur ordre de naissance et de sexe. Ainsi, à l'image des sept jours de la semaine, les sept premiers garçons d'une mère sont a priori nommés respectivement :

1<sup>er</sup> N'tji, 2<sup>ème</sup> Zan, 3<sup>ème</sup> Ngolo, 4<sup>ème</sup> Mpiè, 5<sup>ème</sup> Niama, 6<sup>ème</sup> Ntio, 7<sup>ème</sup> Mpankoro.

Les filles sont aussi appelées :

<sup>94</sup> Ce nom se prononce par d'autres membres du village et non pas par les enfants de la même famille.

<sup>95</sup> La femme de l'oncle maternelle est *bènba*.

<sup>96</sup> Issa Baba TRAORE, *Un Héros Koumi-Diossè* [Texte imprimé] : (plutôt la mort que la honte) / Issa Baba Traoré / Bamako : Librairie populaire du Mali, [1961?]

**1<sup>ère</sup> Niélé, 2<sup>ème</sup> Niafiti, 3<sup>ème</sup> Niènè, 4<sup>ème</sup> Mpènè, 5<sup>ème</sup> Niama, 6<sup>ème</sup> Ntio, 7<sup>ème</sup> Nomba.**

Ces appellations permettent de connaître a priori l'ordre de naissance des enfants d'une femme donné. On sait, par exemple, que Ntio (féminin ou masculin) représente la sixième gestation d'une femme. Ces noms ne sont provisoires parce que la cicatrisation de la section du cordon ombilical (*barabî*) que la tête du bébé se rase afin de l'imposer un nom officiel. Chaque enfant (du 1<sup>er(e)</sup> au 7<sup>ème</sup>) possède donc deux noms (l'un provisoire et l'autre officiel).

#### **IV. La socialisation.**

Société jadis tournée vers le communisme, le respect de la primogéniture (la docilité des cadets envers les aînés) est synonyme d'une éducation réussie. L'éducation d'un individu incombe à tous les habitants du village. L'oralité étant la source d'information disponible, la parole des aînés est qualifiée de sage.

Si le privilège est accordé à la vieillesse aux dépens de la jeunesse, cette dernière s'atèle à la tâche pour assurer la relève. C'est dans cet ordre d'idées qu'une chanson du terroir stipule qu'une vieillesse qui n'est pas assistée par une jeunesse ne se reposera pas ». C'est le korobognan (de *koro* grand et *bognan* respect). Elle se lit dans tous les actes. N'T. « *Les Bambaras, en marchant ensemble, respectent l'ordre de primogéniture. Le plus âgé se positionne à la tête du peloton et le cadet, à la lanterne rouge. Il en est de même pour la distribution des biens et service* ».

L'éducation à travers le droit de la primogéniture ne se limite pas seulement au binôme jeunesse/vieillesse, mais concerne tous les âges. Toutefois faut-il reconnaître que cette primogéniture s'étant sur la primo génitale patriarcal qui fait que le genre masculin, quelque soit son âge mérite respect et considération par le symétrique féminin. C'est un fait social et répond aux critères de transcendance et de contrainte.

Dans ces villages, il existe des associations « *ton* » (classes d'âge) de toutes les générations, qui constituent le jalon de la socialisation. Il s'agit de l'association des bambins de six à dix ans environ, matérialisée par le Ntomo Ntcini (société secrète des bambins) ; le *Ntomo kwalé* (société secrète des garçons de dix à quinze ans environ). Il existe aussi le *komo*, que les garçons intègrent après la circoncision, signe de maturation. Il existe d'autres sociétés secrètes tel que le Dô. Parallèlement à ces sociétés secrètes masculines il existe celles des filles et femmes. Il s'agit du *Diango ntcini*, du *Diango kwalé*, du *niakouni* et du *marba yassa*.

Il existe aussi des associations ordinaires (non secrètes) pour le développement local, l'entraide, etc. Toutes ces associations sont gérées dans un ordre de primogéniture.

Ces sociétés secrètes représentent le principal moyen de coercition. Elles sont douées d'un pouvoir occulte et inspirent une crainte populaire. À l'époque de son apogée les délits et les crimes étaient proportionnellement rares par rapport à la société moderne.

M. K dira que « *certes, les délits ont toujours existé. Mais à l'époque des solutions existaient pour les freiner et les réprimer. Aujourd'hui, les délits ont proportionnellement augmenté et les délinquants ont tous les astuces pour échapper à travers les mailles du nouvel ordre entaché de gabegie. Aucun délit n'échappait aux sociétés secrètes.* » Si l'armée représente la police des États modernes, les sociétés occultes constituent la police de la gérontocratie et de la primogéniture. Elles jugent et répriment les contrevenants à l'ordre social admis.

Selon F.T. (notable au Bélédougou) « *c'est la religion musulmane qui fut un facteur déterminant dans la dégradation des mœurs et dans la déstabilisation de nos sociétés en ce sens que la conception de Dieu chez les Bambaras diffère de celle de l'islam. Si le religieux attend l'au-delà pour se venger, le traditionaliste bambara n'épargne aucune de ses forces occultes pour une revanche immédiate* ». Il ajoute que « *cette attitude est remarquable jusque-là dans nos sociétés, quelqu'un peut parler de Dieu en dernier recours face à l'échec devant une situation ou à la pression sociale, mais cela n'est pas synonyme de la résignation. Il se réarme de façon latente, à travers ses capacités occultes, pour y faire face* ». De nos jours, la religion chrétienne aussi bien que musulmane, prône une société religieuse exemplaire mettant tout l'existant en question. Dans les faits, les adeptes de la religion, à travers les prêches et les comportements ont tendance à faillir aux missions qui leur sont assignées. La foi en Dieu devient de plus en plus du verbiage. Aussi, l'État, à travers la corruption et la justice se décrédibilise aux yeux des populations. La théorie domine l'action et la recherche du profit est considérée comme l'essence de la vie sociale. L'action combinée des religions et de l'État a introduit aujourd'hui une forte aliénation au sein des sociétés. L'intégrité, si elle était le principe du Bambara, ne figure plus que parcellaire sur le comportement des populations dans le Bélédougou aujourd'hui. Il est important, en parlant de la primogéniture de signaler que l'ordre des phénomènes est loin d'être fortuit. Les Bambaras tiennent compte des points cardinaux, de l'orientation du vent, etc. Selon G. T. « *Pendant la saison sèche (période des pratiques occultes) le vent souffle d'est en*

**Ouest. Sous peine de contaminer, le village par le vent venant des objets occultes offensifs, la place idoine pour ces pratiques est naturellement le côté ouest du village. Il en est de même pour les aînés qui se positionnent (en matière d'habitat) d'est en Ouest en signe de protection des cadets contre les mauvais vents qui peuvent apporter des épidémies ».** En termes purement idéologiques, nous pourrions ainsi affirmer que cette primogéniture n'est pas synonyme de dictature et sert de méthode pour gérer l'économique et le social.

Cette primogéniture, avec la modernité, se matérialise par la promotion des personnes âgées avec la caisse des retraités, la priorité aux personnes âgées dans les services, etc.

**Conclusion.**

Somme toute, toutes les activités s'agencent selon un ordre hiérarchique. Le plus âgé est considéré comme le supérieur naturel et ses désirs sont des ordres. La logique veut, dans ce cas que chacun attend son tour pour jouir de ce privilège. Cette loi de primogéniture s'applique à travers tout le domaine de la vie socioéconomique. Elle exerce une contrainte et transcendent la population. Toutefois, la population se plaît dans le respect de ces pratiques.

Cette primogéniture se renforce par les moyens de coercition existants que représentent les sociétés secrètes qui font partie du quotidien de la population du Bélédougou. Avec la modernité, l'ordre des phénomènes se complexifie et échappe de plus en plus aux différents dépositaires des valeurs.

**Bibliographie**

**Amadou Hampaté BÂ :**

- *Oui mon Commandant !* Mémoires II. Actes Sud, 1994.
- *L'étrange destin de Wangrin* ou *Les roueries d'un interprète africain*. UGE, 1973.
- *Vie et enseignement de Tierno Bokar, le sage de Bandiagara*. Le Seuil, 1980.
- *L'Empire peul du Macina* (avec J. Daget). NEA/EHESS, 1984.
- Bakari Kamian , *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-bernard*. Edition Karthala 22-24, bd Arago 75013 Paris ;

**Issa Baba TRAORE, *Un Héros Koumi-Diossé* [Texte imprimé] : (plutôt la mort que la honte) / Issa Baba Traoré / Bamako : Librairie populaire du Mali, [1961?]**

**Jean Stœtzl, *Psychologie sociale* (Flammarion, 1963), p. 178. , in J. Cazeneuve, *dix grandes notions de la sociologie* (édition du seuil, 1976),**

**Pascal James Imperato, *Historical Dictionary of Mali*. Scarecrow Press/ Metuchen. NJ - London (1986) [ISBN 0810813696](https://doi.org/10.1081/13696) p. 9**

## **L'Afrique et la pauvreté : Dr. Seydou Mariko<sup>1</sup>, Dr. Siaka Ballo<sup>2</sup>**

- 1. Maître-assistant à l'École Normale Supérieure (ENSUP) de Bamako et à l'Université de Ségou.**
- 2. Maître-assistant à la faculté d'Histoire et de Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako.**

**(Retenu pour publication par la Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé publique n°08 janvier juin 2014)**

### **Résumé:**

**L'article intitulé : «L'Afrique et la pauvreté» apparaît tout à fait significatives dans le contexte socio-économique mondial de l'heure.**

**Ici, les aspects caractéristiques de la pauvreté sont élucidés. L'article souligne la pauvreté du continent africain dans les dimensions économiques et sociales. La part de la colonisation, la responsabilité des Africains eux-mêmes, des sociétés et des institutions financières internationales dans la pauvreté du continent, ont été démontrées. En d'autres termes, les causes de la pauvreté africaine ont été ressorties. Le particularisme de la pauvreté en Afrique subsaharienne a été mis en exergue.**

**Toute une gamme de solutions visant faire sortir l'Afrique de la pauvreté a été proposée. Les facteurs aggravant la pauvreté en Afrique ont été démontrés. Dans la conclusion, il a été noté que malgré l'état de paupérisation du continent, la pauvreté est en train de prendre du recul de façon appréciable en Afrique.**

**Mots clés: Afrique, causes, inégalité, échanges, précarité, taux de mortalité infantile seuil de pauvreté.**

### **Summary:**

**The item entitled: « Africa and poverty » appears to be quite significant in the world social and economic context of the time.**

**Here, the characteristic aspects of poverty have been clarified. The item points out poverty of African continent in the economic and social dimensions. The influence colonization, the responsibility of Africans themselves, that of companies and international financial institutions on poverty of the continent been pointed out.**

**In other words, the causes of African poverty have been pointed out. Poverty particularism in sub-Saharan Africa has been pointed out.**

**In the item a whole range of solutions have been proposed to get Africa out of poverty. Factors worsening poverty in Africa have been pointed out.**

**In the conclusion, it has been mentioned that in spite of the state of pauperization of the continent, poverty in Africa is rolling back positively.**

**Key words: Africa, poverty, causes, inequality, precariousness, factors, poverty rate, child mortality rate.**

### **1. Introduction:**

**L'Afrique est l'un des continents les plus vastes du monde avec 30 000 000 de km<sup>2</sup>, soit plus de 20% de la surface planétaire. Elle est aussi l'un des continents du monde qui a plus d'États politiques (54 au total). En 2010, le continent africain avait une population de 913 000 000 d'habitants, ce qui représentait 14% de la population du monde. L'Afrique est certainement le continent qui connaît la croissance démographique la plus accélérée sur l'échiquier mondial. Aujourd'hui, cette population se trouve confronter sans nul doute à un des phénomènes socio-économiques et mondiaux qui sont la pauvreté dans toutes ses composantes. De nos jours, le «vieux continent» connaît le paupérisme, voire la précarité. Cette pauvreté du continent se manifeste à plusieurs niveaux. Elle se fait sentir non seulement au plan économique, mais aussi sur les plans sociaux et environnementaux. La pauvreté de l'Afrique s'explique très clairement par un certain nombre de causes. Parmi elles, nous pouvons noter l'effet de la colonisation sur le continent, les conflits tribaux, fratricides et ethniques, les calamités naturelles, la mal gouvernance, les épidémies etc....qui plongent l'Afrique dans la précarité et dans le dénuement.**

## **2. Matériels et méthodes:**

**La rédaction de cet article a eu besoin de la lecture et l'analyse des ouvrages, des journaux et revues, des mémoires d'étudiants, des articles, des communications de chercheurs et d'hommes de science sur la pauvreté. Les rapports des études réalisés par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Mali, de l'Agence Américaine pour le Développement International, du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté du Mali ont été lus et exploités. Dans l'article, les données et les rapports du Programme des Nations Unies pour le Développement, de la Banque Mondiale, de l'Organisation Mondiale de la Santé en Afrique ont été exploités et utilisés. Les sources des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont été également mises à profit en vue d'analyser profondément la problématique de la pauvreté en Afrique.**

## **3. Résultats:**

### **3.1. Aspects caractéristiques de la pauvreté:**

**Selon l'usage le plus courant, le vocable pauvreté recouvre plusieurs connotations. En effet, la pauvreté caractérise la situation d'un individu qui n'a pas de ressources suffisantes pour vivre normalement dans son environnement. Cette insuffisance de ressources matérielles prend en compte un certain nombre de données, c'est-à-dire la santé, la nourriture, l'accès à l'eau potable, l'habillement, l'éducation, le logement, le pouvoir d'achat ou les conditions de vie d'une manière générale. Mais aussi, la pauvreté se traduit par l'insuffisance de ressources tangibles parmi lesquelles, nous pouvons noter l'accès à l'éducation, le respect que l'on reçoit des autres citoyens, l'exercice d'une activité qui valorise l'être humain ou encore le développement personnel.**

**Les terminologies connexes et même voisines du vocable pauvreté sont: paupérisme, misère, précarité, solitude, isolement et quart-monde. Dans un contexte purement idéologique et religieux, il faut dire que la pauvreté est comprise dans un autre sens. Depuis 1901, selon les travaux de Seebom Rowntree, la pauvreté prend en compte un certain nombre de considérations en fonction du niveau de biens non alimentaires et alimentaires, nécessaires à la vie de tous les jours (2400 calories par jour pour la pauvreté et pour l'extrême pauvreté 1800 calories). En ce qui concerne les biens non alimentaires, ils prennent en compte le transport, l'eau, l'habillement, l'hygiène et surtout l'énergie.**

**En dehors même de la dimension pécuniaire, la pauvreté s'exprime également sous des dimensions regroupées avec la dénomination «pauvreté humaine». Cela prend en compte la dimension sociale, éducationnelle, sanitaire, politique et d'ailleurs même culturelle.**

### **3.2. Dimensions économiques et sociales de la pauvreté en Afrique:**

**En Afrique, 320 000 000 de personnes vivent nettement avec un dollar par jour. En 2010, sur les 55 pays du monde qui étaient frappés par la pauvreté, 33 Etats se trouvaient en Afrique<sup>97</sup>. La pauvreté, étudiée dans ses causes prend en compte le chômage dans certains pays ou régions, comme ses conséquences, dont l'émigration en particulier vers les pays nantis d'Europe et d'Amérique.**

**Le monde connaît une inégalité socio-économique sans précédent et tous les jour, cet écart se creuse davantage entre les différentes régions. Ce déséquilibre social et économique ne fait que s'agrandir et aujourd'hui, étant conscients, les humanistes, les philanthropes, les grands défenseurs de l'équité sociale planétaire clament une répartition équitable des biens économiques et sociaux du monde. Justement, c'est ce déséquilibre qui fait qu'à l'heure actuelle, certaines parties du monde se plaisent dans l'opulence tandis que d'autres vivent dans le dénuement. Ces dernières sont toujours dans la nécessité et sollicitent l'aide extérieure qui le plus souvent fait défaut. «Plus l'humanité s'enrichit, plus la pauvreté s'approfondit et l'écart entre pays nantis et pauvres se creuse davantage».**

**Parmi les cinq continents du monde, l'Afrique se trouve confronter à la pauvreté multidimensionnelle qui frappe ses nombreuses populations avec des répercussions nombreuses ayant des effets sur l'évolution sociopolitique et économique du continent. Aujourd'hui,**

---

<sup>97</sup> Quelle croissance pour sortir l'Afrique de la pauvreté ?, 2011; Google (la pauvreté en Afrique-page consultée le 03 décembre 2012).



**beaucoup d'États africains mûrissent des idées, adoptent des programmes et plans en vue de faire sortir le continent de la pauvreté. Historiquement, même si l'Afrique est considérée comme le berceau de l'humanité, il est à noter que le «continent noir» est confronté à ce phénomène socio-économique qui est la pauvreté. Même si la pauvreté africaine est patente, il faut dire que de nos jours, d'autres continents comme l'Asie, l'Amérique Latine sont également frappés par le phénomène.**

**En Afrique, la partie au Sud du Sahara abrite de nombreuses populations touchées par la pauvreté. Pour certains historiens, économistes et sociologues, ce paupérisme du continent trouve ses causes dans les guerres coloniales que l'Afrique a connues pendant des siècles. C'est pourquoi des afropessimistes pensent qu'il est difficile, voire impossible pour le «continent noir» de sortir de cette situation de précarité.**

**Les défis environnementaux du continent demeurent encore énormes. La déforestation avec tous ses corollaires se poursuit avec une perte d'étendue forestière équivalente à 4,1% par an. L'Afrique subsaharienne, bien qu'étant la plus faible productrice de dioxyde de carbone sur la planète, demeure la zone la plus touchée par les variations climatiques et cela aggrave davantage les problèmes environnementaux, énergétiques du continent.**

**L'approvisionnement en eau potable demeure un pari non encore gagné par la plupart des pays africains. Selon le Programme des Nations unies pour le Développement, les pays les moins avancés d'Afrique sont les plus touchés par la pauvreté dans le monde. La Somalie, le Burundi, le Tchad, la République Démocratique du Congo, le Mali, le Niger, etc. sont des États d'Afrique où la pauvreté est assez forte et le Développement Humain est le plus faible dans certains pays tels que le Libéria et la Sierra Leone. En Afrique subsaharienne, certains États comme le Lesotho, la Guinée-Bissau, le Mali, le Kenya, la République de Madagascar, la Guinée-Conakry, le Niger, la Zambie, le Burundi... ont plus de la moitié de leur population qui vit sous le seuil de la pauvreté<sup>98</sup>.**

### **3.3. Causes lointaines de la pauvreté en Afrique :**

**Il est vrai que le fait colonial a eu des répercussions négatives sur le devenir du tissu social et économique du continent africain, cependant, nombre de pays de continents ont été durement frappés par le système colonial et qui ont déjà amorcé le chemin du développement. C'est le cas des pays émergents tels que l'Algérie et l'Afrique du Sud en Afrique, l'Inde et la Chine en Asie, le Brésil et le Mexique en Amérique Latine. La pauvreté actuelle de l'Afrique est davantage liée mal à la gouvernance, la mauvaise application des politiques environnementales qui ont pour conséquence le gaspillage des ressources naturelles.**

### **3.4. Facteurs actuels aggravant la pauvreté en Afrique:**

**Dans cet environnement d'instabilité et d'insécurité généralisée, toute action de développement est compromise. Le pari de la lutte contre la pauvreté est à gagner dans un climat de quiétude et de paix. Il serait fort utile d'entreprendre des études plus minutieuses pour mettre en exergue les causes qui sont à la base de l'instabilité du continent.**

### **3.5. Singularisme de la pauvreté en Afrique subsaharienne:**

**Parmi les régions les plus pauvres de la planète, l'Afrique subsaharienne est certainement l'une du monde. Les vingt pays les plus pauvres du monde en effet sont tous africains et se trouvent au sud du Sahara. En 2012, le Produit Intérieur Brut de cette région était estimé à 10 835 000 000 000 de dollars américains pour une population évaluée à la même année à 1 584 000 000 d'habitants. Dans cette partie du monde, nous avons 1 médecin pour 10 000 habitants. L'espérance de vie ne dépasse guère 52 ans. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire qui est l'un des plus bas du monde ne dépasse pas généralement 35 à 40%. 1 sur 5 africains au sud du Sahara sont analphabètes. Le taux de mortalité infantile (moins de 5 ans) et maternelle sont les plus élevés du monde avec 150‰. Pour 100 000 naissances vivantes en Afrique subsaharienne, nous pouvons enregistrer plus de 1000 cas de décès. Dans cette région, seulement 51% des populations rurales ont accès à l'eau potable. Ces paramètres**

<sup>98</sup> Melquiot P. Afrique, entre pauvreté et mauvaise santé selon l'OMS , 2007.

**socio-économiques attestent combien de fois, cette partie de l'Afrique se trouve réellement frapper par ce phénomène conjoncturel.**

**Au Mali, en 2000, le taux de pauvreté nationale s'élevait à 55,6%, 47,4% en 2006 et 43,6% en 2008. En 1998, le Revenu National Brut par Malien était 240 \$. En 2011, il a passé à 610 \$. Dans ce pays, l'espérance de vie en 2011 était 62 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. En 2006, 45% des populations rurales maliennes avaient accès à l'eau potable, 48% en 2008 et 51% en 2010. Le nombre de médecins pour 10 000 habitants au Mali était 1 comparativement à la Tunisie et à l'Afrique du sud où il y'a 7 médecins pour 10 000 habitants et 30 médecins pour 10 000 en France.**

**En Somalie, pays ruiné par les guerres et avec ses corollaires, la famine, le Produit Intérieur Brut par Somalien en 2004 s'élevait à 230 \$. Dans ce pays, 43% de la population ont moins d'un dollar par jour; 73% des ménages ont moins de 2 \$ par jour comme pouvoir d'achat. Seulement, 10% des populations somaliennes les plus pauvres ne bénéficient que de 1,5% du revenu global. Le taux de scolarisation dans l'éducation primaire, l'un des plus bas taux du monde était 22% en 2011. Dans ce pays, l'espérance de vie est de 47 ans. Seulement, 25 à 29% des Somaliens ont accès à l'eau potable et à des services d'assainissement.**

**En République Centrafricaine, la pauvreté est un phénomène patent. En 2004 dans ce pays, 67,2% de la population centrafricaine, soit 2 618 000 personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté nationale. 72% des populations rurales centrafricaines sont pauvres et 59% dans les centres urbains<sup>99</sup>.**

**Le tableau suivant montre le niveau de pauvreté dans certains pays de l'Afrique subsaharienne.**

**Tableau : Niveau de pauvreté de quelques Etats Africains au sud du Sahara.**

<b>Etats</b>	<b>Années</b>	<b>Pourcentage d'habitants pauvres</b>
<b>Mali</b>	<b>2008</b>	<b>43,6</b>
<b>Libéria</b>	<b>2003</b>	<b>80</b>
<b>République Démocratique du Congo</b>	<b>2006</b>	<b>71</b>
<b>Sierra Léone</b>	<b>2004</b>	<b>70</b>
<b>Nigéria</b>	<b>2006</b>	<b>69</b>
<b>Zimbabwe</b>	<b>2004</b>	<b>68</b>
<b>Swaziland</b>	<b>2006</b>	<b>69</b>
<b>Zambie</b>	<b>2006</b>	<b>64</b>
<b>Sao Tomé et Principe</b>	<b>2009</b>	<b>66</b>
<b>Namibie</b>	<b>2012</b>	<b>56</b>
<b>Mozambique</b>	<b>2008</b>	<b>54</b>
<b>Malawi</b>	<b>2004</b>	<b>53</b>
<b>Erythrée</b>	<b>2004</b>	<b>50</b>
<b>Gambie</b>	<b>2012</b>	<b>48</b>
<b>Burkina Faso</b>	<b>2009</b>	<b>47</b>
<b>Rwanda</b>	<b>2011</b>	<b>45</b>
<b>Djibouti</b>	<b>2007</b>	<b>42</b>
<b>Côte-D'ivoire</b>	<b>2006</b>	<b>42</b>
<b>Angola</b>	<b>2006</b>	<b>41</b>
<b>Bénin</b>	<b>2007</b>	<b>37</b>
<b>Ethiopie</b>	<b>2009</b>	<b>29</b>
<b>Ouganda</b>	<b>2009</b>	<b>25</b>
<b>Botswana</b>	<b>2003</b>	<b>30</b>

**Source : Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), 2003-2012 ; Banque Mondiale, 2003-2012.**

<sup>99</sup> Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (2004) « Enquête Malienne sur l'Evolution de la Pauvreté (EMEP) 2001 : Principaux Résultats », Bamako : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire ; PNUD, 2011, 2012 ; Banque Mondiale 2011, 2012 ; Sillers Don. (2006) « National and International Poverty Lines : An Overview », Washington, D.C : United States Agency for International Development.

### **3.6. Propositions de solutions à la pauvreté en Afrique:**

À l'heure actuelle, les économistes, les hommes politiques, les sociologues, les démographes aussi bien que les agents de développement pensent que la solution appropriée à la pauvreté en Afrique réside dans l'action d'unité continentale. Mais toute la problématique de la lutte contre la pauvreté en Afrique est de nos jours comment unir tous ces décideurs africains et de lier la parole à l'acte ?.

Pour lutter contre la pauvreté en Afrique, cela a besoin du transfert des techniques et du savoir, dont le continent a besoin pour amorcer son développement. Faute de moyens financiers, l'Afrique est astreinte à se tourner vers les institutions internationales en sollicitant l'aide. Fort malheureusement, la plupart des institutions et des pays du Nord, auprès desquels elle fait des emprunts financiers pour ses différents programmes de développement, ont une mauvaise image sur le continent. Ces partenaires considèrent l'Afrique, comme le continent «d'hommes fainéants, de piètres hommes, de peuples paresseux qui passent le plus clair de leur temps à siester, à siroter le thé sous l'ombre des arbres, à fêter les mariages, les baptêmes ou les cérémonies de décès» et qui d'ailleurs n'ont aucune hésitation pour se mettre à genoux devant ces partenaires pour leur supplier afin que l'on annule leur dette. Pour ces donateurs, «les Africains sont de véritables mendiants, gouvernés par des hommes politiques corrompus. Pour eux, il est normal que les Africains soient des gens pauvres». Pour les États nantis d'Europe ou de l'Amérique, qui travaillent inlassablement et sans répit pour leur essor économique et social, payent les taxes de développement, est tout à fait normal, que l'Afrique soit confrontée à la pauvreté. Quand on regarde de plus près la situation socio-économique de certains États africains tels que le Libéria, le Burundi, la Somalie, la République Démocratique Du Congo, le Tchad, la Sierra Leone, l'Éthiopie peut-on réellement s'en prendre à quelqu'un?

Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale qui sont deux institutions financières internationales doivent être en principe de véritables régulatrices de relations sur la scène économique mondiale. Elles doivent porter une attention toute singulière au continent africain et à la fois orienter les finances mondiales vers les États pauvres d'Afrique en vue de lutter contre la pauvreté. Mais elles ne jouent pas le plus souvent leur rôle. La Banque Mondiale ainsi que le Fonds Monétaire International se sont transformés au profit des pays nantis d'Europe, d'Amérique, au détriment des pays pauvres d'Afrique et d'Asie en de véritables agences commerciales, contribuant ainsi à accroître la pauvreté.

Pour circonscrire la pauvreté, l'Afrique doit mettre et concevoir des stratégies globales de telle sorte à activer la croissance tout en s'assurant qu'elles bénéficient dans le public, de l'indéfectible soutien sans lequel elles ne peuvent être appliquées entièrement. Cette application de stratégie doit nécessairement passer par une forte implication de la société civile, qui en principe doit être consultée sur les objectifs, la teneur des programmes et sur l'utilisation plus efficace des ressources publiques en vue de réduire la pauvreté.

Pour vaincre la pauvreté en Afrique, la Banque Mondiale propose l'urgence de l'exploitation des ressources naturelles du continent. D'ailleurs, c'est ce qu'elle avait initié dans bon nombre de pays africains où l'état de pauvreté se posait avec acuité. À notre avis, il est tout nécessaire pour le continent africain d'accroître la production et la productivité alimentaire dans bon nombre de zones pauvres d'Afrique.

Si hier le continent africain était autosuffisant, aujourd'hui, l'Afrique importe les 60% des produits de sa subsistance. Et selon les estimations et prévisions des économistes africains, dans les vingt années à venir, notre continent importera le double de ses produits. Toujours, selon les mêmes prévisions, dans les deux décennies à venir, les devises que le continent consacrerait aux différents produits alimentaires et aux céréales, il ne les utilisera pas aux activités de service ainsi qu'aux machines, dont il a fortiori besoin pour son développement économique et social<sup>100</sup>.

Comparativement à bon nombre de pays asiatiques, de l'Amérique Latine, du Pacifique et du Caraïbe, l'Afrique est un continent grandement soumis à la pauvreté. Depuis l'année des indépendances de beaucoup d'États africains, c'est-à-dire 1960, il faut signaler que la production agricole par habitant a connu une baisse allant jusqu'à l'ordre de 30%. Au plan continental, l'autosuffisance alimentaire n'est pas assurée et cela même en année normale, c'est-à-dire à l'absence d'une période de sécheresse. Selon les données, la malnutrition tue chaque année en Afrique 100 000 personnes. Les maladies telles que la malaria, le VIH /SIDA... font chaque année des milliers de victimes au sein de la population africaine. L'Organisation

<sup>100</sup> Pr. Chitour E. C. 2011 : L'Afrique est riche, pourtant elle a faim, Paris, 258 p.

**Mondiale de la Santé estime que 800 000 Africains meurent tous les ans de la malaria<sup>101</sup>. Le fossé se creuse tous les jours entre le nombre de bouches à nourrir et les quantités de nourriture dont l'Afrique dispose. La malnutrition frappe de nombreuses populations africaines en Somalie, en Érythrée, en Éthiopie, au Niger. Dans le monde, la ration alimentaire d'un africain est la plus faible, soit 850 calories dans certains pays d'Afrique, alors qu'il faut nécessairement 3 000 calories par jour pour un adolescent et 2 700 calories pour un adulte<sup>102</sup>.**

**Aujourd'hui, il est plus que jamais important d'accélérer la croissance économique en vue de réduire la pauvreté massive en Afrique subsaharienne. Dans le cadre de la réduction de la pauvreté africaine, il est tout à fait nécessaire d'améliorer les gouvernances, d'assurer la primauté du droit, d'encourager la transparence et l'ouverture étatique, de réduire la corruption à tous les niveaux, d'instaurer un climat serein et propice à la production et à l'investissement dans le domaine du secteur privé. Ces pratiques, certes permettront aux Etats africains d'améliorer leur compétitivité et leur production en vue de mieux tirer partie de la globalisation de l'économie.**

**Dans les pays très endettés, à l'heure actuelle, il est tout à fait nécessaire de consolider la situation des paiements extérieurs, d'alléger la dette à l'appui de solides programmes de lutte contre la pauvreté. Incontestablement, la croissance économique est une condition sine qua non de la réduction de la pauvreté en Afrique.**

**Il est extrêmement important que les gouvernants actuels davantage réorientent davantage les ressources de l'État vers les services publics et les dépenses uniquement ciblés sur les populations pauvres. Cela doit se traduire par une majoration des dépenses étatiques de santé, d'éducation et même d'infrastructures rurales. La redistribution des politiques macroéconomiques structurelles et l'analyse de leur impact social doivent se faire de façon plus systématique, avant que l'on ne mette en œuvre ces mesures. Les gouvernants africains doivent suivre de plus près les avancées notées en matière de lutte contre la pauvreté.**

#### **4. Discussions:**

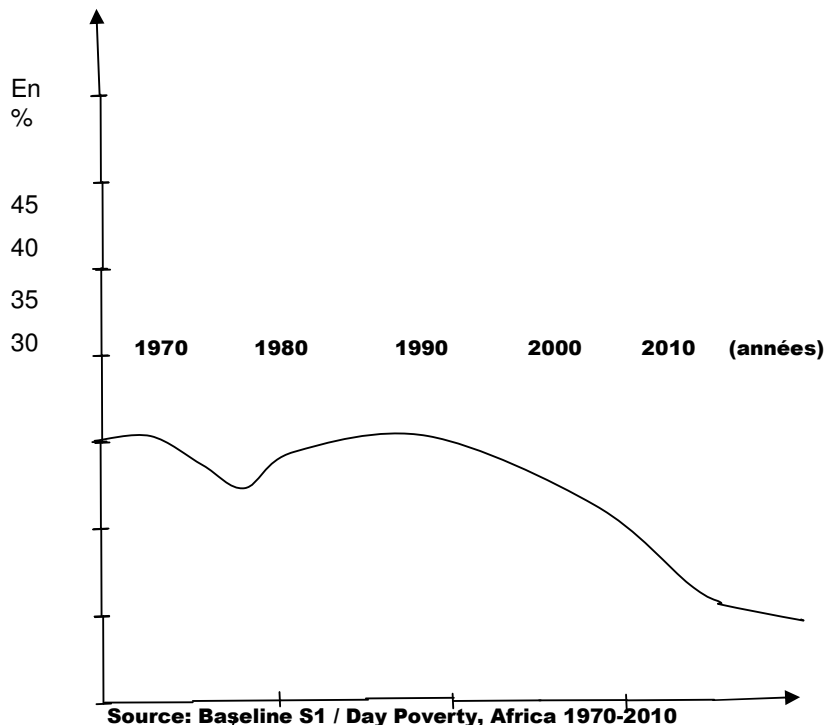
**L'analyse critique de la pauvreté en Afrique doit nous amener à ne pas tout rejeter sur le fait colonial et les institutions financières internationales. Les questions fondamentales qui demeurent posées de nos jours doivent être les suivantes : quelle est la part de responsabilité des Africains eux-mêmes à leur pauvreté ? Devons-nous attribuer la cause de cette pauvreté à l'histoire, aux institutions financières internationales, aux opérateurs économiques non africains ? Cependant, sans exclure la responsabilité des institutions financières internationale dans la pauvreté de l'Afrique, force est de reconnaître la part de responsabilité des gouvernants africains dans ce cercle vicieux de pauvreté continentale. Il est tout à fait normal que les institutions internationales prêtent de l'argent à l'Afrique, mais lorsque l'on regarde les chiffres financiers du continent et leur interprétation en termes économiques en matière de développement social, économique et politique, il a lieu de se poser tout un tas de questions pour la sortie du continent de la pauvreté. La question fondamentale que les économistes, les sociopolitiques Africains se posent de nos jours est la suivante : « l'aide financière que les États africains reçoivent des pays riches et des institutions internationales n'aggrave-t-elle pas la pauvreté du continent ? ». Géographiquement, l'Afrique au sud du Sahara est la plus touchée par la pauvreté. Le subsaharien est sous le grand fardeau de la dette extérieure dont les intérêts demeurent très élevés. Pour faire face à leurs obligations de paiement ou de restitution des sommes empruntées aux partenaires extérieurs, les États africains sont astreints à emprunter encore plus pour honorer leur engagement et cela à des taux encore plus hauts allant entre 25 et 30 25% à 30%. Ces banques, pour les mêmes raisons ne demandent seulement que 3% à 7% aux différents investisseurs des pays nantis d'Europe ou de l'Amérique. Ces jeux d'échanges, de relations économiques et financières entre pays du Nord et ceux d'Afrique s'effectuent justement au détriment des pays africains contribuent à fragiliser son économie et à accroître la pauvreté dans le continent. Il est donc temps que l'on révisé les clauses des accords, contrats et prêts financiers qui s'établissent entre l'Afrique et ses partenaires financiers. Il faut dire que dans l'imaginaire de beaucoup d'africains, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International seraient les véritables responsables de l'aggravation de la pauvreté en Afrique.**

<sup>101</sup> PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), report, 2007 /2008 : Human development, 230 p.

<sup>102</sup> Pr. Chitour E. C. 2011 : L'Afrique est riche, pourtant elle a faim, Paris, 258 p.

**Aussi, les multiples compagnies européennes américaines canadiennes et asiatiques qui opèrent en Afrique depuis des décennies font de grands profits dans leurs actions. Mais, fort malheureusement, elles investissent peu dans l'économie et dans le social des pays partenaires africains. Ces compagnies étrangères exportent presque tout vers leurs pays d'origine et le plus souvent ne se soucient guère du devenir du continent africain. La recherche du plus grand profit est la devise de ces compagnies, mais comment vivent les 900 000 000 d'Africains, quel est l'avenir social, économique et politique du continent, aucune réponse n'a été donnée à ces questions. C'est donc dire que les relations économiques entre les pays africains et occidentaux sont loin d'être justes. Elles s'établissent à la défaveur de l'Afrique et ne respectent presque aucune norme internationale. Pour n'importe quel africain éclairé ou averti, l'invasion des capitaux et même des taxes vers les édens financiers internationaux contribue à la paupérisation du continent africain avec ses multitudes de conséquences sociales, économiques et politiques. Ce qu'il faut également signaler, c'est que le plus écœurant est que certaines compagnies étrangères pour œuvrer en Afrique exigent à ce qu'elles soient exemptées d'impôts ou de taxes dans les pays qui les abritent, alors que les salaires dérisoires qu'elles payent le plus souvent aux employés africains ne leur permettent pas du tout de satisfaire à leurs besoins essentiels. En guise d'exemples, lorsque l'on voit l'état de dénuement des travailleurs de la République de Guinée-Conakry et voir la compagnie SATULO GUIDO, la situation paraît écœurante. Cette compagnie minière se glorifie sur la scène économique internationale de ne pas avoir payé ni impôts, ni taxes depuis deux décennies consécutives. D'ailleurs, elle invite les autres compagnies du monde à venir travailler en Afrique et à ne pas s'acquitter également d'impôts, ni de taxes. Alors, on se pose justement la fulgurante question avec quels moyens financiers, notre continent sortira de la pauvreté qui la frappe de nos jours ? Aujourd'hui, on estime que 95% des États d'Afrique au Sud du Sahara sont touchés par la pauvreté et la misère et elle est justement due à la mauvaise gestion des gouvernants. Pour sortir du cycle infernal de la pauvreté, il est capital que les populations africaines prennent des initiatives et cherchent à les implémenter. Que disent alors les socio-économistes africains sur l'évolution de la pauvreté africaine ? Aux yeux de certains d'entre-deux, la pauvreté en Afrique ne recule pas ; elle est en train de stagner, voire continue à s'accroître. Mais, ce qu'il faut dire en tout état de cause, depuis 1995, nous assistons à la baisse de la pauvreté africaine comme le montre d'ailleurs le graphique qui suit représentant la proportion d'africains qui vivent quotidiennement avec moins d'un dollar depuis 1970 jusqu'en 2010. Justement, cela nous permet de voir l'évolution de la pauvreté en Afrique pendant ces quatre dernières décennies.**

**Graphique : Taux d'évolution de la pauvreté en Afrique entre 1970 et 2010.**



En 2009, en Afrique subsaharienne, la croissance économique avait baissé jusqu'à 2,4%, ce qui avait aggravé la paupérisation des populations africaines entraînant inéluctablement la détérioration des budgets d'États (selon le docteur SACHS J. 2010), la pauvreté en Afrique est un tsunami silencieux.

##### 5. Conclusion:

A l'analyse, la principale conclusion que nous pouvons tirer est que la pauvreté est en train de prendre du recul en Afrique. La croissance des années 1990-1995 se fait sentir à travers tout le continent à telle enseigne que les inégalités socio-économiques ont diminué. La manière dont la pauvreté sur le continent est en train de prendre du recul, laisse croire que le continent atteindra l'ultime objectif du millénaire de diminution à moitié de la pauvreté. D'une manière générale, on trouve que le pari de la lutte contre la pauvreté en Afrique est en train de se gagner de façon encourageante.

Même si l'Afrique demeure la zone durement frappée par le paupérisme, le constat est que le taux de pauvreté en Afrique a pris du recul à partir de 2008 lorsque la crise économique ébranla le monde. Le continent africain, après avoir connu de nombreux ans de stagnation économique et sociale a fait d'importants progrès.

En 2009, selon le rapport des Nations unies sur les Objectifs du millénaire pour Le Développement, l'année 1990 avait été une période de référence ou 57% de la population africaine vivait dans le dénuement le plus total, vivant avec un revenu journalier de moins de 1, 25 dollars américains. Si en Égypte, la pauvreté nationale était à peine 17%, au Congo-Brazzaville, elle était 42,3% et au Mali, 63%. En 2005, le taux de pauvreté en Afrique avait chuté pour atteindre 51%. En 2008, il a continué à chuter jusqu'à atteindre environ 46%.

Dans le domaine de la lutte contre certaines pathologies, le continent africain continue à enregistrer des avancées assez significatives. L'Afrique a fait des progrès dans la lutte contre le VIH/SIDA selon l'ONUSIDA. Dans beaucoup d'États africains, l'accession à la thérapie antirétrovirale pour les sidéens a connu une croissance. Entre 2001 et 2008, le nombre d'enfants et d'adultes africains globalement atteints par le VIH/SIDA a connu une baisse de 17,4%<sup>103</sup>.

Dans les domaines de l'autonomie des femmes et de l'équité des sexes, les États d'Afrique continuent d'enregistrer des avancées significatives. Au niveau de l'enseignement fondamental, l'équité entre garçon et fille est en train de se gagner progressivement. Aussi, cette parité entre les deux sexes au niveau de l'enseignement secondaire ainsi que supérieur est en train de s'installer, quoique la qualité de l'enseignement demeure encore mitigée.

Au niveau des parlements des pays d'Afrique, l'évolution du quota des femmes dans les assemblées nationales reste beaucoup à saluer. Entre 1990 et 2009, dans 31 pays africains disposant des données, la proportion de sièges occupés par les femmes au niveau de leur parlement ont accru.

---

<sup>103</sup> Quelle croissance pour sortir l'Afrique de la pauvreté ? – Page consultée (en ligne) le 15-03-2011. Adresse : [Google//pauvreté en Afrique](http://Google/pauvreté%20en%20Afrique).

**Références bibliographiques:**

1. Chossudovsky M. 2010 : *Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial*, Montréal, Editions Eco société, 383 pages.
2. *Communiqué de presse No 2009 /065/DEC de la Banque Mondiale*. Page consultée le 03-12-2009. Adresse: Google//Partenariat Afrique-Banque Mondiale.
3. *CSCR (Cadre Stratégique pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté) – CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté)*, 2007-2011, 2<sup>e</sup> génération, Bamako, décembre 2006, 2007 pages.
4. *Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (2004) « Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP), 2001 : Principaux Résultats », Bamako : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 56 pages.*
5. Gabraith J. 1985: *Comment avoir la conscience tranquille face à la présence des pauvres ?* », P.U.F, 240 pages.
6. *Journal « le Monde »*, 2008, 15 pages.
7. Melquiot P. 2007 : *Afrique, entre pauvreté et mauvaise santé, selon l'OMS*, 58, 60-64.
8. Paugam S. 2005 : *Les formes élémentaires de la pauvreté dans le monde*, Paris, PUF, 190 pages.
9. Pfefferkom R. 2007 : *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*, Paris, La Dispute, 240 pages.
10. Pierre Meyer, Bakary Sacko, Amadou Dembelé, Mali, Bamako, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), 1999, 49 pages.
11. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), report 2007/2008 : *Human development*, 230 pages.
12. Pr. Chitour E. C. 2011 : *L'Afrique est riche, pourtant elle a faim*, Paris, 258 pages.
13. Purière A. 2009: *Assistance sociale et contrepartie*, Paris, l'Harmattan, 260 pages.
14. *Quelle croissance pour sortir l'Afrique de la pauvreté?* Page consultée le 5-03- 2011. Adresse : Google // pauvreté en Afrique.
15. Rahnema M. 2003 : *Quand la misère chasse la pauvreté*, Paris, fayard/Actes Sud, 290 pages.
16. René D. 1973 : *L'Afrique Noire est mal partie*, Paris, Seuil, 254 pages.
17. Seguin J. 2010 : *Exclusion, pauvreté et mondialisation*, Paris, Harmattan, 58 pages.
18. Sillers, Don. (2006) « National and International Poverty Lines : An Overview », Washington, D.C : United States Agency for International Development ([http :www.Nicrolinks.org /file\\_download.php/Poverty\\_lines---](http://www.Nicrolinks.org/file_download.php/Poverty_lines---)).
19. Toussaint E: *Le FMI : une institution antidémocratique qui impose la régression sociale*. Page consultée le 19-05-2011.
20. Traoré M. 2011 : *Les stratégies de la lutte contre la pauvreté au Mali à travers le développement communautaire : cas du village de Badougou-Djoliba de la commune du Mandé*, Université de Bamako, FLASH, D.E.R. géographie, 46 pages.

## **Les déchets plastiques « un casse- tête » pour la population de Bamako au Mali**

**COULIBALY T, Université de Ségou.**

**MAGASSOUBA M, Institut Polytechnique Rural de Katibougou**

### **Résumé :**

**La présente publication se situe dans le cadre d'une véritable crise environnementale à Bamako liée à une mauvaise gestion des déchets plastiques. En effet, ce problème sévit au quotidien et demeure depuis quelques années une préoccupation pour les premiers responsables des municipalités, les populations du district et même un danger pour les espèces animales et végétales.**

**Le constat est amer avec un inquiétant problème de santé publique et des désagréments d'ordre physique, moral et social.**

**Au terme de cette étude, on est parvenu à identifier différents problèmes liés à la gestion des déchets plastiques notamment la pollution de la biosphère de Bamako (sols, eaux et air). Malgré les multiples interventions des acteurs d'assainissement, les résultats jusque-là sont insuffisants. Les unités industrielles spécialisées dans le traitement des déchets plastiques sont rares d'où l'urgence de se pencher sur la question.**

***Mots clés :* Assainissement, déchets, plastiques, pollution, santé population.**

### **Summary:**

**This publication is part of an environmental crisis in Bamako related to mis management of plastic waste. Indeed, this problem occurs on a daily basis and have remained for some years a concern to the primary responsibility of the municipalities, the population of the district and even a danger to animal and plant species.**

**The observation is bitter with a worrying problem of public health and physical, moral and social inconveniences.**

**At the end of this research, we reached to identify various problems related to the management of plastic wastes including the pollution of the biosphere of Bamako (soil, water and air). Despite multiple interventions by stakeholders of remediation, the results so far are insufficient. Industrial units specialized in the treatment of plastic waste are rare, hence the urgency of addressing the issue.**

**Key words: sanitation, waste, plastic, pollution, population, health**

### **Introduction :**

**Au moment où tous les pays du monde sont interpellés par la problématique de l'assainissement, les défaillances de gestion du système urbain, la faible prise de conscience des populations des questions environnementales et l'incivisme sont à l'origine de difficiles et graves problèmes d'assainissement dans notre pays en général et dans le District de Bamako en particulier.**

**Selon les recherches, les maladies comme la gastro-entérite, le paludisme, la peste, les dysenteries, la poliomyélite, le choléra, les typhus, l'hépatite, ont comme vecteurs les mouches, les moustiques et les rats qui vivent dans des endroits insalubres.**

**Avec une démographie galopante dans la ville de Bamako (deux millions environ)liée à l'exode rural d'une part et d'autre part au taux de croissance démographique, les habitudes traditionnelles d'assainissement et les journées périodiques de salubrité organisées ne suffisent plus pour venir à bout des ordures et des eaux usées produites par les populations. Très souvent la non prise en charge des déchets plastiques non biodégradables et l'augmentation de leur volume dans les rues et dans les ouvrages de drainage des eaux pluviales, contribuent davantage à la dégradation du cadre de vie.**

**En effet, les déchets plastiques, qui ne sont pas séparables des déchets solides dans le contexte bamakois, constituent un goulot d'étranglement pour l'État et les autorités politiques et administratives du district qui ont en charge la gestion des questions environnementales.**

**Les structures chargées de la gestion des déchets plastiques sont rares avec des moyens non appropriés.**



**Cet article porte sur l'évolution de la production des déchets plastiques, leurs impacts sur la santé de la population et l'environnement et enfin leur traitement.**

**I- Matériels et Méthodologie :**

**Cette étude a été menée d'octobre 2012 à mai 2013. Des constats ont été faits sur le terrain et les différents acteurs impliqués dans l'assainissement de la commune ont été également interrogés sur la question. Pour mener à bien ce travail, nous avons procédé à une analyse de la documentation disponible sur le terrain, qui est très pauvre. Aussi, nous avons consulté l'internet pour être imprégnés sur les catégories de déchets plastiques et leurs effets sur la santé de la population, sur les animaux et sur l'environnement.**

**II-Objectifs de l'étude.**

**1-L'objectif général ;**

**Contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population par une gestion adéquate des déchets plastiques.**

**2-Les objectifs spécifiques :**

**Ils visent à :**

- **identifier les catégories des déchets plastiques,**
- **identifier les acteurs impliqués dans la gestion des déchets plastiques,**
- **déterminer les causes et les conséquences de la mauvaise gestion des déchets plastiques,**
- **formuler des recommandations visant à traiter adéquatement les déchets plastiques.**

**Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes posé les questions de recherche suivantes :  
Quelles sont les acteurs impliqués dans la gestion des déchets plastiques dans la ville de Bamako ?**

**Quelles sont les catégories de déchets plastiques ?**

**Quelles sont les sources de productions des déchets plastiques ?**

**Quelles sont les impacts socio-économiques liés à la mauvaise gestion des déchets plastiques ?**

**Quels sont les ouvrages et équipements de gestion existants ?**

**Quelles sont les alternatives aux sachets plastiques ?**

**L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que les sachets plastiques font partie du décor de l'espace bamakois.**

**III- Les acteurs.**

**Dans le district de Bamako, les acteurs impliqués dans la gestion des déchets plastiques sont constitués par les représentants des services techniques de l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs privés et la société civile. Ils jouent tous un rôle de complémentarité soutenu par un cadre de concertation fonctionnelle et dynamique. Il faut signaler que les acteurs impliqués dans la gestion des sachets plastiques ne sont pas différents de ceux des déchets solides.**

**IV- La production des déchets plastiques.**

**Selon les chiffres officiels, la part des sachets plastiques usés est de 3% dans la composition des déchets municipaux. Ce pourcentage semble être faible par rapport aux autres composantes des déchets solides, mais les dangers causés par les déchets plastiques non biodégradables sont nettement supérieurs aux autres quand on tient compte du temps qu'il faut pour les détruire.**

**Les statistiques soulignent que sur 17 089 tonnes d'emballages plastiques produits ou importés, seulement 1355 à 1720 tonnes (Journal Essor n°17452 du 11 juin 2013 ; P 7) sont recyclées. Les vieux sachets sont des facteurs de pollution avancée, de maladies. Ils représentent un danger pour les animaux qui les avalent sur le pâturage. Le tableau n° 1 ci-dessous donne les sources d'approvisionnement en sachets plastiques par la population sur un échantillon de 100 personnes interrogées.**

**Tableau N° 1 : source d'approvisionnement en sachets plastiques\*.**

<b>Sources d'approvisionnement en sachets plastiques</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Usine</b>	<b>5%</b>
<b>Boutique</b>	<b>52%</b>
<b>Marché</b>	<b>23%</b>
<b>Autre</b>	<b>20%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

\* *Source : Enquête de terrain.*

Dans le district de Bamako, les sources d'approvisionnement en sachets plastiques sont diverses. Parmi ces sources, nous avons les usines, les boutiques, les marchés, et autres sources d'approvisionnement qui sont les commerçantes ambulantes, etc. Après l'enquête, nous avons constaté que la population se ravitaille plus dans les boutiques que les autres sources d'approvisionnement avec 52% de la population. Cela s'explique par la proximité des boutiques et la constance dans l'approvisionnement en produits de première nécessité, conservés pour la plupart dans les sachets plastiques.

#### **V- Les impacts liés à la production des déchets plastiques**

##### **1-Sur l'environnement (végétaux, sols, eaux)**

La présence des déchets plastiques partout dans le District de Bamako constitue un facteur de destruction de l'environnement sous toutes ses formes. L'harmonie de l'environnement se trouve brisée par ces sachets multicolores.

##### **1-1- Sur les végétaux**

Les déchets plastiques causent du tort à la couverture végétale par plusieurs moyens :

Les déchets plastiques empêchent la germination ou la poussée des jeunes plants. Aussi, à la floraison ou à la poussée des bourgeons des problèmes peut surgir lorsque la photosynthèse est empêchée par la présence d'un nombre important de sachets qui viennent couvrir l'arbre par le biais du vent. Alors, les végétaux n'arrivent plus à assurer leurs fonctions végétales, ce qui porte préjudice à la vie des végétaux conduisant ainsi à plusieurs phénomènes non souhaités (érosion hydrique et éolienne, crise alimentaire et médicinale, manque de pâturage, etc.....). Tous les jardins potagers et champs situés dans la périphérie de la ville de Bamako sont envahis par les déchets plastiques jetés par-ci, et par-là par la population qui ignore totalement ou par incivisme les conséquences qui peuvent survenir.

##### **1-2- Sur les sols.**

déchets plastiques non biodégradables qui peuvent durer environ deux siècles ont des conséquences néfastes sur la structure et la texture des sols. A Bamako, l'occupation du sol est telle qu'il n'y a plus de choix raisonné en matière de terrain pour construire sa maison. Les bas-fonds ou les lieux non appropriés sont souvent remblayés avec des déchets de toutes sortes y compris les déchets plastiques pour trouver des lots à usage d'habitation. La présence des

déchets plastiques en quantités importantes peut à la longue conduire à des affaissements de terrain qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses pour les occupants des bâtiments. L'enfouissement volontaire ou involontaire des sachets plastiques usés avec des produits chimiques dangereux peut être source de pollution de la nappe phréatique qui alimente les puits, source d'eau pour la plupart des Citadins surtout dans les quartiers périphériques qui ne bénéficient pas encore d'adduction d'eau. Aussi, la fertilité des sols se trouve compromise par la présence des déchets plastiques, ce qui conduit naturellement à des bas rendements agricoles.

### 1-3- Sur les eaux.

L'eau du fleuve Niger est polluée par les déchets plastiques qui sont jetés par la population de façon anarchique dans la nature. C'est pendant la saison des pluies que l'eau entraîne ces déchets jusqu'au fleuve. L'augmentation de la quantité des déchets plastiques dans les ouvrages de drainage des eaux de pluie (caniveaux, collecteurs et égouts) du District de Bamako pose des problèmes d'inondation.

## 2- Composition et effets des plastiques sur la santé de la population.

Les populations utilisent très souvent les vieux sachets plastiques jetés dans la rue pour conserver, soit des objets, soit des aliments sans prendre la moindre précaution de les nettoyer avant de s'en servir.

Il n'existe pas de statistiques propres relatives aux effets des déchets plastiques sur la santé de la population à Bamako. Cependant, force est de reconnaître que l'incinération ou l'utilisation des déchets plastiques a d'énormes conséquences sur la santé de la population. Les renseignements ci-dessous tirés de l'Internet nous édifient davantage sur la question.

Composés d'éléments comme le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote ou le soufre, les plastiques sont issus majoritairement du pétrole ou du gaz naturel. On distingue :

-Le polyéthylène (PE): il représente 32% des plastiques. Il est utilisé dans la fabrication de bouteilles et d'emballages plastiques. Il contient du DEHP et de l'antimoine, de substances cancérigènes dont les doses augmentent avec la durée de conservation.

-Le polychlorure de vinyle (PVC) : il compte pour 20% du total des plastiques. Il intervient dans la fabrication d'emballages de supermarchés, et il rejette des dioxines (substance cancérigène). Au contact de la nourriture il entraîne la production d'adipates et de ph talates (conséquences : malformations de naissance, dégâts sur le foie, les reins les poumons et le système reproductif).

-Le polypropylène (PP) : il est utilisé pour la fabrication de récipients alimentaires (gourdes, récipients alimentaires, pots de yaourt, de margarine). Il rejette naturellement du quaternaire ammonium biocide et du polyamide.

-Le polystyrène (PS) : il est utilisé pour fabriquer la vaisselle en plastique. Il est composé de styrène qui est une molécule cancérigène. Il est également un disruptif hormonal.

-Le polycarbonate : Il est utilisé dans la confection de biberons, de tasses et de bonbonnes d'eau. Il contient du bisphénol-A, molécule qui interfère avec la manière dont les hormones guident le développement fœtal. De plus il entraîne des anomalies reproductives à travers l'incinération des déchets plastique. Elles sont aussi atteintes par le ramassage de ces déchets effectué par la population du milieu.

### 3- Sur les animaux.

Les déchets plastiques une fois absorbés par un animal, provoquent d'abord un problème digestif, c'est-à-dire qu'il n'arrive plus à digérer ses aliments à cause du volume de plastiques qui se trouve dans son estomac. Après cela, l'animal tombe malade, s'affaiblit et meurt.

A Bamako, les citadins s'adonnent souvent à l'élevage du bétail qui, malheureusement est confronté à un problème d'alimentation surtout en période de saison sèche. Ainsi, les animaux surtout le gros bétail utilise les dépôts anarchiques créés partout à travers la ville comme pâturage. Souvent le bétail s'abreuve avec le lixiviat provenant des déchets solides y compris les déchets plastiques dans les bas-fonds. Ce liquide jaunâtre avec toutes les compositions de produits chimiques dangereux, ajoutées à la quantité de déchets plastiques avalés par l'animal, contribue à l'affaiblir en le conduisant à la mort. C'est pour cette raison qu'il est dangereux de consommer la viande en ville sans avis préalable des vétérinaires. Les métaux lourds et d'autres contaminants mangés par les animaux à travers la viande peuvent détruire la santé humaine.

## **VI-La gestion des sachets plastiques.**

### **A –Les ouvrages et les équipements de gestion des déchets plastiques**

**Les ouvrages et équipements de gestion des déchets plastiques sont confondus en général avec ceux des déchets solides dans le District de Bamako. Il n'existe pas de tri au départ dans les concessions. Tout est mélangé aux ordures ménagères.**

**Ainsi, nous avons :**

#### **1- Les poubelles.**

**Ce sont des récipients utilisés pour contenir les ordures ménagères.**

**Il s'agit entre autres de demi-barriques, des vieux seaux en plastique, les bonbonnes en pastiques etc. Ces contenants sont généralement vétustes et non appropriés.**

#### **- Les dépôts de transit.**

**Ce sont des endroits dans lesquels les déchets sont momentanément stockés avant d'être évacués vers la décharge finale. Là encore les déchets plastiques sont mélangés aux ordures ménagères. À Bamako, excepté le dépôt de transit de Médina Coura en Commune II et celui de Baco Djicoroni en Commune V, il n'existe pas de dépôts de transit aménagés répondant aux normes de l'assainissement. Les autres dépôts sont anarchiquement mis en place à travers la ville. Les mairies n'arrivent pas à évacuer les ordures des dépôts vers les décharges qui n'existent pas non plus.**

#### **3- La décharge finale.**

**Elle est un espace aménagé avec toutes les normes qui reçoit définitivement les déchets. A Bamako, la seule décharge finale qui existe est en construction dans la Commune rurale de Tienfala située à 15km sur la route de Koulikoro pour un coût total de 4 milliards de francs CFA. Comme suite au coup d'État survenu le 22 mars 2011, les travaux de construction avaient été suspendus, faute de liquidité. Au niveau de cette décharge, aucune place spécifique n'est réservée au traitement des déchets plastique. À l'exploitation, les déchets plastiques seront enfouis avec les ordures ménagères si aucune mesure n'est envisagée.**

#### **4-Les unités de fabrication ou de recyclage des sachets plastiques.**

**A Bamako, à part l'Usine « MAMA PLASTIQUE », située dans la zone industrielle en Commune I du District, il n'existe pas une autre usine digne du nom qui s'occupe du recyclage des déchets plastiques.**

**Le Service de l'assainissement et du contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) a obligé les petites unités artisanales à fermer leur porte pour non-conformité aux normes de rejets des déchets.**

**Il faut retenir que les ramasseurs des déchets plastiques sont constitués par une franche pauvre de la population (enfant de familles diminuées, mendiants, femmes, handicapés, chômeurs) exposée à toutes sortes de risques car n'étant pas équipée pour mener à bien cette activité dans les endroits insalubres et pollués.**

**Tableau n°2 : Lieux de conservation des sachets plastiques après usage\*.**

<b>Lieux de conservation.</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Dans le dépôt de transit</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Poubelles</b>	<b>60</b>	<b>60%</b>
<b>Cours de la maison</b>	<b>10</b>	<b>10%</b>
<b>Rue</b>	<b>30</b>	<b>30%</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

*\*Source : Enquête de terrain.*

Sur un échantillon de 100 personnes interrogées, il ressort que 60% utilisent les poubelles comme lieu de conservation des déchets plastiques. Cependant, la rue, lieu de fréquentation de la population, est largement utilisée pour le rejet des déchets, ce qui n'est pas conforme aux normes de l'assainissement. Cela met en relief la méconnaissance ou l'incivisme de la population face aux dangers liés aux déchets plastiques.

#### **5-La politique gouvernementale en matière de gestion des déchets plastiques**

Face aux dangers liés aux sachets plastiques, l'Assemblée nationale du Mali a délibéré et adopté la LOI N°2012- 003 lors de sa séance du 05 Janvier 2012. Cette loi porte sur l'interdiction de la production, l'importation, la détention, la commercialisation, et l'utilisation de sachets plastiques non biodégradables et de granulés non biodégradables destinés à la fabrication desdits sachets en République du Mali.

#### **VII- Conclusion et recommandations :**

Le problème de la gestion des déchets plastiques est au centre de toutes les préoccupations politiques et même religieuses de la commune. Compte tenu du temps qu'il faut pour la dégradation des sachets plastiques non biodégradables et les conséquences causées, il faut porter une attention particulière à la gestion des déchets plastique.

**Pour relever les principaux défis, nous recommandons ce qui suit :**

- **L'application stricte de la Loi N°2012- 003,**
- **la création d'unités spécialisées pour la gestion définitive des stocks de déchets plastiques existants,**
- **le changement de comportement de la population,**
- **le renforcement de capacités de tous les agents impliqués dans la gestion de la question,**
- **le respect des normes de rejet,**
- **la tenue régulière des conférences débat sur l'assainissement animé par des experts avec une haute compétence en la matière,**
- **la mise à la disposition de la population des alternatives aux sachets plastiques non biodégradables (sachets plastiques biodégradables, etc....)**

**Bibliographie :**

- 1-BA, F. (2005). Problématique de la gestion des déchets solides dans le district de Bamako : Cas de la commune VI Bamako, FLASH, DER Sociologie Anthropologie, P-36,37.**
- 2-Coulibaly Y. (1999). La gestion de l'environnement à Bamako 330 pages,**
- 3-DNACPN : Stratégie Nationale de Gestion des Déchets Solides, septembre 2007**
- 4-Echo In, p – Erik. Les maladies de l'environnement ».hachette, Paris, 1977, P-100,**
- 5-Ibrahima, A.(1996). L'habitat spontané et les problèmes environnementaux à Bamako : cas de Niamakoro » ENSUP, Bamako 57 pages.**
- 6-Margarta, M.(Dakar 1990). Des déchets et des hommes (expérience urbaine de recyclage dans le tiers monde) Edition ENDA, 297 pages**
- 7-SAMAKE, S. (2002). Etude sur les causes de prolifération des déchets de sachets d'emballages plastiques et leurs modes de gestion : Dianegueta de la commune VII .Bamako, Faculté de médecine de pharmacie et d'odontostomatologie, P-45.**
- 8-Sangaré, A ;Tembely, O. (2007). La pré-collecte des ordures ménagères en commune VI de District de Bamako : cas de Niamakoro.**
- 9- Le plan triennal d'eau et d'assainissement de la commune V du District de Bamako (juillet 2010),50P.**
- 10- PNA (Politique nationale de l'assainissement au Mali) 2009, 65p.  
www.actualites-news-environnement.com  
www.mali-pense.net » No Manani »**

## **Analyse sociologique des connaissances, des attitudes et des comportements des femmes atteintes par le cancer du col de l'utérus dans le service de gynécologie du CHU de Gabriel Touré de Bamako**

Jean DIASSANA<sup>1</sup> Seydou DIARRA<sup>1</sup> Abdoulaye BORE<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Département de Santé publique et Spécialités, Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako.

<sup>2</sup> Section de Sociologie et d'Anthropologie de la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation, de l'Université des Lettres, des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB).

### **RÉSUMÉ.**

Le cancer du col demeure un problème de santé publique dans les pays en développement comme le Mali. Le présent travail entre dans le cadre d'une analyse sociologique basée sur les femmes atteintes par le cancer du col de l'utérus dans le service de gynécologie obstétrique de l'hôpital Gabriel Touré dans l'unité de dépistage.

L'objectif général assigné à ce travail est d'effectuer une analyse sociologique sur les connaissances, attitudes et comportements des femmes atteintes par le cancer du col de l'utérus dans le service de gynécologie du CHU de Gabriel Touré de Bamako. Dans le souci de mener à bien l'étude, nous avons adopté une méthode de travail qui consiste d'une part à la recherche documentaire et d'autre part, aux enquêtes de terrain. Celles-ci étaient construites sur les approches quantitative et qualitative.

Ces enquêtes ont été rendues possibles grâce une question et un guide d'entretien. La recherche documentaire a permis de mieux nous informer sur le sujet et ensuite d'élaborer une stratégie d'enquête qui s'est appuyée sur l'administration de ces instruments à nos objectifs.

Elle a permis de poser les pierres angulaires de la présente étude. Sa réalisation sur le terrain visait à mieux appréhender les connaissances, attitudes et comportements chez les femmes souffrant du cancer du col de l'utérus au sein de l'unité de dépistage du CHU de Gabriel Touré.

L'étude portait sur 27 patientes âgées de 18 à 65 ans, le démarrage des investigations était fonction du consentement éclairé obtenu de la part de celles-ci. En substance, le déroulement de l'étude nous a permis d'obtenir des résultats suivants :

-niveau de connaissance des patientes sur le cancer : 22 cas (soit 81,49%) des femmes ne connaissaient pas le cancer. L'enquête a démontré que la majorité de la population cible a un niveau d'instruction relativement bas avec 21 cas (soit 77,79%).

Il a été constaté 4 cas (soit 14,81%) chez les femmes de niveau moyen et 2 cas (soit 7,40%) chez les femmes de niveau élevé. Ces résultats confirment la non-scolarisation des filles et/ ou à l'abandon de l'école dès le niveau primaire. La fréquence de l'Hôpital élevée avec 17 cas (soit 62,97%) des femmes ont consulté les guérisseurs traditionnels.

**MOTS –CLEFS :** Mali, Cancer du col de l'utérus, Connaissances, attitudes, Comportements, femmes.

### **CONTEXTE et JUSTIFICATION.**

Le cancer du col de l'utérus est une néoformation tissulaire due à une prolifération cellulaire excessive, anormale anarchique et autonome, détruisant le col avec envahissement local et à distance responsable d'un taux élevé de morbidité variable selon les régions.

La maladie du cancer prend de l'ampleur. En effet, elles sont nombreuses ces femmes atteintes, qui souffrent et qui perdent leur vie chaque année à cause de cette pathologie. Le plus souvent, elles sont stigmatisées, isolées, et livrées à leur sort. Le cancer du col est un véritable problème de santé publique, c'est pour cette raison que nous avons jugé utile d'effectuer cette étude socio comportementale sur les femmes affectées par cette maladie qui suivent le traitement au CHU de Gabriel Touré DE Bamako.

### **Méthodologie.**

Le présent mémoire sur les « connaissances, attitudes et comportements des femmes atteintes par le cancer du col de l'utérus au CHU de Gabriel Touré de Bamako dans le service de gynécologie obstétrique ». Le choix du CHU Gabriel Touré n'est pas fortuit, c'est un CHU dans

lequel se font le dépistage et le traitement de la maladie du cancer utérin. Il est doté de moyens personnels et matériels pour traiter efficacement cette maladie. Également le CHU du Point "G" fait ce travail, mais le choix du CHU Gabriel Touré est simple et se justifie par sa proximité et surtout de sa situation géographique. Ce travail s'est appuyé sur deux (2) principales orientations :

**La recherche documentaire :** elle a été la première étape du travail. Elle a permis de consulter des documents et/ou thèses qui ont des rapports avec notre sujet de mémoire. La démarche nous a conduits à la bibliothèque de la FMPOS, à la bibliothèque de la FLASH et à l'INRSP.

Nous avons pu trouver beaucoup de données en consultant ces bibliothèques ci-dessus. Ce qui a permis de poser les premières pierres de notre étude.

**La recherche sur le terrain :** c'est la seconde orientation basée sur les informations reçues à travers la démarche documentaire qu'elle complète d'ailleurs.

Elle compte deux (2) phases : l'élaboration du questionnaire, la première phase et le guide d'entretien.

Le questionnaire et le guide d'entretien sont des outils que nous avons beaucoup estimés dans cette recherche. Le choix de ces outils se justifie par leurs pertinences qui établissent un contact direct avec la population cible.

Le questionnaire a concerné les femmes atteintes par le cancer du col de l'utérus dans le service du CHU de Gabriel Touré de Bamako.

Le guide d'entretien a été adressé aux agents de santé.

**L'échantillonnage :** notre échantillonnage a porté sur 27 femmes atteintes, relatif à la population mère vue la fréquence de certaines femmes que nous rencontrions.

Cet échantillon a été susceptible de répondre aux attentes. C'est l'ensemble des femmes porteuses d'un cancer du col ayant fait leurs consultations dans le service de gynécologie du CHU Gabriel Touré. Parmi les agents de santé nous avons ciblé six (6) personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus, cela a permis de rentrer dans le vif du sujet.

Le choix de ces outils de recherche est nécessaire car ce sont des outils adéquats pour obtenir les informations dont on a besoin.

## RÉSULTATS

**Analyse et interprétation des données sur le terrain.**

**Analyse des entretiens selon le niveau d'instruction des enquêtes**

**Connaissance de la maladie du cancer :**

**Sujet 1 : B-T. 55 ans ; mariée, Bamanan, niveau bas.**

*J'ai commencé mes premiers traitements comme toujours chez le médecin à Sikasso et par la suite j'ai été envoyé à Bamako parce que l'on m'a dit qu'ici j'aurai tous les traitements nécessaires qu'il faut. J'ai entendu parler du cancer du col de l'utérus.*

*C'est une maladie provoquée à la suite d'accouchements précoces et successifs à mon avis ; Je ne peux pas donner toutes causes, mais pour mon cas, je crois que c'est dû à l'accouchement précoce et successif parce que j'ai été mariée à mon jeune âge.*

*La maladie s'est manifestée en moi il ya quelques années, je ne suis pas à mon premier traitement, c'est le deuxième. Le premier a été efficace, mais j'ai interrompu le reste du traitement quand mon état de santé s'est amélioré.*

*J'avais des saignements pendant le rapport sexuel et avec beaucoup de douleur.*

*Je ne peux pas donner une somme exacte, mais du début jusqu'à maintenant j'ai beaucoup dépensé.*

*Je sens que je ne suis plus comme les autres femmes qui n'ont pas cette maladie.*

*L'atmosphère est bonne, mes proches me soutiennent.*

**Sujet 2 : O-D, 30 ans, mariée, peulh, niveau bas.**

*Je suis passé par beaucoup de chemins, car moi-même je faisais mon traitement au début avec tout ce que je pouvais avoir sous la main, après ça, je suis allée voir un guérisseur traditionnel qui m'a donné des feuilles, des racines, etc. sans succès et ensuite je suis venu à l'hôpital.*

*C'est ici que j'ai entendu lez non de cette maladie.*



**Je ne peux rien dire sur le cancer du col, je ne sais pas, car je n'ai aucune idée sur cette maladie.**

**Je ne connais pas les causes, mais j'ai entendu dire que c'est une personne de mon entourage qui a causé cette maladie parce qu'elle ne veut pas me voir bien portant, son souhait est de détruire mon mariage.**

**La maladie s'est manifestée en moi il y a sept (7) mois avec des douleurs au ventre, des douleurs pendant le rapport sexuel, je saigne souvent aussi.**

**Je pense qu'il faut essayer de diminuer le coût, moi je ne travaille pas c'est mon mari qui a payé et sais que le temps est dur maintenant. Depuis que j'ai cette maladie je me sens inutile car je ne peux plus satisfaire mon mari.**

**Elle est bonne l'atmosphère autour de moi, mon mari m'aide beaucoup de même que la famille.**

**Sujet 3 : F-T, 35 ans, mariée, Bamanan, niveau bas.**

**J'ai commencé à faire mes premiers traitements chez le guérisseur traditionnel parce que c'est moins cher.**

**Avant l'hôpital je n'avais jamais entendu parler de cette maladie.**

**Je ne sais rien sur le cancer du col de l'utérus, je n'avais jamais connu cette maladie. De même je ne connais pas les causes du cancer, mais c'est un fait de Dieu !**

**La maladie s'est manifestée il ya seize (16) mois : quand je fais le rapport sexuel j'avais mal, j'avais aussi des douleurs au ventre.**

**Je trouve que le coût est élevé si on pouvait le diminuer ce serait bien pour nous les pauvres. Parfois je me sens inutile parce que je ne peux pas remplir mes devoirs conjugaux.**

**Mon mari m'accepte tel que je suis et soutient mon traitement.**

**Sujet 4 : S-S, 40 ans, mariée, Bamanan, niveau bas.**

**Je faisais l'automédication avant de venir à l'hôpital car j'avais honte de dire le mal dont je souffre. Je n'ai jamais entendu le nom de cette maladie.**

**Je n'ai aucune idée sur le cancer du col de l'utérus.**

**C'est une maladie due à Dieu à mon avis sinon je ne vois pas d'autres causes.**

**Elle a commencé il ya deux (2) ans environs avec des douleurs au ventre, le saignement du sang. Le coût est relativement cher ça dépend du revenu des uns et des autres.**

**Je me sens diminuée, je ne suis plus la même. Autour de moi c'est l'entente tout le monde me soutient surtout mon mari.**

**Sujet 5 : A-C, 26 ans mariée, Bamanan, niveau moyen.**

**J'ai commencé mes premiers traitements à l'hôpital. Mais je dois avouer qu'auparavant j'avais entendu parler du cancer utérin à la radio.**

**C'est une maladie grave si elle n'est pas prise en charge à temps. Mais quand elle est dépistée à temps on a toutes les chances d'être traité et on peut vivre comme les autres.**

**Quant à moi je vomissais avec douleur au ventre et pendant le rapport sexuel au tout début.**

**La maladie s'est manifestée en moi depuis l'année dernière. J'ai cru qu'elle était passagère, malheureusement ce n'était pas comme je le pensais.**

**Le saignement du sang, des douleurs au ventre, quand on fait le rapport sexuel aussi.**

**A mon niveau, je dirai que le coût est raisonnable, il faut aussi tenir compte de la situation financière des autres.**

**Je me sens différente des autres femmes depuis que j'ai cette maladie.**

**Au début j'avais eu quelques problèmes conjugaux avec mon mari, maintenant ça va, l'entourage m'accepte et m'aide.**

**Sujet 6 : A-M, 28 ans, mariée, kassonké, niveau bas.**

**J'ai commencé mes premiers traitements à l'hôpital.**

**J'ai entendu le nom de cette maladie quand je causais avec une amie, mais avant je n'avais jamais entendu ce nom.**

**Sans mentir je ne sais pas, car je n'ai aucune connaissance sur le cancer du col de l'utérus, c'est une maladie due au mauvais sort à mon point de vue.**

**La maladie s'est manifestée en moi il ya quelques mois entre neuf (9) et dix (10) mois accompagnée par des douleurs au ventre, au niveau du sexe, quand je veux faire le rapport sexuel avec mon mari j'ai mal.**

**Je ne scie pas, je suis mal placée pour parler de ça, car c'est mon mari qui paie tout, il ne me dit rien à ce sujet, je me sens comme une sur charge parce que que'en plus des dépenses**

**habituelles mon mari dépense encore pour ma santé et ça me fait mal de le voir faire tout ça seul.**

**Bon, au début certains ont dit à mon mari de me répudier, car je ne peux pas avoir d'enfants avec cette maladie, et heureusement pour moi il ne l'a pas fait mais plutôt il a continué de m'aider c'est pour cette raison que nous sommes ici.**

**Sujet 7 : S-K 44 ans, mariée, Samogo, niveau bas.**

**J'ai commencé à faire mes premiers traitements chez le guérisseur traditionnel. J'ai fait l'automédication parce que mon état de santé ne s'améliorait pas finalement je suis venu à l'hôpital pour le traitement de cette maladie cancéreuse qui est entrain de manger une partie de moi**

**J'ai entendu parler de cette maladie ; c'est une maladie grave qui tue les femmes qu'elle atteint. Je pense que c'est un fait de Dieu parce que je suis croyante, si j'ai ce mal lui seul peut infliger ça quelqu'un. La maladie s'est manifestée en moi il ya longtemps, mais je ne peux pas dire exactement quand : mais c'était avec beaucoup de douleur les maux de ventre, le saignement dun sang au niveau du sexe.**

**Pour nous les pauvres l'hôpital est toujours cher, c'est pour cette raison que nous avons peur d'y aller ? je me sens protégée, tout le monde s'inquiète pour moi ça prouve que la maladie est un facteur de solidarité autour de moi tout va bien.**

**Sujet 8 : D-D, 32 ans, mariée, Soninké, niveau bas.**

**J'ai commencé à faire mes premiers traitements chez le guérisseur traditionnel. Je n'avais jamais entendu parler de cette maladie, je ne peux pas dire que c'est ça ni quoi que ce soit.\***

**Ah ! Comme je l'ai dit je ne connais rien sur cette maladie. Je sais cas même que la maladie s'est manifestée en moi il y a deux (2) ans environ.**

**Je ne peux rien dire sur le coût des dépenses effectuées, c'est mon mari qui s'occupe des frais je me sens triste et malheureuse avec cette maladie, ce qui me soulage un peu, c'est le comportement de mon entourage, tout se passe bien autour de moi.**

**Sujet 9 : N-D, 29 ans, Dafing, niveau bas.**

**Dans notre milieu quand on est malade, on fait l'automédication, c'est après que j'ai consulté un guérisseur traditionnel, mais ces traitements n'ont pas donné les résultats escomptes et c'est pourquoi je suis venue à l'hôpital.**

**Je n'ai pas entendu parler de cette maladie si ce n'est pas l'hôpital et d'après mes remarques c'est une maladie qui attrape les femmes seulement.**

**Je pense que c'est Dieu, car il est le seul qui décide de ce qui doit se passer, je dis cela parce que je crois en sa puissance. La maladie s'est manifestée en moi il y a un (1) an environ.**

**Les analyses et les médicaments prescrits par le médecin ont été chers pour moi. La maladie a fait que je me sens différente des autres femmes qui n'ont pas cette maladie, car elles peuvent faire tout ce qu'une femme normale peut faire comme répondre à son époux quand il te demande la nuit. Ma maladie a fait que les gens s'intéressent à moi surtout mon mari, il est beaucoup plus attentionné et compréhensible.**

**Sujet 10 : O-K, 30 ans, mariée, forgeron, niveau bas.**

**J'ai commencé à faire mes premiers traitements à l'hôpital chez le médecin : mais je n'avais pas entendu parler du cancer du col de l'utérus avant l'hôpital.**

**À mon avis, c'est une maladie de sang parce que, quand on est, atteint, on saigne.**

**Le cancer du col de l'utérus est une maladie due à une tumeur maligne formée par la multiplication désordonnée des cellules d'un tissu ou d'un organe.**

**C'est une maladie qui peut être traitée, c'est donc dire que le traitement est fonction du stade évolutif.**

**Le Stade I A se fait en tenant compte de l'envahissement en la profondeur étudiée sur la pièce de conisation.**

**Trois (3) méthodes de traitement peuvent être utilisées au stade I B et II A, il s'agit de :i) traitement par la chirurgie seule; ii) la physiothérapie sans chirurgie ;iii) traitement en associant radiothérapie et chirurgie. Beaucoup de cas ont été traités, le plus déplorable, ce sont les cas**

qui nous arrivent tardivement, malgré les informations données, certaines femmes sont négligentes, pour d'autres le débat sur le sexe reste toujours un tabou.

**Sujet 11 : D-T, agent de santé au CHU Gabriel Touré :**

**Il ya des facteurs de risque qui contribuent au développement du cancer a savoir :**

**i) les infections ; La précocité et la fréquence des rapports sexuels; ii) des nombreux partenaires sexuels pour ne citer que ces quelques facteurs saillants. Souvent, nous sommes débordés par le nombre et le comportement de certaines femmes qui provoquent le désordre. Il est difficile pour moi de dire quelque chose sur cette maladie, car je ne connais pas les causes. Quand elle s'est manifestée l'année dernière, la maladie a provoqué des troubles de mon cycle menstruel, je ne savais plus si c'était le cycle menstruel ou si c'était l'écoulement simple du sang au niveau du sexe, on ne peut pas faire de rapport sexuel. À mon avis, le coût est passable, mais si on peut diminuer le coût, c'est bien. Je me sens mal d'être malade, car j'aimerais devenir comme j'avais avant, même si mon entourage m'appuie cette maladie, mais au début j'ai eu quelques problèmes avec mon mari qui s'est beaucoup plaint de moi.**

**Sujet 12 : M-T, 42 ans mariée, SONRHAI, niveau bas.**

*J'ai commencé mes premiers traitements chez le médecin à l'hôpital. Avant l'hôpital je n'avais pas entendu parler du cancer du col de l'utérus c'est pourquoi je ne sais pas ce que c'est, mais on m'a dit que mon cas est mauvais sort, quelqu'un est à la base de cette maladie.*

*Il ya quelques mois qu'elle s'est manifestée en moi avec des douleurs dans tout le corps des douleurs au ventre, quand on veut faire le rapport sexuel ça fait mal au sexe.*

*Le prix est élevé, à mon avis, mais on dit que la santé n'a pas de prix.*

*Naturellement je ne suis plus la même comme avant. Je vis avec la maladie, je souffre de douleurs. Tout se passe bien au niveau de mon entourage, je n'ai aucun problème avec les autres membres de la famille.*

**Sujet 13 : B-S, Agent de santé au CHU Gabriel Touré :**

**Il faut aussi reconnaître que le nombre de professeurs, de médecin, de sages-femmes, etc. est insuffisant pour répondre aux attentes des patientes.**

**Synthèse des discours :**

**À la lumière des entretiens avec les différents sujets, nous pouvons constater que le cancer du col de l'utérus est une maladie méconnue.**

**Les manifestations cliniques sont peu maîtrisées par les femmes, car elles font de l'amalgame entre les manifestations de la règle qui se produit chaque mois et les saignements dû au cancer du col de l'utérus. Ces discours nous révèlent que le cancer du col est une maladie interprétée de différentes manières. Dans la plupart des cas les malades suivent des itinéraires divers à la recherche de solution à leur maladie. Dans la plupart des cas ces comportements sont dus aux moyens financiers limités car on pense que l'hôpital est cher.**

**Aussi, il ressort au cours des entretiens que l'entourage, surtout les parents (le mari) joue un rôle important dans la prise en charge et constituent un soutien psychologique et moral.**

**Le savoir populaire véhiculé autour de cette maladie rend sa compréhension très difficile et il serait très important d'inclure ces savoirs dans la lutte contre le cancer du col de l'utérus.**

**Quand nous avons abordé nos sujets, nous avons vu qu'il y avait une différence de niveau d'instruction. Parmi eux nous avons le niveau : élevé, moyen, bas.**

**En fonction de ces niveaux, nous avons pu évaluer les connaissances attitudes et comportements. Les niveaux élevés ont une connaissance large de la maladie, les niveaux moyens en ont un peu et les niveaux bas ne connaissent vraiment pas la maladie et elles n'avaient jamais entendu parler du cancer utérin.**

**Cette analyse souligne le côté vulnérable de ces femmes à cause de leur ignorance. Aussi, elle met l'accent sur la non-scolarisation des filles et/ou à l'abandon de l'école dès le niveau primaire.**

**Position sociales des enquêtées.**

**Tableau n°1 : répartition de la population ciblée selon l'âge.**

Age	EFF	%
< 40 ans	18	66,67
40 ans et plus	9	33,33.
Total	27	100

Source : Jean Diassana, enquête septembre- décembre 2007.

À partir des données du tableau n°1, il apparaît que les femmes atteintes par la maladie du cancer du col de l'utérus appartiennent majoritairement à ma classe d'âge inférieure à 40 ans soit 66,67% de la population ciblée, cela s'explique par la méconnaissance et la négligence de ces femmes qui sont en période favorable de fécondité ; par contre le pourcentage est moins élevé dans la classe d'âge des femmes qui ont 40 ans et plus soit 33,33% de la population ciblée, cela est du à une expérience déjà vécu qui est d'une courte de vie.

Aussi, nous pensons que la population malienne est majoritairement jeune donc nos autorités doivent revoir la politique de santé et essayer des tests de dépistage chez les filles adolescentes. Cela peut contribuer dans la prévention contre le cancer du col de l'utérus qui est un problème de santé publique.

**Tableau n°2 : répartition de la population ciblée selon le niveau d'instruction.**

Niveau d'instruction	EFF	%
Niveau élevé	2	7,40
Niveau moyen	4	14,81
Niveau bas	21	77,79
Total	27	100

Sources:Jean Diassana, enquête septembre-décembre 2007.

Les résultats du tableau n°2 permettent de constater que les personnes enquêtées ont un niveau d'instruction différent.

Ainsi, nous remarquons à travers les données que 7,40% des femmes ont un niveau d'instruction élevé. Nous avons remarqué 14,81% de la population ciblée avec un niveau d'instruction moyen. Et enfin la majorité de la population cible est analphabète soit 77,79%, cela s'explique par la non-scolarisation des filles restées toujours un problème dont il faudra trouver les solutions appropriées, elle peut aussi être un facteur positif permettant aux jeunes filles d'avoir une compréhension large, car nous avons vu que la maladie est fréquente au niveau de la population non instruite.

Connaissance de la maladie du cancer :

**Tableau n°3 : répartition de la population ciblée selon la connaissance de la maladie du cancer.**

Connaissance de la maladie	EFF	%
Oui	5	18,51.
Non	22	81,49.
Total	27	100

Sources : Jean Diassana, enquête septembre-décembre 2007.

Selon les résultats du tableau, nous constatons que la majorité de la population est analphabète soit 81,49% ces femmes n'ont aucune connaissance de la maladie ce qui s'explique probablement par l'analphabétisme et une faible sensibilisation de la part de nos autorités sanitaires par rapport à cette maladie malgré les efforts déjà consentis beaucoup reste à faire, même s'il faut faire évitant les risques d'être touché par le cancer du col de l'utérus. Des campagnes et des caravanes de sensibilisation doivent être envisagées ;

Par contre, une minorité des femmes soit 18,51% a une connaissance sur le cancer : cela s'explique par le fait qu'elle a un niveau d'instruction relativement acceptable.

**Tableau n°4 : Causes du cancer selon la population enquêtée.**

Cause du cancer du col de l'utérus.	EFFECTIFS.	%
Mauvais sort	3	11,11
Dieu	24	88,89
Total	27	100

Sources : Jean Diassana, enquête septembre-décembre 2007.

**En s'appuyant sur les données du tableau n°4 nous remarquons que la majorité des femmes atteinte par cette maladie pensent qu'elle est due à Dieu soit 88,88%, cela s'explique par leur croyance religieuse.**

**Par contre, une minorité des femmes soit 11,11% pense que c'est une maladie due au mauvais sort, ce qui explique leurs conceptions traditionnelles de la société Africaine surtout malienne.**

**Tableau n°5 : Période de manifestation de la maladie chez les femmes.**

Période de manifestation	EFF	%
Moins de 12 mois	17	62,97
Plus de 12 mois	10	37,03
Total	27	100

Sources : Jean Diassana, enquête septembre-décembre 2007.

**Selon les résultats du tableau n°5 nous constatons une consultation précoce des femmes atteintes soit 62,97% de la population cible a consulté le médecin seulement à quelques mois des premiers signes et symptômes de la maladie.**

**Par contre, nous avons vu un faible pourcentage des femmes atteintes soit 37,03% consultant tardivement ce qui explique une négligence de la part de ces femmes.**

**Tableau n°6 : connaissance des signes et symptômes selon la population enquêtée.**

Signes et symptômes.	EFF	%
Douleur au ventre	13	48,14
Douleur pendant le rapport sexuel.	3	11,11
Saignement	11	40,75
Total	27	100

Sources : Jean Diassana, enquête septembre-décembre 2007.

**Nous constatons à travers le tableau n°6 que les signes et les symptômes du cancer utérin ne se manifestent pas de la même manière chez les femmes.**

**Il varie d'une femme à une autre tel que nous montre le tableau dont la majorité avec 48,17% des femmes qui ont senti des douleurs au ventre.**

**Une minorité des femmes soit 11,11% avait des douleurs pendant les rapports sexuels, tandis que 40,75% des femmes ont remarqué des saignements.**

#### **Itinéraire thérapeutique.**

**Tableau n°7 : Itinéraire suivi en premier lieu par les femmes enquêtées.**

Itinéraire	EFF	%
Guérisseur traditionnel	10	37,03
Médecin	17	62,97
Total	27	100

Sources : Jean Diassana, enquête septembre-décembre 2007.

**Dans le tableau ci-dessus nous remarquons que parmi les femmes, 10 femmes avaient consulté le guérisseur traditionnel avant de venir solliciter les soins du médecin : et 17 femmes sont venues directement chez le médecin ;**

**Le constat démontre que l'effectif total sollicite le médecin.**

**Les données du tableau illustrent que le médecin moderne est beaucoup plus sollicité par rapport à la médecine traditionnelle dans la prise en charge du cancer du col de l'utérus avec un pourcentage de 62,97% contre 37,03% pour les guérisseurs traditionnels.**

**Cela s'explique par un traitement efficace et un système de suivi permanent dans le CHU ;**

#### **Dépenses occasionnées pendant le traitement.**

**Compte tenu du traitement indéterminé, il est difficile de donner la valeur exacte des dépenses occasionnées pendant le traitement, le moins que l'on puisse dire, c'est que la majorité des femmes qu'on a interrogé s'accordent à dire que le traitement effectués jusque là sont couteux par rapport à leurs situations économiques. Même si dans le dernier tableau, nous avons constaté que la plupart des femmes enquêtées ont commencé directement leur traitement à l'hôpital malgré la distance et la variété des frais de transport relatifs. Il faut noter que certaines femmes ont quitté les différentes capitales du Mali. En premier lieu, les femmes qui ont**

**commencé le traitement chez le guérisseur traditionnel disent que le coût de dernier est moins cher par rapport au coût de l'hôpital.**

**D'après notre enquête, on a su que la solidarité provoquée par la maladie se manifeste de trois (3) manières : entre personnes malades et guérisseurs (médecin) entre personnes malades et son environnement immédiat et enfin la troisième la moins fréquentée et le plus hypocrite entre personnes malades et leurs ennemis. Concernant les femmes enquêtées, nous avons constaté une véritable symbiose entre elles et leurs entourages et surtout avec leurs maris même si au départ il avait une certaine incompréhension dans certains cas.**

## **DISCUSSION.**

**Dans le cadre de notre étude, nous avons procédé à la lecture de certains de documents dont les auteurs ont abordé la thématique sur le cancer du col de l'utérus sous sa dimension biomédicale. Au nombre de ceux-ci Djenabou Diallo dans sa thèse de médecine intitulé «' multicentrique des lésions précancéreuses du col de l'utérus par des méthodes visuelles dans le district de Bamako : A propos de 516 CAS », parle du de dépistage multicentrique basée sur l'inspection visuelle du col de l'utérus après coloration à l'acide acétique (IVA ). L'objectif général recherché dans ce travail est d' évaluer le dépistage du cancer du col à travers la méthode visuelle.**

**Pour sa part, Ouattara Mamadou dans l'Association cancer du col de l'utérus et infection par le virus de l'immunodéficience humaine dans le service de gynécologie obstétrique de l'Hôpital Gabriel Touré, à propos de 53cas », thèse de médecine, Bamako, 2005, étudie 53 cas de cancer du col associés au VIH sur les 160 cas de cancer du col de l'utérus colligés dans les services de gynécologie obstétrique de l'Hôpital Gabriel Touré.**

**De son côté, Kouamo II Eitel Igor dans sa thèse de médecine portant sur les Connaissances, attitudes et pratiques des prestations de santé à Bamako relative au cancer du col de l'utérus et du sein «évalue le niveau de connaissance de ses enquêtés par rapport au moyen de dépistage et de traitement du cancer du col. Les enquêtés avaient une bonne connaissance des facteurs de risque du cancer du col et ont reconnu que ces cancers sont curables si le diagnostic est précoce et le traitement adéquat, mais pour la majorité, le dépistage de ces cancers est mal organisé ou inexistant sur l'ensemble du territoire national.**

**Notons que toutes ces thèses traitant du cancer du col de l'utérus mettent essentiellement sur l'examen diagnostic et la prise en charge médicale de cette affection, cependant dans le cadre de notre étude, nous avons travaillé sous l'angle socio comportemental des personnes atteintes de cancer. Nos enquêtées ont fourni des informations liées à leur représentation sociale du cancer du col de l'utérus chez la femme. Nous avons trouvé des aspects dans la thèse de Kouamo II Eitel Igor que nous aussi traités au cours de notre recherche.**

## **Conclusion.**

**Au terme de notre étude portera sur l'analyse sociologique des connaissances attitudes et comportements des femmes atteintes par le cancer du col de l'utérus au CHU Gabriel Touré dans les services de gynécologie obstétrique : nous pouvons retenir que le cancer du col constitue un problème de santé publique. La méconnaissance de la maladie du cancer du col utérin reste un problème auquel il faut remédier avec 81,49% des femmes atteintes, ce chiffre est représentatif des femmes qui ne connaissent pas cette maladie.**

**Par catégorie d'âge, il apparaît que les femmes atteintes appartiennent majoritairement à, la classe d'âge inférieure à 40 ans avec 66,67% de la population cible. Nos enquêtes ont démontré que la majorité de la population cible a un niveau d'instruction relativement bas avec 77,79%. Nous avons constaté 14,81% chez les femmes de niveau moyen et enfin 7,40% chez les femmes de niveau élevé. Ces résultats prouvent la non-scolarisation des filles et/ou à l'abandon de l'école dès le niveau primaire. La tendance des CHU dans le cadre du traitement est supérieure par rapport à celle des guérisseurs traditionnels avec 62,97% des femmes contre 37,03% des femmes qui consultent les guérisseurs traditionnels. La sensibilisation et l'information doivent continuer afin qu'elles puissent atteindre davantage des femmes surtout celles qui sont dans les coins les plus reculés du Mali.**

**Nos différentes capitales régionales doivent être dotées de plateaux techniques de ressources humaines, c'est-à-dire de médecins spécialistes. Ces dispositions éviteront aux femmes de se déplacer parce qu'elles arrivent un peu de partout à l'intérieur du pays. D'autres recherches doivent être menées sur la problématique du coût du traitement .**

**Bibliographie.**

**Diallo Djénabou. Dépistage multicentrique des lésions précancéreuses du col de l'utérus par les méthodes visuelles dans le district de Bamako/ à Propos de 5016 cas; FMPOS, Bamako, 2007, 4-8-13 pages.**

**Ouattara Moumini, Association cancer du col de l'utérus et infection par le virus de l'immunodéficience humaine dans le service de gynécologie obstétrique de l'hôpital Gabriel Touré à propos de 53 cas FMPOS, Bamako, 2005, 2-22 pages.**

**Kouamo Il Eitel Igor. Connaissances, attitudes et pratiques des prestataires de santé à Bamako relatives au cancer du col de l'utérus et du sein. FMPOS, Bamako. 2005.63 pages.**

**Évaluation initiale de la qualité des services et des soins du système du district de Bla et Barouéli (Région de Ségou) et Yorosso (Région de Sikasso) au Mali, suite et fin. NIANGALY A<sup>1</sup>, DIARRA K<sup>2</sup>, KANTÉ N<sup>2</sup>, DIALL A<sup>3</sup>**

**5.3 CONCERNANT LES NON -UTILISATEURS DU CSCOM:**

Les deux principales raisons de la non-fréquentation sont l'éloignement du CSCOM (42,1%) et la préférence des plantes (26,3%). Il s'agit principalement de résidents de villages hors site (15 sur les 19), âgés surtout de 30 à 44 ans (26,32%), n'ayant pas fait l'école (89,47%) ; constitués de ménagères (47,37%) et de cultivateurs (42,10%).

**5.4 LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA DEMARCHE QUALITÉ :**

Après avoir procédé à l'interprétation des résultats, voici la liste des indicateurs que nous proposons afin d'être utilisés pour la démarche qualité dans d'autres districts sanitaires du Mali :

- **Accessibilité géographique des structures de soins.**
- **Confort des lieux d'attente et état des infrastructures.**
- **Profil des ressources humaines et besoins de formation.**
- **Etat des ressources techniques et technologiques**
- **Organisation du système de référence/évacuation.**
- **Etat des moyens de communication et des moyens logistiques**
- **Organisation du système d'informations sanitaires.**
- **Rationalité des prescriptions médicales.**
- **Application des recommandations de la supervision intégrée.**
- **Taux d'utilisation des services.**
- **Continuité des services.**
- **Temps d'attente.**
- **Relation agent de santé-usager (courtoisie de l'accueil, respect lors des consultations, confidentialité de la consultation)**
- **Gestes techniques pour les consultations prénatales**
- **Communication avec l'utilisateur pendant et après les consultations curatives, prénatales et les accouchements**
- **Disponibilité des médicaments prescrits au dépôt du CSCOM**
- **Accessibilité financière des consultations, accouchements et ordonnances.**



## BIBLIOGRAPHIE

- 1-** Niangaly A, Diakité B.D, Ag Iknane A- Perception de la qualité des soins de première ligne dans le cercle de Ségou, INRSP, Bamako 2009.
- 2-** Ag Almoustakine A – Perception de la qualité des soins par les populations au centre de santé de référence de Kidal. Thèse de médecine, FMPOS, Bamako 2008
- 3-** DongmoDjoutsop RL – Etude de la qualité des consultations curatives et prénatales au centre de santé communautaire de l'hippodrome en commune II du district de Bamako. Thèse de médecine, FMPOS Bamako 2005, 63 p.
- 4-** Diakité B.D, Diarra K, Kanté N, Niangaly A, N'DiayeBadara – Répercussions du comportement et des pratiques des prestataires de santé sur la qualité des soins, INRSP Bamako, avril 2007
- 5-** Diakité O. et alii : Evaluation de la qualité des soins infirmiers dans les formations sanitaires de la Commune II du District de Bamako, 2001
- 6-** Fournier P, Haddad S – Dimension de la qualité des services de santé en Afrique au sud du Sahara, *in Innover dans les systèmes de santé : expérience de l'Afrique de l'Ouest*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Khartala, 1997 p 275-278, 435 p.
- 7-** Fournier P et alii. : Appui au ministère de la santé du Mali pour la réalisation d'une étude du système de santé des régions de Ségou et de Kayes, Agence Canadienne pour le Développement International, juin 2002, 193 p.
- 8-** Kafing Diarra, Birama Djan Diakité, Moussa Keita : Viabilité financière des centres de santé communautaires de la région de Koulikoro, INRSP, mai 1997, 65 pages,
- 9-** Kanta K – Utilisation des services de santé et perception de la qualité des soins par les populations de l'aire de santé de Ségué (cercle de Kolokani). Thèse de médecine, FMPOS Bamako 2007
- 10-** Maïga Coulibaly N - Contribution à l'amélioration de la qualité de l'accueil à l'hôpital Gabriel Touré. Bamako 2005
- 11-** Mariko M : Qualité des soins et demande des services de santé, application des modèles à choix discrets pour Bamako, Thèse nouveau régime, Université d'Auvergne, novembre 1999, 252 pages
- 12-** Niangaly A, Diakité B D, Ag Iknane A- Perception des utilisateurs du système sanitaire dans les districts de Ségou et Niono
- 13-** Kroeger A, Zwita A, Cberg H – Illness perception and use of health services in north-east Argentina. *Health policy and planning*, 3 (2) : 141-151 (1988)
- 14-** Programme Santé US AID/ KeneyaCiwara. Outil diagnostique de qualité. 2004
- 15-** Coulibaly L. Etude sur la sous fréquentation des CSCOM dans la région de Koulikoro. Thèse de médecine, Bamako, FMPOS, 2005.

- 16- Direction Nationale de la Santé. Guide diagnostique de qualité et d'accréditation des CSRéf. Bamako, août 2008.**
- 17- SightSavers. Appréciation rapide de la cécité évitable (ARCE) dans la région de Koulikoro. Bamako, juillet 2008.**
- 18- Direction Nationale de la Santé. L'approche centrée sur le patient (ACP) : une stratégie pour l'appréciation continue de la qualité des soins et de l'organisation des services de santé.  
L'amélioration au niveau périphérique des soins et des services au patient souffrant de tuberculose. Bamako, avril 2006.**
- 19- Diarra M. Evaluation de la qualité des consultations prénatales à l'hôpital régional de Ségou. Thèse de médecine, Bamako, FMPOS, 2008.**
- 20- Samaké A.K. dit Z. Evaluation de la qualité des consultations prénatales dans le centre de santé de référence de Bougouni. Thèse de médecine, Bamako, FMPOS, 2008.**
- 21- Fofana A. Evaluation de la qualité des soins à la maternité du centre de santé de référence de Kolondiéba dans la région de Sikasso. Thèse de médecine, Bamako, FMPOS, 2007.**
- 22- Elaboration d'une grille d'évaluation de la qualité des soins pour les centres de santé au Mali. Thèse de médecine, Université de Montpellier 20.**
- 23- Direction Nationale de la Santé. MODULE 2 : Processus de mise en œuvre de l'approche accréditation pour la qualité des soins et services de santé au niveau CSCOM. Module du participant. Mai 2009.**

## Annexes

### I- Tableaux relatifs aux consultations curatives

**Tableau 1: Répartition selon l'âge et le sexe**

Tranches d'âge année	Sexe masculin		Sexe féminin		Total général	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
15-29	65	22,34	131	42,95	196	32,88
30-44	90	30,93	92	30,16	182	30,54
45-59	91	31,27	52	17,28	143	23,99
60-74	33	11,34	9	2,99	42	7,05
75 +	8	2,75	3	1,00	11	1,84
NSP	4	1,37	18	5,90	22	3,69
<b>Total</b>	<b>291</b>	<b>100,00</b>	<b>305</b>	<b>100,00</b>	<b>596</b>	<b>100</b>

**Tableau 2: Temps d'attente**

Temps d'attente	Effectifs	%
Acceptable	531	89.09
Long	62	10.40
Très long	1	0.17
NSPP	2	0.34
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>100.00</b>

**Tableau 3: Coût de la consultation**

Montant payé pour la consultation FCFA	Effectifs	%
Rien	97	16
200 – 500	88	15
505 – 750	7	1
755 – 1000	20	3
1005 – 2000	71	12
2005 et +	313	53
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>100</b>

***Tableau 4: Coût des soins***

<b>Montant payé pour les soins</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
<b>Rien</b>	<b>75</b>	<b>12,58</b>
<b>100 – 500</b>	<b>174</b>	<b>29,19</b>
<b>505 – 750</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>755 – 1000</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>1005 – 2000</b>	<b>19</b>	<b>31,9</b>
<b>2005 – 4000</b>	<b>290</b>	<b>48,66</b>
<b>4005- 6000</b>	<b>30</b>	<b>5,03</b>
<b>6005- 8000</b>	<b>7</b>	<b>1,17</b>
<b>8005- 10 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>10 005- 12 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>12 005- 14 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>14 005 et +</b>	<b>1</b>	<b>0,17</b>
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>100,00</b>

***Tableau 5: Avis sur le coût des soins***

<b>Avis sur le montant payé</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
<b>Acceptable</b>	<b>160</b>	<b>26.85</b>
<b>Cher</b>	<b>23</b>	<b>3.86</b>
<b>Très cher</b>	<b>10</b>	<b>1.68</b>
<b>NSPP</b>	<b>403</b>	<b>67,62</b>
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>100.00</b>

**Tableau 6: Coût des ordonnances**

Montant payé pour l'ordonnance	Effectifs	%
Rien	97	16,28
100 – 500	88	14,77
505 – 750	7	1,17
755 – 1000	20	3,36
1005 – 2000	71	11,91
2005 – 4000	248	41,61
4005- 6000	41	6,88
6005- 8000	15	2,52
8005- 10 000	3	0,50
10 005- 12 000	1	0,17
12 005- 14 000	0	0,00
14 005 et +	4	0,67
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>100,00</b>

**Tableau 7: Avis sur le coût des ordonnances**

Avis sur le coût des ordonnances	Effectifs	%
Acceptable	327	54.87
Cher	47	7.89
Très cher	23	3.86
NSPP	199	33,39
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>100.00</b>

**Tableau 8: Coût de la consultation prénatale**

Coût de la consultation prénatale	Effectifs	%
Rien	8	8%
200 – 500	42	44%
505 – 750	13	14%
755 – 1000	20	21%
1005 – 2000	9	9%
2005 et +	3	3%
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100%</b>

**Tableau 9: Avis sur le coût de la consultation prénatale**

Avis sur le montant	Effectifs	%
Acceptable	66	69.47%
Cher	19	20.00%
Très cher	2	2.11%
NSPP	8	8.42%
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100.00%</b>

**Tableau 10: Coût de l'ordonnance**

Montant payé pour l'ordonnance	Effectifs	%
Rien	19	20,00
100 – 500	17	17,89
505 – 750	4	4,21
755 – 1000	6	6,32
1005 – 2000	12	12,63
2005 – 4000	21	22,11
4005- 6000	13	13,68
6005- 8000	2	2,11
8005- 10 000	1	1,05
10 005- 12 000	0	0,00
12 005- 14 000	0	0,00
14 005 et +	0	0,00
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100,00</b>

**Tableau11: Profil des agents qui ont fait la consultation prénatale**

Personnel qui a fait la consultation	Effectifs	%
Sage femme	34	35.79
Médecin	14	14.74
Infirmière obstétricienne	17	17,89
Matrone	30	31,58
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100.00</b>

**Tableau12: Information donnée après la prise de la tension artérielle**

Information donnée après la prise de la TA	Effectifs	%
Tension normale	2	2.11%
Rien dit	90	94,74
Tension n'est pas normale, on ne m'a pas dit si trop élevé ou trop basse	2	2,11
Tension trop basse	1	1.05%
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100.00%</b>

**Tableaux 13 : coût de l'accouchement :**

Montant payé pour l'accouchement	Effectifs	%
Rien	49	42%
850 – 2000	21	18%
2005 – 3000	13	11%
3005 – 5000	28	24%
5005 – 7000	3	3%
7005 et +	3	3%
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>100%</b>

**Tableau 14: Profil du personnel qui a assisté la femme au cours de l'accouchement**

Personnel qui a assisté la femme au cours de l'accouchement	Effectifs	%
Accouché toute seule	5	4,27
Matrone	75	64,10
Sage femme	15	12,82
Accoucheuse Traditionnelle Recyclée	11	9,40
Infirmière obstétricienne	6	5,13
Médecin	5	4,27
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>100.00</b>

**Tableau 15: Soins reçus par l'accouchée**

Soins reçus par l'accouchée	Effectifs	%
toilette du périnée	70	59.83
Injection	5	4.27
Episiotomie	4	3.42
Perfusion	7	5.98
Suture après déchirure du périnée	1	0.85
Révision utérine	30	25.64
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>100.00</b>

**Tableau 16 : Soins reçus par le bébé**

Soins reçus par le bébé	Effectifs	%
toilette néonatale	55	47,01
Injection NN	14	11.97
Vaccination	25	21,37
Gouttes dans les yeux	19	16,24
Autres	4	3,42
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>100.00</b>

**Tableau 17: Répartition des non utilisateurs selon l'aire de santé**

Cercle	Aire de santé	Village site	Village hors site	Effectifs des non utilisateurs
Bla	Dougouwolo	Dougouwolo		2
			Pèguèna 1	1
	Touna	Touna		1
Barouéli			Sangué	1
	Konobougou	Konobougou		1
	Banindo	-	-	0
Yorosso	Boura		Mougnan	10
	Koumbia		Sindé	3
<b>Total</b>				<b>19</b>

**Utilisation des images Landsat pour le suivi des étages floristiques dans le terroir de Kadijal de la région de Mopti au Mali. Dr. Siaka Ballo<sup>1</sup> et Dr. Seydou Mariko<sup>2</sup>.**

*1-Maitre-assistant à la faculté d'Histoire et de Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako-Mali. 2-Maitre-assistant à l'École Normale Supérieure (ENSUP) de Bamako-Mali.*

(Retenu pour publication par la Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé publique n°08 janvier juin 2014)

**RÉSUMÉ.**

Les pays sahéliens en général et le Mali en particulier traversent depuis le début des années 1970, une longue période sèche. Ce phénomène couplé à une forte croissance démographique est à l'origine de profonds changements dans les équilibres des écosystèmes. Face à ce problème, une gestion rationnelle des ressources naturelles s'impose. Cependant, un préalable à l'adoption de telles mesures est un état des lieux des ressources encore disponibles. Cet article est une contribution à une meilleure connaissance de l'état actuel des ressources naturelles du Mali en général et du delta intérieur du Niger en particulier. Il vise à identifier les étages floristiques du terroir de Kadijal et d'évaluer les changements qu'elles ont subis au cours de ces dernières années.

Ainsi, cinq unités de paysages correspondant aux étages floristiques ont été mises en évidence dans l'aire d'observation. Les modifications observées s'expliquent par la différence des débits au minimum et pluviométries annuelles observées entre les années de prise des images traitées. Les sécheresses successives qu'a connues le milieu mais aussi l'augmentation du volume des eaux de ruissellement avec pour corollaire une augmentation du débit des fleuves ont également été identifiées comme des causes déterminantes de ces modifications. La recherche d'autres causes et peut-être pas des moindres peuvent faire l'objet d'études plus approfondies.

**Mots clés:** Étages floristiques, images Landsat, gestion des ressources naturelles, terroir de Kadijal.

**Summary:**

Sahelian Countries in general and Mali in particular, have been going through a long dry period, since the beginning of the 1970s. This phenomenon combined with the high demographic growth causes profound changes in the equilibrium of the ecosystems. Faced with this problem, a rational management of the national resources is imperative.

However, an inventory of fixtures of the resources still available is a prerequisite to the adoption of such measures. This article is a contribution to a better knowledge of the present state of the natural resources of Mali in general and particularly in the inland delta. It aims at identifying the floristic levels of the land of Kadijal and evaluating the changes they were put up with during the last years.

Thus, five units of landscapes corresponding to the floristic levels were revealed in the observation area. The modifications observed are explained by the difference of the annual rainfall and minimum flows observed between the years of taking the treated pictures. The successive droughts the area experienced but also the increase of the volume of run-off with the corollary of increasing the flow of the rivers were also identified as decisive causes of these modifications. Research for other causes may be no less important can be the subject of further studies.

**Key word:** Floristic levels, Landsat pictures, natural resources, management, land of Kadijal.



## 1. INTRODUCTION:

Le Mali est un vaste État (1 241 223 km<sup>2</sup>) enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale. Sa population estimée à 13 596 354 habitants en 2010 vit majoritairement en milieu rural (statistique-mondiales.com, janvier 2011). Du point de vue hydrologique, il est traversé par deux grands fleuves le fleuve Niger et le fleuve Sénégal. Ainsi, le Mali est doté de l'un des rares deltas continentaux appelé delta intérieur du Niger. Cet espace naturel joue un rôle très important dans la vie des populations, car 80% de la pêche au Mali s'y déroule, plus de la moitié du riz produit au Mali y provient, et les terres sont très favorables à la production de mil et de sorgho. En plus, le delta offre un fourrage abondant et de bonne qualité aux éleveurs transhumants et demeure aussi un espace favorable au maraîchage. Ainsi, cette vaste plaine alluviale d'environ 30 000 km<sup>2</sup> assure la survie des populations deltaïques estimées à environ un million d'habitants. Ce milieu abrite également 350 espèces d'oiseaux parmi lesquels 108 sont des migrateurs de la région paléarctique (Bouaré, 1974).

Le fonctionnement de cet environnement est étroitement lié aux régimes hydrologiques du fleuve Niger et de son principal affluent, le Bani, eux-mêmes dépendants de la pluviométrie dans les hauts bassins situés respectivement sur le versant Nord de la dorsale Guinéenne et dans le Nord ivoirien.

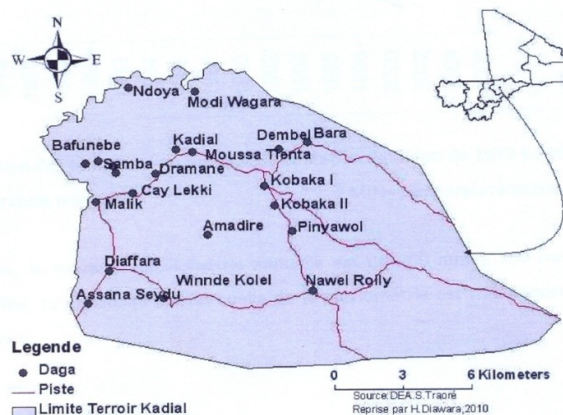
Comme suite aux sécheresses récurrentes des années 1970 qui s'est traduit par une baisse moyenne des pluviométries (diminution du volume annuel écoulé de 20% pendant la décennie 70 et de 46% pendant la décennie 80 (Olivry, 1993) et à l'explosion démographique sans précédent dans la région, le delta qui regorge de plus de ressources naturelles est l'objet d'une forte pression anthropique. Cela se traduit par un déséquilibre des écosystèmes essentiellement caractérisé par de profondes modifications des formations naturelles dues à la disparition de certaines unités d'occupation des sols et de l'apparition de nouvelles.

L'intérêt de ce manuscrit est sans doute d'évaluer les changements subits par le Delta du Niger afin de favoriser une mise en place de mesures adéquates visant à assurer une gestion rationnelle et durable de ce milieu naturel.

## 2. BREF APERÇU DU TERROIR DE KADIAL:

Le terroir de Kadial se situe entre 14°30' et 15° de latitude nord et entre 4°14' de longitude ouest à l'intérieur du vaste delta central du Niger. Il s'agit d'une vaste plaine d'inondation sahélienne d'environ 30 000 km<sup>2</sup> alimentée par les eaux du fleuve Niger et de son affluent le Bani.

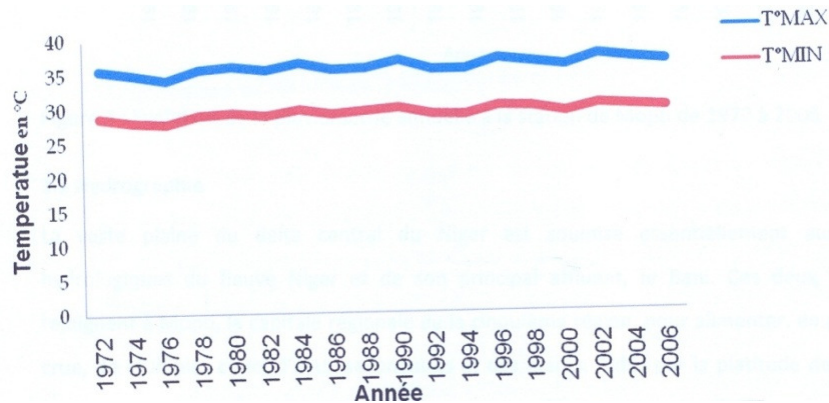
Au plan administratif, Kadial appartient à la commune rurale de Togoro-kotia dans le cercle de Ténenkou. Il est au cœur de cette commune et s'étend sur une superficie de 224 km<sup>2</sup>. Une grande partie de ce territoire est occupée par des rizières. Mais c'est aussi un carrefour commercial devenu l'un des dagas<sup>1</sup> les plus peuplés de la commune après les sécheresses des décennies 70-80 qui ont sévi dans la bande soudano-sahélienne.



**Fig 1: Localisation du terroir de Kadial**

Source: Mémoire de DEA. de S. Traoré en gestion des ressources naturelles, ISFRA, 2010.

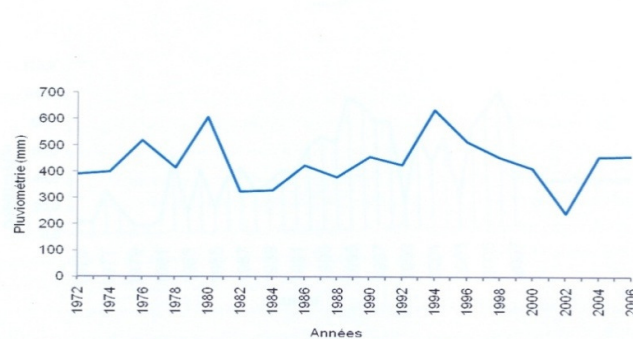
De par son étalement latitudinal, le delta central du Niger compte trois types de climat : au sud le climat sud sahélien, au centre le climat sahélien et au nord le climat sud désertique influencé par l'harmattan un vent chaud et sec. En bref le delta intérieur du Niger est caractérisé par une longue saison sèche de novembre à juin et une courte saison pluvieuse de juillet à septembre. Les températures demeurent très élevées au cours d'une année à l'autre.



**Fig 2: Evolution des températures annuelles.**

**Source: station météorologique de Mopti, 1972-2006.**

La moyenne pluviométrique annuelle varie de 200mm à 700mm suivant un gradient Nord-sud. La variabilité interannuelle de la pluviométrie est très importante (Fig 3)



**Fig 3: Variabilité interannuelle des précipitations.**

**Source: station météorologique de Mopti, 1972-2006.**

Les formations végétales varient en fonction du gradient pluviométrique et des conditions édaphiques. La couverture végétale naturelle du delta intérieur du Niger est constituée de deux grandes zones : celle des plaines inondables colonisées essentiellement par des plantes herbacées et celle des reliefs non inondables qui, en plus des herbacées, porte une strate ligneuse dont la composition varie en fonction de l'écologie. Ainsi, la végétation du delta du Niger est très contrastée qui varie de la savane arbustive au sud et une steppe très pauvre à l'Est et au nord.

### 3. MATÉRIELS ET MÉTHODE:

#### 3. 1. Le matériel informatique:

La réalisation de ce travail a nécessité l'utilisation d'un certain nombre d'outils informatiques tels que le logiciel de traitement d'images, le logiciel de cartographie, le programme de traitement de texte, de calcul et de présentation (ERDAS, ArcGIS, Microsoft World, Microsoft Excel et Microsoft Powerpoint).

#### 3. 2. Les données utilisées:

Les données utilisées proviennent de la carte des étages floristiques de l'aire grégarienne du delta central du Niger, à une échelle de 1 : 50 000 réalisé , en 1971 par le B.D.P.A. (Bureau pour le Développement de la Production Agricole), à Paris. Cette carte reprise en 1999 par Mchelle Adesir Schilling a été utilisée dans la distinction des unités végétales occupant le sol de Kadiol.

Les données relatives à l'influence du climat sur la dynamique des étages floristiques proviennent, de l'unité SIG du laboratoire sol eau plante du centre régional de recherche agronomique de Sotuba (Bamako).

Pour connaître les différents types de sols que renferme ce terroir, l'étude s'est basée sur le PIRT (Projet Inventaire des Ressources Terrestres) qui a fourni une étude descriptive,

quantitative et graphique de la végétation, des terres et des eaux dans la partie du territoire national.

### 3. 3. Les images Landsat MSS, TM et ETM+:

Ces images ont été téléchargées sur le [www.glcf.com](http://www.glcf.com). Les images de trois (3) dates du satellite Landsat (26 -12- 1978 pour Landsat MSS, le 13-12- 1990 pour Landsat TM, et le 30 -10- 2006 pour Landsat ETM+) ont été prises en compte. Le tableau ci-dessus présente les caractéristiques des trois images du satellite Landsat.

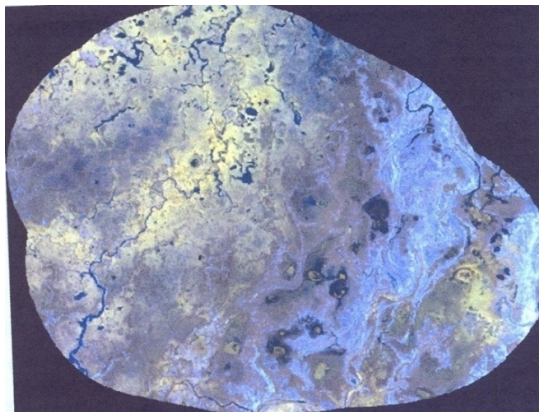
**Tableau: Caractéristiques des images utilisées.**

Images	P212050-3m	P197r50_5dt	L71197050-050
dates	26/12/1978	13/12/1990	30/10/2006
Projection	UTM Zone 30 Nord	Zone 30 Nord	Zone 30 Nord
Ellipsoïde	WGS-84	WGS-84	WGS-84
Liste des bandes	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	1, 2, 3, 4, 5...9
WRS	WRS-1	WRS-2	WRS-2
Path/Row	212/050	197/050	197/050
Spectral range	0.5-1.1µm	0.450-2.35µm	0.450-2.35µm
Satellite	MSS	TM	ETM+
Scène Size	185X185 km	185X185 km	185X185 km
Pixel	79/56 m	30 m	30 m

### 3. 4. Importation des bandes:

Les images du satellite Landsat sont acquises sous forme de bandes individuelles en format TIF. Par conséquent, elles nécessitent une opération d'importation puis de combinaison afin de constituer une image. Pour ce faire le logiciel de traitement d'image ERDAS a été utilisé pour l'importation des bandes une à une afin de les combiner. Cela a permis d'obtenir une image prête pour composition colorée. La composition colorée est une technique de traitement d'images qui consiste à associer les trois couleurs fondamentales (rouge, vert, bleu) en utilisant trois canaux d'une même image.

Compte tenu du nombre de canaux (4 pour MSS, 7 pour TM et 8 pour ETM+), il a été nécessaire de choisir la meilleure composition colorée pour mieux interpréter les informations fournies. Ainsi, plusieurs combinaisons ont été faites en fausse et vraie couleur pour aboutir à une image qui requiert une bonne distinction à l'œil nu. En définitive, la combinaison R4, V3, B2, pour les trois images Landsat MSS, TM et ETM+ (fig4 a été retenue.



**Fig 4: Composition colorée R(4), V(3), B(2) de l'image, 1978.**

Source : Institut d'Economie Rurale (I.E.R) de Bamako

### 3. 5. La classification:

La classification est un processus qui permet le regroupement des pixels homogènes en classe. La classification supervisée a été nécessaire pour déterminer les sites d'apprentissage. Ce sont des tracés faits sur l'image satellitaire correspondant à chaque classe de cibles identifiées sur le terrain, sur les cartes ou sur les photographies aériennes.

Une carte thématique de 1971 dudit terroir et des relevés GPS fait sur le terrain ont été utilisés pour identifier des unités. Ainsi, sur l'image a été tracés des polygones délimitant les zones homogènes bien rependues, caractéristiques d'une unité repérée sur la carte. Les images obtenues ont été filtrées pour mieux appréhender l'information. La figure 5 est une illustration du résultat obtenu après une classification supervisée.

### 3. 6. Le découpage de la zone:

La zone est couverte par une seule espèce. Après les traitements de cette image qui ont consisté à faire une composition colorée et une classification d'image, le terroir a été extrait pour les années 1978, 1990 et 2006.

#### RÉSULTATS ET DISCUSSION:

L'interprétation des images dans la télédétection a pour but d'identifier les différentes cibles dans une image pour pouvoir en extraire les informations utiles. Cette opération visuelle a permis de distinguer différentes unités de paysages.

##### 4. 1. Identification des différentes unités:

La classification supervisée a permis de distinguer cinq unités de paysages correspondant aux étages floristiques de 1971, pour chaque image du satellite Landsat (tableau 2).

**Tableau 2: Unités du paysage**

N° classe.	Abréviations.	Dénomination.	Couleur attribuée
1	C1	Terres exondées	blanc
2	C2	Bourgoutières	Violet
3	C3	Eau libre	Bleu foncé
4	C4	Orizaies	jaune
5	C5	Zones de battement des crues	Vert-clair

Ces unités ont été nommées suivant les travaux de Michèle (1999) qui a utilisé les critères suivants :

**Orizaie :** est caractéristique des plaines alluviales à l'inondation prolongée. Les riz sauvages sont les espèces typiques de cette formation.

**Bourgoutières :** ce sont les graminées, très recherchées par les troupeaux.

**Végétation persistante :** est constituée de savane herbacée, de la végétation aquatique qui demeure même après le retrait des eaux.

##### 4. 2. Précision de la classification supervisée:

La précision de la classification a été faite suivant la méthode dite minimum de distance et vérifiée par le calcul des superficies en pourcentage. En effet, si le résultat obtenu est inférieur à 50%, la classification supervisée est dite non valide ; elle est dite acceptable lorsque l'on obtient un résultat égal ou supérieur à 50%. Les résultats obtenus (tableau 3) montrent que la classification supervisée réalisée au cours de cette étude est acceptable.

**Tableau 3: Résultats de la classification supervisée des images MSS, TM et ETM.**

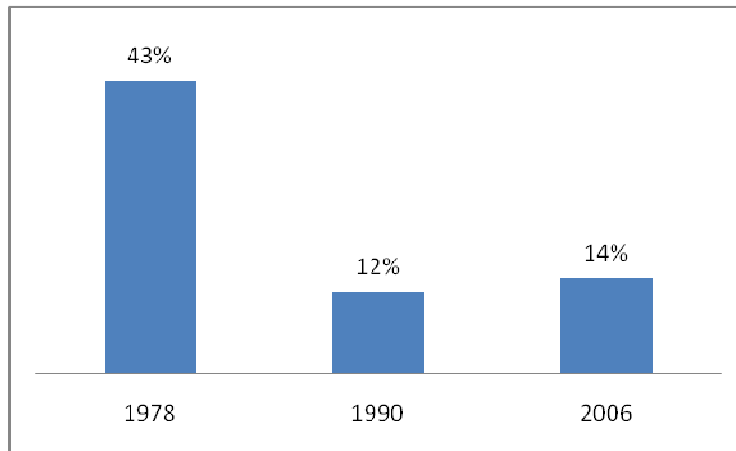
Année	Terre exondée	Eau libre	Bourgoutières	Orizaie	Végétation persistante	Zone de Battement des crues	Total en %
1978	6	4	10	16	-	15	51
1990	-	10	14	11	8	19	62
2006	-	34	14	16	18	7	89

##### 4. 3. Dynamique de quelques étages floristiques de 1978 à 2006:

Les différents résultats obtenus à partir des analyses réalisées sur les données météorologiques de la station de Mopti montrent qu'il existe une vraie dynamique entre les unités correspondantes aux étages floristiques du terroir.

###### - Orizaie:

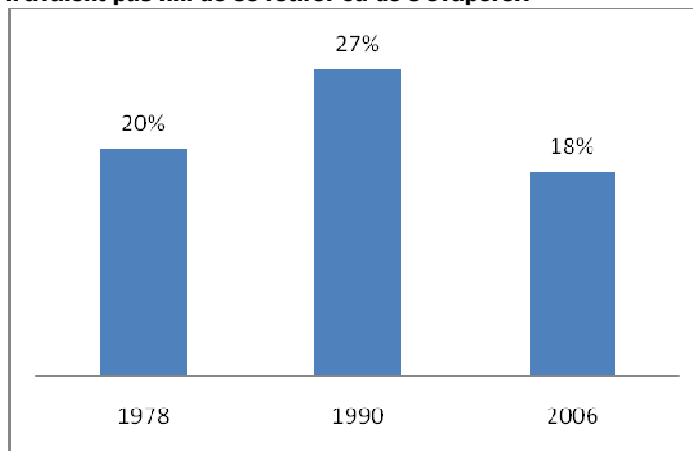
Cette unité occupait environ 43% de la superficie en 1978 contre 12% en 1990 et 14% en 2006. La réduction des orizaies pourrait s'expliquer par des années bien humides (1990 et 2006). Les superficies occupées par les orizaies étaient presque toutes inondées et cette formation n'a pas pu se développer normalement comme on peut le constater sur la figure 5



**Figure 5: Evolution de la superficie des orizaies de 1978 à 2006**

- **Les bourgoutières:**

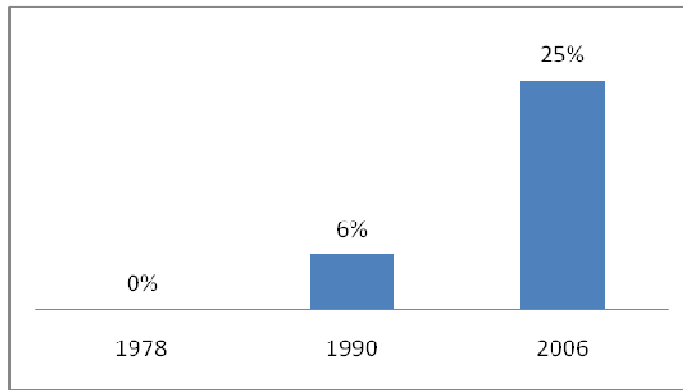
**Cette formation occupait 20% du terroir 1978 contre 27% en 1990 et 18% en 2006. La faible occupation de 1978 s'explique par le fait que le faible débit au minimum enregistré n'a pas permis l'inondation d'une importante surface de terre comme cela a été en 1990. En effet, les bourgoutières sont des pâturages qui s'installent sur les terres ayant subi une inondation prolongée. La faible occupation de cette unité en 2006 est due au fait que contrairement à l'image de 1990 prise en décembre, celle de 2006 a été prise en octobre au moment où les eaux n'avaient pas fini de se retirer ou de s'évaporer.**



**Figure 6: Evolution de la superficie des bourgoutières de 1978 à 2006.**

- **Végétation persistante:**

**La végétation persistante est intimement liée à l'eau libre dans le delta. L'absence de cette formation en 1978 s'explique par la présence de très peu d'eau libre suite aux sécheresses successives à partir des années 1970. Cette situation n'a pas favorisé le développement des plantes aquatiques. En revanche la présence de grandes quantités d'eau libre en 1990 et en 2006 a naturellement favorisé leur installation.**



**Figure 7: Evolution de la superficie de la végétation persistante de 1978 à 2006.**

Le tableau 4 fait la synthèse des résultats obtenus dans le cadre de ce traitement.

**Tableau 4: Synthèse de l'évolution des étages floristiques entre 1978 et 2006.**

Etages floristiques	Superficies en hectares/pourcentage.					
	1978		1990		2006	
	Hectare	pourcentage	Hectare	pourcentage	Hectare	pourcentage
<b>Bourgoutière</b>	4016.59	20%	5404.23	27%	3640.14	18%
<b>Oriziaies</b>	888.18	43%	2524.5	12%	2910.42	14%
<b>Terres exondées</b>	2150.29	11%	0	0%	0	0%
<b>Végétation persistante</b>	0	0%	1221.57	6%	5081.22	25%
<b>Zone de battement des crues</b>	5030.91	25%	9668.16	48%	2227.5	11%
<b>Eau libre</b>	202.85	1%	1467.36	7%	6428.25	32%
<b>Total</b>	20286.13	100%	20285.82	100%	20287.53	100%

## 5. CONCLUSION:

Une meilleure compréhension sur l'évolution des unités de paysages nécessite une cartographie détaillée des étages floristiques. Le présent article a permis l'élaboration des cartes des étages floristiques pour le terroir de Kadijal à partir du traitement de trois images du satellite Landsat prise avec des différents capteurs aux dates du 26-12-1978 (MSS), 13-12-1990 (TM) et 30 -10-2006 (ETM+).

Cinq unités de paysages ont été identifiées sur chaque image satellitaire. L'analyse diachronique de ces différentes unités de paysages a fait ressortir les changements survenus dans ce terroir au cours de ces dernières décennies.

Ainsi, les bourgoutières sont passées de 20% de la surface totale en 1978 à 27% en 1990 et 18% en 2006. Au même moment, les superficies des oriziaies sont passées de 43%, 12% et 14%, respectivement en 1978, 1990 et 2006. La végétation persistante qui n'existait pas en 1978, a colonisé 6% du terroir en 1990 et 25% en 2006.

Ces différents changements sont liés en grande partie à la variabilité interannuelle de la pluviométrie et du débit des cours d'eau. Mais, ils peuvent aussi s'expliquer par la présence d'une longue période sèche (1970-1980). Ces phénomènes peuvent aussi résulter de la pression anthropique due à une population en constante évolution. Il est à noter que le terroir de Kadijal est au cœur de la zone d'élevage par excellence au Mali. Ce qui fait que le surnombre de bétail exerce une forte pression sur les formations végétales. A cela, il faudra ajouter l'effet des actions anthropiques telles que le déboisement, la coupe abusive du bois pour des besoins énergétiques.

**Face à ces défis, il faudrait penser à un renforcement des stratégies adéquates pour une meilleure conservation des ressources naturelles dans cet espace en particulier et dans le delta du Niger en général. Ces stratégies peuvent se résumer en deux manières. La première a trait à la mesure dissuasive telle que la verbalisation à l'égard des coupables. En cas de non-respect des règles, le coupable pourra recevoir un blâme et ce qui peut même le conduire à l'excommuniations qui est le rejet total de l'individu par sa communauté. Dès lors, celui-ci ne pourra plus prétendre à une quelconque responsabilité au sein de sa société. En outre, des croyances divinatoires redoutables telles que «le dio, le komo, le nya, le kontoron ... » permettent de retrouver et de punir ceux qui violent en clandestinité les règles de protection préétablies des ressources floristiques du terroir. Au préalable, dans cet espace, l'une des premières stratégies qui doivent être mise en place est la sensibilisation qui véhiculera auprès des populations les bienfaits des ressources floristiques pour leur survie à moyen et à long terme. Pour consolider la protection de ces ressources, plusieurs localités ont mis en place des brigades d'autoprotection qui sont soit des groupes de chasseurs ou de jeunes organisés en brigades d'autodéfense. Ces stratégies existent et il serait mieux de les renforcer. Par exemple, un bûcheron sans aucune autorisation doit payer dix mille francs CFA au lieu de trois mille francs CFA en vigueur aujourd'hui. Il est aussi nécessaire d'étoffer les brigades de surveillance et de les équiper en matériels adéquats. Un suivi régulier de l'évolution des superficies des étages floristiques à l'aide de la télédétection et du SIG peut être d'un apport appréciable.**

**Références bibliographiques:**

- **Coulibaly M. (2008). Variabilité climatique : risque de diminution de la pluviométrie, journal l'Essor du 13/05/2008.**
- **Fofana A., Coulibaly K. (2010) «Dynamique de l'occupation des terres dans le terroir de Kadiou delta central du Niger», mémoire de fin de cycle, Ecole Nationale d'Ingénieurs A.B.T.**
- **Gallais J. (1967). Le Delta intérieur du Niger et ses bordures: étude morphologique. Paris, France.**
- **Marie J. (2000). DELMASIG, Hommes, milieux, enjeux spatiaux et fonciers dans le delta intérieur du Niger.**
- **Marlène. (2008). Le delta intérieur du Niger : un oasis dans le Sahel « l'Afrique-Environnement-Eau».**
- **Thiam S. (1997). Suivi des écosystèmes sahéliens à partir de la télédétection satellitaire, application au delta intérieur du Niger (Mali) et de la région du lac Guiers (Sénégal) ; Thèse de doctorat en géographie à l'université de Paris-Panthéon sous la direction de Marie F.C.**

## **Hommage au Pr. Youssouf Tata CISSE : « Père » de la charte de «Kurkan foug» de 1236 : Soumaïla OULALE Attaché de recherche, Faculté des Sciences Sociales, Université de Ségou**

**Chercheur chevronné, Youssouf Tata CISSE a été et restera un des maliens respectés et cités dans le monde universitaire à travers ses écrits, ses communications scientifiques dans les colloques et ses actions humanitaires quotidiennes. Et pourtant, le voilà définitivement partir sans retour ! Qui est cet homme ? Qu'est ce que les apprenants juniors peuvent retenir de ce disparu ?**

**Youssouf Tata CISSE : un ethnologue, un historien, un enseignant-chercheur et un empêqueur de tourner en rond.**

**Ce Marka, descendant des soninkés originaires de la région de Kayes, a vu le jour à San. C'était en 1935, que cet universitaire a fait ses premiers pas, dans la région de Ségou, quatrième entité administrative de la République du Mali, ancien Soudan de l'Afrique Occidentale Française. En s'intéressant à la trajectoire de sa vie, l'on pourrait croire que la position historique de sa date de naissance entre les deux guerres mondiales, a eu un impact sur le parcours du pédagogue Malien.**

**Après ses carrières scolaire et universitaire, il a montré son attachement aux réalités africaines en soutenant une thèse de doctorat sur « Un récit initiatique de chasse Boli-nyama » sous la conduite du Professeur Germaine DIETERLEN en 1973. Cette qualification lui a permis d'interroger le Mali profond notamment le Mandé à travers l'analyse et l'interprétation des mythes et des légendes populaires. Ces domaines d'investigation ont constitué un espace de dialogue entre le professeur et les sociétés secrètes locomotives du fil conducteur de l'organisation sociale et des pôles du pouvoir dans les communautés malinké. Ce travail gigantesque a créé une confiance entre l'auteur et les écoles initiatiques de la confrérie des chasseurs. Ce qui lui a permis d'être initié aux pratiques secrètes de cette communauté ésotérique des chasseurs dans les années « 1959 à Kéniégué, au sud du Mali, à 130 km de Bamako<sup>104</sup>.» Ce succès d'initiation de l'auteur est une invite aux jeunes sociologues et anthropologues à gagner le pari de l'immersion et de l'imprégnation dans les sociétés d'étude tout en gardant leurs identités scientifiques et en respectant toutes les rigueurs méthodologiques et épistémologiques des sciences sociales gages de toute production scientifique. C'est cet attribut du chercheur qui explique le fait qu'autant Youssouf Tata CISSE était écouté voire vivement sollicité à la Sorbonne par ses pairs et ses étudiants autant il était accueilli et ovationné par les chasseurs et les initiés dans le Mali profond. Il était un « chasseur des hommes ou un *mafadoso* » et un maître de la parole auprès de Wa KAMISSOKO, le grand traditionaliste du Mandé. Les enseignements reçus auprès de ce maître du Mandé ont permis à l'ethnologue de conquérir le statut d'historien spécialiste du Mandé. Le mixage des cultures ethnologiques et historiques font qu'aujourd'hui les travaux du Professeur CISSE restent une référence pour une meilleure lecture et un fécond décryptage de la généalogie des agnats, des cognats, des lignages à travers les patronymes ou les noms de famille et des clans issus des différents fondateurs du mandé<sup>105</sup>, profond.**

**Youssouf Tata CISSE, un parrain de la révolution copernicienne des sciences sociales au Mali Dans les années soixante dix, les professeurs maliens des sciences sociales couraient le grand risque en dispensant les cours de sociologie dans les grandes écoles comme : Ecole Normale Supérieure (EN Sup), Ecole Nationale d'Administration (ENA)<sup>106</sup>. Les Professeurs Bakary DEMBELE affectueusement appelé Kary<sup>107</sup> et Issa N'DIAYE ont été parmi les enseignants des**

104 <http://maliactu.info/societe/youssouf-tata-cisse-sen-est-alle>

105 OULALE, S. 2012. La prise en charge psycho-sociale et médicale de fistule obstétricale dans la commune rurale de Siby. Mémoire de fin d'études, Master 2, Santé Publique, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Bamako.

106 Ces idées prennent leurs sources dans les cours de philosophie que j'ai reçus au Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré de 1993-1997, à l'Ecole Mamadou KONATE de Bamako en 1997 et à la Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences Humaines de l'Université du Mali en 1997-1998. Ces idées ont eu un écho favorable sonore lors de l'entretien que j'ai eu avec Nianguiry KANTE, Directeur de recherche et Doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Ségou à la veille de l'élaboration de ce travail sur l'auteur

107 Bakary dit Kary DEMBELE était un philosophe qui a enseigné à l'ENSUP. Il fut décédé courant 2001. Aujourd'hui, l'amphi de l'EN Sup porte son nom.



**écoles supérieures maliennes qui ont le plus souffert des persécutions et des tortures du Comité Militaire de Libération Nationale à cause des cours de philosophie qu'ils ont animés dans les amphithéâtres et les classes de ces écoles.**

**Malgré la présence de cette menace politique et de ces pressions administratives qui planaient dans l'architecture institutionnelle malienne contre les décrypteurs du jeu social des tenants du pouvoir, Youssouf Tata, dans les années 1975 et 1978, s'est tout de même investi, à son corps défendant, à organiser deux colloques sur le Delta central du Niger avec l'appui de la fondation SCOA pour la recherche scientifique en Afrique Noire<sup>108</sup>. Ces colloques organisés au moment où il était à l'Institut des Sciences Humaines de Bamako ont été une invitation aux autorités maliennes afin qu'elles comprennent que tout développement qui ne tient pas compte de l'organisation sociale de ses bénéficiaires est voué à l'échec. Il venait ainsi d'opérer une rupture épistémologique avec la tradition de l'intelligentsia malienne. Cette rupture a eu deux portées scientifiques historiques.**

**D'abord la nécessité de tenir compte des sciences sociales sur les scènes de développement enfin la nécessité et surtout l'intérêt de créer des équipes de recherche pluridisciplinaires. Ces appels ont semblé avoir eu un écho favorable à travers : i) la réalisation des études et recherches au cours des années 1980-1990 par des chercheurs en sciences humaines et sociales de l'Institut des Sciences Humaines (ISH) avec ceux de l'Institut d'Economie Rurale (IER) sur la pêche dans le delta central du Niger ; ii) l'intégration dans les années 1980, des chercheurs en sciences sociales dans les équipes de recherche en sciences biomédicales à l'Institut National de Recherche en Santé Publique (I.N.R.S.P.) et à l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie (ENMP) ; iii) la collaboration interinstitutionnelle depuis les années 1996 entre l'Institut des Sciences Humaines et la Faculté des Lettres, des Langues, Arts et Sciences Humaines à travers les recherches archéologiques sur le « potentiel archéologique extrêmement riche<sup>109</sup> » du parc de Baoulé.**

**Partant de la qualité des participants à ces deux colloques et leur provenance, l'on peut retenir comme troisième dimension de ces rencontres scientifiques le souhait d'établir un dialogue sporadique et permanent entre les chercheurs d'une part et les différentes structures de recherche nationales et internationales d'autre part pour une large diffusion des résultats obtenus. Cette démonstration a permis d'établir un partenariat fécond entre l'Institut des Sciences Humaines de Bamako et des institutions occidentales de recherche. On peut citer entre autres le partenariat entre l'Institut des Sciences Humaines et l'Ecole des Hautes Etudes Pratiques de Paris, entre l'Institut des Sciences Humaines de Bamako et l'Institut Archéologique Allemand depuis les années 1982<sup>110</sup>. C'est ce partenariat qui a permis à certains chercheurs maliens de faire leur thèse de doctorat ou des stages de recherche dans les laboratoires de recherche à travers le monde et vice versa.**

**Par la tenue de ces deux fora de vulgarisation de résultats scientifiques, Youssouf Tata venait de démontrer à sa façon aux chercheurs que les résultats scientifiques ne sont pas destinés au fond des tiroirs encore moins à celui des armoires mais plutôt à être vulgarisés et appropriés par leurs pairs et la société entière pour améliorer les conditions de vie du corps social. Ce défi reste encore d'actualité dans les vocabulaires du développement humain durable du système des nations unies<sup>111</sup>.**

**Aujourd'hui, l'on peut retenir que la tenue de ces deux colloques a permis aux jeunes chercheurs maliens émouls des universités tout azimut de se lancer sur les scènes de développement tant isolés qu'en équipes.**

**Pour montrer la pertinence de ces idées en matière de collaboration et de partenariat dans le domaine de la recherche, le Professeur Youssouf Tata CISSE a élaboré en 1978 avec Emile LEYNAUD « Paysan Malinké du Haut Sénégal, Niger » aux éditions Imprimerie Populaire du Mali. Dans cet ouvrage, l'auteur a souligné que tant que l'Etat et ses partenaires ne tiennent pas compte des croyances et des traditions locales, soubassement du tissu social, le développement et le décollage économiques seront purement et simplement utopiques. Il venait de démontrer que tout développement part de l'homme et revient à lui avec ses dimensions multiples et pleines de fluctuations. Cette démonstration a involontairement posé les premiers**

<sup>108</sup> <http://maliactu.info/societe/youssouf-tata-cisse-sen-est-alle>

<sup>109</sup> Dembélé M. & al .2005. Identification de sites archéologiques dans le parc du Baoulé, rapport, d'étape, Bamako, ISH-FLASH

<sup>110</sup> Dembélé M. & al .2005. Op cit.

<sup>111</sup> Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté .2008. Document Projet (PRODOC), Bamako, Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées –Programme de Développement des Nations Unies PNUD-Mali, Bamako.

**jalons de la «socio-anthropologie du développement et du changement social»<sup>112</sup>. Dorénavant, le défi du développement n'est plus seulement de l'économie pure mais plutôt celui de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité. N'est-ce pas là une des réalités quotidiennes de la recherche africaine et malienne? En tout état de cause, ces succès scientifiques lui ont ouvert les portes du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et celle de la Sorbonne.**

**Youssef Tata CISSE, un humaniste et un défenseur des droits de l'homme :**  
**Combattant à sa façon la vision européocentrique de l'origine de la connaissance rationnelle en général et du droit positif en particulier, l'enseignant-chercheur s'est investi auprès des traditionnistes et griots malinkés pour exhumer et vulgariser « la charte du Mandé ou «*Kurkan foug*». Ce texte quoique oral recèle tout de même les valeurs sacrosaintes des droits de l'homme contemporain diffusées et enseignées dans les Facultés et Institutions de droits modernes. En effet, ce que le droit positif privilégie et exige pour l'épanouissement de l'être humain en ce vingt unième siècle, la charte du Mandé l'avait déjà cerné depuis le treizième siècle. Cette vérité scientifique a été une des causes d'exclusion du héros par les puissants. Néanmoins, l'UNESCO s'en est approprié depuis 2009<sup>113</sup> pour la mettre au service de l'humanité toute entière comme patrimoine mondial.**

**Youssef Tata CISSE, un militant téméraire, un défenseur convaincu de la valeur intarissable de la formation des ressources humaines.**

**La portée heuristique et scientifique des grands hommes est généralement mise à jour après leur disparition. Le Professeur des sciences sociales de la Sorbonne et le chercheur du CNRS n'a pas échappé à cette règle. Tout en défendant les vertus des valeurs humaines, il a toujours pris position en faveur de l'Afrique, du Tiers Monde et de la masse populaire opprimée. C'est pourquoi, il était un militant-conseiller de la Fédération des Travailleurs d'Afrique noire Immigrés (FTRANI). En apprenant l'assassinat du capitaine Thomas SANKARA, l'ancien Président du Burkina FASSO, le 15 octobre 1987, il a dit à Nianguiry KANTE que ce panafricaniste n'était pas mort. Car la jeunesse de la FTRANI) continuera son œuvre. Professeur Youssef Tata Cissé était un fervent militant du Front du Nouveau Citoyen (FNC) en France jusqu'à son décès.**

**Convaincu que le nerf de tout développement passe par la formation des ressources humaines, Youssef Tata CISSE a été parmi les initiateurs de l'université de Ougadougou dans la région de Kayes en 2011.**

**Vers le soir de sa vie, il venait d'achever avec d'autres militants panafricanistes la phase de réflexion de la création à Bamako d'une université privée à but non lucratif.**

**Au regard de tout cet héritage scientifique, éducatif et syndicaliste, l'on peut soutenir sans risque de se tromper que le départ de cet homme en ce mardi 10 décembre 2013 à Paris, équivaut à « la tombée d'un grand arbre ombrageux et fruitier» pour le Mali, l'Afrique et pour la communauté scientifique internationale.**

**Professeur Youssef Tata, vous êtes un baobab. Or dans la cosmogonie tout comme dans la mythologie des communautés sédentaires maliennes particulièrement malinké et soninké, cet arbre fabuleux ne tombe jamais. De ses racines à ses feuilles en passant par son tronc, ses fruits et même son humus, le baobab participe pleinement à la survie, à l'émergence et à l'épanouissement de la société entière. Vous n'êtes pas mort, Professeur. Vous serez parmi nous pour toujours à travers vos œuvres. De Yaoundé à Alger en passant par Maputo, N'Djamena, Abidjan, Dakar et Bamako, les jeunes du continent africain et de la diaspora développeront vos idées et intensifieront votre combat. «Karamôkô» (Professeur), petit de Diabe Cissé, dors en paix.**

<sup>112</sup> Olivier de Sardan, J.-P. 1995. Essai de la Socio-anthropologie du Changement Social et du Développement. Marseille, Karthala

<sup>113</sup> <http://maliactu.info/societe/yousseuf-tata-cisse-sen-est-alle>

**Références bibliographiques**

**DEMBELE Mamadi & al .2005. Identification de sites archéologiques dans le parc du Baoulé, rapport, d'étape, Bamako, ISH-FLASH**

**KANTE, Nianguiry. 2013. Entretien oral sur la vie de Youssouf Tata CISSE au Décanat de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Ségou. Entretien réalisé le 26 décembre entre huit heures et neuf heures.**

**LEYNAUD, Emile et CISSE Youssouf. 1978. Paysan Malinké du Haut Sénégal- Niger : tradition et développement rural en Afrique soudanaise, Mali, imprimerie populaire du Mali.**

**Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté .2008. Document Projet (PRODOC), Bamako, Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées - Programme de Développement des Nations Unies PNUD-Mali, 28 pages**

**OULALE, Soumaïla. 2012. La prise en charge psychosociale et médicale de la fistule obstétricale dans la commune rurale de Siby, Bamako, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, mémoire de Master 2 en Santé Publique, 137 pages.**

**Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1995. Essai de la Socio-anthropologie du Changement Social et du Développement. Marseille, Karthala.**

**<http://maliactu.info/societe/youssouf-tata-cisse-sen-est-alle>.**

## REVUE AFRICAINE DES SCIENCES SOCIALES ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

### Recommandations aux auteurs

**Normes de publication des articles dans *la Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique(RASP)*.**

**La RASP est une revue internationale ouverte aux praticiens et aux chercheurs en médecine, sciences sociales (anthropologie et sociologie) sciences politiques, et autres sciences humaines notamment psychanalyse, psychiatrie, histoire, économie et droit. Initiée à partir des travaux de chercheurs d'Afrique de l'Ouest, elle a vocation à accueillir des textes issus de la diaspora, ou écrits par tout scientifique travaillant en milieu africain. Elle reste cependant ouverte au monde et reçoit avec reconnaissance, des articles sur les courants/écoles des Sciences Sociales, sur des questions socio- économiques, politiques et expériences des pays du tiers-monde. La revue parce qu'elle est engagée dans un projet scientifique, et s'attache à soutenir des axes de recherche à la rencontre des contraintes du terrain et des exigences scientifiques de conceptualisation et de validation.**

**Elle répond en cela à trois exigences :**

- **un moyen pédagogique de diffusion des résultats de la recherche, des expériences et d'échanges entre les hommes dans le domaine des sciences Sociales et de la santé publique;**
- **un support pédagogique pour les enseignants ;**
- **un moyen de constitution des dossiers et documents pour les étudiants et les chercheurs**

**Son comité de rédaction est international et pluridisciplinaire.**

- **il élabore la ligne éditoriale de la revue**
- **il arrête le contenu des différents numéros de la revue, dont il assure la cohérence ;**
- **il réceptionne les rapports rédigés par les lecteurs, puis demande des modifications, accepte ou rejette les articles soumis.**
- **il veille à la qualité rédactionnelle de la revue, en tenant compte de la diversité des lecteurs potentiels : les articles doivent être lisibles, au moins dans leurs grandes lignes, par toutes les communautés scientifiques et professionnelles constitutives du champ.**

**Les textes sont à adresser par E-mail à *revueraspi@gmail.com*'**

- ***Présentations des articles soumis à lecture***
- ***Les articles proposés doivent être précédés d'un résumé (en français et en anglais) d'au moins cent mots et ne dépassant pas deux cent mots, suivi d'une liste de 3 à 5 mots-clés par ordre alphabétique***

**L'adresse institutionnelle des auteurs est précisée. Le titre de l'article est bref, précis, aussi proche que possible du contenu de l'article. Le volume du texte sera compris entre 15.000 et 35.000 signes espace compris. Les renvois à la bibliographie sont indiqués entre parenthèses par nom d'auteur suivi de l'année de publication.**

**La bibliographie sera rédigée en fonction des normes internationales, libellée de la façon suivante :**

**Pour un ouvrage :**

- nom de l'auteur, seule la première lettre de ce nom est en majuscules**
- virgule**
- **initiale du prénom, suivi d'un point**
- **date d'édition entre parenthèses suivie d'un point**
- **titre de l'ouvrage en italiques**
- **lieu de l'édition suivi de deux points**
- **éditeur suivi d'un point**

**Pour un chapitre d'ouvrage :**

- nom de l'auteur, seule la première lettre de ce nom est en majuscules**
- virgule**
- **initiale du prénom, suivi d'un point**
- **date d'édition entre parenthèses suivie d'un point**
- **titre du chapitre, suivi d'un point,**
- **nom du directeur (ou des directeurs) responsable(s) de l'ouvrage, précédé(s) de la mention (éd) si un seul ou (éds), si plusieurs responsables**

- titre de l'ouvrage en italiques et en caractère gras
  - lieu de l'édition suivi de deux points
  - éditeur suivi d'un point
  - première et dernière page du chapitre
- Pour un article :**
- nom de l'auteur, seule la première lettre de ce nom est en majuscules
  - virgule
  - initiale du prénom, suivie d'un point
  - date d'édition entre parenthèses suivie d'un point
  - titre de l'article, suivi d'un point,
  - titre de la revue en entier, sans abréviations, en italiques et en caractère gras
  - numéro du volume en italiques et en caractère gras
  - lieu de l'édition suivi de deux points
  - éditeur suivi d'un point
  - première et dernière page de l'article.

**L'usage des citations dans le texte obéit aux règles suivantes :**

**Distinguer les citations brèves (longueur ne dépassant pas en général trois lignes) des citations longues (à partir de quatre lignes de prose et à partir de trois vers). Les premières sont incorporées au texte et sont ouvertes et fermées par des guillemets. Utiliser des guillemets simples à l'intérieur d'une citation si le passage cité renferme lui aussi des guillemets.**

**Lorsqu'on termine la portion de phrase qui contient la citation**

**a) le signe de ponctuation qui fait partie du texte original dont la citation est extraite reste à l'intérieur des guillemets à la fin de la citation (avec ou sans modification dépendant de l'endroit où l'extrait cité est apparu dans votre phrase. Cf. supra)**

**b) le signe de ponctuation choisi par l'auteur du mémoire de maîtrise, autre que la virgule et le point final, est rejeté à l'extérieur des guillemets :**

**Dans tous les cas, Si une référence est introduite entre parenthèses à la fin de la citation, le point final est rejeté après la référence :**

**Citations longues : elles sont détachées du texte (pas de guillemets), dactylographiées avec un simple [ou 1,5] interligne, avec une marge plus grande que celle du texte lui-même (décalage de 1,5 cm environ), et la taille des caractères peut être diminuée (cf. p. 1).**

**Les références détaillées du passage cité (source) sont indiquées en bas de page avec renvoi à une note.**

**La présentation des notes se fait selon les règles suivantes :**

**Les notes sont tapées avec un interligne simple. Il est mis une majuscule en début de note.**

**Le numéro de l'appel de note est après la ponctuation :**

**Lorsque la note référence une citation l'initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point est placée avant le nom, qui est séparé par un point de l'année de publication du livre dont est issue la citation, la pagination de la citation. La référence bibliographique complète étant en bibliographie, il n'est aucune raison à ce que notes et bibliographies soient trop redondantes.**

**Vous nous faites parvenir un article, assurez-vous**

- a) d'avoir rédigé dans les limites prescrites un résumé et choisi des mots-clefs,**
- b) d'avoir fait usage des recommandations concernant les citations**
- c) idem pour les notes**
- d) d'avoir tenu compte des normes bibliographiques**